

Gustav SCHMOLLER (1838-1917)

Économiste allemand
PROFESSEUR A L'UNIVERSITE DE BERLIN

(1902)

Politique sociale et économie politique

(Questions fondamentales)

TRADUCTION REVUE PAR L'AUTEUR

Un document produit en version numérique par Serge D'Agostino, bénévole,
professeur de sciences économiques et sociales

Courriel : Sergedago@aol.com

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Serge D'Agostino, bénévole,
professeur de sciences économiques et sociales en France,
Sergedago@aol.com
à partir du livre de :

Gustav SCHMOLLER (1838-1917),

POLITIQUE SOCIALE ET ÉCONOMIE POLITIQUE (Questions
fondamentales)

Paris : V. Giard & E. Brière, Libraires-Éditeurs, 1902. Collection :
Bibliothèque internationale d'économie politique. Traduction revue
par l'auteur

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

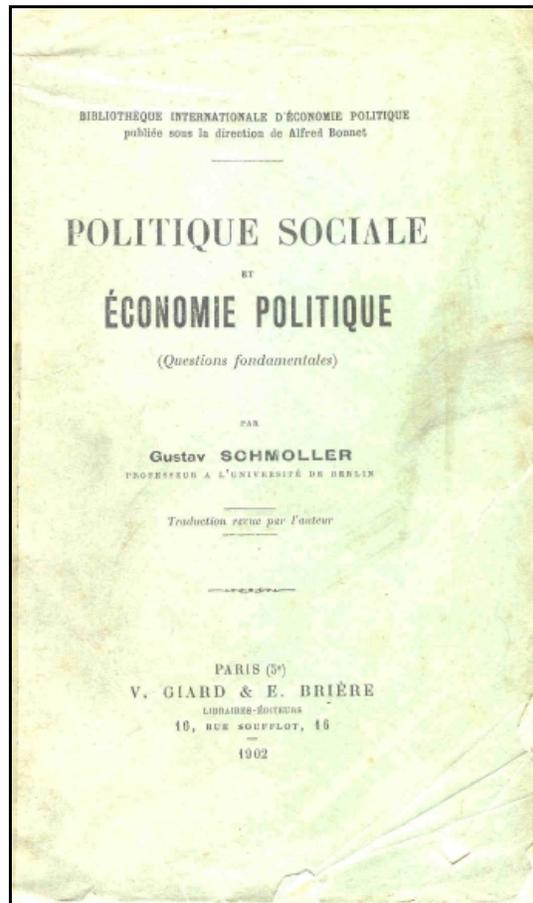
Édition complétée le 12 février 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province
de Québec.



Gustav SCHMOLLER (1838-1917)

Professeur à la faculté de Droit de Paris

**Politique sociale et économie politique
(Questions fondamentales).**



Paris : V. Giard & E. Brière, Libraires-Éditeurs, 1902. Collection :
Bibliothèque internationale d'économie politique.

Table des matières

PRÉFACE

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE, 1874-1875

Avant-propos

Introduction.

- I. Ce que vous nous faites dire, et ce que nous prétendons être réellement.
- II. Méthode dogmatique ou méthode critique.
- III. Économie, Coutume et Droit.
- IV. La propriété et le principe de justice distributive.
- V. L'injustice économique : Révolution et Réforme.
- VI. Organisation sociale, Progrès social.
- VII. Votre opinion sur le mouvement politico-social et les évènements actuels.

LA JUSTICE DANS L'ÉCONOMIE, 1880.

THÉORIES CHANGEANTES ET VERITÉS STABLES DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ALLEMANDE ACTUELLE, 1897.

- I. Le point de vue méthodologique.
- II. L'économie politique individuelle et l'économie politique socialiste.
- III. Le triomphe des méthodes exactes et l'économie politique actuelle.
- IV. Conclusions.

ÉCONOMIE NATIONALE, ÉCONOMIE POLITIQUE ET MÉTHODE,
1893

- I. [L'économie nationale.](#)
- II. [L'économie politique](#) (Volkswirtschaftslehre).
- III. [De la méthode.](#)
- IV. [Les recueils de règles et les systèmes religieux, et les origines de toutes les sciences sociales.](#)
- V. [Les systèmes de morale.](#)
- VI. [Les systèmes ou théories générales sur l'Etat, le droit et l'économie.](#)
- VII. [L'observation et la description.](#)
- VIII. [La méthode statistique et les enquêtes.](#)
- IX. [L'histoire et la méthode historique.](#)
- X. [Les noms et les notions, la classification.](#)
- XI. [Les causes.](#)
- XII. [Méthode inductive et méthode déductive.](#)
- XIII. [Les régularités et les lois.](#)

BIBLIOGRAPHIE

Préface

[Retour à la table des matières](#)

Ma polémique avec M. Heinrich de Treitschke a paru d'abord dans les *Jahrbüchern für Nationalökonomie und Statistik* de Hildebrand, vol. XXIII et XXIV (1874-75), puis dans une édition spéciale. Comme elle a été presque aussitôt épuisée, l'éditeur en a donné une nouvelle édition, d'un tirage beaucoup plus considérable, en 1875, et quelques années plus tard, les quelques centaines d'exemplaires qui en restaient me revinrent. Je les remis en commission à la maison Dunccker et Humblot et ils suffirent jusqu'à cet été. Mais comme il s'en vendait constamment jusqu'à présent et en, assez grande quantité, les éditeurs me proposèrent d'en faire une nouvelle édition. Je fus d'abord indécis ; la révision nécessaire pour mettre en harmonie avec mes idées scientifiques actuelles ce travail né de la politique quotidienne me paraissait impossible pour des raisons personnelles. D'autre part, il y avait là les points fondamentaux de ma théorie politico-sociale et comme après vingt-trois ans, la question restait la même, je n'avais pas, surtout à une époque de réaction, de raison pour m'opposer à une réimpression. Tant de choses que j'opposais alors à M. de Treitschke, peuvent être objectées aujourd'hui à tous ceux qui veulent combattre ou arrêter la réforme sociale.

Cependant, mes honorables éditeurs et moi nous trouvâmes plus juste de ne pas laisser mon ouvrage tel quel. Je voulus adjoindre quelques-uns de mes travaux plus récents, en relever ainsi la valeur et le mettre en harmonie avec mes convictions mûries d'ailleurs, et nous jugeâmes convenable d'y joindre mon travail sur l'économie politique, ses principes et sa méthode, écrit en 1893 pour le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften* de Conrad, et dont je m'étais réservé toute

reproduction ultérieure. Je désirais d'ailleurs depuis longtemps pour mes auditeurs et mes élèves une édition spéciale de cet opuscule, qui résume en quelque sorte toutes mes recherches scientifiques. Une traduction française de cet article a paru en 1894 dans le 8^e vol. de la *Revue d'Economie Politique* ; la même année. *La Riforma sociale, rassegna di scienze sociale e politiche*, ann. I, fasc. 1, 2, 3, en a donné une traduction italienne, et une traduction russe a été publiée à part à Moscou par M. C. Kotlarewskaja ; mes amis et élèves doivent en donner aux États-Unis une traduction anglaise, mais elle n'est pas encore imprimée.

Comme j'ai en ce moment, en ma qualité de recteur, à m'occuper de l'Université de Berlin., je n'ai pas le loisir de faire quelques corrections à cette réimpression allemande, ni d'engager des controverses avec mes adversaires. Mais en réalité, je n'aurais trouvé que peu de choses à changer ; tout au plus aurais-je pu formuler autrement quelques passages. Mais il m'a paru bon, pour compléter cet ouvrage, d'y joindre le discours académique que j'ai prononcé lors de ma nomination au rectorat (15 octobre 1897). C'est, d'une part, une sorte de résumé des idées exprimées dans mon travail de 1893 ; d'autre part, j'y précise plus nettement que dans mes deux ouvrages antérieurs mon point de vue méthodique et scientifique. C'est pourquoi je l'ai reproduit ici, bien qu'il ait déjà trouvé accès auprès du grand public dans le supplément de l'*Allgemeine Zeitung* et dans mon *Jahrbuch*.

Puissent ces trois ouvrages réunis trouver un public bienveillant et répandre quelques idées scientifiques sur la politique sociale et l'économie politique ¹.

¹ La lettre à M. de Treitschke a été traduite par M. Polack, les autres articles par M. B. C.

Cette traduction française de l'ouvrage de M. Schmoller, *Ueber einige Grundfragen der Social-politik und der Volkswirtschaftslehre* contient en outre un article sur la justice dans l'économie, qui a paru en 1881 dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung*. (Note de l'éditeur)

Lettre ouverte à M. Heinrich von Treitschke

1874-1875

AVANT-PROPOS

GUSTAV SCHMOLLER
Strasbourg, 15 février 1875.

[Retour à la table des matières](#)

Lorsque je me mis à composer cette lettre à M. de Treitschke, je crus qu'une feuille, deux au plus, suffiraient. Mais le sujet devint plus ample à mesure que j'y travaillais. Je vis surtout que je devais approfondir davantage les questions fondamentales, pour que la polémique ne restât pas superficielle. Une lettre ouverte n'était plus suffisante, mais une nouvelle révision aurait retardé de plusieurs mois la publication, et il était désirable qu'elle suivit d'aussi près que possible les attaques de M. de Treitschke. En outre, en revoyant mon travail, j'aurais peut-être trouvé encore moins de temps pour donner aux idées auxquelles je tiens la forme et les développements nécessaires. J'aurais été, en effet, beaucoup plus difficile pour moi-même.

La polémique n'est plus le point important de cette étude ; elle contient l'exposé théorique de quelques idées générales sur les fondements de l'économie politique et sur leurs rapports avec les principes du droit et de la justice. Il y a déjà 10 à 12 ans que ces idées sont nées en moi dans ce qu'elles ont d'essentiel ; elles datent de l'époque où, n'étant pas encore entré dans l'enseignement, je m'occupais surtout de philosophie, à côté de mes études d'économie politique. Lorsqu'en 1864, j'ai accepté une chaire d'enseignement, je sentis, avant toutes choses, la nécessité de donner une base solide à mes théories générales en étudiant d'une manière approfondie le droit administratif, la statistique et l'histoire du droit. J'ai jeté alors ces idées générales sur le papier pour mon usage personnel et pour mes cours, sans leur donner la forme achevée qu'exige le livre. Mais au milieu de ces études minutieuses je me sentais toujours attiré vers les questions générales ; de semestre en semestre, j'espérais trouver enfin le temps de combler les lacunes de mes études philosophiques, et d'arriver, grâce à mes connaissances historiques récemment acquises, à approfondir ces problèmes généraux et à leur donner une solution définitive. J'avais précisément promis à M. de Treitschke de lui fournir sous le titre de : « Questions fondamentales et principes de l'Economie politique » une série d'articles pour les *Preussische Jahrbücher*, où j'exposerais le résultat de mes études.

Aujourd'hui, ma controverse avec lui me force à mettre ces pensées sous les yeux du public et cela, sous une forme qui prête passablement à la critique. Accablé comme je le suis de travaux professionnels, occupé surtout de l'administration, très délicate, du rectorat de notre Université, je n'ai jamais pu travailler avec suite à cette lettre. Il ne pouvait être question ni d'études nouvelles plus approfondies, ni d'une exposition de mes idées, systématique et de forme achevée. J'ai dû intercaler dans la polémique ce que je tenais pour essentiel et omettre bien des détails, assez importants en eux-mêmes, mais étrangers à cette polémique même. Je suis forcé d'offrir au public une esquisse, au lieu du tableau achevé que j'aurais voulu lui présenter.

Telle étant la genèse de mon oeuvre, le lecteur s'expliquera et voudra bien me pardonner l'abondance des notes, ce vice de l'érudition allemande ; il s'expliquera comment je n'ai pu m'arrêter à rechercher en quoi mes idées se rattachent à celles de mes prédécesseurs ni entrer

en discussion avec d'autres adversaires plus ou moins déclarés, en dehors de M. de Treitschke.

Le lecteur instruit reconnaîtra lui-même les points où je suis d'accord avec nos anciens philosophes allemands, Lotze, Lazarus, avec Roscher, Stein, Arnold, Trendelenburg, Ihering, et jusqu'à quel point je me rencontre avec Rodbertus, Schaeffle, H. Rösler, Dühring et Lange, et les points sur lesquels je ne partage pas leur opinion.

La question à l'ordre du jour, au point de vue social, c'est la lutte de certaines aspirations idéales de justice et de morale, qu'elles se présentent sous une forme nette ou vague, qu'elles soient prématurées ou non, avec les principes de l'économie politique traditionnelle et les exigences des classes possédantes, qui veulent avant tout ne pas être dérangées dans leur quiétude. C'est certainement dans les meilleures intentions, mais sous la pression d'idées et de craintes empreintes de partialité, qu'une grande partie des savants se sont rangés, dans cette lutte, exclusivement du côté des conservateurs, des possédants. Plus mes sentiments sont monarchiques, plus j'ai conscience de ma parfaite conformité de vues avec l'Etat des Hohenzollern, plus j'approuve le rétablissement de l'empire allemand et sa lutte contre les tendances anti-dynastiques de l'ultramontanisme et de la démocratie socialiste, plus je me sens obligé d'attester avec une liberté absolue ce que je considère comme légitime dans le mouvement actuel du quatrième état, ce qui, d'après moi, peut seul assurer le développement ultérieur de nos institutions libérales, je veux dire la réforme sociale. Ce n'est qu'en conservant une nombreuse classe moyenne, en élevant à un degré supérieur de civilisation nos classes inférieures, en augmentant leurs revenus, que nous pourrions échapper à l'évolution politique qui ramènerait alternativement la domination du capital et celle du quatrième état. La réforme sociale seule peut maintenir dans l'Etat prussien les traditions qui ont fait sa grandeur, elle seule maintiendra à la tête de l'Etat l'aristocratie de la civilisation et de l'intelligence, elle seule nous garantira pour l'avenir, à l'intérieur de l'empire reconstitué, un état de santé en harmonie avec sa puissance et son éclat.

En soutenant ces idées, je ne crois pas pouvoir compter sur un succès immédiat auprès du public ; le monde est occupé de tout autre chose pour le moment : l'opinion publique, c'est-à-dire la majeure par-

tie de la presse, désemparée en présence des questions politiques, ressemble à l'autruche qui se trouve en présence d'un objet qui lui déplaît, et elle s'abandonne d'autant plus facilement que maintenant la crise semble avoir perdu de son acuité. Je n'en espère que plus fermement que ma réfutation de M. de Treitschke ne passera pas inaperçue dans le cercle plus étroit de ceux qui s'occupent de ces questions, qu'elle convertira plus d'un esprit indécis et qu'elle augmentera le nombre, chaque année croissant, de ceux qui jurent fidélité au drapeau de la réforme sociale.

Pour ce qui est de M. de Treitschke lui-même, je n'ai pas la prétention de le convaincre que ses idées maîtresses ne peuvent se soutenir, ni même qu'elles sont exagérées et incomplètes : je serai satisfait s'il reconnaît que je l'ai attaqué aussi loyalement, aussi courtoisement qu'il l'a fait à mon égard. C'était du moins mon intention, et j'espère avoir réussi. Comme il se croyait tenu de nous attaquer, je me croyais tenu de répondre à ses attaques. Une discussion honnête et courtoise sur des questions de principes ne saurait nuire à notre cause, bien au contraire,

GUSTAV SCHMOLLER
Strasbourg, 15 février 1875.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Dans les *Preussische Jahrbücher* de 1874 (juillet et septembre), vous avez, sous le titre : « Le socialisme et ses patrons », exposé vos idées sur le socialisme et en particulier sur la démocratie socialiste, ainsi que sur les discussions d'ordre scientifique et pratique qui agitent aujourd'hui l'économie politique en Allemagne. Vous vouliez vous ériger, en votre qualité d'historien politique, en juge de toutes ces divisions, de toutes ces tendances, vous vouliez assigner à chaque parti ses limites légitimes, réconcilier l'école de Manchester avec le *Verein für Socialpolitik*, vous vouliez décider l'une et l'autre à la lutte en commun contre la démocratie socialiste.

Bien que vos deux articles renferment beaucoup de vérités, dignes d'être prises en considération, ils me paraissent cependant avoir manqué leur but : ils contiennent, en effet, une série d'attaques et de développements théoriques que mes coreligionnaires politiques et moi ne trouvons pas justifiés, et la forme tranchante que vous leur donnez nous semble si intempestive que je ne puis m'empêcher, si pénible que ce me soit, d'entrer en lice pour vous combattre.

Depuis mon entrée dans la carrière scientifique et dans la vie publique, je me plaisais à fixer les yeux sur vous, comme sur un guide

toujours sûr. Dans toutes les questions essentielles de la politique, je partageais vos idées ; sur plus d'un point, c'est à vous que je devais ce que je savais ; j'ai été depuis plus de dix ans votre collaborateur assidu dans les *Jahrbücher* et très récemment nous paraissions encore d'accord précisément sur les questions de politique sociale. Vous m'avez promis avec joie, sans hésitation, de signer avec moi l'invitation au premier congrès du *Verein für Socialpolitik*, à Eisenach (automne de 1872). Ne s'agissait-il pas d'une campagne en commun en faveur d'une conception plus large de certains problèmes économiques ? Et maintenant une guerre de plume va commencer, et il faut qu'elle commence doublement pénible pour moi, dont le nom ne peut pas convaincre les milliers de lecteurs déjà conquis par l'autorité du vôtre, pour moi qui ne suis pas capable comme vous d'entraîner lecteurs et auditeurs par l'éclat d'une rhétorique brillante. Mais si ennemi que je sois d'ailleurs des guerres de plume, je ne puis pas ne pas répondre ; l'importance de la cause l'exige.

Vous pensiez que la lecture de la deuxième partie de vos réflexions me convaincrait, qu'en pratique nous avions à peu de chose près la même manière de voir et qu'une réfutation était par conséquent superflue. Certainement votre second essai est essentiellement différent du premier, il témoigne d'une toute autre disposition d'esprit, vous êtes bien plus près de nous que ne le laissait croire le premier. Et cependant, il ne me dispense pas d'une réponse. Je considère, à la vérité, comme justes, tout à fait justes, beaucoup de vos conclusions pratiques, tout en attachant plus d'importance que vous à certains points et en arrivant parfois aux mêmes conclusions en partant d'autres prémisses. Beaucoup de vos allégations sur la situation actuelle de la démocratie socialiste en Allemagne, sur la théorie de Manchester, sur le développement historique de l'Etat et de l'économie politique, sur le droit et la propriété, sur la nécessité d'une aristocratie de l'intelligence, sont l'expression de mes pensées les plus intimes, mais un abîme profond nous sépare quant aux idées fondamentales. Votre argumentation n'a fait que me montrer qu'il y a des différences essentielles dans nos idées fondamentales, dans nos principes sur l'Etat, sur l'économie politique, sur le développement historique. Loin de me convaincre de l'inexactitude de mes principes, vous m'avez fortifié dans mes convictions sur les points les plus essentiels. Il s'agit là d'oppositions qui ont une importance fondamentale sur l'évolution ultérieure, intellectuelle

et politique, de notre époque ; elles méritent par elles-mêmes d'être discutées ; en les creusant jusqu'aux racines, nous mettrons en pleine lumière les points qui nous divisent dans l'application. Cette analyse est nécessaire, ce n'est pas une discussion entre vous et moi, c'est une lutte de principes qui ne cesseront jamais de s'entrechoquer. Je crois de mon devoir d'entreprendre cette controverse scientifique aujourd'hui avec vous, parce que vous vous êtes attaqué surtout à ma conférence sur « *La Question sociale et l'Etat prussien* »² et parce que - ce qui est inévitable dans une conférence de 50 minutes, destinée surtout à des auditrices, - plus d'un résultat y est donné sans être motivé, et plus d'une indication n'y reçoit pas un développement suffisant. Je savais d'avance qu'une certaine clique de littérateurs s'acharnerait là-dessus, comme des chiens lâchés sur un animal, mais cela ne m'aurait pas décidé à répondre. Je suis même resté insensible aux clameurs de gens de la trempe de Bamberger, proclamant que c'était là un brandon socialiste. Les connaissances de Bamberger en matière de monnaie et de banque sont certainement grandes, presque aussi grandes que son talent d'orateur et d'homme politique, mais pour le reste, pour les questions un peu approfondies d'économie politique, il n'y a plus que des bulles de savon remplies de fumée, verte aujourd'hui, bleue demain et rouge après-demain ; dans son propre parti, on en sourit, parce qu'on ne peut ouvertement montrer le dépit que causent ses longs articles destinés à défendre et à glorifier la fièvre des entreprises au moment même où son ami Lasker, du haut de la tribune, la voue à l'indignation et au mépris public. On sait qu'il était encore radical-socialiste dans ses écrits de 1868 ; on sait que, si les circonstances l'exigent, il écrira de nouveau en faveur de Louis Blanc comme en 1848. Et après tout, pourquoi pas ? On revient toujours à ses premières amours ! Bref, quand Bamberger s'occupe de ces questions, on en rit, on ne répond pas sérieusement. Il n'en est plus de même quand un homme comme vous, un ami, un savant avec qui on a tant d'affinités de pensée et de culture nous méconnaît. Dans ce cas, il faut répondre, il faut dire sur quoi sont fondés les résultats, développer les indications données sous forme d'aphorismes. Cela m'obligera, à la vérité, à exposer certaines questions qui ne se rapportent pas directement à notre controverse. Vous le reconnaîtrez certainement : j'aurai à faire quel-

² Publiée dans le *Preuss. Jahrbücher*, vol. XXXIII, pp. 323-342, et depuis dans *Zur Gewerbe- und Socialpolitik der Gegenwart*, pp. 37-63.

ques excursions dans le domaine de la philosophie du droit et de l'économie politique pour établir suffisamment mes jugements. De cette façon, j'espère élever notre entretien au-dessus du niveau d'une discussion de thèse, j'espère vous montrer que mes théories ainsi soutenues ont un autre air que lorsque je les expose au public d'un Conservatoire.

Je me sens encore tenu à vous répondre, à vous réfuter, parce que je considère votre attaque comme excessivement dangereuse. On comprend que ceux qui sont lésés dans leurs intérêts par certaines réformes sociales s'en prennent au parti de la réforme sociale, comme la veut opérer graduellement le *Verein für Socialpolitik*. Mais quand un homme cultivé comme vous vient annoncer au monde que ces gens sont de jeunes exaltés, cela produit un tout autre effet.

La masse des lecteurs voit dans votre déclaration publiée dans les *Jahrbücher* tout autre chose que ce que vous y vouliez mettre. Elle en conclut tout bonnement que le monde tel qu'il est, est le meilleur des mondes possibles, que tous ceux qui veulent y changer quelque chose sont des fous, que la classe ouvrière seule est responsable de sa rudesse et de sa brutalité, qu'il importe bien moins de réformer nos mœurs, nos habitudes commerciales, notre droit, que de s'armer du gourdin à l'occasion et de frapper sans pitié quiconque ne proclame pas juste et raisonnable l'état actuel des choses. Même des publicistes conservateurs et cléricaux, tels que M. Ungern-Sternberg³ déclarent avec un hochement de tête significatif, que c'est là le principal résultat de vos attaques contre nous, tandis que quelques chefs isolés de la cause libérale, vous voyant proclamer si énergiquement la légitimité des forces sociales existantes, de l'organisation actuelle de la propriété, en profitent pour déclarer ouvertement que vous avez rompu les derniers liens qui vous rattachaient au libéralisme⁴.

³ Suddeutsche Reichspost, n° 239, mardi 13 octobre 1874.

⁴ Je m'étais d'abord attendu à ce que vos attaques contre nous seraient fortement approuvées par le parti, et en effet les gens de la trempe des Braun et des Bamberger ont bruyamment manifesté leur joie. Si cependant les journaux déclarent sans être démenti : « Que les articles en question des *Preussische Jahrbücher* ont été lus avec indignation et répugnance dans les cercles les plus vastes du parti national-libéral », le passage que je cite au texte et qui est em-

Ce résultat, comme nous l'avons dit, n'est pas une simple conséquence de vos déductions en elles-mêmes ; il est surtout dû au puissant relief que vous donnez à une partie de votre argumentation, tandis que vous traitez l'autre d'accessoire et que vous lui enlevez ainsi toute sa force ; cela résulte encore de ce que dans votre polémique vous n'avez pas fait de distinction rigoureuse entre les différentes tendances que vous combattez, entre la démocratie socialiste allemande actuelle et le socialisme, puis entre le socialisme et le *Verein für Socialpolitik* qui se réunit depuis trois ans à Eisenach, enfin entre celui-ci et les opinions particulières de quelques-uns de ses membres. Les lecteurs superficiels (et c'est toujours le plus grand nombre) mêlent tout cela ; il leur reste une impression générale très simple, qui permet à leur paresse de s'en tenir tranquillement à la vieille routine. Cette impression la voici : Le grand M. de Treitschke lui-même, qui doit pourtant s'y entendre, déclare que tout cela ce sont des gamineries dangereuses ; n'en parlons plus !

Je crois de mon devoir de m'élever énergiquement contre ce résultat plus encore que contre vos idées, en vous réfutant par vos propres paroles, en faisant des distinctions rigoureuses entre la démocratie socialiste et le socialisme, le *Verein für Socialpolitik* et mon humble personne, en distinguant chacun de ces facteurs pour en déterminer la physionomie, en m'attachant à l'essence même de leurs idées, et en ne les jugeant pas sur quelques expressions mal comprises.

Voici maintenant le dernier motif qui m'oblige à répondre. La peinture que vous nous faites des tendances et des personnalités en question me semble en grande partie inexacte. Vous nous offrez souvent non des portraits, mais des caricatures, sans le vouloir sans doute. Dans certains cas particuliers, votre portrait est ainsi caricaturé, parce que vous ne voulez pas parler *ex professo* de la personne que vous discutez, mais simplement critiquer une de ses théories, une de ses paroles. Et si quelqu'un est persuadé que vous l'avez mal représenté, vous ne pouvez lui en vouloir s'il proteste, surtout quand il s'agit de jugements qui atteignent non une personne, mais toute une école. Vos

prunté à une source des plus certaines, ne peut cependant pas être considéré comme un fait isolé.

portraits sont d'ailleurs incomplets comme vos jugements ; vos informations étant insuffisantes, vous nous traitez, mes amis et moi, du haut de votre grandeur ; nous sommes, à vos yeux, des jeunes gens perdus dans tes nuages, qui ne connaissent rien du monde, et qui, tout à leur insu, ont passé dans le camp socialiste, en ardents disciples de Knies, dont ils ont défigurés les bonnes intentions jusqu'à les rendre méconnaissables. Je ne veux pas discuter là-dessus avec vous ; il ne m'appartient d'ailleurs pas de juger, si, plus tard, l'histoire objective du mouvement actuel théorique et pratique vous donnera raison. Pour un autre motif encore, je ne discuterai pas ce point avec vous ; je ne veux pas me laisser aller à l'amertume, je ne veux pas me départir un seul instant du sentiment de considération et d'amitié que j'ai pour vous. Mais votre façon de nous traiter me donne le droit de vous rappeler, que nous tous, nous avons consacré à l'étude spéciale qui, à côté de la philosophie générale et de l'histoire, est la base indispensable de tout jugement en cette matière, autant d'années que vous y avez consacré de semaines, que chacun de nous a sans doute étudié plus à fond que vous les régions industrielles de l'Allemagne, que beaucoup même d'entre nous ont plus voyagé que vous en Suisse, en Belgique, en Angleterre et en France. Il vous faudrait des forces surhumaines, un savoir universel, étant donné tous vos travaux d'historien et de publiciste, pour être encore au courant des questions d'économie politique, pour lire tous les documents et pour avoir pu suffisamment étudié la situation actuelle. La lecture réitérée de vos Essais n'a fait que fortifier ma première impression : Voici un juge admirablement doué, qui a entrepris de terminer d'un coup un procès très compliqué ; malgré tout son esprit, il ne pourra rendre un jugement aussi équitable qu'un juge moins remarquablement doué, s'il n'a pas eu le temps de lire toutes les pièces du procès.

Je commence par ce qu'il y a de moins essentiel, en combattant votre manière de nous représenter, mes amis et moi.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

I

**Ce que vous nous faites dire,
et ce que nous prétendons être réellement.**

[Retour à la table des matières](#)

Vous intitulez vos Essais : « Le socialisme et ses patrons » ; par ses patrons, vous entendez les membres de la société de la politique sociale (*Verein für Socialpolitik*), en tous cas, Brentano et moi. Dans la bouche d'un homme qui abhorre le socialisme, comme vous le faites, c'est un reproche bien grave. Vous pourriez, à la vérité, objecter, que ce reproche est devenu si banal, qu'il n'a plus aucune valeur. Quand une chose ne convient plus à quelqu'un, il l'accuse d'être entachée de socialisme. Je rappellerai à ce sujet qu'Adam Smith ⁵ lui-même fut accusé par le *common sense* anglais de son époque de mépriser toute forme, toute autorité et toute subordination sociales. L'école de Manchester flétrit depuis longtemps de socialisme ou de communisme tout ce qui ne rentre pas facilement dans la formule prestation contre prestation : inspection des fabriques, instruction obligatoire, association et impôt sur le revenu ⁶. Vous-même reconnaissez dans votre second article que « le nom de socialisme de la chaire ne désigne pas exactement les doctrines d'hommes modérés ». Vous savez que les organes de la démocratie socialiste nous attaquent presque toujours et ne nous

⁵ Il a dit, à la vérité, cette hérésie : que le propriétaire foncier récolte ce qu'il n'a pas semé. Cf. Hermann, *Miniaturbilderb aus dem Gebiete der Wirtschaft*, p. 140.

⁶ Cf. les rapports du 7^e congrès des économistes allemands ; non seulement Faucher, mais aussi Michaelis, déclaraient que le principe de l'impôt sur le revenu touche au communisme.

louent qu'exceptionnellement. Vous savez que nous ne sommes pas plus socialistes que Blanqui et Sismondi, John Stuart Mill et Thünen, Hildebrand et Lorenz Stein, que tous les économistes anglais modernes (Cliffe Leslie, J. M. Ludlow, Beesly, Crompton, Harrison), que l'économiste belge Emile de Laveleye ⁷. Vous savez que notre socialisme se borne à trouver que les critiques du socialisme sont en partie justifiées lorsqu'elles combattent le dogme de l'individualisme absolu et la légitimité parfaite de l'égoïsme, lorsqu'elles prétendent introduire les principes de la morale et du droit dans l'économie politique. Vous savez que depuis des années nous n'avons cessé de déclarer que « celui qui nous appelle sans façon des socialistes, peut être accusé d'ignorance ou de mensonge » ⁸. Mais vous n'en démordez pas ; - quelle admirable « manchette » pour un journal ! - nous sommes les soutiens du socialisme ; si un communaliste nous menaçait de nous pétroter, nous devrions, d'après vous, lui répondre avec une tendresse évangélique : « Mon cher ami, dans ta menace il y a le germe d'une insondable sagesse politique ». En ceci vous nous confondez évidemment avec Bismarck ; c'est lui, et non pas nous, qui a dit que la Commune de Paris se justifiait jusqu'à un certain point ⁹.

Sur quelles preuves vous fondez-vous donc, pour nous désigner comme des soutiens du socialisme ?

Je commence par dire que vous les tirez exclusivement du livre de Brentano sur les « Corporations » et de ma conférence déjà mentionnée : « La question sociale et l'Etat prussien ». Or, nous avons à plusieurs reprises, dans des livres et des discours, développé plus complètement notre pensée. Vous pouviez voir, dans une série d'articles récents insérés dans votre propre Revue que vous n'avez pas donné à certaines de nos expressions leur sens exact. Ne vous étonnez donc pas de nous en voir surpris, je dirai même blessés, bien que nous comprenions d'ailleurs que cette inexactitude dans votre exposition

⁷ L'important ouvrage, récemment paru de cet auteur : *La propriété et ses formes primitives*, part d'un point de vue analogue au nôtre, et qui, en un certain sens, va même plus loin que le *Verein für Socialpolitik*.

⁸ Schönberg, *Tübinger Zeitschrift*, 1872, p. 416.

⁹ Dans la séance du Reichstag du 2 mai 1871, lors de la 1^{ère} délibération sur le projet de loi relatif à l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand.

provient de ce que, dans votre premier Essai surtout, vous ne vouliez pas vous étendre à notre sujet, mais, dans ce cas, le titre de votre Essai était inexact.

Ce qui semble tout d'abord nous rendre suspect à vos yeux, ce qui vous fait redouter que nous n'échouions dans le socialisme, c'est notre prétendu point de départ de l'égalité naturelle des hommes (fascicule de Juillet, p. 74). Sciemment ou à notre insu, nous sommes encore, sous ce rapport, contaminés par Rousseau et les fausses théories du XVIII^e siècle. C'est bien là votre pensée, mais ce reproche me semble tout à fait injustifié. Dans l'introduction de mon discours, je dis expressément : « On ne doit pas expliquer toute l'inégalité dans la répartition des richesses seulement par l'inégalité naturelle des individus, mais aussi par l'inégalité des races, des classes sociales et des groupes d'individus ». Je mentionne expressément que les contrastes sont beaucoup plus grands aujourd'hui qu'aux origines de la civilisation, que la situation de l'individu au milieu de sa classe dépend surtout de l'inégalité des aptitudes individuelles, mais qu'il faut autre chose pour arriver aux classes supérieures. C'est ailleurs qu'il faut chercher les différences entre votre manière de voir et la mienne : pour vous, l'inégalité des hommes vous semble un fait absolument naturel (fascicule de Juillet, p. 73-74). Vous vous placez au point de vue de Platon qui dit des trois classes de la société : la nature fait ces variétés, comme elle différencie l'or, l'argent et le cuivre. Pour moi, l'inégalité des individus dépend autant de la civilisation que de la nature. Qui de nous est dans le vrai ? Nous le discuterons plus loin.

Brentano ne se fonde pas plus que moi sur l'égalité originelle des hommes. Tout son livre sur les Corporations n'est qu'une réfutation de ce principe. L'ancienne économie politique anglaise avait argumenté comme si dans la vie économique il y avait toujours en présence des forces égales. En revanche l'économie politique actuelle combat cette théorie ¹⁰ et le livre de Brentano tend spécialement à montrer que si la libre concurrence convient aux mieux doués, l'association convient à ceux qui le sont moins.

¹⁰ Cf. mon livre, *Geschichte der deutschen Kleingewerke*, p. 666, où je distingue l'élite, la masse et la lie des artisans.

Vous nous reprochez ensuite de réclamer pour tous les hommes la jouissance de tous les biens de la civilisation ; quiconque pose ce principe, sans ajouter aussitôt cette restriction : autant que le permet la division de la société en classes, est, à votre avis, un démagogue impudent ou un jeune homme présomptueux. Or, non seulement nous ne disons pas ce que vous nous faites dire, mais si tant est que nous semblons le dire, nous ne négligeons pas cette restriction.

Brentano considère à la fin de son second volume comme un idéal presque inaccessible un Etat où tous les bienfaits de la civilisation seraient le partage de l'humanité entière. C'est pourtant très différent du partage communiste des biens entre tous les individus. Moi-même je m'imagine, et c'est le sentiment de beaucoup d'autres moins favorisés que moi, participer à tous les bienfaits de la civilisation, sans être riche ni en terre ni en argent. La restriction que vous réclamez sur ce point se trouve indubitablement dans les six pages précédentes de Brentano, dans lesquelles il expose qu'en perfectionnant les contrats de travail et les associations ouvrières, il n'y aura pas de raison pour demander pour l'avenir une autre organisation sociale que celle qui existe aujourd'hui, à la condition d'avoir à faire à des entrepreneurs intelligents et à des syndicats ouvriers bien organisés.

Vous me reprochez à la fois de réclamer le partage des biens de la civilisation (fascicule de Juillet, p. 89) entre tous les hommes et leur répartition selon le mérite (même fascicule p. 106). Je chercherais ainsi à concilier deux théories parfaitement incompatibles, je serais non seulement un socialiste fantasque, mais encore un homme illogique. Pour ce qui est de la répartition selon le mérite, vous ne me citez pas exactement. Je ne demande pas simplement la répartition des revenus d'après le mérite, - je n'emploie même pas cette expression que vous entourez de guillemets comme si vous me l'empruntiez, - je réclame encore moins cette énormité, qui serait de confier à l'Etat le soin de cette répartition comme pourrait le faire croire la page 107 de votre polémique où, en citant mon nom, vous attaquez à la fois et la répartition du revenu suivant le mérite, et la rémunération des individus par un Etat tout puissant. Voici tout simplement ce que je dis dans le passage que vous avez en vue : Les masses, avec leur sentiment du droit, défendent toute forme existante de la propriété, pourvu qu'elle soit à peu près en harmonie avec les vertus, les connaissances et les presta-

tions des individus et des différentes classes de la société. En somme, je ne parle nulle part d'un partage de tous les biens entre tous les hommes. A la page 326, passage que vous visiez probablement, je dis combien une répartition inégale des biens était nécessaire à l'origine de la civilisation, afin de créer ces anciennes aristocraties, que j'appelle les pionniers de la civilisation. Je me demande ensuite quel serait aujourd'hui l'effet d'un partage égal des biens, et j'ajoute qu'aujourd'hui encore la production est par trop insuffisante ; j'ajoute cela, non parce que j'attache une grande valeur à l'argument, mais parce que c'est le seul, de quelque importance, que nous oppose l'école de Manchester dans toutes ses attaques contre le socialisme ; et pour montrer enfin que, même dans le cas d'une production beaucoup plus grande, je condamnerais encore un tel partage, je dis que ce partage est impossible aujourd'hui « abstraction faite de l'injustice qu'il y aurait à rémunérer également des tâches inégales », et j'ajoute immédiatement qu'il s'agit, surtout pour le moment, d'arriver à ce que le progrès du bien-être ne soit pas accompagné d'une aggravation dans la situation des classes inférieures ; car, le but du développement historique semble être d'éliminer de plus en plus toute exploitation et toute suprématie de classe, et d'appeler successivement tous les hommes à la participation aux biens de la civilisation.

On réaliserait ainsi dans chaque nation une unité de civilisation et de pensée que, contrairement à votre théorie, je considère comme nécessaire, mais que je crois aussi très difficile à réaliser, quand l'inégalité entre les fortunes est trop grande. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point.

J'ajouterai encore qu'à propos du matérialisme, j'ai dit, page 338 : Ce n'est que par une conception matérialiste du monde, et en oubliant qu'on peut avoir une belle vie de famille et une conscience pure - ce bonheur suprême peut être réalisé dans les situations les plus modestes, - qu'on arrive nécessairement aux revendications de la démocratie socialiste et à exiger le partage égal des biens.

Le lecteur impartial auquel j'en appelle a maintenant devant lui toutes les pièces sur lesquelles vous m'accusez : 1° d'être communiste, de défendre le principe brutal : « à chacun la même pitance » ; 2°

d'être « matérialiste », en demandant la répartition des richesses d'après le mérite.

Dans quelques autres de vos attaques, vous ne nommez personne, mais vous ne laissez pas le moindre doute que c'est nous que vous visez, nous, les prétendus soutiens du socialisme, les réformateurs de la société, les économistes universitaires. Personne de nous n'a jamais dit ce que vous nous attribuez là, à mots couverts, et, dans des questions où il s'agit précisément de nombres et de rapports de grandeurs, vous ne respectez pas les proportions.

Quand le dernier numéro de la « Concordia » nous apprend qu'on exige un travail de 15 à 18 heures dans la plupart des brasseries de Berlin, quand des faits analogues se produisent dans cent endroits différents, quand les rapports médicaux, les rapports sur le recrutement dans nos districts industriels sont unanimes à montrer l'étiollement de vastes couches sociales par l'excès de travail, et que les socialistes de la chaire n'osent pas même plaider en faveur de la journée de douze ou de dix heures pour tous les adultes et ne réclament que pour les femmes et les enfants un droit que la loi anglaise leur a accordé depuis longtemps, - quand d'ailleurs la plus terrible revendication qu'aient jamais formulée les groupements ouvriers, c'est la journée de 8 heures et que ceux qui la réclament peuvent s'appuyer sur des autorités médicales et industrielles qui se demandent dans leurs rapports si la journée de 8 ou de 10 heures ne fournira pas à la longue plus de travail que la journée de 12 heures ou plus, - vous soutenez que dans toutes les chaires ¹¹ on annonce la réduction future de la journée de travail à 4 ou à 6 heures (fasc. de juillet, p. 90). De grâce, citez-m'en une seule, et je vous donnerai raison. Moi qui, depuis des années, lis assidûment la presse démocrate socialiste, je n'ai jamais trouvé quelque chose de semblable dans aucun journal ouvrier, et, à plus forte raison, nulle part ailleurs. Le tableau, à donner le frisson aux esprits timorés, que vous tracez dans vos deux Essais, ce tableau d'un prolétariat grossier et fanatique, se vautrant dans la fange du vice, disposé à consacrer 20 heures par jour aux arts libéraux du sommeil, de la boisson et du bavardage, et à n'être que des jouisseurs comme les viveurs dans leurs gar-

¹¹ Comme vous aimez à parler des socialistes de la chaire, il doit être question ici des chaires universitaires.

çonniers, ce tableau, dis-je, n'a de réalité que dans l'imagination de certains publicistes et dans un certain monde de la finance. Ce n'est pas seulement la nécessité, comme vous le dites vous-même, qui en détournera toujours la masse ; nous serons encore préservés d'avoir jamais un tel prolétariat par la moralité, par l'habitude du travail et de l'activité, par l'idée si péniblement conquise de l'honorabilité du travail, qu'aucun peuple civilisé ne peut perdre subitement.

J'arrive à un autre point.

Je me demande (p. 338) si pour l'atmosphère morale et intellectuelle qui répand le matérialisme et d'autres théories malfaisantes dans le prolétariat, les classes élevées n'en sont pas aussi responsables que le prolétariat lui-même ; en un autre endroit ¹² je cherche à établir par une analyse scrupuleuse que le principe de causalité ne doit jamais nous amener à fonder la vie psychologique et morale sur des influences purement extérieures, qu'il faut admettre la responsabilité personnelle, parce que tout homme a le sentiment inné du juste et de l'injuste, que cette responsabilité grandit dans chaque individu en proportion du développement de ce sentiment ¹³ ; et vous dites (fasc. de juillet, p. 104) : La plus dangereuse exagération des réformateurs modernes de la société {et c'est certainement à moi que vous faites allusion} est de vouloir rejeter sur la société toute la responsabilité de la moralité de la classe ouvrière.

¹² Ueber die Resultate der Bevölkerungs-und Moralstatistik, N° 123 de la collection Virchow-Holtzendorff.

¹³ Comme pour répondre à votre proposition : « Personne n'est assez misérable pour ne pouvoir entendre la voix de son dieu du fond de son étroite chambrette », vous pouvez lire dans « Concordia » (N°42 de 1874) : « Parler des avantages de la vie intérieure aux masses prolétariennes moralement et intellectuellement abandonnées, est aussi oiseux que de vouloir démontrer à un aveugle la sublime beauté du ciel étoilé. La classe ouvrière ne jouit pas de ces biens, parce qu'elle ne les connaît pas, et elle ne les connaît pas, parce que l'occasion lui manque pour apprendre à les connaître. Voilà ce qu'il ne faut pas cesser de répéter, quelque désagréable que cela puisse être à la plupart de l'entendre ». Vous admettez que chaque ouvrier est en général responsable de ses fautes, puisque chacun entend son dieu dans sa chambrette ; ceci me montre mieux que tout le reste, combien vous êtes étranger à la véritable vie de l'ouvrier.

Quand vous reprochez (fasc. de juillet, p. 95) à tous les économistes comme un défaut héréditaire, ce lâche eudémonisme qui ne trouve aujourd'hui aucun contrepoids sérieux dans une conception morale du monde, j'accepte ce reproche sous sa forme générale, mais il n'atteint nullement le *Verein für Socialpolitik* ; ce serait une pure calomnie que de lui adresser un tel reproche. Mais quand ensuite vous vous adressez de nouveau spécialement à nous ¹⁴ pour nous dire que, sans nous en apercevoir, nous arrivons à une conception matérialiste de la vie, et que nous nous familiarisons à notre insu avec cette doctrine profondément immorale qui considère tout travail pénible comme une honte et un malheur, je vous réponds tout net :

Votre mémoire est en défaut, vous ne pourriez fournir la moindre preuve de votre assertion ; je ne sache pas que le socialisme ait jamais déclaré le travail honteux ; je sais que ses plus éminents représentants ont dit tout le contraire, et je nie énergiquement avoir jamais soutenu quelque chose de semblable. Je ne comprends d'ailleurs pas du tout comment on peut reprocher à quelqu'un de répandre dans le monde des théories immorales, dangereuses, que leur auteur prétend avoir ignorées jusqu'à aujourd'hui.

Je mentionnerai enfin un dernier grief : nous sommes, paraît-il, des socialistes pessimistes, pessimistes dans notre appréciation du présent, pessimistes dans notre conception générale de l'histoire.

Dépeignons-nous le présent sous des couleurs trop sombres ? C'est un point discutable ; on ne saurait rigoureusement ni l'affirmer, ni le nier. Mais je veux du moins rappeler ici, que tout récemment j'ai publié dans vos *Jahrbücher* (XXXI, fasc. I) un essai sur l'influence des voies de communication modernes, et tout particulièrement pour nous laver, en quelque mesure, de l'accusation de pessimisme. J'y ai vanté avec éclat et sans restriction les merveilles de la technique actuelle, le progrès du bien-être dont profitent même les plus malheureux. Mais j'ai cherché à montrer en même temps avec quelle facilité l'égoïsme

¹⁴ Vous nous accusez de nous servir tout le temps de l'expression « *sittlichen Pathos* » (pathos moral) ; nous n'avons employé qu'une fois cette malheureuse et inintelligible locution, dans l'invitation au 1^{er} Congrès d'Eisenach, que vous avez vous-même signée.

impitoyable et tous les vices moraux se développent avec ces immenses progrès matériels ; j'ai cherché à montrer que l'humanité a de nos jours pris possession d'une colossale maison nouvelle, et qu'elle y a assigné de bien mauvais sous-sols, de bien mauvaises mansardes à certains membres de la société, mais qu'il n'en serait pas moins insensé de désirer que toute la société s'en retournât dans ses misérables cahutes d'autrefois. Est-ce là du pessimisme ? Est-ce là de l'amertume ? Est-ce là une « cruelle condamnation de notre ordre social » ?

Mais votre philosophie de l'histoire ? vous exclamez-vous. Je dépeins, paraît-il, l'histoire dans son évolution comme une éternelle maladie, j'établis une doctrine économique du péché originel, aussi peu féconde et même beaucoup plus désespérante que la doctrine théologique ; vous me prêtez du goût pour la philosophie de Schopenhauer, qui cache sous un orgueil immense sa pitoyable faiblesse de volonté.

Je ne sais pas ce qui vous a donné de moi une telle opinion : je ne me suis jamais prononcé publiquement sur Schopenhauer. Si, comme homme privé, j'ai souvent rendu hommage à l'écrivain et au logicien (on peut recommander à tout le monde l'étude de son traité classique sur la quadruple racine du principe de raison suffisante), j'ai toujours condamné le métaphysicien. Mais pour ce qui est de la théorie des formes d'organisations économiques que vous nous montrez si effrayante, d'autres lecteurs, chose comique, y voient une conception optimiste. Constantin Rössler ¹⁵ résume ainsi la substance de ce discours tant diffamé : « La question sociale est aussi vieille que la société ; elle varie seulement avec chaque système social, mais l'intensité du mal semble diminuer à chaque époque ». Est-ce là une conclusion pessimiste ? Est-ce la doctrine d'une éternelle maladie que de dire « l'histoire, si nous y regardons de près, déroule à nos yeux une gradation d'organisations sociales, une série d'époques dans la vie sociale et le droit social, dont chacune a chassé l'autre après une lutte pénible. Chaque époque nouvelle efface de plus en plus les traces de violence, de brutale domination, de barbare exploitation, qui avaient été maîtresses exclusives dans les temps précédents, aboutit à de meilleurs rapports économiques entre les différentes classes, reconnaît mieux l'égalité de droit de tous les hommes, demande que les différentes

¹⁵ *Zeitschrift für preussische Geschichte*, XI, p. 370.

classes exercent les unes sur les autres une influence morale plus grande, et fait ressortir l'obligation des classes supérieures à travailler au relèvement des classes inférieures »..

Mais, dites-vous encore, votre doctrine, qui met la force et l'injustice à l'origine de l'organisation sociale - je vous arrête ; ici encore il faut bien établir ma théorie. La citation entre guillemets que vous donnez (fasc. juil., p. 73) de mon discours « la formation économique des classes est un produit de l'injustice et de la violence » est exacte, mais c'est une répétition, inexacte par ma faute, de ce que j'expose immédiatement avant plus exactement, plus complètement. Je débute (p. 365) par cette phrase : « La force est à l'origine des classes sociales, de l'inégalité des fortunes, etc. ». C'est avec intention que je dis simplement force, parce que je ne crois pas que la force soit toujours injuste, et j'ajoute : « Et cette injustice du début continue son oeuvre criminelle ». Le sens de mes paroles - toute la suite de mon discours le montre clairement - est celui-ci : on débute constamment par la force, mais cette force cesse d'être injuste quand on l'emploie à l'éducation des sujets, quand on l'ennoblit en s'en servant pour la réalisation d'un idéal élevé. Je vois bien la force mise au service de l'injustice dès les temps les plus reculés de l'histoire, mais elle refuse cet office dès qu'elle a conscience de ses devoirs. Je soutiens fermement qu'aujourd'hui encore la force joue souvent un rôle condamné par la morale ; souvent encore elle méconnaît ses devoirs, souvent encore elle ne se transforme pas en puissance morale ; j'aurais tort si le monde était parfait, si le but que lui montre l'histoire était déjà atteint. Je crois aussi que l'injustice actuelle se rattache à celle des temps antérieurs ; que des horreurs primitives des âges les plus reculés jusqu'aux mauvais traitements infligés hier encore aux enfants de nos fabriques la chaîne est ininterrompue ; que l'individu lui-même agit souvent injustement dans ces matières, et doit donc être puni quand même son injustice est une faute héréditaire plus que personnelle ¹⁶ ; c'est pourquoi je parle d'une faute tragique : j'emprunte à dessein une image étrangère à la dogmatique de l'église, afin d'éviter toute confusion avec la doctrine théologique du péché originel ; je l'emprunte à la tragédie qui repose

¹⁶ Vous aussi, vous parlez (*Hist. pol. Aufs.*, Nouv. Sér., 2^e Part., p. 74) de l'effet éloigné d'une faute ancienne dans l'histoire, d'une justice lente, qui oubliant les crimes des pères frappe les enfants avec une inexorable rigueur.

sur l'idée de justice, sur le principe purement humain de causalité, et qui se dénoue par l'expiation et la purification.

Je ne dis nulle part, comme vous le prétendez, que l'injustice n'est punie qu'après des milliers d'années et d'une manière toujours insuffisante par le sentiment du droit, si lent à s'éveiller dans les classes supérieures ; mais je dis expressément dans la même page, que les premières notions de morale et de droit représentaient déjà le nouvel édifice de culture morale, s'élevant en face de l'édifice grossier des forces naturelles, en commençant l'expiation ; en même temps, je fais ressortir que l'inégalité aristocratique dans la répartition des biens est le seul moyen efficace pour plier au travail et à la moralité les peuples primitifs encore grossiers, qu'elle est « l'instrument indispensable aux progrès de la culture scientifique et industrielle » .

La faute que j'ai commise est de ne pas avoir, dès le début de ce discours, nettement établi la distinction entre la force au service de l'égoïsme, de la passion, des instincts brutaux et celle qui se propose de nobles fins. Mais cette faute me paraît bien moins grave que celle que vous commettez dans votre ardeur belliqueuse, en légitimant la force comme telle, fût-ce celle des cannibales. Quand vous dites que tout asservissement du faible par le fort n'implique pas plus d'injustice, pas plus de faute tragique que toute autre action de notre race pécheresse, vous supprimez toute distinction du juste et de l'injuste. Tout est injuste alors, ou rien ne l'est plus, et, dans les déductions qui suivent, vous semblez en effet vous appuyer alternativement sur ces deux principes contradictoires : tout est répréhensible, et tout ce qui est peut se justifier. Je trouve certaines choses répréhensibles et d'autres non ; je déplore certaines choses qui existent et ne sauraient pour le moment être autrement, parce que j'espère ainsi contribuer à les améliorer.

Mais en voilà assez pour notre défense. Passons aux choses essentielles.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

II

Méthode dogmatique ou Méthode critique.

[Retour à la table des matières](#)

On sait que c'est Descartes qui a exprimé cette pensée hardie : *de omnibus dubitandum*. C'est la devise de la philosophie moderne, de toutes les conceptions modernes du monde en général. On rejette tout ce que la raison ne reconnaît pas comme vrai. Souvent aussi la science moderne a fait litière de cette exigence rigoureuse et a construit des systèmes dogmatiques a priori ; mais les grands esprits, Kant surtout, l'ont toujours ramenée à la méthode critique. Tous les grands progrès de l'humanité commencent par le doute, et se manifestent par une protestation contre le dogmatisme traditionnel.

On éprouve une surprise assez vive quand un homme de science se place à un point de vue que justifie un but pratique, mais qui ne se justifie pas scientifiquement, et conteste les droits du doute, de la critique, des investigations. C'est ce que vous semblez faire en un certain sens, vous qui avez, mieux que tout autre, célébré l'indépendance de la science allemande, vous qui vous êtes révolté contre l'esprit inquisitorial qui voit du danger dans l'expression des opinions, vous qui avez enseigné au monde, qu'en présence de l'inertie générale, le danger qu'offre la diffusion prématurée d'une vérité qui peut troubler le repos de la société est infiniment moindre que le danger qui résulte de la disparition violente de la plus petite vérité ¹⁷.

¹⁷ Voir : l'Essai sur la liberté dans le 1^{er} vol. des *Historisch-politische Aufsätze* de M. H. de Treitschke (3^e édit.), pp. 627-637.

Vous déplorez le scepticisme outré de notre époque, cette critique inquiète qui ronge tout. Vous contestez le droit d'examiner, je ne dirai pas les questions religieuses, mais de simples questions de droit et d'économie politique, celle de l'échange équitable par exemple, en remarquant que l'homme sagace ne saurait déterminer celui qui, dans l'échange de travail, donne le plus à la société ou en reçoit le plus. Cependant vous-même vous ne croyez pas tout à fait à cette faillite de la science, puisque vous donnez, à la question une réponse simple et nette : vous soutenez que les classes inférieures gagnent plus qu'elle ne donnent. Vous nous reprochez de continuer à l'envi de soulever des questions que personne (?) ne peut résoudre ; vous croyez que c'est se conformer à la mode d'aujourd'hui que de poser des questions déraisonnables.

Mais quelles sont ces questions déraisonnables ? Elles s'appliquent simplement à l'éternel principe fondamental de toute vie politique et sociale, à la justice de certains principes de droit, de certaines institutions économiques, Vous trouvez superflu que nous savants, nous professeurs de science politique, nous discussions ces questions, alors que la foule brutale les a discutées depuis longtemps en les dénaturant souvent avec passion, en les résolvant avec partialité. En ce moment où, d'après votre opinion que je ne partage nullement, cette foule nous menace déjà d'une bestiale démagogie, n'est-il pas tout indiqué qu'il vaut bien la peine d'élucider ces questions dans le calme de la science ? Et notre pensée, nos réponses doivent-elles se borner à ce vieil adage : *sint, ut sunt, aut non sint* ! C'est avec autant de droit que de son temps l'Eglise catholique a accusé les naturalistes et les réformateurs, l'ancien régime, les Montesquieu, les Voltaire et les Rousseau, la bureaucratie d'avant 1848, les libéraux, de soulever des questions oiseuses, inutiles, ne comprenant pas dans l'aveuglement de sa sottise, que c'est l'histoire et non un individu qui pose ces questions et qu'il s'agit seulement de leur trouver une solution juste, modérée et pratique.

Dans les reproches que vous nous adressez à ce sujet, vous semblez soumettre à la discussion scientifique, un principe justifié par des considérations pratiques en vue d'un certain état de choses pratiques. Je vous accorde volontiers que lorsqu'on veut écrire pour un parti po-

pulaire, il faut inculquer à la foule certains dogmes, certaines formules, qui ne doivent laisser place à aucun doute. Si c'est dans ce sens seulement que vous avez rédigé vos Essais, je n'ai rien à y redire, si ce n'est que, ayant une manière de voir toute différente en fait de socialisme, je me réserve le droit d'analyser ces formules et ces dogmes. Dans un comité, dans un parlement, il est désirable que la majorité soit d'accord au moins sur certains points capitaux sans quoi la discussion devient interminable, sans pouvoir aboutir à un vote effectif. Mais la discussion scientifique, la seule dont il puisse être question entre nous, n'a pas à prendre de décision à la majorité des voix ; elle ne compte que sur la force persuasive de la vérité. En pratique, dans toute société organisée, la conduite de chaque membre est maintenue par le droit pénal dans des limites déterminées, sans quoi la vie en commun deviendrait impossible ; au point de vue politique, il est également très désirable que la majorité ait, dans une certaine limite, les mêmes idées et les mêmes vues, autrement il ne serait pas possible d'avoir une constitution libérale. Mais on n'arrivera jamais à ce résultat en limitant légalement ou moralement la liberté scientifique, en soustrayant certaines questions à la discussion, en déclarant intangibles tels dogmes de droit ou de politique, en défendant sous des peines sévères le doute et la critique. L'Etat moderne doit être assez indépendant, assez fier pour dire : doutez tant que vous voudrez ; après la critique la plus sévère, vous trouverez que mes institutions sont justes et raisonnables, et ce qu'elles ont de défectueux a mille fois plus de chance d'être réformé légalement que révolutionnairement. L'unité de vue et de caractère dans un Etat libre résultera toujours à un état social sain, d'une libre discussion, et non d'une politique dogmatique d'un nouveau genre qui, selon votre désir, débiterait par cette proposition : Tout ce qui est, est raisonnable.

C'est ce paradoxe hégélien, cet apophthegme de toutes les réactions, auquel on pourrait avec autant de raison opposer celui de Goëthe : « Tout ce qui est, mérite de périr », qui est votre conclusion (fasc. juillet, p. 77), à une époque de graves difficultés sociales, au moment d'une profonde révolution économique qui, d'après votre propre aveu, n'a pas encore pu affermir ses coutumes nouvelles, son droit nouveau. Sans cette pensée, dites-vous, toute la philosophie n'est qu'une plaisanterie. C'est porter un jugement bien sévère sur la plupart des grands

penseurs, un jugement qui condamne à la fois Socrate et le Christ, Lessing et Kant,

Rousseau et Adam Smith, car aucun d'eux n'a trouvé raisonnable l'état de choses au milieu duquel il vivait. Vous partez de là pour chercher des dogmes, politiques solides que le temps ait respectés et qui servent de base inébranlable à l'Etat et à la société, et que trouvez-vous ? L'inégalité des hommes, - et les idées morales du mariage, de la propriété, et des divisions sociales.

Occupons-nous d'abord de l'inégalité des hommes ; plus évidemment que le mariage et la propriété, elle plaide, ou semble plaider en faveur d'une division sociale tout aristocratique.

Vous parlez exclusivement de l'inégalité établie par la nature. Vous croyez qu'à moins de vouloir corriger l'histoire, il faut reconnaître que la nature forme toutes ses créatures inégales. En cela, vous pensez sans doute à cette théorie des anciens ¹⁸, qu'il y a des hommes aussi différents entre eux que l'âme l'est du corps, que l'homme l'est de l'animal, que la nature forme les esclaves, et que, par suite, l'esclavage est légitime, puisqu'il ne fait que confirmer ce que la nature a d'abord formé.

C'est la même doctrine, que vous vouliez ou non le reconnaître, qui nie l'unité de l'espèce humaine, qui s'autorise de la couleur de la peau pour pallier les cruautés, pour excuser les suprématies de races, c'est la doctrine qu'on a opposée à toutes les réformes sociales, particulièrement à l'abolition du servage, et que quelques ethnographes soutiennent encore aujourd'hui.

Or, nous pouvons dire que le mouvement religieux et philosophique de plus de dix siècles a rendu cette doctrine de plus en plus impossible ; la nouvelle ethnographie scientifique, s'appuyant sur la théorie de Darwin de la transformation lente et successive des espèces, est revenue à la théorie de l'unité de la race humaine, en tous cas

¹⁸ Cf. Aristote, *Politique*, livre I, chap. II, § 13 et suivants.

elle ne met plus en doute que tous les hommes forment une seule et même espèce, grâce à la faculté de penser qu'ils ont en commun ¹⁹.

Il y a certes bien loin de cette constatation scientifique au principe de Fichte : que l'Etat de droit (*Rechtsstaat*) doit se fonder sur l'égalité de tous ceux qui ont une figure humaine. Mais il me semble bien démontré, qu'il ne suffit pas d'en appeler simplement à la nature pour expliquer les contradictions d'une civilisation arrivée à son suprême degré. Vous nous accordez vous-même que les hommes à l'état de nature se ressemblent beaucoup plus que les hommes, civilisés.

La nature extérieure rend le teint plus foncé dans le sud, elle agit sur des peuples entiers par le climat, la nourriture et le genre de vie, mais dans le même pays, sous la même latitude, elle agit à peu près également sur tous les hommes. Il est vrai que dans la même famille, un enfant sera bien doué, l'autre, non. Est-ce là un jeu de la nature, ou faut-il chercher d'autres causes ? Je ne l'examinerai pas ; il ne s'agit pas en effet de cela, mais des différences et des degrés dans les qualités physiques et intellectuelles des classes sociales, et elles résultent essentiellement de l'éducation dans un même pays donné. La distinction des classes sociales, le maintien de génération en génération des mêmes familles dans les mêmes sphères sociales ne s'expliquent pas par un simple processus naturel, c'est plutôt un fait héréditaire régi par l'histoire de la civilisation même. Chez les races vigoureuses, chez les nègres par exemple, un traitement déterminé rend les hommes tout autres au bout de quelques générations.

Lorsque le planteur sud-américain a au bout d'une dizaine d'années usé un gang de nègres, les a mis par le surmenage dans l'impossibilité de continuer leur travail, si bien que la moitié d'entre eux souffrent de la *diserethisia aethiopica*, quand il fait enfin transporter ce gang en Virginie, dans une plantation du Nord pour l'employer à l'élevage, il est naturel qu'ils doivent produire une génération imbécile, d'une sauvagerie bestiale, d'une grande maladie, une génération rabougrie, et que d'année en année le niveau intellectuel et physique de ces nègres baisse. Or, est-on autorisé à considérer l'affreuse situation économique de ces nègres comme une juste conséquence de leurs défauts natu-

¹⁹ Peschel, *Völkerkunde*, pp. 22-23.

rels ? Cet exemple est un peu forcé : mais des situations analogues, un peu moins cruelles il est vrai, se rencontrent partout ²⁰. Chez toutes nos classes inférieures on sent encore les effets de la triste situation, qui a été la leur du XVI^e au XVIII^e siècle : les classes inférieures et moyennes vivaient écrasées dans une stupidité apathique, alors que la culture intellectuelle du dernier siècle affranchissait la pensée des classes élevées. Dans le Sud de l'Allemagne, les nécessités de l'existence, les habitudes, l'éducation, les moeurs rapprochent bien plus que dans le Nord la classe ouvrière de la classe moyenne, le serviteur du maître ; on n'en conclura pas, je pense, que ce sont des causes naturelles qui créent cette plus grande inégalité dans le Nord, mais on l'expliquera par une répartition plus inégale de la fortune, surtout de la fortune immobilière, par les antagonismes de classe qui en découlent, et par une civilisation plus récente.

D'ailleurs, je ne suis pas seul à soutenir que l'inégalité n'est pas un fait naturel invariable, mais qu'elle est due en grande partie à des causes historiques, sur lesquelles l'homme peut agir. Adam Smith déjà expliquait l'inégalité surtout par la division du travail. L'intelligence de tout homme, dit-il, dépend de ses occupations. « The man whose

²⁰ Dans le rapport d'une enquête anglaise de 1863 on dit des potiers : « Les potiers, hommes et femmes, considérés comme classe, représentent une population dégénérée physiquement et intellectuellement. » « Les enfants malsains deviennent à leur tour des parents malsains, le progrès dans la dégénérescence est inévitable » ; mais cependant « elle se trouve ralentie dans le district des potiers par le recrutement permanent dans les districts voisins et par les mariages avec des familles saines ». En Allemagne, les médecins, les ecclésiastiques, les fonctionnaires, les conseils de révision ne s'expriment pas autrement. Voir, par exemple, le travail du Dr. Michaelis : *L'influence de quelques industries sur l'état sanitaire*, article relatif à l'hygiène publique et à la solution de la question ouvrière, 1866. Ce médecin très consciencieux, sans aucun parti pris, écrit qu'on peut admettre en moyenne pour la nourriture d'un tisserand saxon ou silésien : de 5 à 700 livres de pommes de terre, 250 à 300 livres de pain, 7 à 9 livres de viande par tête et par an. Si l'on ajoute à cette alimentation des adultes, celle des enfants, les déformations héréditaires professionnelles, les logements détestables et les mariages prématurés, on s'explique cette misérable catégorie d'hommes, connue de tous ceux qui ont visité ce district. Nous bornerons-nous, à la vue de ces hommes étiolés, à hausser les épaules en pharisiens et à dire :

« La nature fait ses créatures inégales » ?

whole life is spent in performing a few simple operations has no occasion to exert his understanding. He generally becomes as stupid and ignorant as it is possible for a human creature to become. The uniformity of his stationary life naturally corrupts the courage of his mind,- it corrupts even the activity of his body and renders him incapable of exerting his strength with vigour and perseverance in any other employment than that to which he has been bred ». Voilà, s'écrie-t-il emphatiquement, l'état dans lequel tombent forcément les ouvriers, c'est-à-dire la masse de la population, si l'État ne se donne pas la peine d'y remédier ²¹.

Ainsi Adam Smith demande déjà que l'Etat s'intéresse à ceux qu'il atrophie à son service. L'humanité ne peut pas faire de progrès sans que des individus, ou même des classes entières ne soient sacrifiés. Mais s'en suit-il qu'elle n'ait qu'à se réjouir de ce fait, comme ce pasteur anglais qui était indigné contre la nouvelle loi des pauvres, parce qu'elle dérangeait « l'harmonie, la beauté, la symétrie et l'ordre du système créé par Dieu, et la nature, ce système de surproduction de l'espèce, grâce auquel il y a toujours une réserve d'hommes en trop, prêts à remplir les fonctions les plus vulgaires, les plus serviles, les plus malpropres de la communauté » ? Non, la loi morale demande que ce sacrifice soit aussi réduit que possible, et que le mal soit réparé autant que possible. Celui qui le nie, nie aussi que la civilisation et la morale sont appelées à maîtriser la nature ; celui-là admettra des différences de race, de sang, s'accroissant de plus en plus d'après des lois naturelles et devant conduire finalement à une suprématie des hommes de sang noble sur les moins favorisés, analogue à celle de l'homme sur l'animal. C'est la loi de la lutte pour l'existence, qui ne s'appliquerait à l'homme que si l'on pouvait le considérer comme un pur produit de la nature, comme une brute, et qui n'a son application possible dans la vie humaine qu'autant que la civilisation n'a pas encore triomphé des éléments naturels.

Le dogme de l'inégalité naturelle des hommes et de la nécessité de subordonner l'organisation sociale à ce fait naturel, se transforme donc en cette proposition : Toute organisation sociale existante a pour base

²¹ *Wealth of nations*, liv. V, chap.II, art. II (III, pp. 182-183 de la 11^e édition de Londres de 1796).

l'inégalité naturelle qui existe à un moment donné entre les hommes qui la composent ; une transformation subite de la société deviendrait impossible si l'on négligeait ce fait et n'apporterait que du désordre dans la marche régulière de l'évolution, mais ces inégalités ne sont pas éternelles : quelques-unes sont dues à la civilisation et peuvent être éliminées par elle. Veut-on savoir ce que l'on peut faire pour atténuer les maux existants à un moment donné chez un peuple donné ? On y arrivera par l'analyse critique de tous les facteurs qui y collaborent, et par le courage réformateur qui ne recule pas devant les prétendues impossibilités, comme le dit si bien Ranke de l'initiative du génie qui croit à l'avenir et au progrès, qui s'applique énergiquement à la lutte, soit par de sages lois réformatrices, soit par des organisations humanitaires, par des associations ouvrières, par des mesures préservatrices contre la dégénérescence, l'inégalité physique et morale croissante des hommes.

Vous m'objecterez que ce n'est pas là le point capital, qu'il faut le chercher dans les idées morales du mariage, de la propriété et de la division de la société, idées qui restent immuables au milieu de l'universel changement ; voilà vos armes contre cette critique rénovatrice qui remet tout en question ²². Voyons avec quel succès vous les maniez.

Vous nous donnez votre théorie du mariage, de la propriété, de la société, et il faut déjà que vous reconnaissiez que l'idée de la propriété a subi les plus grands changements, mais n'importe ; votre description laisse encore un cadre uniforme assez grand, à l'intérieur duquel tout le passé s'est déroulé, - l'avenir s'y déroulera de même ; la constitution sociale aristocratique, la répartition aristocratique des biens sont toujours les mêmes : elles donnent toujours les plus grands biens de la civilisation, l'éducation, principalement, à la même petite minorité ; la masse peut se contenter du dogme chrétien, d'un travail pénible et ça

²² Vous dites que Lassalle fait de toutes les grandes institutions de la société, non des catégories logiques, mais des catégories historiques ; cela n'est pas tout à fait exact. Le capital seul est considéré par lui comme une catégorie historique (*Bastiat Schulze*, p. 159), et, là encore il n'emploie cette expression que pour résumer brièvement cette pensée, qu'il développe plus loin, à savoir ; que les sources de formation du capital varient avec les différentes époques.

et là d'une jouissance purement sensuelle ; point de loisirs pour elle, tout au plus sera-t-elle par moments en contact passager avec les intérêts temporels ou spirituels de son époque ; voilà ce qui est bien ; cela a toujours été ainsi, cela sera toujours ainsi ; voilà qui est juste, là il ne peut être question d'exploitation ; la règle est celle de l'échange : donner et recevoir ; les classes élevée donnent aux masses plus qu'elles n'en reçoivent ²³.

Personne ne lira le développement si éloquent (fasc. de juillet, pp. 79-100) de votre pensée sans y acquiescer partiellement ; la plupart des lecteurs sont gagnés. Mais le critique attentif sera surpris du mouvement de retraite que vous opérez à partir de la page 100. Comme historien, vous coupez l'une après l'autre les mailles du filet dans lequel vous aviez, comme dogmatique, enfermé si simplement, avec tant d'assurance, l'hydre de la question sociale ²⁴.

²³ Puis vous rangez en une seule classe sociale, que vous opposez au prolétariat, les poètes faméliques et les millionnaires ; c'est une synthèse dont vous faites souvent usage, et à laquelle on peut attribuer la meilleure partie de votre influence. Or, cette synthèse peut s'appliquer en certains cas ; sous certains rapports, les possédants et les intellectuels ne font qu'un ; sous d'autres rapports, ils diffèrent, et lorsqu'il est question de savoir si les préoccupations toutes matérialistes de certaines professions ne rendent pas trop égoïstes telle classe de la société, tels entrepreneurs, tels gens de bourse, etc. ce que vous dites des qualités de nos fonctionnaires, de nos prêtres ou même de nos poètes ne signifie absolument rien.

²⁴ Si je vous reproche de tomber ici dans des contradictions, ce n'est pas dans l'intention de nier que quelques principes, quelques séries de développements se présentent dans l'histoire simultanément et en se modifiant mutuellement. Du moment que j'indique la source commune qui donne ici l'harmonie des classes, et là leur lutte, dès que je démontre que les institutions aristocratiques et démocratiques se modifient dans le détail, doivent se succéder dans l'histoire, dès que je découvre pourquoi ici il y a domination et exploitation des classes, pourquoi là il n'y en a pas, la contradiction n'existe plus. Mais vous niez d'abord le premier point, et plus loin vous êtes cependant forcé de l'admettre. Vous donnez ceci comme la règle et cela comme une exception singulière, Mais vous n'expliquez pas suffisamment quand, où et comment se produit l'exception. Vous construisez une philosophie de l'histoire, où il n'y a pas de place pour ce que vous êtes obligé d'admettre comme exception pour d'assez longues périodes de temps.

Vous accordez enfin spontanément que le progrès de la démocratisation des Etats tient à la poussée actuelle vers l'égalité sociale ; mais vous croyez que ce mouvement n'atteindra pas plus son but, que le légitime effort tenté de nos jours pour assurer la paix du monde n'amènera la paix perpétuelle. Certes nous n'avons pas eu, comme beaucoup d'hommes raisonnables, de plus grandes prétentions. Dans toutes les relations sociales, la domination et l'exploitation doivent se transformer en influences morales réciproques ; il existe aujourd'hui une répartition de la richesse plus équitable que dans l'antiquité, et c'est là un progrès qui en appelle d'autres dans l'avenir. Toutes ces théories, qui sont les miennes, signifient simplement que nous nous approchons d'un idéal que les méditations de la raison ne peuvent pas plus atteindre, qu'elles n'atteignent les limites extrêmes du temps et de l'espace. Quand vous faites tomber les barrières si solides que vous aviez assignées à l'Etat et à la société, vous admettez une immense évolution dans le sens de l'égalité, vous admettez que c'est ainsi précisément que se réalise l'idée de l'humanité. Nous apprenons, et c'est là le plus surprenant, que jusque-là vous ne parliez pas du tout de réalités, de faits historiques, mais de revendications d'ordre moral auxquelles on ne saurait faire droit que d'une manière générale. Vous raillez même impitoyablement la doctrine de l'harmonie des intérêts (p. 101), en même temps que, niant la domination des classes et l'exploitation (p. 93), vous vantez l'organisation économique existante comme un tout harmonieux, embrassant avec une admirable cohésion les hautes classes et les basses classes de la société, et que vous trouvez dans cette union entre employeurs et employés, entre les hautes et les basses classes, un système harmonieux qui fait réfléchir jusqu'aux railleurs. Vous admettez ensuite la lutte de classes et vous publiez cette grande doctrine : que l'Etat seul, et surtout une monarchie, dominant les classes sociales, est capable de supprimer l'exploitation des classes inférieures par les classes possédantes.

Vous tenez, à la vérité, peu compte des conséquences de ces aveux. Dans la même page où vous assignez à l'Etat le rôle dont je viens de parler, vous revenez aux anciens dogmes de l'économie politique anglaise, en faisant des remarques dans le genre de celles-ci : « La vie actuelle des hommes est surtout sociale », ou bien « l'ingérence de l'Etat, en matière économique, est un fait de l'antiquité classique ». Dans un siècle qui a vu la législation de Stein-Hardenberg, vous vous

consolez comme un sage de l'école de Manchester, de ce que l'Etat ne peut que rarement intervenir pour donner l'impulsion à cette immense activité sociale. Il n'est d'ailleurs nullement question de cela, je m'appliquerai à le démontrer dans le chapitre suivant ; mais il s'agit de savoir, si les forces morales sont au-dessus des instincts de la nature primitive, si les idées morales peuvent prendre forme dans la vie économique et avoir une action créatrice, soit grâce à l'Etat, soit de toute autre manière. Votre refrain est qu'il n'y a pas grand chose à faire, et qu'il faut y aller avec toute la lenteur, toute la prudence possibles ; c'est ce même conseil que donnait le particulariste allemand avant 1866 pour résoudre la question allemande.

Vous montrez à chaque mot, qu'en principe vous voyez l'injustice de l'école de Manchester, que votre noble nature se révolte de ces lieux communs, mais que dans presque toutes les questions de détail vous en restez au même point ; cela provient de ce que toutes les conséquences de l'économie politique historique n'ont pas encore été tirées, que quelques-unes du moins n'ont pas encore pénétré dans les masses. Vous parlez avec prédilection des bienfaits du libre échange ; c'est à vos yeux un des dogmes les plus sacrés de l'ancienne économie politique. Mais qu'est-ce que le libre échange ? Où existe-t-il complètement ? Aurions-nous peut-être une entière liberté commerciale parce que nous avons supprimé les corporations et que nous avons fait quelques réductions insignifiantes dans les tarifs douaniers, réductions que (entre parenthèses) j'approuve et que je désirerais plus générales ? Je ne vois nulle part cette liberté absolue de l'industrie, pas même dans le pays où l'industrie est absolument libre, où les douanes sont purement fiscales, et je ne crois pas non plus que le libre échange soit partout normal, qu'il ait partout forcément, des conséquences heureuses ; je vois partout les forces individuelles, bonnes ou mauvaises, se mouvoir dans les limites du droit et de la coutume dont dépend essentiellement la répartition de la richesse et des revenus, et ces limites ne sont pas les mêmes partout et ne peuvent pas être changées arbitrairement ; elles dépendent bien de certains faits naturels immuables, mais elles résultent surtout du développement intellectuel et moral, et sont par conséquent soumises à la loi du progrès. Elles renferment un domaine plus ou moins étendu suivant la culture morale de l'époque, suivant les besoins de la société, que détermine, à chaque moment, une situation économique nouvelle et plus compliquée. Si donc quelqu'un me vante

aujourd'hui le libre échange, en négligeant ces conditions et ces réserves, s'il en attend du bien dans toutes les circonstances, je lui dirai : cher ami, le libre échange absolu est tout aussi utopique que le rêve d'une société sans gouvernement. Tant que l'Etat subsistera, il n'y aura pas de libre échange absolu. L'espoir de guérir par le libre échange toutes les plaies de la vie économique n'est pas plus fondé que celui du radicalisme qui veut transformer l'Etat en un gouvernement parfait par la suppression des règlements de police, de toutes les pénalités, par une extension de plus en plus grande du droit électoral, etc. C'est là un dogmatisme abstrait qui répond à un état suranné de la science ²⁵.

Votre point de départ en économie politique me semble aussi passablement différent du mien ; nous ne sommes pas plus d'accord ici que sur la philosophie du droit et de l'histoire. Je vois l'éternelle immutabilité dans les lois physiques de la nature, partout ailleurs je vois le progrès et j'y crois. Vous faites jouer un grand rôle aux influences naturelles et vous considérez même comme immuables, quant à leurs parties essentielles, certaines institutions de la vie morale. Vous vous révoltez quand on leur attribue l'instabilité des faits historiques. Comme s'il y avait contradiction entre l'examen historique et la solidité d'un jugement moral des institutions politiques. Vous vous écriez indigné : « Qu'on abandonne tout aux fluctuations du temps et les portes seront grandes ouvertes à l'arbitraire le plus éhonté ».

Dans le cours des temps je ne vois, moi, que la loi de causalité ; tant que les causes restent les mêmes, la conséquence, - l'organisation sociale, - reste la même. Je ne puis absolument pas considérer comme un avantage moral d'une institution d'avoir duré longtemps. Je ne puis découvrir des idées morales absolues, pas même dans le mariage, dans la propriété et dans l'organisation sociale, surtout quand vous me les représentez sous de telles couleurs. L'idée morale est au-dessus de

²⁵ Pour vous montrer qu'on partage ma manière de voir même en dehors des socialistes de la chaire, je citerai un passage d'une lettre de notre ami commun M. Dilthey ; il écrit : « une erreur grave que partage toute son école, me semble se dissimuler au fond de ce qu'il dit du libre échange (p. 107) puisqu'en réalité chaque mise en pratique du libre échange implique l'idée d'une réglementation ayant une action directrice sur le partage des biens. On ne se demandera jamais s'il faut réglementer, mais comment il le faut. »

toutes les institutions juridiques particulières. Le mariage et la propriété sont des formes extérieures du droit positif, des représentations de l'idée morale, mais ce ne sont que des formes qui se modifient constamment. S'ils offrent à peu près le même caractère chez la plupart des peuples civilisés, il ne faut pas l'attribuer à quelque élément moral invariable qui en serait la cause immanente, mais aux conditions extérieures de la vie, qui sont les mêmes partout, et entraînent nécessairement un développement historique analogue. La monogamie et la propriété individuelle (telle qu'elle existe aujourd'hui, contenue dans certaines limites et concomitante avec une propriété commune) se maintiendront telles quelles dans leurs points essentiels, tant que l'existence individuelle humaine avec son organisation physique et ses besoins intellectuels et moraux ne changera pas. L'homme ne peut, pas sans propriété exister comme individu, ni se développer pour une civilisation plus haute ; il ne peut sans droit de succession maintenir la chaîne des générations par laquelle se transmettent mécaniquement tous les biens de la civilisation. Mais l'élément moral de la monogamie, de la propriété, du droit de succession, ne consiste pas dans ce que le droit actuel de ces institutions a de commun avec les lois qui les régissaient à d'autres époques ; ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler le dogme abstrait, - vous diriez l'idée morale de ces institutions, - consiste simplement et exclusivement en ce que, à une époque donnée, le droit relatif au mariage, aux successions et à la propriété, la législation sur les différents moyens d'acquérir, sur la répartition des revenus, est pour un peuple donné en absolue conformité avec l'ordre juridique et moral, avec l'éducation morale de la société.

En faisant donc abstraction de tout ce qui est commun à toutes les législations sur le mariage et la propriété, on obtient une notion élémentaire à l'usage des étudiants de première année en philosophie, en droit et en science politique, mais qui ne résout nullement la question de savoir si notre droit actuel est juste et suffisant.

La vraie solution de cette question résultera d'une part des recherches de critique historique des institutions juridiques, d'autre part de l'étude de l'état psychologique et matériel et de tout ce qui en découle. Il nous faut faire une étude de droit comparé de tout ce qui se rapporte au mariage, aux successions et à la propriété, et non nous en tenir à une dogmatique infaillible.

Et ce que nous disons du mariage et de la propriété s'applique encore bien plus à l'organisation sociale. Même si le mariage et la propriété obéissaient à des lois plus stables, la stabilité de l'ordre social, telle que vous la comprenez, ne me serait pas encore démontrée. Quand de l'idée morale de la propriété vous concluez à une constitution aristocratique se maintenant identique dans ses points essentiels, l'histoire entière vous réfute, et je vous compare à l'architecte qui ne saurait construire avec les mêmes pierres que des maisons avec les mêmes façades et les mêmes fondations. Je m'étendrai plus loin sur cette question, mais auparavant je voudrais au moins exposer quelques généralités sur les rapports de l'économie politique, de la morale et du droit, sans lesquelles mes explications subséquentes sur la propriété et l'organisation sociale manqueraient de précision.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

III

Économie, Coutume et Droit.

[Retour à la table des matières](#)

On a souvent prétendu dans ces dernières années que la différence essentielle entre l'économie politique moderne réaliste et l'ancienne économie politique dogmatique et abstraite consiste surtout dans le rôle différent que l'école moderne assigne à l'Etat dans les questions économiques. C'est exact jusqu'à un certain point, mais non sans réserves ; on soutient le contraire dans bien des discussions actuelles, et je dirais volontiers que si l'on n'a pas vu clair dans cette question, c'est que l'opposition a des racines plus profondes. Le rôle nouveau que nous attribuons à l'Etat n'est qu'un symptôme qui montre que nous avons une tout autre conception des rapports de l'économie politique avec le droit et la coutume, et c'est pourquoi nous pouvons dans des

cas particuliers admettre une intervention plus ou moins grande de l'Etat, ne professant plus cette aversion a priori contre les règlements et mesures gouvernementales en matière économique. J'ai souvent nommé éthique cette nouvelle conception de l'économie politique dans ses rapports avec la morale et le droit ²⁶.

Cette appellation n'est pas nouvelle, mais il me semble que jusqu'ici on n'en a pas développé toutes les conséquences, et c'est pourquoi je voudrais exposer les plus essentielles.

L'ancienne économie politique prétendait souvent qu'il n'y avait pas en réalité d'économie nationale, de capital national, de revenu national, mais des économies individuelles, des capitaux et des revenus individuels. Ce qui est certainement faux, car le génie de la langue ne désignerait pas d'un nom commun ce qui n'aurait rien de commun. L'économie nationale des Anglais, des Allemands, des Groenlandais, des Cafres, des Chinois, ce sont là des désignations, non d'une somme d'économies individuelles sur un même territoire, soumises à la même autorité, mais d'un tout uniforme, dont les parties, sous tous les rapports, réagissent autrement les unes sur les autres, que ces mêmes parties ne réagissent sur les économies individuelles d'autres Etats, d'autres peuples. Et ce facteur commun, qui relie toutes les institutions particulières d'un peuple ou d'un Etat, ce n'est pas seulement l'Etat, c'est quelque chose de plus intime : c'est la communauté de la langue, de l'histoire, des souvenirs, des moeurs et des idées, c'est un monde de sentiments et d'idées communes, c'est la souveraineté de conceptions communes, un effort plus ou moins unanime de toutes les forces psychologiques, c'est plus que tout cela, c'est une manière de vivre commune qui découle de ces principes psychologiques concordants, c'est l'éthique commune, comme les Grecs nommaient cette conscience

²⁶ On pourrait jusqu'à un certain point l'appeler aussi bien psychologique ; l'élément psychologique se ramène au fond à l'élément éthique, les facteurs psychologiques sont les causes l'éthique est le produit. Les anciens économistes les plus remarquables, Adam Smith entre autres, ont déjà fondé leurs recherches sur les théories psychologiques. Toute la doctrine de l'égoïsme considéré comme le mobile de l'économie politique, n'est en somme qu'une tentative grossière pour satisfaire ce besoin de donner un fondement psychologique à l'économie politique ; parmi les modernes, Hildebrand a particulièrement insisté sur ce côté psychologique.

publique dans laquelle les idées de morale et de droit s'étaient comme cristallisées, et qui influe sur toutes les actions humaines, et par suite sur les faits économiques.

Encore récemment on a soutenu ²⁷ que les faits économiques ne doivent pas être considérés au point de vue de l'éthique, parce qu'ils sont d'ordre technique ; on peut enfoncer un clou plus ou moins adroitement, mais cela ne fonde aucune distinction morale. C'est une chose que je n'accorderais même pas. Le plus simple travail technique doit être fait convenablement, systématiquement et sans efforts superflus. Les forces de la nature, le simple besoin ne nous incitent jamais qu'à un effort passager ; dès qu'un sauvage a apaisé sa faim, il se recouche, il ne travaille pas pour l'avenir, il est paresseux ; c'est pourquoi Fichte dit que la paresse est le vice fondamental de l'humanité. La notion actuelle, même individuelle, du travail a quelque chose de moral ; nous appelons travail cette activité consciente et raisonnable qui tend à produire par un effort soutenu quelque chose qui soit conforme aux aspirations humaines, activité qui, en un certain sens, devient son propre but, puisqu'elle peut passer pour l'école de toutes les vertus, pour le

²⁷ « *Conception éthique de l'économie politique* » par le professeur D^r A. Lasson (*Vierteljahrsschrift für Volkswirtschaft*, XLI, p. 34 et suiv.). La théorie développée par M. Lasson est très simple : dans le domaine des instincts, il n'y a rien de moral, il n'y a que des forces mécaniques. Dans le ménage on n'a à s'occuper que de la satisfaction des besoins extérieurs, des besoins matériels du corps. Ici, il ne peut être question de facteurs moraux ; cela s'applique à la vie économique, dans sa forme la plus primitive comme dans la plus raffinée. Il n'y a pas plus d'économie nationale morale, qu'il n'y a un art culinaire moral. Toute activité économique découle de la nécessité d'un besoin naturel. La lutte pour l'existence est le mobile de l'activité économique des particuliers s'ils ne sont liés que par le droit. L'activité économique peut être influencée par des raisons morales, mais ne l'est pas nécessairement. Les faits économiques, considérés comme tels, sont moralement indifférents, ils sont bien avant et au-dessous de la sphère morale. La moralité n'ajoute rien de nouveau aux forces agissant actuellement dans la vie économique.

Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer dans les raisonnements de M. Lasson, de ses idées philosophiques antédiluviennes, ou de la notion comique qu'il se fait de l'économie.

Quiconque ne pense, quand il s'agit d'élucider des problèmes économiques, qu'à la manière de fendre convenablement du bois (p. 69), devrait plutôt faire un traité philosophique sur ce sujet que sur les rapports de la philosophie et de l'éthique avec l'économie politique.

palladium de toute propriété, pour le principe de toute notre organisation sociale.

Toutes les activités économiques individuelles ont donc, outre leur côté technique, un côté moral, mais la plupart des faits que nous étudions dans l'économie ne sont pas du domaine de l'activité technique individuelle ; l'économie n'est pas de la technologie, elle recherche surtout les rapports des économies particulières entre elles et avec l'ensemble ; et il s'agit seulement de faits dont le côté technique, si on ne le néglige pas complètement, doit surtout son trait distinctif, sa forme, sa direction à la coutume, au droit et à l'éthique.

La vie économique est à l'origine toute naturelle. Les instincts et les besoins naturels en forment le point de départ, et elle ne perd jamais cette base naturelle ; il s'agit toujours de la satisfaction de besoins naturels, de moyens naturels pour des besoins plus relevés, mais nulle part elle ne reste à l'état purement naturel, parce que le sentiment moral inné, le besoin esthétique et l'intelligence s'emparent de tous les actes naturels et les transforment. Chez les tribus les plus sauvages, on voit sortir un certain ordre du chaos de la vie bestiale ; les instincts s'affinent, les mêmes cas se reproduisent, on a le souvenir du dommage éprouvé, de là cet ordre supérieur à la force, à la nature et qui contient le germe de la morale, du droit, de la société civile. Même dans la vie animale se manifestent les rudiments d'un ordre de ce genre. Les ours et d'autres carnassiers occupent des districts réservés à leur chasse, et en punissent les violateurs. Si les animaux eux-mêmes mettent l'ordre au-dessus de la force brutale, vous êtes certainement dans l'erreur quand vous considérez les violations de cet ordre, la violence en elle-même, comme la raison des époques primitives de l'humanité.

Les relations humaines, morales et paisibles de gens vivant ensemble deviennent impossibles sans un certain accord, sans une entente réciproque ; c'est cette entente qui forme le lien intellectuel des membres de la communauté ; ce lien se consolide par la tradition, et conduit à la coutume, autrement dit, à un ordre consacré, voulu, pourvu de la consécration mystique de la religion, qui enveloppe l'individu dès sa naissance.

Toute coutume est en opposition avec la sauvagerie naturelle, avec le jeu des passions et des caprices. La coutume s'empare de tous les événements naturels et leur imprime des formes définies ; elles peuvent être tout d'abord barbares, extraordinaires, bizarres, il n'y a pas moins là un germe, un sentiment moral esthétique, une intelligence qui va subordonner à une règle la nature primitive. Les mœurs ne sont pas nées avec l'homme, ne lui ont pas été enseignées par Dieu ; elles se sont formées, restant soumises à une transformation, à une épuration constantes ; elles sont la révélation toujours nouvelle de l'esprit dans la vie naturelle. Par la coutume, l'homme crée un nouveau monde dans la nature, le monde de la civilisation, et l'économie politique fait partie de ce monde de la civilisation.

L'homme mange instinctivement, mais les mœurs l'invitent à manger à des heures fixes, selon des formes et avec des ustensiles déterminés ; le froid l'oblige à se couvrir, l'usage fait naître les vêtements, la mode, tous les produits d'un ordre plus élevé ; l'union des sexes est instinctive, la coutume en fait le mariage et le foyer domestique. La faim presse le chasseur à tuer le gibier, la coutume lui en attribue la possession exclusive et crée ainsi la propriété, d'où naîtra le droit de succession. Sans coutumes bien établies, il n'y a ni marché, ni troc, ni échange, ni division du travail, ni castes, ni esclaves, ni gouvernement. Dans tous les pays, à tous les âges, se retrouvent les cérémonies, les symboles dont une imagination primitive accompagne toutes les actions, pour montrer que rien n'est purement naturel, purement mécanique, mais qu'une chose n'est bien faite que lorsque, grâce aux symboles qu'enseigne la coutume, elle vient se ranger dans l'ensemble d'un genre de vie systématiquement organisé.

La civilisation, dans ses stades les plus reculés, ne présente plus d'actions purement naturelles, à plus forte raison les civilisations plus avancées. La coutume a peut-être perdu de son ancienne force ; elle a passé partiellement dans la religion, dans le droit, dans la morale du peuple et de l'individu, mais au fond, c'est la même chose : nous ne rencontrons nulle part des besoins purement naturels, mais partout des besoins réglés par la coutume, nulle part des processus purement mécaniques, mais des processus réglés par l'habitude, les usages, la mo-

rale et le droit. « Le mot d'économie, dit Dunoyer ²⁸, n'exprime foncièrement que des idées d'ordre, de loi, de règle ». La force des peuples, même leur force économique, dépend de leur degré de sociabilité, de leur aptitude à se soumettre à des règles communes, à des institutions communes ²⁹. C'est dans la vie en commun que se manifeste ce qui élève l'homme au dessus de l'animal : l'intelligence et la moralité.

Que conclure de cela au sujet des problèmes d'organisation sociale, des problèmes relatifs à la réglementation de la coopération des individus dans la production et au partage des produits ? Je dirai simplement que l'organisation économique de chaque peuple n'est en somme que le régime économique de vie qu'on vient de décrire ; elle trouve sa principale expression dans les règles morales, dans les moeurs et le droit économique de chaque peuple.

Et cela ne s'applique ni essentiellement, ni exclusivement aux grandes institutions économiques, qui sont en même temps des institutions juridiques telles que l'esclavage, le servage, la féodalité, les corporations, la liberté industrielle, la constitution agraire. Même dans toutes les questions organiques de second ordre, où nous ne connaissons pas de droit positif, toute situation économique qui persiste, repose sur certaines règles qui deviennent la coutume. Tout débouché durable, toute combinaison durable dans l'organisation de la division du travail, tout établissement de marché, la prospérité de toute affaire dépend de la répétition régulière de faits économiques identiques ou analogues. Et cette régularité produit une forme définie, certains usages sans lesquels les affaires ne pourraient avoir leur cours naturel et facile. Mais la forme arrêtée de ces coutumes finit par leur donner comme une existence indépendante qui, par la force de l'habitude, par la *vis inertiae*, détermine à son tour la nouvelle marche de la vie économique. La question accessoire de savoir si certaines transactions commerciales déterminées doivent se faire au comptant, ou admettre une forme de crédit déterminée, réagit naturellement sur la prospérité de telle ou telle industrie particulière, sur le succès ou la décadence de

²⁸ *La liberté du travail*, I, Introduction, p. 11.

²⁹ Cf. l'étude de Lazarus sur les rapports de l'individu avec la société dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie*, II, pp. 393-453.

l'une des parties en concurrence. Le patron d'une industrie à domicile entrera-t-il en rapports directs avec le fabricant, ou emploiera-t-il un intermédiaire ? La coutume qui prévaudra ici, aura une action décisive sur l'état, sur toute la réussite d'une industrie à domicile. Les quantités offertes sur le marché n'ont jamais un effet direct sur l'acheteur, elles agissent seulement par l'intermédiaire de certains procédés psychologiques et de certaines coutumes. Thornton, en particulier, a prouvé récemment combien sont fausses les anciennes idées sur l'action directe de toute variation de l'offre. Il a montré que l'offre et la demande ne s'influencent réciproquement que dans un cercle assez étroit, dans un cercle que les coutumes, les réflexions et les sentiments des parties en présence déterminent d'avance comme accessible aux variations des prix et de la consommation. Si les variations de l'offre se font sentir à distance, elles n'agissent pas partout avec la même force et la même rapidité, parce que les coutumes sont différentes. En tel lieu où les mœurs commerciales sont suffisamment développées, un marché trop chargé provoque immédiatement une contre-spéculation, en un tel autre où elles ne le sont pas, cette même surabondance produit une longue et forte dépression des prix. Une baisse de prix du sucre en Angleterre produit un accroissement dans la consommation ; la même baisse n'a pas le même résultat chez nous, parce que nous avons d'autres habitudes pour la consommation du sucre.

Toute la demande n'est qu'une partie de l'histoire concrète des mœurs d'un peuple et d'une époque déterminée. Toute la question ouvrière dépend des mœurs des ouvriers, les fluctuations du salaire dépendent de la résistance ou de la tendance des mœurs à maintenir tels quels ou à augmenter certains besoins de l'existence.

Pour résoudre une question quelconque d'organisation économique concrète, il faut se demander d'abord comment la coutume et le droit ont modifié les tendances psychologiques essentielles chez le peuple dont il s'agit.

C'est pourquoi je considère comme tout à fait superficielle la doctrine de l'égoïsme ou de l'intérêt considéré comme le principe constant et uniforme de tous les faits économiques. L'égoïsme est naturellement l'un des pôles de la vie humaine, il est tout aussi légitime comme mobile que mon désir de manger de temps en temps ; mais on ne sau-

rait en aucune manière le confiner dans la vie économique, car dans toutes les autres manifestations de la vie l'homme flotte entre ces deux extrêmes : rapporter tout à soi et à son intérêt, ou rapporter tout à l'ensemble, à la généralité. Mais en tout cas l'égoïsme n'est pas une puissance stable, n'est pas une grandeur uniforme. Voulons-nous savoir si aujourd'hui il est possible d'introduire chez tel peuple une législation sur les fabriques, de lui donner la liberté du travail sous une forme déterminée, nous n'apprendrons pas plus en faisant appel à la légitimité de l'égoïsme, que je ne comprends le mécanisme compliqué d'une nouvelle machine à vapeur, quand on me dit qu'elle est en fer. Je le sais bien, mais il faut qu'on me dise comment le fer a été travaillé dans cette circonstance, quelles formes particulières on lui a données. Il en est de même de l'égoïsme : il va de soi qu'il faut en tenir compte, qu'on ne peut et qu'il ne faut pas complètement l'étouffer, qu'entre certaines limites il est un ressort légitime et indispensable pour maintenir le rouage en mouvement. C'est entendu. Mais la question concrète, décisive, est de savoir comment ce ressort se trouve modifié à une époque donnée, dans des groupes spéciaux, par le travail dix fois séculaire de la civilisation, comment et à quel point il a subi l'action de la coutume et du droit. Toute explication économique doit nous faire connaître d'abord le caractère du peuple dont il s'agit, les mœurs et les idées variant avec l'époque, la condition, la profession, le lieu dont on parle. On ne doit jamais appliquer tout simplement au moment présent ce qu'une étude approfondie nous a fait connaître des mœurs et des pensées de la classe ouvrière chez un peuple qui vivait il y a deux mille ans. Une enquête scrupuleuse n'oubliera jamais le développement psychologique incessant de l'humanité ; on aura souci de décrire l'état psychologique réel. Dans chacun, de ces tableaux, l'égoïsme sera un élément essentiel, mais il affecte partout de légères modifications et produit partout un genre de vie économique un peu différent. L'égoïsme dans l'économie politique ressemble à la vapeur dans les machines ; je n'en connais l'effet que lorsque je sais sous quelle pression elle agit.

Mais la pression dont il s'agit ici, provient constamment de la culture morale ; c'est la pression de la morale sur l'instinct ; l'effet que nous avons à étudier est toujours une résultante de forces ; il faut connaître les deux forces pour en déterminer la résultante ; de cette façon nous nous mettons au véritable point de vue pour juger le pro-

cédé qu'emploient encore volontiers aujourd'hui tant de gens qui ne veulent pas être de l'école de Manchester, mais qui parlent avec prédilection des lois naturelles de l'économie politique, de l'organisation naturelle des faits économiques.

Ces expressions renferment deux idées absolument fausses : 1° celle d'une organisation économique normale, constante et indépendante du temps et de l'espace, qui a sa plus belle expression dans le libre échange, dans la liberté de l'industrie, dans la libre circulation des biens, qui ne peut être troublée que par l'immixtion abusive de l'Etat et de la législation et qui ne laisse plus rien à désirer. Cette idée a déjà été énergiquement combattue par List, Roscher, Hildebrand et Knies. Vous me semblez vous-même un peu tomber dans cette erreur quand vous considérez les rapports des classes économiques comme une fois pour toutes solidement établis quant aux points essentiels. Mais je n'ai pas à m'appesantir ici sur cette erreur, puisqu'elle a été suffisamment réfutée dans ses points principaux par les écrivains cités ci-dessus. Je me réserve de revenir sur la question du progrès social.

La dernière erreur que je signale est même encore plus répandue aujourd'hui. C'est d'elle qu'il s'agit tout d'abord dans la discussion scientifique qui divise les économistes modernes et l'ancienne école d'économie politique. L'idée que je voudrais surtout combattre est celle-ci : bien qu'on ne puisse pas admettre une constance parfaite dans l'organisation économique, ce sont, en tout cas, les faits extérieurs naturels et techniques du développement économique qui déterminent uniquement et absolument chaque organisation économique particulière. La question bien posée est celle-ci : y a-t-il pour chaque nature du sol, pour chaque climat, pour chaque période de richesse capitaliste, pour chaque état numérique de la population, pour l'époque des artisans, pour celle de la grande industrie, bref pour chaque période de la technique, une organisation économique absolument nécessaire et déterminée par ces faits matériels ?

Or, il n'y a pas le moindre doute que tous ces faits extérieurs exercent la plus puissante influence sur la coutume et le droit. Tout accroissement de population, tout grand changement dans la technique, dans les voies de communication, engendre nécessairement une autre organisation économique. Le passage de la culture à trois assolements

à l'assolement simple fait naître un droit rural tout différent. Les moyens de communication modernes ont créé le libre échange ; la machine à vapeur et la technique moderne sont peut-être les principales causes de la liberté industrielle. Je ne nie pas la corrélation intime entre les faits naturels d'un état économique déterminé et l'organisation extérieure économique ; je reconnais parfaitement que tout grand progrès technique cesse d'être compatible avec l'ancienne législation économique, avec les anciennes coutumes économiques, qu'il doit s'en former de nouvelles qui répondent au progrès accompli, mais je conteste que la nouvelle organisation de la vie, que le nouveau droit, les nouvelles coutumes soient déterminées par ces faits techniques et ne puissent prendre qu'une seule forme déterminée.

Ici les choses se passent comme au commencement de l'histoire. Certaines actions naturelles constituent les données positives dont s'emparent la psychologie, les idées dominantes pour les couler dans une forme déterminée de la coutume et du droit. Cette forme est définie dans certaines de ses parties fondamentales par la nature de la technique ; mais les détails essentiels dépendent de la civilisation de l'époque, des idées morales et esthétiques, des vues bornées ou larges qui ont modifié les instincts égoïstes et leur brutalité de force naturelle.

Les questions d'organisation économique, c'est-à-dire les questions les plus intéressantes, les plus importantes de notre science, ne sont donc pas de simples questions techniques, elles ne sont pas simplement dominées par des forces naturelles agissant mécaniquement ; elles sont tout autant des questions de la vie psychologique, des questions de coutume et de droit, des questions de la vie morale, C'est pourquoi, il n'y a pas d'ordre naturel, dans l'économie politique, dans le sens des anciens, c est pourquoi, il est également faux de désigner les faits économiques comme moralement indifférents dans leurs conséquences. Toute organisation économique déterminée n'a pas seulement pour but de produire des biens, mais encore d'être le réceptacle, la cause productrice, la matrice des facteurs moraux sans lesquels la société ne saurait vivre. Dans toute division du travail, dans toute répartition du revenu, on doit se demander si elle concorde avec une éducation convenable des jeunes forces ouvrières, si elle agit sur le travail, sur l'économie, sur la responsabilité personnelle, sur la vie fa-

miliaire, de telle sorte que le progrès soit assuré, que les sources du bien-être futur ne soient point taries : est-ce là des questions d'organisation naturelle ? Oui, si l'on confond les idées de causalité et d'ordre naturel, non, si l'on fait une distinction entre les causes agissant naturellement, mécaniquement, et les causes morales agissant sur l'âme.

Il faut que j'ajoute encore quelques mots sur le rapport qu'il y a en matière économique entre les causes morales et les causes naturelles. La base mécanique de toute organisation économique est constituée par des faits, des facteurs naturels, tels que le chiffre de la population, l'état de la technique, de la division du travail, etc. Ces règles ne sont pas, à la vérité, absolues ; en de certaines circonstances, il peut y avoir conflit entre les exigences morales et techniques, et l'on peut être amené à préférer pour un moment un état d'imperfection technique, pour ne pas causer un grand dommage moral, mais en général on recherchera l'état technique le plus parfait, la meilleure adaptation des actes économiques aux faits naturels ; on transformera la coutume et le droit, de façon à faire disparaître toute conséquence fâcheuse. Donc point de sottises plaintes au sujet des abus de l'argent, de la bourse, des grandes villes, des machines, de la grande industrie, mais soutenons énergiquement ce principe : les maux que nous voyons aujourd'hui résulter de ces faits sont les conséquences d'une organisation économique imparfaite, et non une nécessité imposée par la nature.

La technique moderne, les grandes machines nous sont indispensables, mais le travail des femmes et des enfants, la forme actuelle du contrat de travail, la répartition du produit total des manufactures, les soins à donner aux vieillards et aux ouvriers malades, la répartition des risques (grèves, accidents, perte de capital, etc.), tout cela n'est pas déterminé par les faits techniques de la grande industrie, tout cela dépend de la morale, du droit, de l'état de civilisation de notre époque.

Grâce à la technique, grâce à d'autres facteurs tels que la grande extension du commerce universel, il se produit çà et là de grandes entreprises ; mais ce ne sont pas des facteurs naturels qui décident s'il vaut mieux les confier à des particuliers, à des sociétés, à des sociétés par actions, à des communes ou même à l'Etat (les postes et les chemins de fer, par ex) ; ce sont certains facteurs psychologiques, ce sont

les moeurs, les habitudes, les idées de droit et de civilisation qui décident.

La répartition du revenu dépend de la répartition traditionnelle de la fortune, des forces respectives des classes économiques, des qualités individuelles, mais elle est loin d'être exclusivement un produit de ces faits naturels ; il n'y a pas de répartition purement naturelle des revenus, car elle serait alors dans le *bellum omnium contra omnes*, où le meurtre et le vol constitueraient le mode essentiel de répartition. Mais il n'y a pas un tel état de guerre générale, et à notre connaissance il n'y en a jamais eu, parce qu'il n'y a jamais eu d'hommes n'ayant aucune notion de morale et de droit. Le droit basé sur des convictions morales a eu dans le cours de la civilisation de plus en plus d'influence sur la répartition des revenus, et aujourd'hui, celle-ci a comme principaux facteurs : des habitudes de toutes sortes, des idées morales et enfin le droit. Les questions de force sont de moins en moins en contradiction avec les idées morales. La théorie de la justice distributive nous permettra de revenir sur cette question.

Toute épuration des sentiments moraux, tout accroissement de civilisation permettant aux intéressés d'envisager sans crainte l'avenir, peut amener un changement dans l'organisation économique, même si la technique, si les faits naturels restent absolument identiques. La coutume et le droit ne sont dans l'antiquité que le produit d'idées morales grossières, peu claires et imparfaites ; celles-ci sont soumises, dans le cours des temps, à une continuelle épuration, qui conduit graduellement toute l'économie politique de la forme, grossière de la violence et du troc forcé, aux formes pures et toujours plus nobles de l'action sociale réciproque.

Cet élément psychologique et intellectuel de l'organisation économique explique en même temps les arrêts et les reculs qui se produisent de temps en temps dans la marche du progrès. Les passions et la sottise peuvent par moments prendre le dessus, laisser la domination des classes s'établir et dénaturer tellement l'organisation économique que ce n'est que sur les ruines de toute une civilisation que pourra renaître une vie nouvelle plus saine. Mais de telles époques, de telles rétrogradations ne suppriment pas la loi du progrès ; elles ne dispensent pas les hommes nobles et bons de travailler constamment à la re-

cherche et à l'institution de la meilleure organisation économique compatible avec l'état de la science, l'accumulation des capitaux, la densité de la population.

Pour résumer ce que j'ai essayé de développer je dirai : Toute organisation économique est dominée par deux séries de causes indépendantes les unes des autres : d'une part, les causes naturelles et techniques, que l'ancienne économie politique considérait seules ; d'autre part, les causes découlant de la vie psychologique et morale des peuples, qui jusqu'ici ont été simplement mentionnées ou négligées, mais dont on n'a pas systématiquement établi l'importance en économie politique. Il n'y aura de science de l'économie politique, dans le sens rigoureux du mot, que lorsqu'on aura étudié à fond l'une et l'autre série de causes. Les causes de la première série forment le soubassement naturel, le fondement de l'économie politique ; les causes de la seconde série s'élèvent sur ce fondement en une construction bien plus mobile ; ce n'est que leur ensemble qui donne un résultat précis ; sur leur ensemble seulement on peut élever l'édifice définitif de l'économie politique. Une grande partie des recherches antérieures en économie politique ont eu le grand tort de déduire le résultat final, c'est-à-dire la situation économique, de cette première série de causes. On oubliait ou l'on négligeait tout l'édifice intermédiaire, tous les murs mitoyens et l'on accumulait ainsi les fausses conclusions. On tombait constamment dans le travers d'expliquer au moyen de prémisses techniques et naturelles ce qui dépassait toute technique. On soutenait que de certains faits techniques déterminés résultait un genre de vie, une législation déterminés, tandis qu'ils peuvent être très variés, ainsi que nous le montre l'histoire. On méconnaissait la nature de la coutume et du droit, la puissance des sentiments moraux et de la civilisation, qui dominent également toute l'économie.

Voici donc la différence cherchée : Nous ne nous distinguons pas du Congrès d'économie politique parce que nous nous enthousiasmons pour l'intervention la plus large de l'autorité gouvernementale, mais parce que nous admettons des causes psychologiques et morales à côté des causes naturelles et techniques, et par suite un développement moral de l'organisation économique, parce que nous croyons à un progrès qu'un esprit conséquent avec lui-même est obligé de nier ou de laisser

inexpliqué, s'il ne voit dans l'économie politique qu'une organisation naturelle.

La science économique est tombée dans les erreurs relevées ci-dessus à une époque qui faisait du droit une notion simple, immuable, qui, jetant par dessus bord toutes les coutumes traditionnelles, alors à la vérité dénaturées, trouvait la quintessence de l'individu dans une force naturelle toujours égale et qui se délectait comme un enfant au jeu capricieux et effréné de cette force ; c'était la période romantique, échevelée du siècle dernier. Un petit nombre d'entraves légales, en dehors de cela, liberté absolue, plus de chaînes d'aucune sorte : tel était le mot d'ordre et aussi l'erreur de Rousseau et d'Adam Smith.

Il y avait naturellement un fond de vérité dans ce mot d'ordre ; autrement il n'aurait pas eu une action aussi grandiose, il n'aurait pas transformé le monde. Toute époque révolutionnaire qui doit se débarrasser d'un droit formel traditionnel, désormais sans grande efficacité morale, viendra de la même manière à la source primitive de toute humanité, aux sentiments purement individuels ; elle parlera de ces éternels droits de l'humanité :

Qui sont fixés au ciel, inaliénables
Infrangibles comme les étoiles elles-mêmes ;

elle reconnaîtra cette théorie que le poète exprime dans le même passage en ces termes :

L'état primitif de la nature revient,
Où l'homme est en face de l'homme.
(SCHILLER, G. Tell.)

Encore aujourd'hui, quoi qu'en une bien moindre mesure qu'alors, on en appelle à certains droits inaliénables de l'individu ; on entre parfois en campagne avec des arguments analogues contre les coutumes traditionnelles, contre le droit traditionnel.

Je ne contesterai pas que les idées d'Adam Smith n'aient eu leur utilité pratique en leur temps ; mais scientifiquement elles sont insuffisantes ; elles méconnaissent l'idée morale de la liberté, elles méconnaissent la vraie nature de la coutume et du droit, les causes qui posent

une barrière entre le droit et la coutume, entre la contrainte et la liberté. Il faut que j'ajoute encore quelques remarques, sans toutefois épuiser les questions qui s'y rapportent ; je peux tout au plus en effleurer les points saillants.

Autrefois une coutume rigide, confondue avec le droit et la religion, dominait la vie dans toutes ses manifestations ; cela ne put pas durer, parce que la morale individuelle, dans sa liberté, cherchait, trouvait et choisissait elle-même ce qui était bien ; elle était supérieure à la coutume, et devait tendre à l'emporter. Certains individus commencèrent alors à dédaigner l'ancienne coutume, à agir autrement que leurs compagnons, et en le faisant, ils créèrent d'une part de nouvelles coutumes, d'autre part ils menacèrent par leurs idées, par leurs erreurs personnelles, d'ébranler les solides assises de la société et de l'état ; tout le domaine des coutumes fut ainsi entamé ; cela était nécessaire et salutaire ; mais il se produisit en même temps une incertitude, un ébranlement dans la marche traditionnelle de la vie, ce qui ne va jamais sans de grands dangers, sans des troubles profonds. Les peuples sentent que cela cloche, et maintiennent ³⁰ plus rigoureusement, en principes nettement formulés, la partie la plus importante de leurs usages, et consolident une partie de leur éthique par la contrainte imposée par l'Etat. Telle partie de la morale est facilement acceptée, telle autre difficilement, une partie s'exécute sous la pression de l'opinion publique, du qu'en dira-t-on, de l'estime des concitoyens, l'autre dépend de la juridiction civile et pénale, de la force coercitive de l'Etat ; ainsi se fit la séparation de la coutume et du droit ; elle fut indispensable pour le progrès de la civilisation : ce n'est qu'ainsi que l'individu

³⁰ Il va de soi que je ne veux pas, par ces quelques indications, donner une exacte description historique de la séparation du droit et de la coutume, cela ne serait possible que par une étude approfondie de l'histoire du droit et de la civilisation. Cette séparation ne s'effectua qu'après des milliers d'années et à travers de nombreuses méprises. C'est ainsi que toute l'organisation corporative du moyen âge ne devient intelligible qu'en se rendant compte qu'elle naquit lorsque la coutume et le droit étaient encore confondus, qu'on conserva alors toutes les règles possibles de la coutume en transcrivant les us des corporations, mais qu'on ne voulait les exécuter que selon, les règles du droit : ainsi se faisait par exemple l'exclusion des gens malhonnêtes, etc. Bien des dissonances postérieures dans l'organisation des corporations trouvent là leur explication.

obtint un libre espace pour y déployer ses forces, ce n'est qu'ainsi que put commencer l'émancipation de l'esprit, ce n'est qu'ainsi que les quelques hommes capables de frayer de nouvelles voies en eurent la possibilité ; d'autre part, tout ce qui avait subsisté acquit la stabilité qui est nécessaire au commerce, aux relations, à une vie civilisée plus compliquée. La subjectivité et le sentiment disparurent du droit et firent place à une justice objective, agissant d'après des règles mécaniques mais sûres ³¹. Pour rendre possibles les progrès et la liberté de l'esprit, l'individu s'est soumis en certains points de la vie sociale aux règles inflexibles du droit, et s'est en d'autres circonstances subordonné plus que jamais à la collectivité. Mais la coutume et le droit, quelque séparées que soient désormais leurs voies, restent cependant des jumeaux nés de la même mère et nourris au même sein. Leur but commun est de tracer à l'homme une ligne de conduite juste et normale, de régler la vie en commun. La moralité et la justice sont les éléments constitutifs de l'une et de l'autre. La morale indépendante, qui trouve en elle-même sa loi et sa règle, est jusqu'à présent l'apanage d'un petit nombre d'hommes éminemment doués. La foule est encore de nos jours guidée par la coutume et le droit dans le plus grand nombre de ses actions, d'ordre économique surtout. L'opposition ne réside pas en ceci, que dans le domaine du droit, l'homme est soumis à une règle, et que pour ses autres agissements, il est entièrement livré à son libre arbitre, mais dans ce fait que le droit est un frein solide et sévère, et la coutume un frein plus lâche.

Encore aujourd'hui l'individu travaille, boit et mange selon la coutume, il traite ses clients, ses confrères, ses ouvriers selon la coutume, il achète et vend selon la coutume locale. En beaucoup de points, sur lesquels on discute en économie politique, la question n'est pas de savoir si la chose en elle-même est juste ou désirable, mais si le droit, si la coutume réussiront à imposer ce qui est désirable. Le partisan du laisser-faire lui-même ne demande pas qu'on exagère le travail du dimanche, celui des femmes et des enfants, il ne désire pas que les cabarets se multiplient plus que de raison, qu'il s'établisse un colportage déloyal ; il veut seulement que tout cela se règle par la coutume, et non par le droit et l'Etat. Il dit la vie est si compliquée, que toute règle inflexible, uniformément applicable, ne peut que nuire, qu'il n'y a

³¹ Cf. Ihering, *Geist des römischen Rechts*, I, 328 et suivantes (3^e édition, 1873).

point d'autorité capable d'en bien surveiller l'exécution. Il faut avoir la liberté d'agir autrement partout et chaque fois qu'une autre manière de procéder est motivée. Il ne demande pas l'arbitraire, mais un autre genre de réglementation. Le partisan de la libre concurrence ne dit pas que chacun peut faire ce qu'il veut, il dit au contraire que grâce aux fluctuations du marché, chacun sera forcé de faire ce qui sera le plus avantageux à la communauté. Dans ce cas encore, la coutume a une puissante influence, c'est elle qui détermine ce qui est convenable dans la lutte commerciale, et ce qui ne l'est pas.

S'il s'agit donc de déterminer les limites du droit et de la contrainte en économie politique, il faut bien voir qu'au delà du domaine régi par le droit et la force gouvernementale commence d'abord celui, non d'une liberté individuelle absolue, d'un dérèglement arbitraire, mais celui de la coutume avec sa règle moins sévère, que celle-ci étend sa souveraineté sur de grands domaines et que c'est bien au delà de ces limites que commence le domaine intermédiaire entre celui de la coutume objective et celui de la morale libre. Cela n'efface pas les différences entre la morale, la coutume et le droit, et il ne faut pas méconnaître non plus que les plus grands progrès de l'humanité se sont accomplis grâce à la séparation bien nette de ces trois domaines, et qu'aujourd'hui on n'entreprend plus même de régler certains points par la coutume, d'autres par le droit ³².

³² Je n'ai pas la prétention de pouvoir indiquer exactement sur quels points le droit s'est transformé en coutume, la coutume en morale libre dans l'évolution de la civilisation. Mes propres recherches sur ce point n'ont rien de définitif. Je voudrais seulement rappeler qu'il faut toujours bien distinguer la liberté extérieure de la liberté intellectuelle, scientifique, religieuse, que cette dernière est toujours la plus noble. Peschel a montré d'une façon saisissante (*Völkerkunde*, p. 58) que la plus grande liberté extérieure existe chez les peuples primitifs, qui, n'ayant que la chasse pour se nourrir, rendent possible l'isolement de l'individu ; une telle liberté ne se présente plus jamais dans une civilisation plus avancée. « Nous sommes tous, dit-il, les serviteurs de la société ; nous sommes péniblement dressés dès notre enfance à faire le service d'une roue dans le rouage de la vie civile, souvent même celui d'une simple bobine, d'une simple vis. Le Botokude, l'Australien, l'Esquimau sont seuls libres. » Mais, en revanche, ajoute-t-il plus loin, ce chasseur libre tremble toute sa vie devant les rêves de son imagination. « Notre espèce avait donc le choix de devenir esclave dans une organisation civile, mais affranchie d'angoisses imaginaires, ou d'être débarrassée de toutes les chaînes sociales, de parcourir en souveraine

Je voulais simplement rappeler que celui qui veut faire abolir une règle de droit, une contrainte légale, doit d'abord expliquer quelles coutumes les remplaceront, quels facteurs contribueront à former ces coutumes ; qu'en beaucoup de cas, il ne s'agit pas de choisir entre la liberté et la réglementation, mais entre la réglementation légale et la coutume. Dès qu'on a cela, on comprend que les questions de liberté sont avant tout des questions de civilisation ; que, lorsqu'on traite de la liberté de la propriété foncière, il ne faut pas rechercher si la liberté répond à la nature de la circulation de la propriété foncière, mais il faut voir si nos paysans ont la capacité, les qualités morales, les mœurs qui promettent, en général un résultat plus favorable de l'absence que de l'existence d'une contrainte formelle, toujours plus ou moins routinière, d'une réglementation légale.

En partant de ce point de vue, un verra clairement qu'il est faux de soutenir que la présomption est toujours en faveur de la liberté économique. Cela ne peut se dire que de certains hommes ayant certaines coutumes et une certaine éducation. C'est ce que fit Adam Smith dans son économie politique ; son argumentation s'appliquait aux classes moyennes industrielles et cultivées d'Angleterre et d'Ecosse de son temps ; il a vu un vif essor succéder à l'abolition du droit économique du moyen âge, et il a dit d'une manière générale, que la contrainte paralyse l'économie, que la liberté est son élément, qu'elle en favorise et développe toutes les forces. Ce fut là une généralisation exagérée d'une observation incontestablement juste.

Si on laisse plus de jeu à la liberté individuelle d'individus très cultivés, vivant au milieu d'une civilisation avancée, on obtiendra indubitablement une plus grande activité, un élan de toutes les forces ; mais les hommes ordinaires se soustraient en partie à cette règle ; pour eux, on peut se demander quels sont les facteurs qui entrent en activité

indépendante ses chasses, mais d'être, en revanche, épouvantée par les plus grotesques imaginations et de rester la proie d'une crainte puérile des esprits. »

Tout cela n'épuise pas la question. L'histoire se pose encore le problème de donner à l'individu, même au sein de la société, le plus possible de liberté extérieure. Mais le but final, et Peschel a raison en cela, est toujours la liberté intellectuelle intérieure.

quand la liberté formelle devient plus grande. Les lois modernes sur l'industrie, par exemple, proclament le principe de la liberté du contrat de travail : un contrat de travail vraiment libre, précédé de part et d'autre d'un examen approfondi de toutes les circonstances, réglant tout en des clauses précises, est chose très rare. A la place de l'ancienne réglementation du travail, telle qu'elle se trouvait dans la réglementation des corporations, dans la législation des mines, dans les règlements concernant les domestiques, s'établit le plus souvent l'habitude locale, la coutume, et celle-ci se trouve influencée par la culture morale des fabricants et des ouvriers. La règle octroyée, d'une part par la fabrique, le règlement imposé d'autre part par le corps de métier ou une coalition peut dominer exclusivement. Cela ne démontre pas que le contrat libre de travail ne convienne pas à notre époque ; cela démontre seulement qu'on ne saurait soutenir une présomption en sa faveur sans la connaissance de tous les facteurs, des moeurs, des coutumes et des abus qui entrent en jeu. Cela démontre que si les abus sont plus puissants que l'usage légitime, nous devons de nouveau établir une législation du travail. Cela nous rappellera la vérité de cet ancien principe : chez les natures inférieures, l'abolition d'une contrainte extérieure s'identifie avec le relâchement de tout effort. Nous avons encore aujourd'hui des ouvriers agricoles qui après une bonne récolte en pommes de terre, ne travaillent que deux ou trois jours par semaine, parce que dans une telle année cela leur suffit. Si nous ne faisons pas des lois sévères contre eux, ce n'est pas parce que nous espérons que la liberté exercera sur eux une heureuse influence, mais parce que nous espérons qu'ils sont tellement en minorité, que cela ne vaut pas la peine de faire pour eux une loi coercitive inutile pour la majorité de nos ouvriers et, partant, nuisible et odieuse. Mais nous serons d'autant plus sollicités à agir sur les idées ; les sentiments et les moeurs de semblables groupes, si nous ne voulons pas voir la liberté y exercer de véritables ravages ³³. La liberté formelle ne produit donc qu'un espace

³³ Dans la description classique que donne Garve du caractère du paysan allemand, qui, *mutatis mutandis*, peut s'appliquer en bien des cas à nos ouvriers, il dit : « La paresse est la conséquence du vide de l'esprit. Personne ne se met en mouvement, que s'il naît des désirs dans son âme, qui le poussent à l'action. Et les désirs supposent qu'on se représente certains biens qu'on connaît. Par conséquent, plus le paysan ignorera, certaines commodités, certains agréments de l'existence, moins il les désirera, et il aura d'autant moins de ressort et par

vide ; les images qui s'y formeront ne dépendent pas d'elle mais des germes naturels, ou moraux et intellectuels qui s'y trouveront et y parviendront à leur développement.

L'ancienne économie politique jugeait mal les conséquences de la liberté économique, parce qu'elle était encore trop voisine des grands changements des temps modernes pour les voir sous leur véritable jour. Elle a assisté au renversement de tant de barrières légales remontant aux temps anciens, qu'elle n'a pas trouvé le loisir d'examiner si elles devaient tomber, parce qu'elles étaient surannées, ou simplement parce que c'étaient des barrières. Elle adopta tout bonnement la seconde hypothèse, et elle en vint ainsi à évaluer exclusivement le degré de la civilisation et les progrès de l'économie, non d'après la liberté matérielle, mais d'après la liberté formelle et le nombre de barrières légales qui étaient tombées. Dans cette manière de voir, il y avait une idée par trop exagérée des progrès de notre temps. Car nous nous sommes surtout débarrassés de la législation industrielle et rurale des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, non pas parce que nous n'avions plus aucun besoin de barrières légales dans la vie économique, mais parce que nous voulions, avant toutes choses et à tout prix, être délivrés d'un droit né en des temps tout autres, sous l'influence d'une autre technique, sous la domination d'idées depuis longtemps abandonnées.

Nous avons renversé bien des barrières, simplement pour les remplacer successivement par d'autres en harmonie avec notre technique et notre civilisation. Notre législation sur les constructions, sur les cours d'eaux, sur les digues, sur les mines, sur les fabriques, sur le contrat de travail, sur l'hygiène, sur les établissements salubres et insalubres, sur l'expropriation, sur les banques, sur les chemins de fer, sur les sociétés par actions, notre législation financière et agraire enfin ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Sous certains rapports, les barrières doivent même être plus élevées qu'autrefois. Plus la population devient dense, plus les hommes vivent rapprochés, plus ils sont

suite d'autant moins d'activité, - lorsque la faim ou la contrainte extérieure ne le poussent pas à l'action. »

Ces paroles montrent combien il est désirable, même au point de vue purement économique, que la haute culture avec ses avantages ne soit pas un monde tout à fait inconnu aux classes inférieures.

tenus par la nécessité à des égards mutuels, qui ne s'imposent pas à une population disséminée dans de petites villes ou à la campagne. Nous sommes en train d'élaborer peu à peu un nouveau droit économique ³⁴ qui, par son développement, comme par la hauteur des barrières qu'il opposera à la volonté libre de l'individu, ressemblera passablement à l'ancien droit corporatif ; les barrières sont simplement déplacées. Ce qui ne nous paraît que des mesures, des lois particulières semblera plus tard un système coordonné. Ce droit à son tour,

³⁴ L'auteur compétent des lettres ouvrières d'Angleterre dans le *Hamburger Korrespondent* montre presque dans chaque numéro combien ces idées gagnent de terrain même en Angleterre. Ainsi, il constate la diminution du nombre des matelots victimes de sinistres maritimes depuis la promulgation de la loi qui autorise l'*Office du Commerce* à inspecter les navires marchands qu'on soupçonne destinés au naufrage, afin de toucher frauduleusement la somme assurée, et il dit : « L'ingérence de l'Etat dans l'activité des particuliers, qu'ils soient fabricants ou armateurs, peut avoir de fâcheux effets - la question est encore en litige. Mais les partisans d'une telle ingérence soutiennent que tant que cette ingérence protège efficacement la vie et la propriété, et cela sans nuire aux intérêts du commerce, on ne saurait contester la légitimité de cette immixtion. L'opinion publique en Angleterre se prononce de plus en plus en ce sens. » Puis, parlant de l'accroissement excessif des fraudes dans le négoce et le commerce de détail, question qui attire de plus en plus l'attention publique en Angleterre, il dit encore : « Le système des falsifications est excessivement condamnable ; il est passé en habitude chez la plupart de nos commerçants, bien qu'il y en ait un nombre respectable qui aient résisté à l'exemple. Maintenant on l'attaque cependant très énergiquement. Les sociétés coopératives y portent déjà remède ; d'un autre côté, une armée de vérificateurs institués par l'Etat, répandus dans tout le royaume, atteignent la falsification derrière le comptoir et la frappent de si fortes amendes qu'elle finira par céder. Certaines gens diront que cette manière d'agir est insensée et en contradiction avec les principes de l'économie politique, mais, pour une raison ou pour une autre, les objections ainsi motivées sont tombées en discrédit dans le public anglais. Il faut voir avec quel scepticisme les leaders des classes ouvrières entendent dire que par principe on ne devrait pas même combattre les abus de la liberté individuelle dans le commerce, et un spectacle plus curieux encore, c'est de voir avec quelle facilité des législateurs savent se rallier à une opinion qui gagne ainsi du terrain dans le public. Plus la volonté populaire arrive à se faire entendre dans les conseils du gouvernement, moins on met de passion à combattre son ingérence, et dans un cas comme celui-ci, la résolution d'intervenir sera encore stimulée par la crainte des graves inconvénients qui sont à redouter, si la loi ne met pas un terme aux falsifications des aliments de première nécessité. ».

après avoir duré un certain temps, deviendra suranné, quand régnera une technique nouvelle, une civilisation nouvelle. Aucun droit ne peut prétendre à l'éternité. Le droit ne doit être que la forme adéquate du mouvement progressif des forces naturelles et intellectuelles d'une époque donnée. On ne peut comprendre et apprécier l'action d'une loi sur la vie réelle, que si l'on considère en même temps les moeurs qui la complètent, et qui coopéreront avec elle en vue d'un résultat déterminé.

S'il en est ainsi, si le droit économique moderne varie plutôt de forme qu'il ne perd en substance, si la réglementation est devenue inutile là où existe une coutume bien définie assurant l'honnêteté dans les affaires, on conçoit que ces anciennes théories qui proclamaient la victoire prochaine, complète et absolue, de la liberté économique devaient provoquer la contradiction. D'après Lassalle : La civilisation est d'autant plus développée, que l'individu est subordonné plus complètement à l'Etat, non seulement quand il se subordonne volontairement, ce qu'admettent volontiers les adversaires de Lassalle, mais encore quand les lois l'y subordonnent. Rodbertus émet cette idée que la liberté industrielle n'est chez tous les peuples qu'une phase transitoire vers une tout autre civilisation. Elle a existé à Rome à l'époque des premiers Césars ; elle a abouti sous les derniers empereurs à un régime industriel très analogue au système des castes. Roscher a fait ressortir récemment, dans sa critique d'Adam Smith, que les idées de cet économiste sont celles qui répondent à la première moitié d'une époque de grande prospérité économique, cette première moitié dans laquelle ne sont pas encore faites les expériences fâcheuses qu'entraîne la nouveauté. Il y a là une grande vérité. Le XIII^e siècle aussi, cette première époque de grande prospérité économique en Allemagne, nous montre infiniment plus de liberté économique formelle que les XV^e et XVI^e siècles, pendant lesquels se produit, grâce à la technique de la Renaissance, la deuxième période de grande prospérité industrielle, en même temps que se complète la constitution corporative du moyen âge.

Toute la discussion sur les limites de la liberté économique se borne en général à quelque chose de formel, d'extérieur. Ce côté formel a son importance propre et son histoire particulière. On ne se résout pas facilement à installer la réglementation sévère de la loi là où

suffit la règle plus lâche de la coutume ; on se félicitera toujours comme d'un progrès de n'avoir à recourir ni à la contrainte ni aux pénalités, car cela démontre que les hommes sont devenus meilleurs qu'à l'époque où la contrainte et la répression étaient nécessaires. Mais l'essentiel est et restera toujours que nous fassions des progrès positifs, que nous produisions davantage, que les produits soient répartis plus équitablement, que nous consommions davantage, pour satisfaire nos plus nobles aspirations, comme nos besoins les plus grossiers, que nous devenions des hommes plus cultivés, plus actifs, plus intelligents, plus justes. Et les formes d'organisation sociale qui nous y préparent le mieux sont justifiées. C'est pourquoi ici conviendra la liberté formelle et là, la contrainte formelle ; la règle de la coutume en tel endroit, celle du droit en tel autre. La marche de la contrainte à la liberté serait simplement ascendante, si la technique restait la même. Les modifications dans la technique, les changements dans la situation économique qui devient plus complexe ont pour résultat de temps en temps dans certains pays une recrudescence de la contrainte économique, et les hommes n'y échapperaient pas même s'ils restaient au même niveau moral, ce qui n'est pas le cas ; en effet la culture morale s'élève en somme d'une manière indubitable dans le cours des siècles.

Le désir de la liberté économique reste naturellement toujours un élément légitime, un but que les hommes politiques ne doivent point perdre de vue. Toute loi coercitive doit en effet tendre à devenir inutile, à élever les hommes de telle façon qu'ils puissent enfin se passer de cette béquille qu'est la loi coercitive. Dans l'aspiration vers la liberté s'exprime le désir d'avoir déjà atteint ce but, désir dont la réalisation est aussi éloignée que l'idéal qui appelle tous les hommes à la jouissance des biens les plus relevés de la civilisation.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

IV

**La propriété et le principe de justice
distributive.**

[Retour à la table des matières](#)

Dans tout ce qui précède vous étiez presque toujours d'accord avec moi en principe ; mais vous allez contester, du moins en partie, ce qui me semble à moi la conséquence nécessaire de ces prémisses. Aussi devais-je indiquer d'abord les principes sur lesquels je me fondais pour donner à chacune de mes raisons la place qui lui convenait dans une argumentation suivie.

Dans la discussion des questions de principes ultérieures, il s'agit toujours de montrer que certains faits naturels, et certains processus économiques d'ordre technique, travaillés et transformés par la coutume et le droit, arriveront aux formes supérieures de la vie sociale.

Cela s'applique tout d'abord à la théorie de la propriété : quel en est le principe ? Comment doit-elle être distribuée ?

La propriété est tout d'abord un fait naturel, une possession de fait ; la coutume et le droit s'emparent de ce fait et le transforment. Le droit de propriété devient la pierre angulaire de tout le droit privé et de toute l'économie. La formule du droit de l'individu sur sa propriété dans les législations modernes et dans les théories qui leur servent de base, devient ainsi le pivot de toutes les discussions de politique sociale : de là partent les théories les plus diverses, mais on peut les ramener à quelques groupes simples.

Si l'on veut grouper sommairement les théories émises pour justifier la propriété individuelle, on distingue deux grandes tendances qui s'opposent dans le cours des deux derniers siècles. Hugo Grotius fait naître la propriété d'un contrat social ; Hobbes et Montesquieu simplement de la loi. Cette dernière théorie exprime, sous une forme inexacte, cette idée juste, que la propriété, comme tout droit formel, a besoin d'être reconnue par l'Etat, qu'elle doit être soumise à toutes les réglementations que commandent la raison et l'intérêt moral de la communauté.

Locke et les Hollandais avant lui, comme plus tard le plus grand nombre des économistes, ramènent l'origine de toute propriété au travail individuel. Il y a là aussi une grande part de vérité. Le travail individuel et l'organisation de la propriété sont connexes jusqu'à un certain point. Tout observateur impartial le reconnaît. En fait, la propriété de l'individu, surtout dans les civilisations primitives, est en général créée par lui, et c'est pourquoi il y a plus de droit que tout autre. Dans les civilisations plus compliquées, bien des changements se produisent. Les biens reçus en héritage, les biens appartenant à des mineurs, à des aliénés, doivent être protégés aussi bien que ceux qui sont le fruit du travail personnel. Considérée dans sa valeur et dans sa nature, la propriété est aujourd'hui autant l'oeuvre de la société que de l'individu : ce sont des groupes d'individus qui la créent, elle est le fruit d'une activité commune très complexe. Or, voici la proposition équivoque dont vous partez : ce n'est pas le travail qui fonde la propriété, mais elle est une conséquence de l'essence de l'individu considéré comme tel ; la propriété est l'extension physique et morale nécessaire de l'individu. Je la tiens pour équivoque parce qu'elle peut servir à deux fins : on peut en conclure que toute propriété existante est absolument sacrée ; ou bien en tirer avec les socialistes cette conséquence : que du moment que tout individu a besoin de propriété pour compléter et perfectionner sa personnalité, il faut qu'elle soit distribuée tout autrement qu'elle ne l'est. Cette manière de fonder la propriété a cela de faux qu'il y est question tout simplement de l'individu, de l'individu considéré comme un numéro et non de la différence qu'il faut établir entre les individus. D'où les conséquences diverses qu'on en peut tirer. Fonder la propriété sur la nature de l'individu, ce n'est exact que si, d'une part, on ajoute que chacun, dans la limite du possible, doit avoir quelque propriété comme individu, comme homme actif et capable de

produire, et si, d'autre part., on a bien soin de rappeler que la propriété ne devient un droit formel que lorsque l'Etat le reconnaît, et que cette reconnaissance de l'Etat suppose de la part de l'individu la reconnaissance des droits et des limitations nécessaires à l'intérêt général, à l'intérêt du corps social entier. Les philosophes modernes du droit Trendelenburg, Ahrens, etc., attachent une importance toute particulière à ces limites, à ces devoirs, dans le désir qu'ils ont de rectifier enfin les erreurs invétérées du droit romain et de la philosophie individualiste. Vous en faites également mention, mais en passant, et comme d'une chose secondaire. Tandis que nous autres économistes modernes, nous rappelons avec insistance les devoirs moraux et juridiques qui incombent à la propriété et à la possession, vous insistez surtout sur les devoirs de ceux qui ne possèdent pas et sur les droits de la propriété.

Votre théorie de la propriété est par dessus tout individualiste. Vous partez exclusivement de l'individu et du lien moral de l'individu avec la famille et le droit de succession. Les relations des individus, en dehors des liens de la famille, n'y trouvent pas leur compte ; les limites et les devoirs qui en résultent, le côté politique de la propriété, considérée comme une institution juridique et économique, sont sacrifiés.

La conséquence immédiate de votre manière de voir est de défendre comme un conservateur absolu la répartition actuelle de la propriété. Vous admirez, par exemple, les classes possédantes d'Angleterre, parce qu'elles n'ont jamais laissé enlever une pierre, voire même une planche à l'édifice qui soutient l'organisation actuelle de la propriété. Moi aussi, j'admire ce qu'a de sain le sens historique des Anglais, mais pour ce qui concerne l'organisation de la propriété, ce sens historique va trop loin et me montre la vie publique de l'Angleterre sous des traits abominables. L'opiniâtreté avec laquelle ils ont tenu jadis à ce principe m'explique pourquoi les classes possédantes en Angleterre n'ont vu dans la législation agraire de la Prusse qu'une révolution injustifiée ³⁵, pourquoi c'est précisément en Angleterre que la répartition de la propriété foncière est la plus défectueuse, pourquoi, dans ce gouvernement parlementaire, le modèle des gouvernements

³⁵ Cf. la remarquable introduction du livre du président Klebs, *Die landeskulturgesetzgebung in Posen*.

constitutionnels, on n'a réalisé aucun progrès en faveur des classes inférieures. Elle m'explique ce système des impôts indirects et des droits protecteurs toujours croissants en faveur de ceux qui possèdent, l'augmentation des dettes publiques au profit des membres du Parlement, l'absence d'une réglementation efficace de l'hygiène, des mœurs et de l'assistance, l'insuffisance absolue de l'enseignement, cette pauvreté, cette démoralisation ³⁶, qui font que la situation sociale de l'Angleterre au commencement du siècle semble avoir été plus détestable et plus funeste que n'est la nôtre aujourd'hui en Allemagne.

Mais aussi depuis le commencement de ce siècle les Anglais ont rompu avec ce principe ; les réformes se sont faites successivement ; chacune a eu à se défendre contre l'accusation stupide de porter atteinte à la propriété, de confondre toutes les idées du droit ; je ne rappellerai que le discours de l'ancien chancelier lord Eldon qui soutenait que par la suppression des *rotten boroughs* toutes les propriétés étaient menacées en Angleterre. Maintenant, grâce au bill agraire irlandais de 1872, on est arrivé à un point de vue analogue à celui de notre législation agraire ; quelques réformateurs judicieux le louent comme la seule solution raisonnable ; certains juristes réactionnaires le flétrissent comme un acte de socialisme révoltant.

Je reconnais qu'en certains passages vous ne tirez pas les conséquences extrêmes de la théorie individualiste de la propriété. Vous accordez que l'état si misérable des logements ouvriers a avec raison amené certaines communes à les construire elles-mêmes. Vous admettez, qu'en des cas d'extrême nécessité, en présence d'un monopole effectif, l'expropriation même se justifie. En déclarant au grand propriétaire poméranien, et cela surprend de votre part, qu'il n'a ni le droit ni le devoir de réprimer les actes d'insubordination de ses ouvriers, quand il veut les punir ³⁷, pour les corriger, vous le menacez d'une loi qui le force à accorder à ses salariés la possession du sol. Par de telles concessions, vous abandonnez vos principes, vous reconnaissez qu'on ne peut plus opposer à des mesures de ce genre la rigidité d'un prin-

³⁶ Je ne fais, pour ainsi dire que citer les paroles de Gneist, *Engl. Verwaltungsrecht*, I, pp. 630-636, 2^e édit.

³⁷ En même temps vous demandez à grands cris qu'on punisse comme un crime la rupture du contrat.

cipe, que l'examen pratique d'un cas particulier autorise les réponses affirmatives comme les négatives. Mais en même temps, vous continuez dans d'autres questions, à nous servir votre phrase à effet : c'est du communisme. C'est ainsi que peu après cette menace faite aux propriétaires fonciers de Poméranie, menace beaucoup plus socialiste que bien des choses que vous qualifiez telles, vous anathématisez la prétention des ouvriers à participer aux bénéfices de l'entreprise ; à la vérité vous semblez un moment hésitant, mais après mûre réflexion vous y retrouvez, comme d'habitude, le communisme. Toute tentative susceptible de contrarier l'accumulation des grosses fortunes dans un petit nombre de mains, toute velléité qu'aurait l'Etat d'intervenir dans la répartition de la fortune vous semble illégitime et dangereuse. Laisser passer et laisser faire, c'est-à-dire le jeu libre des forces individuelles actuellement existantes, sans aucun autre devoir, sans aucune contrainte, sans aucune conception morale des rapports de la propriété et du travail : voilà ce qui doit dominer l'organisation de la propriété.

Pour arriver à reconnaître clairement la légitimité de certaines réformes sur ce terrain, il faut, avant toutes choses, à mon avis, faire une distinction entre le principe de la propriété et les raisons qui justifient la répartition actuelle de la propriété, ce qu'on appelle l'organisation de la propriété : ce sont là deux choses essentiellement différentes.

Si l'on considère le principe de la propriété comme une institution du droit privé, il en résulte que toute propriété acquise régulièrement, conformément à la législation existante, doit être protégée. Un individu ne pourra pas enlever le bien d'un autre individu malgré lui. L'Etat ne pourra priver un particulier de sa propriété que pour une cause urgente d'utilité publique et en lui offrant, avec une indemnité suffisante, des garanties contre l'arbitraire. L'Etat ne peut se prévaloir contre la propriété que des devoirs et des limites motivées par la législation existante. Que la distribution de la propriété soit juste ou non, que les devoirs et les limites soient tout à fait équitables, peu importe, mais le droit veut être observé, et veut l'être intégralement ; c'est ce qui assure à la propriété son caractère sacré, qui lui est nécessaire comme à tout autre droit, si l'on veut conserver les facteurs psychologiques du travail, de l'économie, de l'esprit de famille, et maintenir leur action bienfaisante.

Mais ce principe de la propriété ne justifie jamais la prétention d'un individu ou de toute une classe à maintenir la législation existante, si elle est favorable à l'un et défavorable à l'autre, si elle facilite à celui-ci l'acquisition de la propriété et la rend difficile à celui-là. Jamais le principe de la propriété ne renferme la justification absolue des moyens légaux ou de fait d'acquérir, et de tout temps il y en a eu d'honnêtes et de déloyaux : de tout temps il y a eu des propriétés légitimement acquises, tant au point de vue du droit que de la morale, et d'autres acquises par des moyens légaux, il est vrai, mais que la morale réprouve, d'autres enfin qui sont le fruit de l'illégalité et de l'immoralité ; de tout temps on a tenu pour légitime de changer la coutume et le droit afin de favoriser les moyens honnêtes de s'enrichir et de combattre les autres, de frayer la voie à une plus juste répartition de la propriété dans l'avenir. Toute modification du système des impôts, toute réglementation de la colonisation, de l'industrie, des constructions ; toute voie publique, tout canal, toute route nouvelle, tout changement dans la politique commerciale, agit indirectement sur la répartition actuelle de la propriété, exerce une influence sur son organisation future. Il n'y a pas un règlement du droit public ou privé qui n'ait une action directe ou indirecte sur la distribution des revenus et par suite sur l'organisation de la propriété ; point de réforme législative qui n'agisse d'une façon ou de l'autre sur la propriété. Le principe de l'égalité devant la loi et devant l'impôt ne peut s'enfermer dans une simple proposition ; il constitue une idée directrice qui, dans la législation générale comme dans les législations spéciales, figure dans des centaines de dispositions, ou du moins peut y figurer. C'est une idée qui préside aux actes administratifs comme aux actes législatifs ³⁸.

C'est donc se placer à un faux point de vue que de rejeter toute coutume nouvelle, toute réforme légale comme attentatoire à la propriété. On confond ainsi le droit formel avec les idées-mères d'un nouveau droit, on confond le droit réel de propriété avec son mode d'organisation. Il ne résulte nullement du principe de la propriété, qu'une répartition nuisible ou injuste soit à tout jamais inviolable, qu'il

³⁸ L'administration de l'armée, en France, commande tout ce dont elle a besoin chez un petit nombre de grandes sociétés de Paris ; en Allemagne, le corps d'armée, le régiment, la compagnie peuvent à leur gré commander leurs travaux où ils veulent.

y ait des droits privés tellement bien acquis, qu'ils soient à l'abri de toute modification législative. La législation est toute puissante : son fil conducteur est le principe de la justice ; c'est la conception qu'ont de ce principe les esprits qui forment l'opinion publique qui la domine à chaque époque.

Si Adam Smith et l'ancienne économie politique ont lutté si énergiquement pour établir scientifiquement la liberté de l'industrie, si l'école libre-échangiste en Allemagne continue encore la même lutte au point de vue pratique, elle est soutenue par la conviction que ces libertés conduisent à une répartition plus équitable des revenus et de la propriété. Cette école croit à un ordre naturel, juste et harmonique en soi, que les institutions et les lois humaines viennent déranger, et qu'il faut rétablir pour arriver à plus de justice. Quelques-uns des représentants de cette école, au service des gros capitalistes ou des grands propriétaires, ont à la vérité considéré la répartition de la propriété comme absolument indifférente ; quelques-uns de ses disciples, d'une éducation plus technique que philosophique et juridique, ont attaché plus d'importance à la production des biens qu'à leur répartition, mais cette école a – comme toute autre remarquable philosophie de l'Etat – toujours réservé une place à la juste répartition des biens. Elle a combattu les droits protecteurs et les monopoles, les brevets d'invention et les corporations, le majorat ³⁹, non seulement comme des entraves à la production, mais aussi comme des injustices.

Vous marchez donc avec les ultras de l'école de Manchester, quand vous soutenez que les peuples forts ont toujours cru plus important de produire beaucoup et bien, que de partager les produits d'une manière équitable. On ne peut pas contester ce fait historique, qu'aux époques de grands progrès économiques, la question de la répartition des pro-

³⁹ Adam Smith dit : C'est une atteinte à la liberté naturelle et à la justice, d'éloigner de sa paroisse un homme qui n'a rien à se reprocher. On trouve des expressions analogues dans Prince-Smith qui fait un fréquent usage des mots « justice », « droit absolu », etc. ; il est juste, d'après lui, que l'ouvrier soit dans une situation précaire, parce que ses ancêtres, depuis plus de mille ans, n'ont su rien acquérir. La répartition actuelle des biens lui paraît absolument juste, parce que pour lui la richesse et les vertus économiques d'une part, la pauvreté et la paresse (ou, ce qui est équivalent, l'absence de l'épargne) d'autre part, sont des faits connexes.

duits est moins vivement discutée que dans les périodes où, grâce à la stabilité économique, il y a un grand accroissement de population, mais cela ne prouve pas qu'il y ait dans ces faits une haute moralité. Vous dépassez les ultras de Manchester, quand vous vantez les mérites du libre-échange, parce qu'il laisse le champ libre à la puissance légitime de la chance. Tous les défenseurs du libre-échange ont soutenu jusqu'ici qu'il entraînerait une répartition plus juste des revenus, qu'il restreindrait l'action du hasard, de ce qu'on appelle la chance, s'il ne parvenait à la supprimer. Chaque fois qu'on nous exhortait à nous contenter de l'état actuel des choses, on parlait de cette idée que le *suum cuique* s'y réalisait, que les hautes capacités, les grandes connaissances, le travail supérieur, la vertu étaient récompensés dans la vie économique. C'est une théorie qui se comprend tellement bien que dans plusieurs passages vous la supposez admise ⁴⁰. Mais, lorsque vous en parlez *ex professo*, de peur de rien accorder qui puisse avoir la moindre apparence de socialisme, vous en venez à négliger complètement la capacité et l'activité personnelles dans la répartition des revenus et à substituer simplement le principe de l'hérédité et la chance, autrement dit le hasard.

Vous appelez la chance une force légitime ; vous dites, elle stimule l'énergie et l'activité de l'individu. Mais dans ce cas la meilleure méthode pour stimuler le zèle et l'effort serait de répandre davantage l'usage des loteries et de rétablir les maisons de jeu. Ce ne peut être là sérieusement votre pensée.

Mais je ne veux pas vous mal interpréter, je vois ce que vous voulez dire en appelant la chance une puissance légitime. Voici votre pensée : Jamais l'homme ne dispose de tout ; il faut qu'il se résigne humblement quand un destin inexorable lui ravit sa femme, fût-il le meilleur, le plus noble des hommes, quand ayant le génie de la peinture il naît avec une main mutilée. Vous voulez rappeler que sur le champ d'honneur la balle évite le misanthrope mélancolique pour atteindre l'heureux père qui semblait si nécessaire à sa famille, ou l'homme de talent qui promettait tant à la science. Vous avez certainement raison,

⁴⁰ Dans le fascicule de juillet, p. 89, par ex. ; vous dites : « à chacun le sien » ; p. 79, vous déclarez que des hommes de talent devraient avoir une existence basée sur une grande fortune.

nous ne pouvons pas tout régler selon les convenances de la sagesse humaine, il faut que nous abandonnions beaucoup au hasard, mais il faut aussi lui arracher tout ce que nous pouvons. Car c'est pour cela seulement que l'intelligence nous a été donnée ; nous devons de parti pris résolument empiéter sur la nature, partout où nous le pouvons. Toute position que nous enlevons au hasard, est une victoire pour la civilisation. Les peuples de l'Orient trouvaient téméraire de compter leur bétail, qu'ils considéraient comme un don du ciel que l'esprit humain ne devait pas contrôler ; c'est pour cela qu'une croyance lâche s'en remet si volontiers à Dieu, dans bien des cas où l'homme est cependant responsable. Mais pour ce qui est de la répartition des biens et des revenus, l'Etat, la société avec ses coutumes et son droit en sont responsables, sinon complètement, du moins d'une façon générale. L'Etat ou plutôt l'ensemble des institutions morales ne peut pas exercer sur la répartition des biens une influence semblable à celle de la mort dans chaque cas particulier, mais il doit dominer dans son ensemble la répartition des revenus.

Votre attaque contre ce que vous appelez ma théorie de la répartition du revenu d'après le mérite me semble le coup le plus rude qu'on puisse porter à la justice, la négation de tout ce qui passe, depuis Aristote, pour la base idéale de toute organisation de l'Etat et de la société.

J'ai déjà fait remarquer plus haut que je ne parle nulle part d'une répartition des revenus d'après le mérite, que j'exige encore bien moins que l'Etat se charge chaque année de cette répartition. Je soutenais seulement qu'aujourd'hui, comme cela s'est déjà si souvent présenté dans l'histoire, on se demande avec insistance, bien que la question vous paraisse « peu raisonnable », si la distribution actuelle de la propriété est, même très approximativement, en harmonie avec les connaissances, les vertus et les capacités, soit des individus, soit des différentes classes, si des procédés d'enrichissement que la morale réprouve ne s'étalent pas avec trop de sans-gêne, si les grandes fortunes d'aujourd'hui ne sont pas plutôt les fruits de la déloyauté que de l'honnêteté. Je soutenais que la seule garantie morale d'une répartition de la propriété était de la croire juste, de la croire au moins quelque peu en harmonie avec les vertus et les capacités des individus et des classes. C'est dans cet esprit que j'ai exposé la théorie de la répartition du revenu d'après le mérite, c'est dans cet esprit que je lui reste fermement

attaché. C'est la même théorie qu'Aristote déjà a établie dans son « Ethique », où il fait ressortir que la justice distributive est encore plus importante que la justice de compensation. « Tout le monde, dit-il, est d'accord, que la répartition des jouissances doit se faire selon la dignité des personnes, voilà la justice. Mais on discute sur ce qui constitue cette dignité (••••). Les démocrates la voient dans la liberté, les oligarques, dans la richesse ou la naissance, les partisans de l'aristocratie, dans la vertu ». Ainsi la vertu doit décider, et vous appelez cela une doctrine matérialiste ! Aristote vous classe parmi les partisans de l'oligarchie, c'est-à-dire parmi ceux qui mettent la bourse et la naissance à la place de la vertu et de la capacité.

Sans une telle règle, nous perdons, à mon sens, le premier et le plus important point de vue, d'où nous puissions porter un jugement général sur la moralité d'une situation économique ; mais un tel jugement est indispensable, c'est le point de départ des réformes et des progrès. La transformation perpétuelle de la coutume et du droit a besoin d'un fil directeur pour aboutir à des institutions de plus en plus équitables.

Je soutiens, en outre, qu'il ne suffit pas des données de l'éthique et de la philosophie du droit, mais qu'il faut y joindre les indications de l'économie politique. Plus l'homme sera sûr que la vertu est récompensée dès ce monde, que le zèle, le travail, l'effort ne sont pas prodigués en vain et plus son énergie sera grande. Si aujourd'hui on travaille cent fois plus que dans l'antiquité, cela résulte de ce que nos institutions juridiques et économiques se sont beaucoup rapprochées de l'idéal de la justice distributive. L'ardeur au travail croit proportionnellement à la justice dans la répartition des biens, et non aux spéculations que l'homme peut fonder sur le bonheur, sur le hasard, sur le droit de succession.

Le module de la justice distributive ne renferme cependant pas un principe qu'on n'a qu'à appliquer simplement et sans restriction. Il n'y a pas de principe, pas d'idée générale qui s'impose ainsi. Seul un esprit obtus qui fait des principes son dada croit pouvoir gouverner le monde avec un principe unique et ses déductions logiques. Le penseur voit surtout les difficultés surgir, quand il s'agit de faire la délimitation entre des principes également légitimes, entre des pensées générales d'égle importance, et c'est le cas ici.

Au premier coup d'oeil l'histoire nous montre que dans les civilisations anciennes la règle de la justice distributive joue un rôle bien effacé, sinon nul. A côté des facteurs moraux agissent constamment les facteurs naturels : la force et le pouvoir partagent la propriété, sans tenir compte du principe de justice distributive.

Mais le progrès social consiste essentiellement dans la suprématie qu'acquiert le principe de justice sur la force brutale, dans l'alliance de plus en plus intime de la puissance et du mérite, dans la coïncidence plus parfaite des causes naturelles et des causes morales de la répartition des revenus. Le progrès en ce sens est si sensible depuis des siècles, depuis des dizaines de siècles, que nous pouvons soutenir que, depuis longtemps, la règle de la justice distributive impose son inexorable autorité : aucune classe possédante, aucune aristocratie ne se maintient longtemps, une fois que ses vertus et les services qu'elle rend ne répondent plus à ses revenus. Point de journalier, point de servante, point de directeur de fabrique, point de ministre qui ne tienne ce raisonnement : le revenu doit répondre au travail, au mérite. Vous m'objectez la liste civile de nos princes ; cela est peu flatteur pour eux ; je vous répète simplement que je parle de la moyenne des hommes, et que les Hohenzollern ainsi considérés ont des revenus qui ne me semblent nullement au-dessus de leurs mérites.

Votre seconde objection est celle-ci : tout ce qui est propre à l'échange, tout ce qui trouve acheteur, peut prétendre à une rémunération complète, mais tel mérite, telle activité qui n'est pas purement économique, peut être payée avec de l'honneur ; cela, bien compris, s'entend de soi et ne semble pas une réfutation de mes idées. Celui qui dépense un million à faire des machines dont personne ne peut se servir, n'en aura pas un sou, quand même il serait un technicien de mérite. Le fonctionnaire de l'Etat doit être trop fier pour envier le juriste avisé qui s'est mis au service de spéculateurs véreux ; mais on ne peut pas vivre que de l'honneur. Et il sied mal à une époque dont le culte du veau d'or ne s'arrête qu'au seuil de la maison de correction, de laisser les ecclésiastiques, les professeurs, une grande partie des fonctionnaires mourir de faim, en leur rappelant qu'on ne rémunère intégralement que ce qui trouve acquéreur au marché. Où allons-nous, si certains pasteurs en sont réduits à laisser leurs enfants marcher pieds nus, si

d'autres meurent de faim avec leurs nombreuses familles, et annoncent dans les journaux qu'ils sont encore vigoureux et prêts à accepter toute position rapportant plus de 500 thalers ? En tous cas, cette objection ne peut nullement s'appliquer aux classes inférieures, à la majeure partie de la classe moyenne, qui souffrent aujourd'hui de la période de transition ; celles-ci ne produisent que des biens matériels, et réclament par conséquent, à juste titre, la rémunération entière de leurs services.

La plus sérieuse de vos objections est, que la rémunération selon le mérite est en opposition avec le droit de succession. Elle serait d'une importance capitale, si l'on appliquait la doctrine simplement à l'individu. Il faudrait donc laisser mourir de faim les malades, les enfants, les vieillards, etc., parce qu'ils n'ont rien à vendre, parce qu'ils vivent sans fournir de travail économique. Mais rien que l'énoncé de ma théorie exclut une interprétation aussi absurde. Tâchons cependant d'être plus clair. Quand on se demande, si dans son ensemble, la répartition de la propriété et du revenu est juste, il ne s'agit pas de chaque individu, mais des familles, pas même de chaque famille prise isolément, mais bien plutôt de la moyenne des familles de toute une classe. Ce que possède en propre chaque individu de ces mêmes classes est soumis au jeu du hasard ; mais le sort de quelques centaines, en tous cas de quelques milliers d'individus soumis aux mêmes hasards, avec les faibles écarts que comporte la vie de famille, offre des traits concordants dignes d'examen.

La répartition de la propriété dans les différentes classes de la société n'est pas fortement atteinte par le droit de succession, pour la raison que ce droit maintient en général la fortune dans les mêmes classes. Le fond de la question, qui seul m'intéresse, se rattache donc faiblement au droit de succession, dont le principe ne peut entrer en collision avec la justice distributive qu'en des points secondaires et dans ses conséquences extrêmes. Dans la mesure où le droit de succession a sur le partage des biens une conséquence déterminée, nettement reconnaissable, de nature politico-sociale d'un caractère général, s'élevant au-dessus des hasards de la vie individuelle, dans cette même mesure il faut tenir compte de la justice distributive dans l'établissement de ce droit ; et réciproquement, si la justice distributive élève certaines protestations et qu'on peut démontrer qu'elles sont tout à fait

ou partiellement incompatibles avec la nature morale de la famille, avec les liens moraux des générations qui servent de base au droit de succession, le principe de la justice distributive doit se borner à réclamer ce qui est encore compatible avec le droit de succession. Le droit de succession positif de chaque époque sera donc constamment un compromis entre toutes ces considérations. La liberté testamentaire doit-elle être absolue, y aura-t-il une réserve ? Y aura-t-il des héritiers collatéraux ? Un héritier pourra-t-il être avantagé ? Est-ce que pour des raisons tirées de l'organisation militaire, ou de l'esprit de famille dans les états agricoles, quelqu'un ne pourra hériter qu'une pièce de terre, qu'une propriété ? Les successions dépassant une certaine limite seront-elles plus fortement imposées ? Autant de questions dont les solutions varient totalement avec le temps et le degré de civilisation ; il en est de même du droit de succession des filles, de leurs dotations, du régime dotal ⁴¹.

Je n'attaque donc pas le droit de succession dans son principe, mais je ne le considère pas non plus, tel qu'il existe aujourd'hui, comme un dogme, comme une idée morale intangible. Je le défends tant qu'il exerce une heureuse influence économique et morale, je l'attaque quand je vois que, par suite de certaines dispositions spéciales, il ne le fait pas. Un impôt progressif sur les successions de plus d'un million est, à mon avis, aussi nécessaire dans l'avenir et aussi probable que l'impôt progressif sur le revenu, tel qu'il existe déjà en Suisse. Aux gens qui apportent toujours la même objection absurde, qu'on ne sait où cela s'arrêtera, je dirai : la limite sera établie ici, comme dans toutes les questions de chiffres qui doivent être résolues légalement, par une moyenne répondant au sentiment du droit de la nation et de l'époque. Tout nombre dans le droit positif renferme une parcelle d'injustice. Comment justifier, par exemple, que l'individu âgé de 20 ans et 11 mois soit traité tout autrement que celui qui a 21 ans ? Le droit, par unité de sa nature technique, ne peut procéder que suivant des règles s'appuyant sur une évaluation moyenne.

Cela me conduit à une objection que vous ne me faites pas, que je me pose moi-même, pour expliquer encore plus clairement quelle por-

⁴¹ Le Play, dans son ouvrage : *La Réforme sociale*, a dit beaucoup de choses excellentes sur ces questions et sur leurs conséquences morales et économiques.

tée je donne à ma théorie de la justice distributive, considérée comme principe directeur des réformes sociales. Nous avons à poser la question suivante, qui se rattache à l'observation que nous avons faite sur les nombres employés dans le droit. L'idéal exposé par Aristote et tant d'autres penseurs postérieurs, peut-il se réaliser par les moyens dont dispose le droit et l'Etat d'aujourd'hui ? Il ne peut l'être naturellement qu'à peu près. Il s'agit de ramener l'infinie diversité de ce qui s'appelle service, valeur morale, production, à une mesure uniforme, de trouver des règles clairement rédigées, partant uniformément applicables, d'en former des institutions juridiques et économiques, qui ne s'écartent pas trop de l'idéal, sans cesser d'être d'une pratique facile. Le brevet d'invention, par exemple, doit procurer à l'inventeur de génie un certain profit qui réponde à son mérite ; cela n'est possible qu'en établissant certaines règles générales, c'est-à-dire une loi sur les brevets d'invention ; mais il est permis de douter si elle atteindra son but. Si elle ne l'atteint pas, il ne s'ensuit pas que la théorie qui attribue une récompense particulière à l'inventeur génial soit fausse ou matérialiste ; mais la vie présente une telle variété, une telle complexité, que nous n'avons pas encore été en état de trouver les principes de droit réalisant en ce cas le *suum cuique*. Cette vérité, que Ihering a le premier mise en relief, que le droit ne devient applicable que lorsqu'il est formulé en règles claires, relativement peu nombreuses, pose la limite dans laquelle s'élaborera le principe d'une juste répartition des revenus ; mais cette limite ne dispense pas de chercher constamment à rapprocher la réalité de l'idéal, à transformer le droit jusqu'à ce qu'il atteigne son but.

Seulement on ne se bornera plus désormais, en examinant une organisation existante du revenu, à se demander, si elle est tout à fait juste, on se demandera aussi si l'organisation plus juste qu'on veut lui substituer est possible, si ce qu'on propose peut se formuler en dispositions simples, encore justes dans leur application. Les principales erreurs du socialisme proviennent bien plus du mépris qu'il a de ce côté formel des institutions juridiques et économiques, que de l'injustice de ses revendications. Il méconnaît la nature spécifique, la technique du droit formel, la difficulté de convertir le principe de justice partout, immédiatement et uniformément, en articles de loi, de contrat, en règlements économiques. Il ne voit pas que l'économie a besoin d'avoir à la base un droit techniquement achevé, formulé en

quelques articles clairs ; que le besoin le plus urgent, dans toutes les circonstances de l'heure présente, est un droit formel bien établi, plutôt qu'un droit absolument juste.

Ces arguments constituent les seules armes que l'on puisse sûrement tourner contre un socialisme exagéré. Vous ne vous en servez pas, aussi vos discussions sont-elles insuffisantes.

Prenons par exemple, pour le serrer de plus près, votre raisonnement sur la participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entreprise, dont il a déjà été question. La démocratie socialiste actuelle, avec Marx, réclame simplement, puisque toute propriété provient du travail, tous les bénéfices pour l'ouvrier, même dans une entreprise compliquée à laquelle collaborent un directeur, des travailleurs de différents genres, et des capitaux appartenant à des tiers. Dans la pratique on a commencé, soit par humanité, soit par des considérations purement commerciales, à accorder à l'ouvrier, outre son salaire fixe, des gratifications, puis une part spéciale assurée par contrat pour un travail déterminé plus parfait, enfin un tant pour cent à tous sur le bénéfice net de toute l'affaire, ou de certaines parties de l'entreprise ; souvent aussi on a permis à l'ouvrier de s'intéresser à l'entreprise par l'apport de capitaux, pour lesquels il reçoit une part proportionnelle des bénéfices nets. Comment traitez-vous cette question ?

Vous rapportez que Huber a déclaré que le capitaliste a droit à l'intérêt de son argent, l'ouvrier à son salaire, et que tous deux doivent avoir une part du bénéfice net. Cette prétention paraîtra toute naturelle un jour, dit Huber. Mais vous enseignez « que cette prétention est injuste, qu'elle renferme un contresens juridique : l'ouvrier veut, dites-vous, d'après le droit strict (lequel ?) réclamer le paiement de son travail personnel, ou une part du produit de tout le travail, mais jamais l'un et l'autre à la fois. » Vous m'étonnez et probablement tout juriste partagera mon étonnement. Ce que des milliers de directeurs, de commis, d'ingénieurs, d'ouvriers capables stipulent avec leurs maîtres serait un contresens juridique ! Il ne serait pas permis, il serait juridiquement inconcevable, de se faire payer mi-partie en rémunération fixe, mi-partie par une quote-part du bénéfice net ! C'est comme si l'on appelait un contresens juridique la coutume autrefois si générale de payer les fonctionnaires moitié en espèces, moitié en nature.

Votre conviction, d'ailleurs, n'est pas bien solide. Vous admettez que l'ouvrier, supporte, par suite de son renvoi toujours possible, lui aussi les dangers, les risques de l'entreprise ; vous admettez que l'équité (non le droit strict, ajoutez-vous) milite en faveur d'un système qui combine le salaire avec une faible participation aux bénéfices ; bien plus, quelques exemples de réussite cités par Böhmert vous enthousiasment tellement qu'en parlant de ce contrat, que vous qualifiez d'absurdité juridique dans la page précédente, vous dîtes : « Si le système complexe de rémunération pouvait se maintenir dans certaines branches de l'industrie, il est probable que l'Etat finirait par le prescrire dans ces industries. Car qui osera, aujourd'hui où la grande industrie est encore à ses débuts, parler de quelque chose d'impossible. » J'accepte cet aveu, mais je vous rappelle que dans votre premier Essai vous avez employé bien souvent un « jamais » téméraire, quand vous parliez de l'avenir de la technique et de la classe ouvrière. J'ajouterai simplement, qu'après avoir ainsi prophétisé l'avenir de ce système, vous revenez sur les difficultés qu'il présente, difficultés qui se multiplient tellement sous votre plume, qu'à la fin de la 3^e page, afin de ne rien ébranler, afin de conserver les dehors d'un strict défenseur du salariat actuel, vous concluez par cette remarque déjà citée : « si l'on approfondit davantage, on reconnaît que la théorie de la participation mène cependant au communisme. »

C'est, à mon avis, par suite d'une erreur que vous avez conservé dans trois pages consécutives des opinions aussi contradictoires sur une même institution. En tous cas, cela montre combien, pour juger sûrement de telles questions, il faut rigoureusement distinguer entre le principe, je veux dire entre la justice d'une mesure, et sa réalisation pratique.

En principe, la question me semble excessivement simple : quand plusieurs coopèrent à une oeuvre commune, chacun doit avoir une part du produit proportionnelle à son travail. Ce qui complique la question, c'est la difficulté qu'il y a à comparer entre eux les services : l'apport du capital et le travail de chacun, le travail intellectuel et le travail manuel. En tous cas il en résulte que le travail manuel ne peut jamais prétendre au produit total de la production commune, de l'entreprise, que la plus petite part revient à celui dont le travail a le moins

d'importance, que si le bénéfice net d'une affaire dépend exclusivement de l'esprit de spéculation du directeur, celui-ci n'admettra personne à partager avec lui ; que réciproquement là où le travail professionnel est le principal facteur de la réussite, celui-ci a plus particulièrement droit à une part du bénéfice croissant, qu'il serait faux de conclure que, si le dessinateur ou le modeleur d'une fabrique demande une participation aux bénéfices, elle doit être accordée au même titre au balayeur de l'établissement. Il y a là une série de conclusions nettes et sûres, que la masse considérera comme des revendications de la justice, lorsque l'habitude aura fixé certains rapports pouvant être appliqués dans la généralité des cas.

Cela n'est pas possible tant que certaines relations économiques sont encore relativement nouvelles ; cela n'est pas possible chaque fois que les cas individuels sont tellement variés qu'ils échappent à toute règle. La justice absolue exigerait souvent, pour être immédiatement convertie en loi et appliquée, des déterminations si complexes, des fonctionnaires expérimentés si nombreux, que souvent le résultat ne répondrait pas à la peine dépensée. C'est pourquoi, souvent à la règle absolument juste, tenant compte de tous les principaux éléments de la situation individuelle, on substitue une règle moyenne moins rigoureuse mais facilement maniable, comme nous le voyons si souvent quand nous nous occupons de la condition de la classe ouvrière. Le terme de comparaison n'était pas toujours le même, le problème aboutissait successivement à des équations différentes, et ainsi se sont formées à tour de rôle les différentes institutions sociales : l'esclavage, le servage, le contrat de travail libre. Dans l'esclavage, les deux membres de l'équation étaient : entretien et ménagement de la vie d'une part, un travail illimité de l'autre ; dans le servage : une pièce de terre, du bétail et des travaux déterminés exécutés de père en fils ; dans le contrat de travail en vigueur actuellement, l'ouvrier échange son travail contre un salaire fixe immédiatement exigible, avec renonciation à toute participation aux profits et aux pertes. Le salaire aux pièces est plus juste que le salaire à la journée, chaque fois qu'il est applicable et quand il ne pousse pas l'ouvrier au surmenage ⁴². L'usage, autrefois si

⁴² Dans la province de Saxe, les raffineurs de sucre et leurs ouvriers disent : le travail aux pièces est un travail meurtrier. Un fabricant m'assurait qu'il abrè-

général dans l'agriculture, de payer le travail partie en argent, partie en nature d'après la récolte, était également plus juste que le salaire journalier. Le système le plus juste, le plus idéal est celui d'une combinaison du salaire fixe et de quotités spéciales ou générales pour les principaux ouvriers, ces quotités étant graduées d'après l'importance du travail de chacun dans le résultat de l'ensemble.

L'évolution de l'esclavage au système actuel montre l'effort croissant de substituer à un système grossier mais simple, un système plus juste, mais plus compliqué. Dans l'esclavage, tout le monde est traité de façon égale ; dans le servage, il s'établit déjà de grandes différences d'après le service de l'ouvrier, d'après l'étendue des terres qu'on lui assigne, etc. ; le système du salariat est encore beaucoup plus varié, ou du moins il le devient bientôt. Nous trouvons d'abord le salaire à la journée, uniforme pour des travaux différents ; ensuite il s'établit des gradations de plus en plus nombreuses dans le salaire, et l'on s'approche de plus en plus de la justice ; l'injustice persiste là où l'ouvrier est exposé à des dangers menaçant sa santé, ou à de fréquentes et subites mises à pied, partout où le travail de l'ouvrier est la source essentielle des grands profits de l'entrepreneur, et où ce profit échoit non, à la capacité du directeur, mais au capital ; l'injustice existe dans ces périodes où, grâce à d'heureuses conjonctures, qui sont à peu près ou tout à fait indépendantes des gérants, et encore plus indépendantes de ceux qui y peuvent engager des capitaux, ces derniers perçoivent d'énormes bénéfices, tandis que l'ouvrier qui doit travailler plus que jamais, n'en reçoit absolument rien.

Mais quand et en quel endroit ce cas se présente-t-il ? Il est difficile de le déterminer. Le législateur ne peut s'y essayer sans se perdre dans des détails infinis qu'on a beaucoup de peine à utiliser, sans s'exposer à devenir souvent injuste. En tout cas, c'est la coutume, qui doit de longue main préparer de tels changements, et elle le préparera d'autant mieux que nous aurons plus d'entreprises, dont les directeurs ne sont pas en même temps des capitalistes.

geait la vie, et que les hommes de 50 ans étaient aussi affaiblis, aussi cassés que ceux de 60 ans autrefois.

Mais dans bien des circonstances le simple salariat restera toujours le mode le plus convenable, quelque imparfait qu'il puisse être : il a toujours l'avantage d'une administration plus commode, plus facile ; le droit de chaque partie ressort plus clairement, ce qui est d'autant plus important que l'ouvrier a moins de connaissances juridiques, moins de confiance, moins de science des affaires que le patron.

Si, dans des siècles, le travail professionnel devait arriver à la participation aux bénéfices, - je ne puis m'imaginer que même alors le travail qui ne demande aucun apprentissage jouisse de ce régime, - il faudra certainement encore former des tables numériques générales, auxquelles on devra recourir dans la plupart des cas, pour éclaircir la situation, pour faciliter l'exécution du contrat. Alors on serait de nouveau arrivé à un système plus parfait que les précédents, mais qui ne tiendrait pas compte de l'infinie diversité du mérite individuel, parce que cela est contraire au caractère général d'une règle facilement applicable à tous les cas. Le philanthrope applaudirait à ce système plus juste, et se consolerait des petites injustices qui s'y maintiendraient, parce que le système en somme stimulerait davantage les ouvriers que le système actuel.

C'est ce qui arrive dans toutes les questions de droit et d'économie politique. La distribution des honneurs, des biens et des charges ne doit pas seulement répondre aux vertus et aux travaux du moment présent, mais on doit en même temps penser à l'avenir et organiser des institutions qui préparent la nation et les différentes classes à agir avec justice, en tout cas, à faire ce qui est nécessaire à l'Etat et à la société dans les questions vitales. Je voudrais d'autant plus donner un corps à cette pensée, que vous l'exprimez vous-même sous une autre forme. Vous insistez sur la nécessité du droit de succession et de la grande inégalité des fortunes dans l'intérêt de l'éducation raffinée des hautes classes ; à cette éducation des hautes classes qui vous semble garantie par le droit de succession, vous sacrifiez volontiers le principe d'une juste répartition des richesses. On ne doit pas simplement penser au moment présent, en cela vous avez complètement raison ; mais dans votre préoccupation de l'avenir, vous avez tort de ne penser qu'aux classes élevées et aux moyens de leur conserver les grandes fortunes. Il y a un principe plus large, plus radical, visant toutes les classes, qui

ne supprime pas la répartition des biens d'après les mérites du moment présent, mais qui la modifie.

Vous dites que je ne reconnais pas du tout le principe de la justice distributive, parce qu'il ne peut pas y avoir de société, de haute culture sans une grande inégalité de fortune. J'admets que pour rendre possible la manifestation de la vie sous ses aspects les plus divers, il doit y avoir jusqu'à un certain point des degrés dans la fortune, mais je conteste que les trop grandes inégalités constituent un progrès. Je soutiens, en tout cas, que la conservation de l'ensemble ne dépend pas du maintien perpétuel d'une répartition inégale des revenus au mépris de la justice distributive. Si l'existence de la société est menacée, si l'Etat se trouve dans le cas de légitime défense, alors seulement, le principe peut être modifié selon les circonstances ⁴³. Mais la vitalité et la santé de la société ne dépendent pas exclusivement, comme vous l'exposez, de la conservation des plus grosses fortunes dans une même classe. Il est bien plus important que les classes dominantes soient cultivées, et cela est le résultat d'une bonne éducation qui, nous le voyons tous les jours, ne se développe pas parallèlement à la fortune. La vitalité de la société ne dépend pas non plus, aussi exclusivement que vous le dites, d'une certaine intelligence des classes élevées pour l'art, pour le luxe et les charmes de l'existence ; elle n'exige surtout pas que cette culture des hautes classes plane bien au dessus des classes inférieures, à des distances infranchissables. Cette manière de voir conduit à cette conclusion qu'il ne faut absolument rien changer au grand édifice social, tout mal aménagé, tout vermoulu qu'il soit, parce qu'en le reconstruisant, on pourrait endommager quelque vieille et précieuse peinture à l'huile ou quelque statue de marbre. Qu'elles disparaissent, vous dirai-je plutôt que de laisser des centaines, des milliers d'hommes s'étioler au physique et au moral dans leurs mauvais logements ! Le charme apparent de la vie, les ornements, les jouissances, renaîtront d'eux-mêmes dans une situation normale ; ne nous en préoccupons donc point avant toutes choses, mais cherchons d'abord comment nous

⁴³ Dans beaucoup d'Etats de l'antiquité, la répartition de la propriété foncière dépendait tout à fait de l'organisation militaire ; alors, toute mesure dictée en vue de l'existence et de la sécurité de l'Etat avait plus d'importance que celle que dictait la Justice distributive.

conserverons le peuple entier, les classes moyenne et inférieure, dans un état physique et intellectuel satisfaisant.

Si, en général, il faut sacrifier quelque chose, il est plus juste de le faire en faveur des classes inférieures qu'en faveur des hautes classes. Toute organisation sociale morale l'admet. Pour élever et soutenir les nécessiteux, on prélève sur le revenu actuel des possédants relativement plus que sur le revenu des pauvres. La charité publique s'occupe des indigents et de ceux qui sont incapables de travailler, le département se charge de la commune pauvre, la province du département, et l'Etat dépense pour une province éprouvée une somme décuple de celle de ses impositions. Une grande législation agraire cherche à créer une classe moyenne saine d'agriculteurs aux frais de l'Etat et de la classe possédante. La Commune et l'Etat subviennent aux frais de l'école et de l'église. L'Etat et la Commune devraient, à mon avis, prendre en main, plus que cela ne se fait aujourd'hui, les distractions populaires, le théâtre, etc., afin d'imprimer une meilleure direction à ces agents si puissants de l'éducation populaire. Avec tout cela, l'individu peu fortuné reçoit plus qu'il ne pourrait recevoir en vertu du simple principe de l'équivalence des services, parce que l'intérêt général l'exige, parce que c'est le seul moyen d'adoucir les rigueurs provoquées par des modifications contraires aux principes. Je ne néglige pas l'intérêt général en réclamant une modification du principe de justice distributive, mais pour moi, cet intérêt général ne réside pas dans le luxe et les jouissances, ni même exclusivement dans la haute culture des riches.

Vous le voyez, je suis prêt à faire à votre manière de voir toutes les concessions compatibles avec mes principes, et c'est pourquoi je veux encore signaler un point qu'il ne faut pas négliger : le principe de la justice distributive, considéré comme idée morale directrice, trouve son expression non seulement dans le droit, mais encore dans la coutume ; on doit surtout le chercher là, quand la sécheresse du droit positif met obstacle à sa juste action. Le principe est satisfait quand le revenu et la fortune répondent aux talents et aux services. On peut donc se rapprocher du principe non seulement en répartissant autrement les revenus, mais aussi en rehaussant les vertus et les services là où le revenu est relativement trop grand. C'est ce que j'ai fait ressortir dans ma conférence : un avantage quelque peu injuste des privilégiés peut

être excusé si ceux qui en sont favorisés usent de leur situation non pour en jouir en égoïstes, mais pour consacrer leur activité à l'Etat et à la société, et en particulier aux classes les plus humbles. C'est ainsi que de nos jours, c'est le premier des devoirs, la partie essentielle de la réforme sociale d'inculquer le principe : « noblesse oblige » à une génération de parvenus promptement enrichis, à nos grands propriétaires fonciers qui n'ont pas pu oublier complètement les souvenirs de la féodalité et du servage, d'éveiller chez nos agriculteurs, nos fermiers, nos fabricants, nos ingénieurs, nos architectes, un tout autre sentiment du devoir, parfois même par le moyen indirect de la contrainte légale. Bien des progrès ont déjà été faits en ce sens, plus en Angleterre que chez nous, plus, dans les provinces rhénanes qu'en Saxe et en Silésie. De quelle manière a-t-on procédé ? C'est là une question secondaire. Les uns croyaient agir efficacement en sermonnant les ouvriers et en louant les patrons du bien qu'ils avaient déjà fait ; d'autres en disant ouvertement aux entrepreneurs combien la situation était encore souvent horrible, inhumaine - par leur faute ou non - bien qu'une petite minorité très estimable d'entrepreneurs et de propriétaires pleins d'humanité aient déjà beaucoup fait.

Mais tout cela est insuffisant. C'est un principe qui n'est applicable qu'aux classes supérieures, jamais aux classes inférieures. Quand les classes souffrantes ont un revenu trop faible, qu'elles ne peuvent parvenir à la moindre propriété ; quand, par un enchaînement de causes externes et internes, elles sont maintenues à un niveau économique très bas, personne ne trouvera juste de rabaisser aussi leurs vertus, leurs connaissances et leurs services, afin de rétablir la proportionnalité. Nous revenons ainsi toujours à ceci : en présence des injustices de la répartition actuelle des revenus, il faut opérer un changement effectif. Les coutumes les

Plus nobles, la charité, la plus grande humanité des riches ne peuvent faire qu'une répartition quelconque des revenus, même la plus anormale, soit acceptée comme juste.

Cette concession, pas plus que les autres modifications mentionnées, n'empêche qu'une juste organisation de la propriété, qu'une juste répartition des revenus, ne soit le principe des réformes sociales. J'ai expliqué que toutes les exceptions admises étaient motivées, soit par

des sentiments ou des fins morales, soit par le droit positif. Mais de telles exceptions ne justifient pas les violations de principe, en contradiction avec tout sentiment du droit.

J'admets le point de vue de l'économiste de Manchester. Il est conséquent ; il dit : je ne reconnais rien de tout cela ; les chiffres, les rapports des forces doivent dominer et dominent forcément la répartition des revenus. Il n'y a là ni justice, ni injustice ; le fort prend, faible de voir ce qui lui reste. C'est dans la nature de l'économie.

Mais celui qui a une fois compris, que partout la morale et le droit sont intervenus dans cette lutte pour la propriété, que la morale et le droit ne reconnaissent pas la puissance et la force sans base idéale, que notre situation actuelle montre en mille points divers l'influence de la morale et du droit sur la répartition des revenus, celui-là peut soutenir historiquement que nous ne sommes pas encore en état de faire triompher le principe de la justice distributive sur tel ou tel point ; il peut, en certains cas, désirer que le principe s'impose par la morale et non par le droit, mais il ne pourra jamais contester que le principe ne soit juste en tant que principe, que l'avenir ne lui appartienne ; il ne mettra pas le hasard, la fortune aveugle au-dessus de la justice, il ne croira pas à voir tout dit, quand il aura traité de doctrine matérialiste cette prétention de voir répartir des biens et des honneurs proportionnellement aux qualités morales et intellectuelles de l'homme.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

V

L'injustice économique : Révolution et Réforme.

[Retour à la table des matières](#)

S'il est vrai qu'il y a une justice distributive, qui prend forme dans la vie économique, dans la coutume et le droit, il doit être également vrai qu'il y a une injustice économique et que cette injustice joue un grand rôle dans l'histoire en général.

Dans ma conférence sur « La question sociale et l'Etat prussien » j'ai indiqué cela en peu de mots, sans entrer dans les détails ; j'ai dit que tous les conflits sociaux se rattachent à cette injustice et que nous pouvons être fiers, si nous pouvons affirmer que l'injustice sociale, d'une façon générale, diminue. Comme ces affirmations vous ont particulièrement déplu, et que pour les réfuter vous dites avec insistance, que la doctrine d'une telle injustice renverse de fond en comble le véritable cours des choses, qu'elle défigure et dénature les phénomènes historiques, il faut que je l'examine *ex professa*, bien que j'aie déjà effleuré ce point.

Dans un état de civilisation grossier, la morale et le droit existants sont grossiers ; ils sont d'autant plus violés, il se commet d'autant plus d'injustices, qu'au lieu de la justice c'est la force brutale, la ruse, le dol qui dispensent les biens et les honneurs, les récompenses et les punitions. Dans une civilisation plus avancée, où le sentiment s'affine, où les moeurs et le droit s'améliorent, tout change peu à peu. Les moyens malhonnêtes de s'enrichir, le pillage, le vol et la fraude sont punis. Si

des manoeuvres frauduleuses accompagnent parfois les actes de la vie économique, le droit civil peut les atteindre. Des époques entières s'efforcent de fixer juridiquement jusque dans ses moindres détails la notion de l'échange juste. L'Eglise et le droit du moyen âge se sont évertués pendant des siècles à déterminer dans leur casuistique l'idée du *justum pretium*, de la fraude. Ils n'ont pas atteint leur but, ils se sont constamment trompés dans le détail, ils ont voulu conquérir par le droit pénal et le droit privé ce qui ne sera atteint que par une plus haute culture. Mais la lutte n'a pas été inutile. Toutes nos idées actuelles sur l'égalité de droit, sur l'honorabilité du travail, sur la loyauté commerciale découlent de cette lutte de l'idée chrétienne contre l'injustice économique, contre l'exploitation des faibles.

Les temps modernes font une distinction rigoureuse entre le droit positif et la morale, et tandis qu'on établissait dans le domaine économique une liberté bien plus grande que celle qui existait il y a cent ans, on commettait l'erreur de considérer comme légitime tout ce qui n'était pas en conflit avec la lettre du code pénal ou du moins ce qui conservait les apparences de l'honnêteté. Puisqu'on recherchait les voleurs, qu'on punissait ou qu'on voulait punir les vols et les fraudes sous leurs formes les plus grossières, on considérait comme une vérité inattaquable qu'il n'y avait plus d'injustice économique, ce que beaucoup de gens croient encore aujourd'hui.

Mais cette vérité, je la conteste ; bien plus, je tiens cette doctrine pour absurde, tant que ses adeptes ne m'auront pas démontré en même temps que l'Etat dans lequel nous vivons est parfait, et que les hommes sont absolument vertueux. Je soutiens que dans toute société, que dans tout Etat, il y a une certaine somme d'injustice, mais, dans les questions politiques et sociales, il importe seulement de savoir quelle est cette somme ; il est absolument indifférent que l'injustice y existe à petite dose, mais si la dose devient forte, c'est un poison destructeur de tout gouvernement, de toute économie. Le juriste ne s'en soucie nullement ; ce qui l'intéresse, c'est le genre et la forme de l'injustice et non la quantité d'injustice. Le statisticien de la criminalité ne connaît qu'une partie de l'injustice. Celui qui s'occupe de politique sociale s'intéresse seul à l'effet total produit par l'ensemble.

C'est ce que ne pourrait pas admettre une économie politique qui reconnaît l'absolue légitimité de l'égoïsme, qui confond l'arbitraire et la liberté, qui croit à un ordre naturel, à une harmonie dans la vie matérielle. Mais une conception de la vie économique fondée sur l'histoire ne pourra se refuser à l'admettre. Elle devra compter avec ce facteur. Elle considérera qu'une des premières questions à examiner pour juger un état économique quelconque est celle-ci : est-il juste dans son ensemble, alors même qu'on constate dans les détails un petit ou un grand nombre de faits qu'on pourrait qualifier d'injustes dans le sens le plus large du mot ?

Dans les recherches historiques, on se demandera tout d'abord comment les délits ont été formulés aux diverses époques, de quelle peine ils ont été et sont encore passibles ; comment a été déterminé le délit dans le droit civil, comment il l'est encore, par quels moyens on l'a combattu, on le combat ; si les diverses législations sur ces divers points sont satisfaisantes ou bien si elles offrent des lacunes qui blessent la conscience publique, qui lèsent certaines classes ?

Certaines époques ont cruellement souffert sous ce rapport. On ne contestera pas à notre temps d'avoir travaillé loyalement, avec beaucoup de science et beaucoup d'humanité, à bien tracer les limites du droit pénal et du droit civil. Mais précisément ces changements inouïs qui s'opèrent dans notre droit pénal, dans notre droit civil, dans le droit industriel, agraire, fiscal et administratif, nous permettent de douter que nous soyons arrivés déjà au terme de ce grand mouvement. On peut se demander s'il ne s'élabore pas des législations spéciales nouvelles, afin d'atteindre soit par le code pénal, soit par le code civil, des délits nouveaux poussant comme la mauvaise herbe, afin de frapper comme des délits des faits que nous tolérons encore aujourd'hui et qui peuvent avoir des conséquences morales fâcheuses, par exemple, certaines transactions financières, certaines affaires de bourse, certaines sociétés par actions etc., certains contrats de travail.

La seconde question porte sur la manière d'appliquer les lois existantes. Notre procédure suffit-elle ? Permet-elle au pauvre, au plus faible de faire valoir son droit ? Existe-t-il les organes nécessaires pour surveiller l'exécution du droit public, des lois de fabrique, des ordonnances de police sur les falsifications, etc. ? Personne ne contes-

tera que, bien que sous tous ces rapports la situation se soit améliorée, notre état actuel ne laisse encore beaucoup à désirer. Le bras vengeur de la justice, dans les états modernes les mieux organisés, frappe bien plus les classes inférieures que les classes élevées de la société. L'indigent, l'homme sans instruction, s'il est lésé, aura de la peine à le mettre en mouvement. Nous avons de nombreuses lois qui restent lettre morte faute d'organes pour les faire exécuter. L'art de tourner la loi est très répandu, surtout dans le monde de la bourse et de la spéculation. A la Chambre des Communes en Angleterre, les représentants des sociétés de chemins de fer déclarèrent publiquement qu'on aurait beau faire des lois contre les abus, ils sauraient toujours trouver une petite porte de derrière par laquelle ils se faisaient fort de rentrer en voiture à quatre chevaux. Cela tient en partie à l'excessive complication de la législation moderne, mais tout autant à cette âpreté au gain qui ne reconnaît plus aucun frein moral ou légal. Voici ce que dit un boursicotier de Vienne : « on n'acquiert pas des millions aujourd'hui sans frôler quelque peu le bagne ». Triste signe des temps ! Il est déjà bien déplorable qu'il y ait une minorité de riches, quelque petite qu'elle soit, qui pensent et parlent ainsi.

La troisième question enfin se rapporte à l'injustice qui échappe à tout droit positif. Le juriste étonné dira qu'il n'y en a pas. Certes, ce ne sera pas une injustice au point de vue juridique, mais cela pourra en être une au point de vue de la politique sociale. Et précisément de telles injustices révoltent le plus, sont le plus oppressives, parce qu'elles se présentent sous le masque de la légalité, parce que, en fait, elles se joignent souvent au mépris le plus cynique des victimes qu'elles font.

Pour mieux montrer cette injustice, je voudrais de nouveau faire ressortir qu'elle est séparée du délit puni par le droit positif par une barrière qui se déplace constamment. Dans les temps de barbarie, on tolère beaucoup de choses, jusqu'à les encourager même comme des exercices de la force, que plus tard on reconnaît injustes. Je rappellerai que le vol et la piraterie furent longtemps licites chez certains peuples, et passaient pour l'école nécessaire de la ruse. De même, bien des choses que nous tolérons aujourd'hui seront interdites plus tard. Si nous ne les réprimons pas (par exemple, les formes si variées de la concurrence déloyale, de la réclame), c'est en vertu du principe que l'impunité stimule l'énergie individuelle, et il est possible que si nous voulions

user de trop de rigueur, nous paralyserions en maintes occasions l'esprit d'entreprise ; mais les générations futures, formées à des moeurs plus pures, plus nobles, accepteront ces prohibitions sans que leur esprit d'entreprise en soit atteint. Qui de nous se plaint de voir interdits l'esclavage ou les contrats héréditaires de travail ? L'industrie anglaise ne souffre plus aujourd'hui des lois de fabrique qui, il y a 30 ans, lui semblaient de véritables entraves ; si on les introduisait brusquement chez nous, elles pèsent certainement pour un temps sur quelques industries, de même qu'une loi sévère sur les valeurs mobilières arrêterait pour quelque temps l'essor de la spéculation.

L'injustice économique n'est donc pas toujours la même ; autrement dit, une civilisation plus avancée reconnaît l'injustice de maints faits tolérés par une civilisation moins avancée. Cette observation explique très bien comment le mécontentement peut croître alors que la situation est presque sous tous les rapports meilleure qu'auparavant. Ce n'est pas parce que les hommes sont devenus plus envieux, mais parce qu'ils sont dans un état de civilisation plus élevé, qu'ils supportent moins facilement certaines injustices qui se produisent dans les relations commerciales, dans l'assiette des impôts, dans les corvées que l'Etat et la commune imposent aux particuliers, dans la répartition des avantages économiques, des emplois, etc., dont disposent l'Etat, la Commune ou les corporations. Quand les fondateurs d'une société par actions donnent à leurs neveux, à leurs fils incapables, les meilleures places, au lieu de choisir les meilleurs employés, on a le sentiment d'une injustice commise. On a ce même sentiment, et avec raison, quand on voit la tromperie triompher, les uns profiter de la détresse ou de l'ignorance des autres et les exploiter. Injustice, la grande publicité donnée à de fausses nouvelles de bourse ; injustice, la publication de comptes-rendus falsifiés ; injustice, la répartition de dividendes fictifs. Injustice encore, quand toutes les annonces commerciales de certains journaux financiers ne sont publiées que d'après la somme plus ou moins forte payée au journal. Injustice, quand certains groupes d'employeurs s'appliquent systématiquement, quand la situation s'améliore, à engager exclusivement des enfants et des apprentis ⁴⁴, afin de réserver

⁴⁴ En 1868, l'imprimerie allemande comptait, dit-on, sur 9000 ouvriers 4000 apprentis qui, si l'imprimerie n'a pas pris depuis un grand développement, doivent encombrer les ateliers.

ver un certain nombre d'hommes inoccupés avec lesquels on pourra tenir en échec les ouvriers employés, et qu'on abandonne « aux lois naturelles de la société », dès que cesse le moment de grande presse, ainsi que s'exprime avec une impudente naïveté, au Parlement anglais, le fabricant de machines Nasmyth. Bref, il y a injustice chaque fois que dans les relations économiques les uns s'appliquent à mettre les autres dans une dépendance durable, à les exploiter par tous les moyens légaux et illégaux, chaque fois que la plupart des membres d'une classe, en dépit de tout sentiment du devoir, usent si bien de leur supériorité dans les luttes de la concurrence, que l'organisation de la propriété qui en résulte est en contradiction avec le principe de la justice distributive.

Ici l'économiste qui est en moi se récrie : comment tout cela s'accorde-t-il avec la libre concurrence ? N'est-ce pas une contradiction insoluble de demander d'une part la justice dans les opérations commerciales, et d'admettre d'autre part le libre jeu des forces économiques et la régularisation du marché par l'échelle variable d'es profits ? Si l'on veut en finir avec l'exploitation et la fraude, si l'on désire que la répartition des biens se conforme à la justice distributive, y a-t-il autre chose de juste et de conséquent que le renversement complet de l'organisation économique actuelle ?

Nullement ! Cette conclusion repose sur une idée fautive de la liberté commerciale, de l'action de la libre concurrence.

Toute activité économique provient de l'instinct naturel, du penchant égoïste que nous avons à acquérir et à gagner. Cet instinct est nécessaire au développement d'une grande activité. Mais pour être fort il ne demande pas de n'être enserré dans aucune limite par la morale et le droit ; il admet des limites : ce qui importe, c'est qu'elles soient justes. L'ancienne économie politique méconnaissait ce principe ; elle ne voyait d'autre moyen pour développer l'activité économique que d'écartier toute entrave, toute limitation lui semblait l'arrêter. D'où cette fautive doctrine de la concurrence libre considérée comme une institution toujours bienfaisante. La concurrence n'est ja-

Cf. J. G. Hoffmann, *Befugniss zum Gewerbebetrieb*, p. 13, et *ma Geschichte der deutschen Kleingewerbe*, p. 338 et suiv.

mais qu'un fait, ce n'est pas une institution : elle signifie que plusieurs tendent vers le même but et que chacun veut devancer les autres, que chacun veut attirer les clients. L'existence de la concurrence dépend de la force de l'impulsion économique, de la vivacité de l'esprit industriel ; celui-ci est fortement influencé par les barrières qu'on lui oppose, mais est bien loin d'en dépendre exclusivement. Toutes les barrières pourraient tomber, sans que la concurrence augmente en aucune façon ; une puissante concurrence peut se produire à l'intérieur de barrières solides et élevées.

Plus la civilisation est avancée, et plus semblent naturelles certaines bornes posées au *concurrere* par la morale et les lois, et c'est pourquoi il n'y a jamais libre échange absolu, L'économie politique d'Adam Smith elle-même dut le reconnaître, mais elle transporta les bornes dans les individus eux-mêmes ; elle partait de cette fiction, que toutes les relations commerciales mettent en présence deux négociants honorables, loyaux, également cultivés, également experts, également intéressés à conclure l'affaire. Cela ne se présente aujourd'hui que dans le commerce en gros, dans le grand négoce, - où peuvent en effet se montrer tous les beaux côtés d'un échange relativement libre, surtout si une solide tradition de respectabilité, de loyauté commerciale règne dans ces milieux. Là, nous voyons que, bien que l'un gagne plus ou moins que le concurrent, personne ne parle d'exploitation ; là, nous voyons que les plus petites fluctuations des prix, et par suite la moindre augmentation du profit d'un côté suffit pour bien influencer et bien diriger la production et le commerce. Là, ne se présentent ni dissimulations, ni fraudes. Chacun peut suivre les opérations du voisin, peut calculer ses bénéfices, est tenu au courant des causes qui influencent le marché par une presse spéciale, que rédigent des hommes éclairés.

Dans ce cas, la grande liberté formelle du commerce est favorable, parce que la publicité et les moeurs retiennent les forces égoïstes dans des limites bien déterminées, parce que les variations des profits réagissent tellement sur la production et le négoce qu'il ne saurait être question d'une dépendance durable ni d'exploitation.

Il n'en est plus de même dans le commerce de détail, qui met constamment en présence le client novice et le marchand expert ; il n'en est

plus de même sur le marché du travail, et partout où se trouvent en présence un riche et un pauvre, un homme qui peut attendre et quelqu'un qui ne le peut pas, un homme avisé et un sot, un fort et un faible. Là font souvent défaut ces fortes moeurs commerciales qui donnent une base solide au négoce ; là entrent en jeu et le besoin et l'ignorance et la légèreté. Là les fluctuations du profit, ou bien sont sans influence sur la vente, ou produisent des avantages tellement exorbitants, que le droit romain se croyant tenu de réagir en vint à la théorie de la *laesio enormis*, que le droit du moyen âge considéra la taxation systématique comme absolument nécessaire.

Actuellement nous devons dans toutes ces relations commerciales nous demander d'abord dans quelle mesure la conscience, le sentiment de l'honneur et les moeurs retiennent la partie la plus forte. Le fabricant qui, s'il existe quelque part une population ouvrière dans la misère, s'empresse d'y établir une succursale afin de profiter des faibles salaires qu'il fera accepter, ne commet pas une mauvaise action ; au contraire il est un bienfaiteur de l'humanité, s'il s'efforce en même temps de relever ces pauvres gens, s'il leur bâtit des maisons, s'il améliore l'école. Il dira à ces gens, s'il est un homme d'honneur : je ne peux pas vous donner plus de 60 à 75 centimes par jour, mais cela vaut encore mieux pour vous que de mourir de faim ; mais s'il en est qui puissent trouver ailleurs une meilleure situation, il ne cherchera pas à les retenir par des artifices en leur faisant, par exemple, des avances qu'ils ne pourront pas rembourser. De même des banquiers, de grands financiers ne commettent moralement pas la moindre injustice quand, sans tromper le public, ils créent des chemins de fer, des sociétés par actions fondées sur des bases sérieuses, dont ils voient l'utilité et l'opportunité et dont ils assument avec la direction l'entière responsabilité. De tels entrepreneurs sont au contraire la gloire du monde des affaires, et peuvent rendre à la nation d'aussi grands services que les plus grands des généraux et des ministres. C'est à tort qu'on s'élève contre tous les spéculateurs. Cela se comprenait, à la vérité, dans ces derniers temps, où rarement une société se fondait sans qu'il y eut préméditation de supercherie ou d'exploitation du public. Dès que celle-ci existe, commence l'injustice. Elle existe déjà en germe partout où le plus fort n'est guidé que par l'amour du profit. Cette recherche du profit ne sera légitime que si elle est sous le contrôle de la conscience, de la loyauté commerciale, qui peuvent

exister chez chacun dans un état de civilisation donné. L'injustice économique augmente d'autant plus, que ces sentiments font plus défaut, et que l'exploitation des faibles qui en résulte, sera plus abusive.

Même dans ce domaine une partie de l'injustice économique comise se corrige d'elle-même. C'est là-dessus que se base toute la politique économique de l'école de Manchester. Dans certaines circonstances, le petit commerçant qui trompe trop ses clients, les perd ; le fabricant ou le propriétaire qui maltraite, qui surmène ses ouvriers, finit par reconnaître qu'il perd plus par le vol, la maladresse et l'infidélité de ses ouvriers qu'il n'avait gagné en rognant leurs salaires. D'où le principe que l'intérêt bien entendu protège contre tous les abus. Mais quel homme comprend réellement son véritable intérêt, si on ne lui a pas inculqué un vif sentiment du devoir ? De quels hommes d'affaires peut-on attendre qu'ils pensent des années d'avance qu'ils agiront bien, même quand ils seront sûrs que leurs procédés ne seront pas livrés à la publicité ? La théorie de l'intérêt bien entendu suffirait en économie politique, si tous les hommes étaient très bons, très sages, s'il y avait partout une presse honnête et compétente pour signaler immédiatement les injustices. La théorie gagne du terrain partout et dans la mesure où se réalisent ces suppositions, elle en perd dans le cas contraire. En tout cas elle devient insuffisante par moments. Aussi John Stuart Mill dit il avec raison, que l'intérêt bien entendu n'est une bonne règle de conduite dans la vie économique que lorsque le tort causé par l'injustice et le mensonge suit immédiatement l'acte délictueux.

Mais ce tort ne se produit souvent qu'après des années, quelquefois même jamais. L'astucieux détaillant trompe avec le même profit ses clients pendant des années. Le salaire journalier des tisserands de Silésie se maintint de 1806 à 1860 entre 25 et 60 centimes, sans que ces malheureux émigrent ou entreprennent autre chose, sans que de nouvelles industries s'y établissent. Et si dans de telles circonstances, le plus fort économiquement parlant spéculait pendant des années sur la misère, l'ignorance et la léthargie persistantes, s'il cherche même à les perpétuer afin de s'assurer à jamais ses gros bénéfices, on peut parler avec raison d'exploitation. Mais il ne faudrait pas croire que les entrepreneurs soient toujours responsables de situations aussi désastreuses, ou qu'ils aient toujours l'intention d'exploiter les ouvriers. Souvent la

situation des entrepreneurs est aussi précaire que celle des ouvriers, parce que telle branche d'industrie est menacée d'une ruine prochaine.

Il n'y a jamais eu d'état économique qui ait trouvé légitimes des bénéfices excessifs fondés sur le besoin urgent de gagner, sur l'ignorance de l'une des parties contractantes. J'ai déjà indiqué comment on avait essayé autrefois d'empêcher de tels abus. Dans le pays où l'on voyage le plus aujourd'hui, en Suisse, on a donné la plus grande extension aux tarifications, parce qu'on s'indignait de voir l'étranger ainsi exploité, et que l'on se disait que si un guide gagnait abusivement ses vingt thalers une fois au lieu de deux, cela ne régulariserait nullement la loi de l'offre et de la demande. Ce bénéfice faisait l'effet d'un billet de loterie sur lequel on ne peut pas compter ; il en est de même pour les tarifs des voitures, des commissionnaires, etc. De grandes entreprises qui concluent chaque jour des milliers de contrats, les chemins de fer, par exemple, établissent des prix fixes et déclarent y soumettre tout le monde ; elles aussi introduisent ainsi des taxes et renoncent dans des cas particuliers à faire usage de leur grande supériorité, et de cette manière la loyauté commerciale se développera mieux. Ils disent : nos tarifs sont une moyenne qui nous permet de subsister, il serait injuste de traiter différemment chacun de nos clients, et cela nous enlèverait tout contrôle sur nos employés.

Les chemins de fer s'autorisent, à la vérité à accorder un traitement différent à certains grands clients ; il faut qu'ils leur fassent des conditions plus douces, soit pour qu'ils ne choisissent pas d'autres voles, soit pour des motifs de second ordre plus ou moins licites. C'est absolument ce qui se passe des milliers de fois dans les ateliers et dans le petit commerce, où les personnes lésées se considèrent le plus souvent comme victimes de l'injustice. Le mercier, le boulanger, le boucher, le laitier, servent bien les riches, dont la clientèle leur est précieuse, tandis qu'ils écorchent les pauvres gens, qu'ils peuvent facilement tromper, d'une façon où d'une autre. Personne ne conteste plus aujourd'hui que la plus légère modification dans les monnaies profite au petit marchand au détriment du public. L'individu lésé, surtout s'il est pauvre, aurait bien un petit intérêt à mettre en pleine lumière les fraudes et les vols dont il est victime, mais pour cela il faudrait un procès, des annonces, des courses, bref 60 à 90 francs de frais, afin de faire punir

une fraude de 10 centimes ou de la publier pour faire un exemple. Et chacun laisse aller les choses.

Quand ta fraude et les escroqueries atteignent les classes élevées, les classes possédantes, on en parle davantage ; le fait devient public ; le plus souvent cela suffit. Dans le cas contraire, on introduit des taxes, comme nous l'avons déjà dit, taxes qui, d'ailleurs, si elles sont bien calculées, si elles varient assez souvent, laissent encore toute son action régulatrice à la loi de l'offre et de la demande. Mais si les classes inférieures en sont victimes, la presse se tait volontiers, à l'exception des journaux ouvriers et socialistes, qui tombent dans l'exagération, et l'on attend en vain quelque remède à la situation.

Il s'en faut de beaucoup d'ailleurs qu'aujourd'hui même on n'ait que la taxe pour remédier à l'exploitation, et il vaut mieux disposer d'autres moyens ; l'ancienne économie politique a eu bien raison de s'en servir le moins possible, parce qu'il est toujours difficile de la déterminer équitablement. Comme autres moyens, citons quantité de mesures de police, encore en vigueur, des règlements de droit public et privé, et le soin que prend l'Etat de donner la plus large publicité aux informations économiques exactes et fidèles, aux côtes de la bourse, aux bulletins de commerce. Le contrat de travail, bien qu'il soit un progrès sur le passé, laisse néanmoins encore la porte ouverte à des fraudes, à des abus variés, qui se rangent dans la catégorie des délits économiques. Il ne se dégage que lentement de ses formes anciennes qui, bien souvent, pèsent encore sur lui. Pour devenir ce qu'il doit être, il lui faut un texte précis, auquel il atteindra peu à peu ; il faut qu'il s'y joigne une législation équitable sur la liberté du domicile, sur la liberté d'émigration, sur la liberté de coalition ; il faut que la loi limite la durée des contrats ; il faut, des sanctions légales aux stipulations du contrat ; par exemple la responsabilité de l'entrepreneur en cas d'accident ; il faut une législation des fabriques ; alors il sera un moyen de relèvement pour les classes inférieures ; il ne laissera plus place à l'injuste exploitation. Et cette évolution qui finira par donner au contrat de travail un texte meilleur, une forme perfectionnée, est loin d'être à son terme.

Tout cela pourrait démontrer que l'injustice économique n'a pas encore disparu, que le bénéfice trop grand réalisé par une des parties, dans les affaires commerciales, n'est pas toujours un régulateur de la

production, et n'a pas pour conséquence la suppression de l'exploitation, que lorsque son action est nulle ou insuffisante, il faut recourir à d'autres moyens, que le gain plus grand ne peut être considéré comme légitime que dans les bornes que lui tracent les devoirs en conflit de la justice et de l'humanité, qu'enfin ces devoirs en conflit doivent trouver leur expression non seulement dans la morale, mais aussi dans le droit. L'économie politique est comme le rouage d'une montre ; l'égoïsme et les rapports numériques en sont le ressort, mais leur action n'est salutaire que parce qu'il y a un régulateur qui à chaque instant pénètre dans l'engrenage, tantôt à droite, tantôt à gauche et dirige tout le mouvement. Ce régulateur, c'est la morale et le droit. C'est un régulateur qu'on perfectionne depuis des siècles ; chaque forme nouvelle qu'il reçoit, donne plus de sûreté, plus d'uniformité à son action, limite davantage les forces naturelles. Et, grâce à son action, le désir d'acquiescer, inné en nous, prend de lui-même une direction en harmonie avec le but de la civilisation et le principe de la justice.

J'ai anticipé : voulant parler tout d'abord des conséquences générales de l'injustice économique, j'ai indiqué son action sur le présent. Nous n'avons d'ailleurs à parler que des conséquences qui se font sentir à la suite d'injustices dont la nature et la fréquence dépassent la mesure ordinaire. Il va de soi que l'injustice ne peut être complètement extirpée.

Ces conséquences sont simples et naturelles. Si l'on ignore l'injustice, si on l'embellit, si l'on ne fait rien pour y obvier, le sentiment du droit sera de plus en plus blessé, l'injustice s'étendra de plus en plus, en contaminant des cercles de plus en plus grands, les passions s'exalteront, la foi d'une justice dans la répartition générale des biens se perdra et la société sera agitée par des ferments révolutionnaires ; ces excès d'injustices économiques accumulés pendant une dizaine d'années finissent par rompre les digues de l'ordre établi. Il n'y a pas d'autres causes aux grandes agitations sociales. Elles ne naissent jamais des systèmes insensés de quelques individus ; ces systèmes eux-mêmes ne sont que le symptôme de l'état morbide de la société, ils n'en sont jamais la cause.

L'histoire nous apprend d'ailleurs que les révolutions en général ont un arrière-plan social ou économique, que la plupart étaient pure-

ment sociales. Elle nous apprend que chaque siècle a eu son soulèvement social et que toutes les révolutions purement politiques étaient provoquées par les fermentations sociales qui s'y rattachaient.

Si nous nous reportons à Aristote et à sa doctrine de la répartition désirable de la richesse et des révolutions, doctrine encore fort appréciée aujourd'hui, nous verrons qu'il donne comme cause principale des révolutions, l'injustice économique, et surtout toute inégalité criante dans les fortunes, la disparition des classes moyennes, le trop grand développement des classes inférieures.

En discutant les idées communistes de Phaleas il dit qu'on doit procurer aux pauvres un avoir médiocre et du travail ; à la vérité cela ne garantit pas la satisfaction de tous les désirs ; c'est pourquoi mieux vaut que tout essai de nivellement des fortunes, que les pauvres soient peu nombreux et qu'il ne leur soit pas fait d'injustice. La suprématie des riches, à son avis, ne s'est maintenue à Carthage, que parce que, de temps en temps, on envoyait les pauvres dans les villes conquises, où ils acquéraient une certaine aisance. Il considère comme tout à fait légitime l'ostracisme, le bannissement des riches et des puissants dans certaines circonstances mais, dit-il, il est préférable de faire une constitution telle qu'il ne faille pas en arriver là.

Dans une oligarchie, dit-il, la souveraineté de la loi est d'autant mieux assurée, que la fortune des gouvernants est plus modeste, que leur nombre est plus grand. Et encore : la classe moyenne obéit le plus facilement à la raison. Les hommes trop forts, les nobles, les riches, sont sourds à sa voix, tout comme les faibles, les hommes de basse condition, les mendiants.

L'excessive richesse fait perdre le goût de la soumission à l'autorité, d'où naissent les Etats dans lesquels les citoyens s'envient ou se méprisent les uns les autres.

Là où les uns vivent au milieu du superflu, les autres, dans l'extrême indigence, il se produit soit une démocratie effrénée ou la tyrannie d'une oligarchie immodérée ; parce que de part et d'autre il y a une absence de mesure. Une classe moyenne nombreuse peut seule garantir une bonne organisation sociale ».

En parlant de la constitution aristocratique qui, à son avis, est la meilleure, il dit : « Elle-même est renversée, comme une oligarchie, si les uns sont trop pauvres et les autres trop riches. » « Toutes les aristocraties menacent de devenir des oligarchies, dit-il plus loin, parce que les optimates ne cherchent qu'à s'enrichir. C'est ce qu'on ne devrait pas tolérer. On doit confier également aux pauvres et aux riches les fonctions, autrement dit chercher à élever la classe moyenne en confondant pauvres et riches. Plusieurs propriétés ne devraient jamais échoir au même héritier. De cette façon on arrive mieux au nivellement des fortunes, à l'aisance d'un plus grand nombre de pauvres. La majorité doit posséder, afin de tenir au maintien de la constitution. Le pire est l'enrichissement par les fonctions publiques ; les masses supportent tout plutôt que cela. »

Les considérations d'Aristote sont en rapport avec la vie politique et économique des anciens, aussi n'en tirerai-je aucune conclusion directe. La richesse des anciens, a-t-on dit souvent, a pour base la violence ; celle des modernes, le travail, et on y rattache généralement cette conséquence que les révolutions, les usurpations des richesses par l'Etat étaient justifiées alors et ne le sont pas aujourd'hui. J'accepte cette conclusion en tant que les prémisses sont justes, car elle n'est qu'une application de ma théorie de la justice distributive et de l'injustice économique. Mais les prémisses ne sont pas tout à fait justes. Même dans l'antiquité une partie de la richesse, mettons une petite partie, avait pour base le travail ; au moyen âge, de nos jours même, la violence et le dol n'ont pas tout à fait disparu quand même une bien plus grande partie de notre bien-être est le fruit du travail, que dans l'antiquité ⁴⁵. Tout homme qui considère historiquement cette transformation doit facilement comprendre qu'elle est continue, et qu'elle n'a pas encore pu atteindre son but idéal.

⁴⁵ Si vous dites que notre bien-être moderne a été loyalement acquis par le travail et possède par conséquent une force de conservation, je réponds : c'est juste, mais vous m'accordez ainsi que chaque fois qu'il n'est pas dû au travail, chaque fois qu'il ne répond pas à des vertus, à des services rendus, il n'a pour lui qu'un droit formel, qui laisse entrevoir des réformes futures.

Quelles mesures de violence le moyen âge n'a-t-il pas vues dans la répartition des richesses ? Combien de révolutions sociales se sont accomplies dans nos villes allemandes, soit en chassant les patriciens, soit en expulsant certaines corporations, soit en pillant les juifs ?

Combien de fois la propriété foncière a changé de mains au moyen âge par des sécularisations et d'autres mesures politiques ? Que de fraudes et de violences sont entrées en jeu conjointement aux facteurs économiques légitimes pour arriver à transformer le libre paysan allemand en serf corvéable dépouillé de toute dignité humaine, qui fut dans la plus triste situation de 1650 à 1750 et qui n'échappa à une ruine complète que grâce à la lutte soutenue par les princes absolus contre les classes riches privilégiées ! La richesse des peuples modernes depuis 1500 est incontestablement due en partie à leurs facultés laborieuses, mais en partie aussi à des spoliations, à une politique coloniale peu différente de l'abusive exploitation des provinces par les Romains, à une politique commerciale qui jusque dans ces derniers temps avait cette seule devise : exploitation du faible, exclusion du concurrent par des moyens autoritaires.

Même en Allemagne, la propriété et la civilisation ne sont pas encore aujourd'hui réparties selon les qualités et les travaux de la génération actuelle ou de celle qui l'a immédiatement précédée, comme vous le soutenez (fasc. de septembre, p. 266). Qui pourrait contester sérieusement que la fortune dans un certain monde a été acquise, en bonne partie, non par le travail, mais par la fraude et le mensonge, qu'on a légué à notre temps des classes atrophiées par de mauvais traitements séculaires, classes que la royauté nationale a relevées en Prusse, mais qu'on n'a pas continué à soutenir, dont l'éducation technique et intellectuelle a été plus négligée que celle des classes supérieures, dont le bien-être n'a été assuré ni par les capitaux de l'Etat, ni par des droits protecteurs, ni par des garanties de l'Etat, ni par aucun de ces nombreux expédients, si j'ose m'exprimer ainsi, que notre gouvernement bureaucratique, légitime à son heure, imagina en faveur de nos fabricants qui disposaient d'ailleurs d'une habilité incontestable.

Et la France, ce pays qui a vu, il n'y a pas cent ans, une des plus grandes révolutions sociales, et l'Angleterre, dont la citation de Gneist vous a représenté l'injustice sociale et économique dans sa hideur ; ce

pays était, de 1815 à 1832, plus menacé d'une grande révolution sociale que tout autre pays de l'Europe il n'accomplit sa réforme parlementaire que sous la pression de cette fermentation sociale. C'est dans ces états qu'il n'y aurait plus d'injustice sociale au XIX^e siècle, parce que le plus pauvre, le plus misérable est théoriquement libre de vendre son travail où et à qui il veut !

Jadis vous avez vous-même condamné sans appel cette sagesse bourgeoise qui, en haussant les épaules, se console de toute la misère sociale en proclamant « que la loi ne reconnaît plus de privilèges, que chacun est libre d'acquérir une grosse fortune » ! Comme vous avez été impitoyable pour Guizot, quand il a déclaré qu'il n'y avait plus de lutte de classes ! N'est-ce pas vous qui avez dit que la bourgeoisie française avait révélé un égoïsme de classe si brutal, qu'il ne le cède en rien aux égarements les plus odieux du vieil orgueil nobiliaire ?

Et vous reprochiez cela à un Etat et à une époque qui jouissaient depuis plus de 40 ans de cette liberté sociale que vous vantez maintenant comme un palladium contre l'exploitation. Sans doute, il y a des différences entre la France et l'Allemagne, et notre bourgeoisie n'est pas la bourgeoisie française. Le bon esprit de l'enseignement public et l'indestructible idéalisme allemand la préservent de beaucoup de fautes dans lesquelles la bourgeoisie française est tombée, mais cela ne suffit pas pour nous mettre tellement au-dessus des Français. L'éducation sociale moderne, le prolétariat moderne, la spéculation moderne, la presse financière moderne, tout cela se ressemble partout, parce que partout se retrouvent à peu près les mêmes causes : l'évolution économique, les manufactures, les crises, la vie de famille dans les régions manufacturières, puis l'agiotage, la Bourse, les sociétés par actions, enfin le matérialisme moderne, avide de jouissances, le luxe effréné de certains milieux, les yeux doux au coffre fort qu'on convoite, les préjugés de classes de ces mêmes milieux. L'injustice économique qui se manifeste dans la vie sociale actuelle, n'est pas exclusivement un résidu des temps passés ; la misère et l'ignorance de certaines classes de la société remontent seules à une autre époque. Une grande partie de cette injustice provient de ce que la morale et le droit sont pendant quelque temps impuissants en présence d'une situation économique nouvelle, et laissent ainsi relativement plus de liberté d'action à la supériorité réelle du plus fort, à la ruse fallacieuse, à la supercherie, à

l'exploitation. Le seul point que je maintienne est celui-ci : la situation économique d'aujourd'hui, même en Allemagne, présente quelques traits qui, dans le sens politico-social du mot ne sauraient être qualifiés que d'injustices économiques. Cette injustice est exagérée par la passion sauvage de la presse de la démocratie socialiste dans presque chaque numéro de ses journaux ; mais elle existe et ne disparaîtra pas, quand même on la niera encore plus énergiquement que vous le faites, quand même on insistera sur le caractère dangereux des passions qu'elle provoque, quand même on déplorera sur un ton élégiaque qu'il y ait encore de telles agitations, de telles fermentations sociales à la grande époque de l'unité italienne et de l'unité allemande.

Ces agitations ne cesseront jamais complètement, elles renaîtront toujours et cela est nécessaire ; et toujours il y aura donc des dangers à conjurer, des luttes à soutenir. Ce qui importe, c'est de bien comprendre ces agitations, de les dominer moralement, de les maintenir en laisse comme toute autre force naturelle, et d'en faire ainsi une force civilisatrice. Cette fermentation sociale n'est pas ce qu'il y a de mauvais, elle peut aussi bien amener de bons résultats que des désastres, témoin les résultats de l'agitation sociale en Angleterre de 1815 à 1848. Le mal consiste à ne pas bien poser la question, à ne pas conclure à la nécessité des réformes et à préparer ainsi la révolution, cette brusque rupture avec le passé, cette fureur de la passion qui ne respecte plus rien, ce mépris brutal de tout droit formel. La révolution est toujours un jeu de hasard insensé, auquel on perd toujours plus qu'on ne gagne, où la balle dépasse toujours le but. A la révolution succède toujours la réaction, souvent plus cruelle, plus terrible que celle-ci.

Mais il n'y a pas de révolution absolument nécessaire, absolument inévitable. Chaque révolution pourrait être évitée par une réforme opportune. Et tout le progrès dans l'histoire consiste à faire des réformes au lieu de révolutions. Du reste notre temps n'a jamais vu de révolutions sociales aussi terribles, aussi sanglantes que celles de l'antiquité, et n'en a pas de telles à redouter, non parce que la vie sociale est plus harmonique en elle-même, aujourd'hui, mais parce que le monde mo-

derne entreprit ⁴⁶ avec des idées plus justes, plus nobles, d'une moralité plus pure, l'organisation économique et la distinction des différentes classes sociales, parce que nos institutions sont plus solidement établies, parce que, dans nos grands Etats, les passions viennent se briser de toutes parts contre notre système politique si solidement organisé, parce que la presse libre en empêche toute compression, parce que l'injustice sociale qui se commet encore aujourd'hui n'est relativement rien en comparaison de la barbarie sociale des temps passés.

Du reste, un gouvernement comme celui de l'Allemagne, une telle monarchie, une autorité aussi solidement assise, n'a réellement point à redouter d'agitation comparable à celle qui secoue le monde social. Seulement il ne faut pas qu'il dédaigne ces agitations, qu'il entrave leur effet quand il peut être salutaire. Il faut qu'il ait constamment les regards fixés sur la réforme sociale, afin d'éviter plus sûrement et la révolution et la réaction qui la suit.

Mais qu'est-ce qu'une réforme sociale ? Qu'a-t-elle à faire ? Son but général est clair. Il consiste à rétablir la bonne entente entre les classes sociales, à faire disparaître ou à amoindrir l'injustice, à se rapprocher du principe de la justice distributive, à établir une législation sociale qui favorise le progrès, qui garantisse le relèvement matériel et moral des classes inférieures et moyennes.

On ne pourra jamais préciser d'avance par quels moyens on résoudra ces différents problèmes du programme. C'est précisément la folie des socialistes de croire à la possibilité de former des plans achevés pour l'avenir, de demander qu'on s'y applique immédiatement, alors que l'histoire nous apprend que toutes les modifications sérieuses dans l'organisation sociale et économique de la société n'ont été que la résultante d'un grand nombre de changements peu importants en eux-mêmes dans les moeurs et le droit des nations, que des événements fortuits ; que des hommes géniaux y interviennent constamment, et que des changements, tels que les réclament les socialistes les plus modérés, demandent non quelques dizaines d'années, mais des siècles.

⁴⁶ Cf. ma conférence : *Die sociale Frage und der preussische Staat*, entre autres, p. 328 ; publié depuis dans *Zur sociale und Gewerbepolitik der Gegenwart*, 1890, p. 47 et 49).

Tout jugement sur les formes sociales implique un jugement sur la technique de l'avenir et sur les tendances psychologiques et morales des générations futures. Or ces deux facteurs sont incertains sous tous les rapports.

Avec de l'imagination historique, je puis me faire une idée de ce que sera le monde dans les siècles futurs, mais il faut que j'aie toujours conscience de ne faire qu'un tableau fantastique ; je connais le soleil qui lui donnera la couleur, la vie, la chaleur ; sur lui je puis compter, mais je n'en vanterai pas les détails, je n'en ferai pas le seul remède capable de sauver la société, ainsi que pourrait le faire un charlatan.

Le soleil dont je parle est le monde idéal. Les idées de droit, d'humanité, d'équité sont les guides qui ne doivent pas me quitter ; avec eux je dois travailler non à un plan nébuleux, mais aux questions les plus urgentes du jour ; dans ce cas seulement je suis sûr que mon travail n'est pas vain, soit qu'il mène directement à quelque amélioration dans l'organisation sociale, soit qu'il n'y conduise qu'indirectement après des siècles.

Il n'est pas à propos d'exposer ici avec plus de détails quelles sont ces questions urgentes ; ce sera l'objet du chapitre suivant : je voudrais cependant en terminant celui-ci indiquer quelles sont les conditions générales indispensables à des mesures réformatrices pour qu'elles soient considérées comme normales.

1° Il est clair que le gouvernement n'aura jamais l'idée d'entreprendre spontanément une nouvelle répartition des biens. L'Etat actuel vit sur la base du droit formel actuel ; il ne peut donc abolir d'un coup l'organisation formellement légitime de la propriété, bien qu'elle soit attaquable sous bien des rapports au point de vue éthique, il ne peut que la transformer peu à peu. Une baraque quelconque vaut mieux que l'absence de tout abri. Or, toute organisation de la propriété en vigueur est comme un édifice indispensable habité par la société ; on ne peut jamais le démolir entièrement pour le reconstruire à neuf, sans exposer la société au danger de périr faute d'abri.

Au point de vue absolument conservateur auquel vous vous placez en économie politique, vous contestez la nécessité d'une reconstruc-

tion d'après un nouveau plan ; au point de vue socialiste, on croit à la possibilité de faire table rase et de donner immédiatement à chacun, dans le nouveau bâtiment, un beau logement qui réponde à son mérite. Je prétends que la reconstruction est nécessaire de temps en temps, quand de trop grandes injustices se sont produites dans la répartition des logements. J'accorde que la reconstruction est difficile, et qu'il est nécessaire de la refaire partiellement ; je reconnais aussi que dans les plans du nouveau bâtiment, il ne faudrait pas avoir égard au seul principe de la justice distributive, mais aussi aux modifications ci-dessus énoncées et aux exigences de la production, qui doit autant que possible ne pas être dérangée dans sa marche naturelle.

2° L'Etat ne peut pas même imposer subitement de sa propre autorité une mesure de réforme sociale, telle qu'un changement dans la législation des fabriques, une modification du droit de succession, de l'impôt ; il ne peut toucher à un principe, qu'il s'agisse de la liberté industrielle ou de la liberté de coalition. Cela est impossible dans un gouvernement constitutionnel. Même lorsque le gouvernement est absolu, les mesures ne seront pas appliquées, si elles ne sont pas en conformité avec les moeurs de certains milieux au moins. L'Autriche sous Joseph II en est une preuve éclatante. Ce n'est que lorsque l'élite intellectuelle de la nation est acquise à certaines idées, lorsqu'il n'y a plus à vaincre que la molle résistance des esprits lents, des indifférents, de la masse bornée, qu'on peut les faire entrer dans des lois, que l'Etat peut les imposer.

Aux discussions littéraires et scientifiques à aplanir d'abord le terrain, à préparer la terre, notre vieille mère, à recevoir le germe de l'idée nouvelle, avant de songer à la forme pratique qu'elle prendra. Il en est de même aujourd'hui des luttes sociales. Notre but immédiat, à moi et à ceux qui partagent ma manière de voir, n'est pas d'arriver à des résultats immédiats ; nous sommes les citoyens d'une ère prochaine, nous nous exposons aux railleries, au mépris des Philistins, parce que nous sommes sûrs que dans une vingtaine d'années il naîtra une génération qui criera notre théorie par dessus les toits, parce que nous savons qu'Adam Smith a eu le même sort. Son livre *Wealth of Nations* parut en 1776 ; la liberté commerciale en Allemagne date de 1818, la liberté industrielle de 1869.

3° La transformation sociale qui relèvera les classes nécessiteuses et leur créera une situation meilleure, ne doit pas être superficielle. L'Etat et la société peuvent offrir bien des avantages aux ouvriers, mais ces avantages ne doivent pas être présentés comme un don gracieux ; ce qui est accordé doit toujours être mérité ; il faut enfin, et c'est le plus important, transformer l'homme intérieur, transformation qu'en tous cas doit accompagner le progrès matériel, voilà le vrai sens du principe : aide-toi toi-même. Il faut soutenir le pauvre dans sa lutte pour l'existence, dans ses efforts personnels ; on peut çà et là lui apporter les béquilles sur lesquelles il s'appuiera pour prendre haleine, et rassembler ses forces ; mais on ne doit jamais le dispenser complètement de penser et d'agir.

4° L'Etat, en exigeant des sacrifices pour des raisons sociales, ne doit pas attenter aux droits de la propriété ; les contributions doivent être imposées suivant un système général, frappant également et équitablement tous ceux qui possèdent. L'Etat ne peut demander que ce qui semble une contribution, un juste sacrifice au bien-être de la collectivité.

5° L'Etat doit ; autant que possible, se borner à agir indirectement et préparer pour l'avenir une autre répartition de la fortune : c'est ce qu'il peut faire de mille manières ; le premier, le plus sûr moyen à employer, est un système d'éducation nationale disposant de tout autres ressources que le système actuel, qui répartira autrement les forces en concurrence, qui effacera de plus en plus l'inégalité des combattants mettant aujourd'hui en présence, d'un côté, la prudence, l'éducation, la réflexion, de l'autre, la sottise, l'ignorance, la paresse de l'esprit ; il peut le faire par une législation qui facilitera une vie de famille régulière dans les classes inférieures et y encouragera l'économie et l'amour du foyer (lois de fabrique, lois sur les logements, police sanitaire) ; il le peut en soutenant la petite exploitation industrielle et agricole par des institutions techniques, par son appui moral, comme il le faisait pour la grande industrie (cela n'est naturellement indiqué que là où la petite industrie est capable de soutenir la concurrence) ; il peut le faire en reconnaissant les syndicats ouvriers, et toutes les autres créations collectives dans les classes moyennes et inférieures, institutions qui toutes les rendent, plus capables de soutenir la concurrence, et augmentent leur puissance économique ; il peut le faire en protégeant

les brevets d'invention, en faisant en général des lois industrielles plutôt en faveur de la capacité et du talent qu'en faveur de la richesse ; il le peut en faisant peser l'impôt plus sur la fortune que sur le travail, en empêchant une trop grande accumulation des richesses par des droits de succession et un impôt sur le revenu modérément progressifs qui ne paralyseront pas l'esprit d'industrie ; il peut le faire en poursuivant sévèrement tous les gains illicites, en réglementant sérieusement les sociétés par actions ; il peut le faire par une législation agraire et une organisation juridique de la propriété qui permette aux petits de devenir propriétaires ; il peut le faire en appliquant avec humanité le service militaire, en indemnisant par une loi spéciale ceux qui ont fait une campagne pendant leur service obligatoire ; autant que je sais, le poids du service militaire, je veux dire la participation à une campagne, pèse très lourdement sur les pauvres, sur les petits commerçants intelligents, sur les artisans qui, dans toute campagne, perdent tout ce qu'ils ont : leur situation, leur clientèle, souvent même leurs capacités. L'Etat peut encore agir sur toute la répartition des richesses par son administration : il peut donner à la banque d'Etat un caractère plutôt démocratique, comme en Prusse, qu'aristocratique, comme en France ; il peut parceller ses domaines en fermes ; il peut, si le système des « latifundia » menace de s'introduire, acquérir de grands terrains et en faire des villages prospères ; il peut pour ses fournitures ne pas toujours songer aux plus grands négociants. En sa qualité de très grand entrepreneur il peut introduire toutes les réformes possibles dans les contrats de travail et dans le traitement des ouvriers, réformes qui, grâce à la concurrence, agiront favorablement sur les autres entrepreneurs. Il peut établir tous les genres de participation aux bénéfices et exercer ainsi une influence sur les autres coutumes commerciales.

Bref, il y a mille moyens d'action pour l'Etat, et il pourra facilement agir, s'il est en harmonie avec les meilleurs entrepreneurs, avec les plus humains, avec tout ce que réclame la science, la justice et l'humanité, si les moeurs sociales agissent dans le même sens, si elles enseignent à mépriser le bien mal acquis, à frapper de peines sévères la concurrence déloyale, à affermir les sentiments d'humanité dans la conscience générale.

Les revenus de la nation sont, pour reprendre une image déjà employée, comme une grande masse d'eau qui s'écoule par mille canaux, dans mille lits ; certains courants principaux ne peuvent pas être chan-

gés dans un temps limité ; ils se trouvent dans des conditions naturelles qui ne peuvent être modifiées qu'à la longue, tout au plus dans des dizaines d'années, dans des siècles ; mais on peut toujours construire le long des rives : ici, on peut tracer un canal, là on peut élever une écluse, et ainsi le courant se modifie un peu : des vallées toutes en prairies naturelles peuvent se transformer petit à petit en terrains cultivés, et au lieu d'inondations irrégulières, on irriguera les champs avec mesure et méthode. De la même façon, le partage des revenus pourra insensiblement se modifier. D'abord phénomène absolument dépendant des forces naturelles aveugles, il devient petit à petit vassal de la coutume et du droit, qui sont constamment remaniés, constamment corrigés par la science, par l'opinion publique, par les individus, par l'Etat.

Notre siècle et notre patrie sont les moins autorisés à contester ces choses. La politique agraire et industrielle de ses grands rois, la législation de Stein-Hardenberg, sont un magnifique exemple de ce que peut une politique généreuse sur l'organisation de la propriété. Des milliers d'intérêts privés furent lésés ; on ne put pas, je dirai plus, on ne voulut pas indemniser complètement les privilégiés d'autrefois ; ils devaient bien expier les injustices séculaires. La mesure n'était ni plus ni moins qu'une nouvelle répartition de la propriété. Mais ce n'était cependant pas une mesure socialiste, dans le sens défavorable du mot ; elle ne fut pas l'oeuvre de la passion populaire, mais celle d'une royauté héréditaire, objet d'un amour universel ; on ne prit pas arbitrairement aux uns pour donner aux autres, mais ce fut systématiquement, d'après des principes solides, qu'une administration unique dans sa fidélité au devoir, traça les limites nouvelles de la propriété ; aussi tous les cris qui s'étaient élevés contre la violation de la propriété, contre le dépouillement, le désordre et le renversement de tout droit cessèrent-ils bientôt, mais on aurait probablement crié bien davantage, si les classes possédantes avaient eu alors sur l'Etat l'influence qu'elles ont aujourd'hui.

Dans un temps si fortement empreint de matérialisme, et devant des exigences qui, en première ligne, demandent pleine liberté économique pour les forts et les puissants, quel qu'en puisse être le résultat, quels que soient les moyens employés ; dans un temps qui veut flétrir du nom de despotisme, de socialisme, toute réaction morale

contre ces agissements, il faut bien rappeler que l'Etat prussien ne devint grand que par de telles mesures socialistes, que le plus grand roi de Prusse, Frédéric II, ne voulut jamais être autre chose qu'un roi des gueux ⁴⁷, et qu'il disait que les impôts avaient pour but, entre autres choses, d'établir une sorte d'équilibre entre les riches et les pauvres.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

VI Organisation sociale - Progrès social.

[Retour à la table des matières](#)

Lotze, en traitant de l'éducation de la race humaine, dans ses belles considérations sur la philosophie de l'histoire, se fait cette objection, qu'il n'y a jamais qu'une faible minorité qui parvienne à une haute culture intellectuelle et représente ainsi le progrès, qu'à côté de cette élite la grande masse du prolétariat reste toujours au même niveau intellectuel. Pour vous, c'est une conséquence naturelle de l'organisation aristocratique de la société, et Lotze se demande mélancoliquement comment avec de telles idées on parle encore d'une histoire de l'humanité.

Or, ma conviction est que Lotze se trompe, quand il croit que les classes inférieures sont aujourd'hui ce qu'elles étaient dans le passé. Je crois, et je l'ai déjà dit maintes fois, que le but de l'histoire est d'amener un nombre toujours croissant d'hommes à la jouissance des grands bienfaits de la civilisation, d'élever peu à peu le niveau auquel s'arrêtent les membres les plus infimes, les plus misérables de la société.

⁴⁷ Cf. le passage remarquable de Tocqueville, *Œuvres complètes*, IV, p. 341, où il caractérise la législation de Frédéric II, qu'il désigne comme grandiose et neuve dans ses idées maîtresses en même temps que socialiste, mais non dans le sens défavorable du mot.

L'histoire n'atteint pas ce but sans difficulté. Je reconnais même que longtemps elle a semblé lui tourner le dos. L'inégale répartition des biens et la division du travail amènent dans la race humaine des différences de plus en plus marquées, et quand cette différenciation va trop loin, elle finit par la destruction ou par l'étiollement de certaines couches sociales : mais cela même montre l'immoralité de ce processus quand il est abandonné aux forces naturelles seules. Le processus opposé, celui de la civilisation, entre alors en jeu : il essaye en maintenant le mécanisme de la division du travail autant qu'il est nécessaire pour produire techniquement de grands résultats, de placer les ouvriers dans de telles conditions de culture qu'ils ne cessent pas d'être des hommes, tandis qu'auparavant la division du travail et l'exploitation des classes supérieures les abrutissaient complètement. Le principe de la justice distributive commence à protester contre l'injustice économique et sociale ; des organisations économiques plus humaines triomphent. Les idées de solidarité sociale, de relèvement des classes inférieures commencent à germer. Dans les âges suivants, les différences de fortune et d'éducation sont moins accusées. Chaque nouvelle civilisation débute par des institutions sociales qui rendent plus difficile et plus lente la formation d'un prolétariat, l'enrichissement excessif d'un petit nombre. Et quand même, de temps en temps, l'inégalité des richesses et de la culture s'accroît de nouveau, quand même, de temps en temps, ce processus naturel paraît nécessaire accidentellement pour élever et armer certains individus ou certaines classes, de telle sorte que seuls ils puissent amener certains progrès avec lesquels ils s'identifient, ces accidents n'empêchent pas que le trait caractéristique de l'histoire est de nous ramener vers le but moral de la civilisation progressive. Et actuellement surtout on ne doit pas perdre de vue ce but, si l'on veut rester fidèle aux grandes idées réformatrices du XVIII^e siècle, au libéralisme et à l'humanité.

Si je dois dire, avec toute la réserve que j'ai indiquée dans le chapitre précédent, comment je me figure les progrès sociaux les plus immédiats, je répéterai tout d'abord que tous ces progrès, pour être définitifs, doivent être moraux et psychologiques, ce qui veut dire que les hommes ne doivent pas seulement modifier leurs relations réciproques de maître et de valet, de patron et d'ouvrier, de rentier et de mendiant, mais ils doivent aussi par leurs pensées et leurs actions agir sur les faits économiques, sur l'offre des bras, des capitaux, de telle sorte que

ces éléments ne soient pas en contradiction avec un état social plus généreux, que nous puissions arriver à une répartition des revenus plus juste et plus normale sans faire trop de violence ⁴⁸ à la loi de l'offre et de la demande. Les intérêts des classes sociales doivent s'ennoblir, mais il faut en outre que, grâce au progrès de l'organisation économique, ces classes aient dans leurs situations respectives, de moindres conflits à redouter, des conflits plus faciles à terminer. L'harmonie des intérêts est une des faces de l'idéal dont nous rapproche chaque progrès, quand même nous ne pouvons jamais l'atteindre complètement, comme nous ne pouvons jamais faire participer tous les hommes aux plus grands bienfaits de la civilisation.

Une modification brusque de la législation procurerait difficilement aux classes inférieures de plus grands revenus, et cet accroissement ne serait sans doute que temporaire. Il s'agit, par une transformation successive de faits positifs conservant toujours leur importance et leur influence, d'établir des proportions plus normales entre le revenu du propriétaire oisif et le revenu du travailleur sans fortune, et faire du même coup que même la plus grande fortune ne dispense pas du travail, (la morale et le droit y tendent déjà fortement en Allemagne), que le plus humble travail conduise à quelque propriété.

Mais, la supériorité de la richesse sur le travail, la possibilité d'accumuler des fortunes excessives, grâce au superflu des revenus, diminueront au fur et à mesure que, dans la lutte de la concurrence, la situation du travail vis-à-vis du capital s'améliorera. Sans ce progrès, aucune réforme de la coutume et du droit, aucune organisation sociale, quelque apparence socialiste qu'elle ait, ne saurait être durable. Si la population croit trop rapidement sans se déverser au dehors, si le sol ou le capital viennent à manquer, la misère renaîtra constamment dans la société.

⁴⁸ Ce sont là les idées fondamentales des articles que j'ai publiés, il y a dix ans, dans les *Preuss, Jahrb.* sur la question ouvrière et sur les points essentiels, je n'ai nullement varié. J'étais simplement, sous maints rapports, un peu plus optimiste qu'aujourd'hui, parce que je ne savais pas bien des choses que je sais maintenant.

J'espère pour l'avenir une législation internationale, un perfectionnement des moyens de communication, l'adoption par nos pays de vieille civilisation de la vie coloniale de l'Australie et de l'Amérique, j'espère voir se manifester cette activité qu'ont déjà déployée les syndicats ouvriers en Angleterre en vue de l'émigration ; bref, j'espère que la population surabondante aura pour émigrer des facilités que nous ne connaissons pas aujourd'hui. Jusqu'ici ce n'est que lorsque la misère avait sévi dans une région, qu'on étendait la culture à de nouvelles terres, que l'émigration prenait un développement extraordinaire ; dans l'avenir on devra transformer ce mouvement intermittent accompagné de crises, en un mouvement constant, consciencieusement dirigé et sans crises. La force expansive de la population a pour but de porter successivement la civilisation sur tous les points du globe ; seulement elle ne doit pas agir par saccades brusques, mais d'une manière constante et sans secousse.

Pour amoindrir la supériorité de la fortune, les ouvriers et les classes inférieures en général doivent apprendre à ne plus obéir simplement à l'instinct, au hasard dans les questions de mariage, de famille et du métier à donner aux enfants : ils doivent réfléchir, prévoir, être maîtres d'eux-mêmes, comme cela se passe si souvent déjà dans les classes moyenne et supérieure. Au dernier point mentionné se rattachent divers dangers moraux, mais on les conjurera avec le temps. La répartition de la génération qui grandit entre les différentes professions ne pourra sans doute se faire méthodiquement, que lorsque nous aurons une tout autre statistique. Cette statistique de l'avenir permettra peut-être en général de confier à la direction réfléchie et prévoyante, soit des particuliers, soit de l'Etat, bien des choses livrées aujourd'hui au hasard. En tous cas, le capital aura en face de lui une génération d'ouvriers habitués à penser, plus experts et plus moraux que ceux de nos jours. L'initiation des classes inférieures aux faits économiques est un but commun dès à présent au libre-échangiste confiant dans l'avenir et au socialiste théoricien. Et on y réussira d'autant mieux, que les salaires seront plus élevés, que l'ouvrier aura sa petite propriété, sa maison à lui. Aujourd'hui la légèreté et l'imprévoyance reprennent toujours le dessus, parce que l'ouvrier se dit : à quoi bon !

Je ne crois pas qu'on arrive jamais à n'avoir que des industries d'Etat, que des sociétés par actions ou des coopératives de production.

Mais j'espère qu'il viendra un temps où, sans préjudice de l'initiative individuelle et de l'intégrité de notre administration, l'Etat et la Commune entreprendront bien des choses qu'ils ne font pas encore, qu'ils ne font qu'en partie, qu'ils ne peuvent pas faire sans danger. Roscher ayant égard à l'activité croissante de l'Etat, de la Commune, des corporations, des sociétés dans notre civilisation actuelle ne dit-il pas : « On peut en effet soutenir que nous nous sommes plus rapprochés de la communauté des biens qu'on n'aurait pu se le figurer il y a cent ans. Et en effet dans toutes les institutions qui s'y rapportent, éclatent la force et la science qui caractérisent notre temps ». Et plus augmenteront ces entreprises de l'Etat et de la Commune, plus on pourra les augmenter sans s'exposer aux dangers de la routine, du patronage pourri, de la triste chasse aux emplois ; plus il y aura d'importantes sociétés par actions qui emploieront des milliers d'hommes comme dans les services de l'Etat et de la Commune, et plus cet emploi, qui implique de nombreuses obligations légales et morales, remplacera le simple salariat qui ne pense qu'à gagner de l'argent, qui pense peu ou point du tout aux obligations inhérentes à sa tâche ; et ainsi s'infiltrera de plus en plus une conception plus élevée, plus morale de la vie laborieuse, celle de la profession. Je crois que les sociétés coopératives de production se multiplieront et cela dans la même mesure que l'éducation commerciale de l'ouvrier se développera ; on peut en voir comme un avant-coureur dans le grand nombre des entreprises par associés.

La participation aux bénéfices de l'entreprise existe déjà pour certains travailleurs d'élite, tels que directeurs, chimistes, etc. ; elle s'étendra, comme je l'ai déjà exposé, à mesure que l'ouvrier s'élèvera, que la direction des entreprises échappera au capitaliste. Le bénéfice de l'entrepreneur prend dans ce dernier cas, déjà maintenant, la forme d'une rémunération plus élevée accordée au talent, aux grands efforts, au travail de l'ouvrier qui dirige, et tout le monde le trouvera raisonnable. Tout travail qui se rapproche de celui-ci mérite une rémunération analogue, une part analogue du produit net. Quant au simple travail manuel, la législation des fabriques, un contrat de travail inspiré par l'humanité, les coopératives, la résurrection de l'esprit de corporation parmi ces groupes d'ouvriers, empêcheront le manoeuvre de retomber dans une existence misérable, conséquence d'un salaire infime. Le principe des assurances gagnera du terrain et apportera à la vieillesse et à la maladie une consolation qui leur manque encore. Le sys-

tème des assurances est destiné à remplacer dans l'avenir toute l'assistance publique actuelle avec ses dispositions si barbares, et ses résultats moraux et matériels toujours si douteux. Enfin une réglementation pour ainsi dire constitutionnelle de la grande industrie assurera à l'ouvrier de l'influence sur l'organisation de la fabrique ; il fera partie des conseils de discipline, sans lesquels la fabrique et la grande exploitation agricole ne sauraient subsister, mais qui dans leur forme actuelle sont abusifs comme l'étaient l'immunité du moyen âge et le droit du seigneur, cause de dissolution de toute la vieille constitution allemande.

Si toutes les réformes que je viens d'indiquer étaient déjà réalisées, la situation économique de la société serait déjà tout autre. Mais j'ai encore de plus grandes espérances, pour un avenir plus éloigné, à la vérité. Il viendra un temps, j'espère, où le taux de l'intérêt se maintiendra entre 1,5 et 2,5% ; et comme l'abaissement du taux de l'intérêt de 15 à 20% qu'il était jusqu'au taux actuel de 4 à 6% nous a déjà fait une situation tout autre, en diminuant considérablement la puissance des riches, en rendant plus difficile l'exploitation des pauvres, nous sommes en droit d'attendre les mêmes résultats d'une nouvelle baisse de ce taux. J'espère encore qu'on démocratisera le crédit, en perfectionnant le crédit personnel, ce qui diminuera encore la supériorité du riche sur le pauvre. Je ne doute pas que l'avenir ne permette d'établir l'impôt progressif sur le revenu, les droits de succession progressifs, sans paralyser l'esprit d'entreprise ⁴⁹. J'espère qu'une répartition plus uniforme des revenus, imprimera une tout autre direction à l'industrie, mettra fin à ce fait anormal que certains articles de luxe sont l'objet d'une plus forte demande que les articles de première nécessité, alors que la masse n'est ni convenablement nourrie, ni convenablement logée, ni convenablement habillée. J'espère qu'on pourra ainsi atténuer tous les dangers moraux que recèle l'existence opulente dans nos grandes villes. Je pourrais encore aller plus loin ; mais certains lecteurs trouveront sans doute que j'en ai déjà trop dit. Je voulais simplement indiquer comment le progrès social me paraissait possible, sans rompre la chaîne qui le rattache au présent. Rien de ce que j'ai

⁴⁹ Une progression de 1% dans l'impôt des petits revenus et de 5 à 6% des gros revenus ne nuirait nullement à l'esprit d'entreprise aujourd'hui. J'en ai la ferme conviction.

mentionné ne doit être rejeté dans le domaine de l'impossible. Tout cela suit des voies déjà tracées, bien qu'elles ne le soient pas depuis des siècles. Atteindra-t-on le but dans des dizaines d'années ou dans des siècles ? Qu'est-ce qui occupera alors le premier plan ? Quels seront les détails de la vie économique ? Que seront alors le droit et la coutume ? Je ne me charge pas de le dire.

J'essaye d'opposer loyalement, sans aucune exagération votre théorie sociale à ma théorie sur le progrès social et sur la transformation de l'organisation sociale.

Vous mettez au commencement de l'histoire l'autorité légitime du plus fort et du plus sage, et vous en déduisez toute l'organisation sociale. Vous n'avez que des louanges, sans un mot de blâme, pour le régime des castes, pour l'esclavage. Vous reprenez, à mon sentiment, tout simplement la politique de Haller, qui ne reconnaissait que des rapports de domination et de servitude ⁵⁰.

La société bourgeoise est simplement pour vous un ensemble de relations de dépendance réciproque. Ce qui constitue le progrès, n'est que la substitution de nouveaux rapports de dépendance aux anciens. Mais tout cela ne modifie en rien l'essence aristocratique de l'organisation sociale. Vous considérez comme normal, nécessaire, désirable même, l'inégalité toujours croissante et durable de la fortune et de la répartition des revenus, et par suite les différences toujours plus sensibles des classes et de leur culture. Vous déclarez que la haute culture, la grande industrie et un état florissant des arts sont impossibles sans

⁵⁰ Le livre de Hellwald, *Kulturgeschichte in ihrer natürlichen Entwicklung* (1875) montre à quelle conséquence conduit en dernière instance une telle conception : tout idéal moral est pure folie ; le résultat final est toujours la victoire du fort sur le faible ; toute tyrannie est absolument légitime. Page 785, il dit : « la machine, plus que toute philanthropie, a éliminé l'esclavage et le servage, mais seulement pour y substituer un esclavage d'un nouveau genre. Elle a créé le 4^e état » - « Le triomphe de la démocratie socialiste ébranlerait probablement les bases de la civilisation actuelle, les mettrait même en question, mais ne serait définitivement que le triomphe de cette ancienne maxime : la force prime le droit, résultat logique et naturel de la marche qu'a suivie l'évolution jusqu'à nos jours. » Hellwald a le courage d'être conséquent, la théorie de la force mène indubitablement à de telles conséquences.

cela. Les oppositions des classes devraient être encore plus accentuées, les grosses fortunes plus nombreuses ; cela serait nécessaire pour ces raffinés de la jouissance, en même temps raffinés de l'esprit, pour ces sybarites, ces débauchés, tels que Guillaume de Humbold, Gentz et Heine, qui ne pouvaient déployer leurs forces que dans l'atmosphère de la sensualité. Il vous semble normal que les ouvriers, les classes inférieures n'aient pas de loisirs, car ils ne sauraient en user raisonnablement et tomberaient dans le vice et dans l'agitation dangereuse. Leur moralité et leur manière de voir ne doivent pas, en général, changer. Vous croyez qu'il est normal que les classes inférieures aient une autre foi, un autre idéal, d'autres sentiments, ce qui revient finalement à dire, une autre morale que les classes élevées. Vous, qui déploriez jadis vous-même l'abîme creusé aujourd'hui entre les hommes cultivés de notre nation et leurs concitoyens non cultivés ⁵¹, vous êtes muet aujourd'hui sur les dangers inhérents à une telle situation, vous ne dites pas que cette manière de répartir le travail ne peut pas former un peuple uni, mais seulement des classes, des états, des groupements quelconques. Ce n'est qu'après des siècles que vous faites naître l'idée de l'égalité ; quelques siècles plus tard, de timides réclamations se firent entendre. Jusqu'à aujourd'hui l'égalité fondée sur la raison ne réclame que cinq choses : la soumission de tout homme à la loi, la liberté de la pensée et de la conscience, le libre usage des qualités physiques et intellectuelles pour s'élever dans une organisation donnée de la société aussi haut que le permettent la force et la chance de l'individu ; le devoir de l'Etat de donner à chacun l'éducation qui lui est indispensable, d'après l'état général de la civilisation, pour mettre en action ses facultés personnelles ; enfin, l'assistance des pauvres dans le cas d'extrême misère.

Je ne puis me déclarer satisfait de ces propositions. Elles s'appuient sur votre prémisse, qu'il ne peut pas y avoir de progrès essentiel dans l'organisation sociale. Elle renferme pour le moins de fortes exagérations de pensées justes en elles-mêmes. Les privilégiés à toutes les époques pouvaient avec autant de raison opposer à tout progrès social, à tout relèvement des classes inférieures, les arguments mêmes que vous produisez. Vous avouez tout franchement votre préférence pour cette haute société aristocratique qui seule, à votre avis, peut

⁵¹ *Historisch-politische Aufsätze*, I (3^e édit.), p. 290.

s'absorber dans le monde de l'idéal, tandis qu'elle accumule tous les soins vulgaires sur les épaules patientes de leurs esclaves. Je crois plus juste que les classes élevées ne se contentent pas de planer dans les régions nébuleuses de l'idéal, descendent sur la terre ferme, prennent leur part de travail et de soucis, et qu'en revanche les classes inférieures ne soient pas comme des parias complètement exclues du monde de l'idéal.

Votre point de départ historique me semble déjà inexact. L'histoire dans ses premières pages, du moins l'histoire des peuples les plus nobles, de ceux qui plus tard ont été à la tête de la civilisation, nous montre autre chose que la force et la domination. Dès le commencement de leur histoire on trouve à côté de la force le contrat libre, à côté du maître, l'association, à côté de la domination d'une classe, l'idée de l'égalité, et ces idées ne disparaîtront plus jamais complètement. Pendant des milliers d'années ces peuples ont partagé également les lots de terrain et le butin ; le roi franc ne pouvait pas prendre un lopin de terre du lot échu au dernier de ses leudes. La première ère, plusieurs fois séculaire, de prospérité industrielle en Allemagne, avait pour base une organisation consacrant, comme idée maîtresse, l'égalité de tous les compagnons.

Mais il est vrai qu'il y avait d'autres civilisations tout opposées, contemporaines de celles-ci ou antérieures. Vous vous enthousiasmez pour les castes des Hindous et vous y voyez « le prototype de l'organisation par états de tous les peuples indo-germaniques ». Si je suis bien au courant des dernières découvertes de l'érudition, on admet aujourd'hui que les peuples indo-germaniques, avant leur séparation, étaient loin d'avoir le système immoral des castes, que nous avons trouvé dans l'Inde ; il ne peut donc pas leur avoir servi de modèle. Vous voyez dans l'esclavage le salut de la civilisation ; vous trouvez que la misère de millions d'esclaves est compensée par les tragédies de Sophocle et le Zeus de Phidias.

On taxerait toute autre personne de frivolité, mais aucun de ceux qui vous connaissent, ne vous fera ce reproche ; seulement on vous dira : ne soyez donc pas si partial. L'esclavage fut certainement nécessaire pendant quelques siècles, peut-être pendant quelques milliers d'années ; il a été un progrès, parce qu'il a été techniquement néces-

saire, parce qu'il est devenu la grande école de travail de l'humanité. Mais pour ceux qui y gagnèrent, il fut légitime, non parce qu'alors toute violence était légitime et salutaire, comme vous l'exposez, mais parce que c'était un moindre abus de la violence, de s'asservir le vaincu que de le tuer ; il était un progrès, parce qu'il imposait quelque entrave morale à la force du vainqueur. Mais un autre progrès bien plus grand, et vous n'en parlez pas dans votre éloge de l'esclavage, fut celui qui interdit au vainqueur de traiter à l'avenir le prisonnier en esclave, qui lui ordonnait de ne lui imposer que des travaux déterminés, de voir en lui un serf. Et ce progrès était d'autant plus grand, qu'il rendait plus difficiles les abus de la violence, qu'il limitait le champ de l'injustice et qu'il mitigeait la domination des classes.

Les temps modernes ont fait un pas de plus ; ils interdisent tout contrat de travail héréditaire, ils n'enchaînent plus l'homme à la glèbe et pensent ainsi assurer au faible, au pauvre, une situation meilleure vis-à-vis du riche. Mais le contrat de travail n'a pas encore reçu la forme capable de protéger efficacement les déshérités contre tout nouvel abaissement.

En dépit d'un meilleur droit formel, en dépit des nombreux bienfaits que la classe ouvrière doit à notre époque, la misère a sévi dans les masses en Angleterre jusqu'au delà de 1840, en Allemagne jusqu'en 1860 et au delà. Les hausses subites de salaires du moment actuel ne sont pas même une garantie du relèvement durable des ouvriers, les meilleurs d'entre eux ne sont pas encore surs d'arriver à la classe moyenne ⁵².

⁵² Dans la brochure assez intéressante du fabricant français, Ch. Laboulaye, *Les droits des ouvriers, étude sur l'ordre dans l'industrie* (1873), qui est d'ailleurs éminemment conservatrice, qui repousse tous système de coalition, etc., on reconnaît que la situation désespérée de l'ouvrier des fabriques est le point noir de notre situation sociale. Laboulaye propose donc d'octroyer des droits politiques particuliers et d'autres avantages aux meilleurs ouvriers et d'en former comme une classe sociale nouvelle. Ce serait un stimulant pour chaque ouvrier de pouvoir entrer dans cette classe moyenne. Au fond, l'idée n'est pas mauvaise, mais on se demande comment on la mettrait en pratique. Le mouvement coopératif est, à mon avis un moyen à employer.

Mais c'est là la grande question du jour. Loin de nous demander si aujourd'hui nous pouvons réaliser un progrès social, il s'agit de savoir si nous ne sommes pas en réaction (pour un moment naturellement), si nous ne perdons pas une partie de notre classe moyenne, si cette partie ne se transforme pas en un prolétariat dénué et inculte. Telle est la principale question sociale de nos jours. Il faut s'y arrêter.

La grande industrie moderne avec son cortège de logements malsains, de moments de gêne et de crise, de femmes et d'enfants assujettis au travail, avec son enseignement professionnel, avec l'esprit et la moralité qu'elle a donnés jusqu'à présent aux ouvriers, a eu les mêmes conséquences fâcheuses partout, à moins que des circonstances particulièrement favorables, ou bien des hommes particulièrement distingués n'aient amené des résultats contraires. Notre grande propriété foncière aboutit à des résultats sociaux encore plus lamentables partout où elle domine, où elle n'est pas contrariée par la petite propriété, où de grandes masses d'ouvriers dans le dénuement sont en présence d'un petit nombre de grands propriétaires ; là, nous voyons une classe ouvrière absolument négligée, au point de vue moral comme au point de vue économique ; sa situation au XIX^e siècle s'est légèrement améliorée, juste assez pour lui donner conscience de son avilissement et pour la pousser en foule vers l'Amérique. Ce sont là les dernières conséquences des erreurs féodales, de la domination féodale des XVII^e et XVIII^e siècles ; à quoi il faut ajouter la crise chronique de la petite industrie, la misère de nos instituteurs et de nos pasteurs, de nos petits fonctionnaires, le danger qui menace nos paysans d'une ruine prochaine par suite des acquisitions des grands propriétaires ; sous ce dernier rapport, les effets produits en Saxe, par exemple, sont tout autres et moins favorables que ceux qui ont été observés d'une part, dans les provinces rhénanes, d'autre part, dans la

Prusse orientale.

Vous déplacez le terrain de la discussion quand, comme exemple des contrastes de la société actuelle, vous nous montrez à côté de la mère qui mendie, le cheval de course qu'on reconforte avec une bouteille de vin. Il ne s'agit pas de tels faits isolés, de faits individuels tout fortuits ; il s'en présentera toujours ; mais il s'agit de savoir si les conditions moyennes dans lesquelles se trouvent des classes entières,

sont normales, s'il est désirable que les différentes classes de la société soient séparées par des abîmes de plus en plus larges, de plus en plus profonds.

Vous déplacez encore la question, comme je l'ai déjà indiqué, quand vous identifiez les intérêts de la civilisation et des grandes fortunes. La question sociale du jour serait tout autre, s'il était démontré - vous partez évidemment de là - que l'inégalité des fortunes croissant, les classes possédantes gagnent proportionnellement en intelligence et en moralité, sans préjudice pour la situation économique et la culture des classes inférieures. Mais aujourd'hui on voit bien plutôt l'ignorance et la grossièreté envahir le prolétariat, en même temps que les rangs de la société où la richesse se développe le plus rapidement ; tandis qu'au contraire, cette partie de la société qui représente la culture et la moralité, la classe moyenne dans le sens le plus large du mot, dépérit économiquement au moins en grande partie, et perd de son influence dans l'Etat et dans la société. Une bourgeoisie aisée, cultivée, aux sentiments et aux pensées élevées est aussi mon idéal, et j'espère qu'avec le temps nous en aurons une telle, en dépit des dangers de l'heure présente. Je suis toujours prêt à défendre les prérogatives de la civilisation, mais non celles de la bourse et de la naissance. Je suis aristocrate dans le sens qu'Aristote donne au mot. Ce qu'on désigne ainsi de nos jours : la puissance politique de la richesse et les avantages de la naissance, c'est ce qu'Aristote appelle toujours l'oligarchie. L'oligarchie est, d'après lui, une constitution dégénérée, de même que la démagogie. Mais, parmi les constitutions dégénérées (tyrannie, oligarchie, démocratie), la démocratie est encore la forme la plus supportable de beaucoup aux yeux du Stagirite.

Je passe maintenant aux arguments particuliers que vous apportez à l'appui de votre théorie : 1° l'accroissement de l'inégalité de la fortune qu'on constate aujourd'hui est-il normal et se continuera-t-il nécessairement dans l'avenir ? 2° Une inégale répartition de la fortune est-elle une condition *sine qua non* de la prospérité de l'art et de l'industrie ? 3° Que penser du parallèle de nos agitations sociales et démocratiques avec celles de l'ancienne Grèce ? 4° Y a-t-il corrélation nécessaire entre la grande fortune et la haute culture d'un côté, le travail pénible et l'ignorance de l'autre ? 5° Que dire du bonheur et des droits que vous voulez accorder à la classe laborieuse ? Quand j'aurai

traité ces points, il sera nécessaire pour clore ce chapitre de parler du degré de moralité commune et de l'idéal commun que je considère comme indispensable à tout état politique normal.

Il est vrai que jusqu'à présent les grands progrès de la technique, du commerce, de la production d'un même peuple étaient généralement accompagnés de contrastes sociaux de plus en plus marqués. Mais quelle en était la cause ? C'est, jusqu'à un certain point, la très grande complexité du processus économique qui donne plus libre carrière aux grands talents et au hasard que dans un état de choses plus simple. Cela explique l'inégalité croissante des fortunes, en tant qu'on peut l'attribuer à la différence des talents, mais cette différence explique bien mieux pourquoi le banquier X n'a gagné qu'un million dans ces dernières années, tandis que le banquier Y en gagnait 20, pourquoi l'ouvrier A est devenu contremaître avec un gain annuel de 600 thalers, et que l'ouvrier B est resté manoeuvre avec un gain annuel de 200 à 300 thalers. En tous cas, il intervient un autre facteur bien plus important dans les rapports économiques des classes. Dans des temps où les transformations économiques sont rapides, où l'argent change partout de valeur, les plus forts, économiquement parlant, réussissent bien mieux à s'enrichir aux dépens des masses ⁵³, que dans des temps plus calmes, de situations économiques basées sur des moeurs, sur un droit bien établis ; c'est ainsi qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus échapper à l'influence qu'a, sur la répartition de la fortune, la spéculation déloyale et tout ce qui s'y rattache, à l'enrichissement plus facile, plus prompt qu'il ne conviendrait, dans certains commerces, dans certaines industries nouvelles, où clients et ouvriers acceptent tout sans murmurer. En ce qui concerne le crédit, un petit nombre de personnes ont le secret, comme Lasker l'a si bien exposé dans un de ses discours ⁵⁴,

⁵³ C'est ce que vous reconnaissez vous-même en parlant de « l'effrayante misère » par laquelle les peuples ont toujours dû acheter le passage à de nouvelles formes économiques. Mais quand vous traitez plus à fond la situation des ouvriers, vous ne vous rappelez plus « cette effrayante misère », mais vous trouvez au contraire tout normal l'état des ouvriers.

⁵⁴ Je parle de son discours sur les valeurs à lots, où il dit entre autres choses : « J'ai l'habitude d'appuyer mes investigations de faits, et de ne pas les tenir d'avance pour des raisons, et je demande : par quel moyen une association d'hommes d'un talent ordinaire se transforme-t-elle en une classe industrielle réalisant des bénéfices exagérés ? En y réfléchissant je me suis persuadé, que

d'exploiter si bien les formes du crédit, plus ou moins inconnues des masses, qu'elles élèvent en très peu de temps des fortunes princières aux dépens de tout le reste de la société, qui donne plus ou moins dans le panneau.

Cela est-il normal ? Est-ce un si grand bonheur que ces mille hasards qu'offrent les déplacements des industries, la construction de nouvelles voies de communication et qui changent subitement en millionnaires le propriétaire d'immeubles X, le propriétaire foncier Y ?

Non, certainement non. Nous ne pouvons pas les empêcher, nous ne pouvons les interdire par les moyens dont nous disposons aujourd'hui, nous ne pourrions jamais éviter complètement de tels hasards et de telles exploitations. Mais nous devons encore moins les vanter comme suites normales d'une heureuse évolution, nous ne devons pas soutenir que sans une inégalité de fortune aussi exagérée, la grande industrie devient impossible, l'art ne peut fleurir.

Il faut de toutes façons que la grande industrie s'engage dans la voie de l'association, réunisse son capital par petites parts et dans ce cas la société par actions est démocratique, si elle est honnête, comme Schäffle l'a bien montré il y a des années. Aujourd'hui déjà, la grande exploitation ne se trouve plus qu'exceptionnellement dans les mains d'un seul entrepreneur : l'Etat, les Communes, les sociétés par actions et autres lui ont été substitués, et le seront encore plus dans l'avenir. Et notre art ? L'art en général ? L'art grec fut à son apogée lorsque, du temps de Périclès, l'Etat disposait d'immenses richesses. Tous les trésors artistiques de l'Acropole représentaient le triomphe de l'idée démocratique dans le gouvernement, ils furent créés par l'Etat, non par la richesse princière d'un particulier. Weimar réunissait, il y a cent ans, les plus grands poètes de l'Allemagne. La pauvre Bavière, Munich qui n'avait alors pas un seul millionnaire, est devenu le rendez-vous des

tout ce qui touche à l'essence du crédit est mal réglé chez nous, je ne dirai pas à qui en est la faute, mais en fait si mal réglé, que l'art de gérer les affaires de crédit est le secret d'un nombre non absolument limité mais très restreint de personnes, qui tirent de ce secret un profit monstrueux. » Voulez-vous maintenir encore votre proposition que toute sagacité échouerait, en recherchant qui dans l'échange gagne le plus, et que les classes élevées donnent toujours plus qu'elles ne prennent !

peintres et des architectes de génie contemporains. Et si nous interrogeons nos artistes, nous apprendrons qu'ils sont révoltés du mauvais goût de ces parvenus de la Bourse, de ces enrichis de l'industrie, acquéreurs par vanité, qui apprécient un tableau d'après ses dimensions, d'après les nudités qu'il représente. L'Etat, l'Eglise et la Commune forment toujours la meilleure clientèle de l'art. En Italie, il prospère surtout grâce à ce culte qui fit de l'église le plus agréable séjour, le rendez-vous général de toute la communauté, des pauvres comme des riches. L'art et la prospérité de la science, de la politesse raffinée, supposent un certain bien-être, une certaine richesse, mais n'exigent pas la répartition par trop inégale de la fortune. Ces beaux fruits de la civilisation naissent des mêmes causes sociales, politiques et morales que le bien-être croissant du peuple. Mais l'inégalité dans la répartition des richesses entraîne bien plutôt la diminution de ce bien-être. Les peuples que l'histoire nous montre ont vécu d'autant plus longtemps que l'inégalité de fortune s'y est introduite plus tard et plus lentement. Et c'est pourquoi je dis que pour que notre civilisation reste saine, il faut que l'inégalité des fortunes augmente le moins possible, il faut que toutes les classes de la société participent également au progrès, il faut que les classes inférieures puissent se rapprocher des classes supérieures.

Si tout cela ne nous réussit pas, si l'inégalité de fortune toujours croissante continue à nous entraîner dans son tourbillon, la ruine de notre civilisation sera suivie d'une reconstitution de l'Etat et de la société, basée sur les réformes que nous annonçons, comme notre civilisation s'est élevée en se basant sur les réformes que le christianisme, la philosophie stoïcienne, la jurisprudence romaine classique, l'esprit démocratique des Germains, ont introduites dans la civilisation romaine sans pouvoir la sauver.

L'objection la plus sérieuse que vous m'opposez est celle-ci : vous déclarez les classes inférieures incapables d'une haute moralité et vous proclamez la nécessité d'une classe ouvrière inculte, sans laquelle la culture des hautes classes serait impossible. Un travail pénible et écoeurant, une situation économique précaire, la grossièreté des moeurs d'une part, et la haute culture d'autre part vous semblent des faits absolument corrélatifs. Et pour que cette perspective ne soit pas

par trop sombre, vous accordez aux classes inférieures l'honneur d'avoir presque le monopole de la vie religieuse et sentimentale.

Dans toute votre argumentation vous semblez avoir exclusivement en vue la civilisation de la Grèce antique. Tous vos exemples sont empruntés à son histoire. Votre seule crainte est de voir une civilisation aristocratique s'écrouler sous la démagogie comme en Grèce. La culture moyenne des classes laborieuses a, d'après vous, définitivement été fixée par Aristote. Vous en appelez à son autorité, bien que ce point soit le plus faible de sa *Politique*.

Il soutient que les masses vivent comme les esclaves, adonnées aux plaisirs, à la jouissance comme les brutes. Il ne croit pas que l'esclavage puisse jamais être aboli ⁵⁵, comme vous n'admettez pas que la technique fasse jamais d'assez grands progrès pour que l'état des ouvriers puisse être essentiellement modifié.

Pour établir que la moralité des classes inférieures restera toujours la même vous alléguez, outre l'autorité d'Aristote, cette proposition : qu'un travail grossier quotidien permet rarement à la pensée de s'élever au-dessus des intérêts personnels, elle est entièrement absorbée par la vie matérielle. A quoi je réplique que tout dépend de l'école et des autres influences civilisatrices au milieu desquelles se trouve l'ouvrier. Ce que vous dites de l'ouvrier s'applique en tout cas au marchand et au fabricant, et cependant ces deux catégories d'individus sont bien changées depuis 2000 ans. Comment serait-il alors juste de comparer à ce démos qui faisait cortège à Cléon, nos ouvriers laborieux, habitués au travail et guidés par des idées morales toutes différentes ? J'attaquerais pour une autre raison encore votre comparaison de la situation actuelle avec la démocratie victorieuse en Grèce. Toute cette théorie de la ruine de la civilisation grecque par une démagogie inculte, est souvent considérée de nos jours comme une fable inventée

⁵⁵ En vous référant à Aristote, vous vous empêchez, p. 82-83, dans une singulière contradiction : dans la 1^{ère} page, vous laissez marcher seule la navette, du mouvement propre de laquelle Aristote attend la fin de l'esclavage, et vous admettez ainsi un changement total dans les conditions vitales de la classe ouvrière ; dans la suivante, vous dites qu'elle ne marche pas tout à fait seule et vous en déduisez que des millions d'hommes sont quand même condamnés à la saleté, à l'ordure, à un travail monotone et dégoûtant.

par des philologues allemands qu'effrayaient la Révolution française et les résolutions de Karlsbad ; les recherches de Droysen et de Grote l'ont de plus en plus déconsidérée. L'état actuel de l'érudition a du moins bien établi que les derniers temps de la démocratie, les temps de la prétendue démagogie, étaient une phase nécessaire de l'évolution ; ce n'était pas encore le vrai moment de la décadence ; il y avait encore de l'art et de la civilisation. Les excès du peuple, c'est-à-dire de la démocratie, n'étaient autre chose que la conséquence nécessaire de ceux de ses adversaires, de l'oligarchie. « Ce sont les tendances oligarchiques et rien qu'elles, qui ont amené la ruine d'Athènes », dit Droysen dans son introduction aux *Chevaliers d'Aristophane* ⁵⁶.

En tous cas, le parallèle est suspect, et la conclusion très risquée, quand on compare à nos classes inférieures le démos grec qui vivait sous de tout autres conditions, tant de choses et des plus importantes étaient alors toutes différentes ! Cela saute surtout aux yeux dans la comparaison que vous faites entre Berlin et Athènes pour montrer qu'il n'y a point de progrès social essentiel. A l'apogée d'Athènes, dites-vous, une fraction de la population aussi grande, peut-être même plus grande qu'aujourd'hui à Berlin pouvait dans de nobles loisirs se consacrer à l'art et à la science, et poursuivre le but idéal de l'Etat. Mais cette comparaison, si l'on y regarde de plus près, tourne à mon avantage, non au vôtre. Voici la différence entre Athènes et Berlin. Les hommes de loisir qui régnaient à Athènes, qui, après une lutte ardente, étaient arrivés à se partager le pouvoir avec un petit nombre d'autres citoyens riches et distingués, formaient une classe de citoyens ambitieux, avides de jouissances, mais qui ne travaillaient pas ; ils se faisaient payer pour se montrer dans les assemblées populaires, ils allaient au théâtre aux frais du gouvernement ; ils s'occupaient à la vérité des affaires publiques à Athènes, mais exploitaient pour cela tout le reste de la Grèce ; ils vivaient aux frais de l'Etat et unissaient à des

⁵⁶ Aristote non plus n'a pas sur les derniers temps de la démocratie l'opinion de nos philologues antérieurs à 1848 ; il dit (*Politique*, III, 10, chap. 8) : « Quand les détenteurs du pouvoir, mus par une honteuse avarice, songèrent à réduire leur nombre de plus en plus, ils donnèrent plus de force aux masses qui, en s'élevant, formèrent les démocraties ». Sur le changement radical d'opinion dans l'appréciation des derniers temps de la démocratie, voir outre : Grote et Droysen : *Onken, Athen und Hellas*, vol. II, et Müller-Strübing, *Aristophanes und die historische Kritik*, 1873.

idées prolétariennes une culture intellectuelle très élevée mais d'une médiocre moralité. C'est une classe de la société qui n'a pas son analogue aujourd'hui, si ce n'est parmi ces gens de qualité qui, après avoir dissipé leur fortune, se vendent à qui leur permettra de continuer leur vie de jouissances. Cette démocratie a toujours été une minorité, qui se trouvait en face d'une armée d'esclaves surchargés de travail, traités brutalement, et tenus à l'écart de tous les raffinements de l'éducation. Le Berlinois cultivé, le riche lui-même a, du moins en général, l'habitude du travail, malgré sa culture et sa fortune ; d'un autre côté, les classes moyennes et inférieures ont aujourd'hui à Berlin une certaine culture ; elles ne vivent pas comme les brutes, entièrement adonnées aux jouissances matérielles comme les esclaves, elles lisent les mêmes journaux, fréquentent les mêmes théâtres que l'homme cultivé, parfois les mêmes écoles ou des écoles analogues, elles servent dans les mêmes régiments. La minorité ne gouverne pas la majorité comme à Athènes ; elle ne peut, comme là-bas, l'exploiter et la maltraiter ; l'abîme qui sépare les classes est devenu moins profond. C'est là le progrès de la civilisation que j'apprécie, que vous niez ou que vous affectez de nier.

« Des millions d'individus doivent labourer, forger et raboter pour que quelques milliers d'hommes puissent méditer, peindre et régner » ; voilà ce que vous dites, et ce que répète en chœur la presse d'une certaine tendance. Mais, vous répondrai-je, il ne s'agit nullement de cela, c'est un point que personne n'a jamais contesté. Il s'agit de savoir de quelle culture, de quelle existence jouiront ces laboureurs, ces forgerons, ces menuisiers, et quelle doit être la richesse et les revenus de ces penseurs, de ces peintres, de ces gouvernants. Et le problème est tout autre aujourd'hui qu'il ne l'était dans cette Grèce que vous ne perdez pas de vue. Tout d'abord nos gouvernants n'ont pas, jusqu'à présent, été exclusivement, pas même principalement, les riches. Des hommes intelligents sans fortune ont fait la grandeur de la Prusse en luttant contre les classes possédantes d'autrefois. Nos fonctionnaires et nos officiers, une véritable aristocratie, une élite d'hommes cultivés, d'hommes de caractère, se sont recrutés dans toutes les classes, et aussi dans la classe possédante, mais leurs pensées et leurs sentiments sont étrangers à l'égoïsme, aux vues intéressées des riches ; ils se modèlent au contraire sur nos rois, sur nos administrateurs, sur ces hommes intelligents mais pauvres qu'étaient Kant et Fichte, tous deux fils

d'ouvriers ; voilà les qualités qui les ont rendus propres au gouvernement.

La théorie de Gneist, dont les conséquences ont aujourd'hui une telle répercussion sur notre vie politique, peut se résumer en ces simples mots : nous ne pouvons pas enlever toute influence politique à ceux qui possèdent, mais quand ils sont abandonnés à eux-mêmes et à leurs intérêts, ils ruinent l'Etat par leur esprit de classe ; il faut donc leur confier l'administration autonome, les fonctions gratuites de la commune et du département pour les habituer à considérer le bien de l'Etat et à ne pas rechercher le gouvernement rien que pour se remplir les poches.

Cette pensée est évidemment juste, mais elle ne suffit pas. Si dans les temps modernes l'Etat et la société sont dans une meilleure situation que dans l'antiquité et même au moyen âge, cela tient à ce que, à côté des riches à qui leur fortune assure une inappréciable indépendance vis-à-vis du pouvoir, mais qui deviennent volontiers esclaves de leurs intérêts égoïstes spéciaux, il se forme une couche sociale profonde et influente, qui à la vérité n'a pas cette indépendance matérielle, ni cette sujétion psychologique à des intérêts égoïstes de classe, mais qui est animée de sentiments plus élevés. Aujourd'hui, pasteurs, professeurs, fonctionnaires, officiers, médecins, avocats, hommes de lettres et peintres arrivent, pour la plupart, à la haute culture sans fortune, du moins sans grande fortune, ont des revenus modérés, mais qui répondent à peu près à leurs mérites ; ils conservent de génération en génération leur rang dans la société, non par leur fortune, mais par l'éducation qu'ils donnent à leurs enfants ; ils ne sont pas aussi directement mêlés à la marche des affaires et obéissent dans leurs actions politiques à des mobiles d'un ordre plus élevé que le désir de s'enrichir. Mais autrefois déjà - et cela n'a pas été, à mon avis, suffisamment remarqué - de telles influences sociales se sont manifestées aux grandes époques de haute civilisation.

Lorsqu'au moyen âge, sous le régime de la féodalité, le gouvernement menaçait de dégénérer en une oligarchie de gros propriétaires fonciers, les Othon confièrent l'administration des villes aux évêques, c'est-à-dire à des fonctionnaires royaux qui ne pouvaient transmettre leurs fonctions par héritage, et qui faisaient espérer qu'ils ne vou-

draient pas avant tout s'enrichir et jouir. Lorsque le conflit avec l'Eglise éclata et que les évêques se mirent comme les princes à conspirer contre l'empire et l'empereur, les princes de la maison de Hohenstaufen créèrent les officiers ministériels, ce premier corps de fonctionnaires proprement dits, qui en général sans fortune vint à bout des abus de la noblesse féodale, c'est-à-dire des propriétaires de l'époque, et donna à l'Allemagne une puissance politique, une prospérité matérielle, une culture artistique et littéraire qu'elle n'a pu retrouver que bien des siècles plus tard. On ne doit pas attribuer ces heureux résultats à la seule création des officiers ministériels ; la chevalerie et la haute bourgeoisie y contribuèrent ; mais, l'une et l'autre n'eurent une action salutaire que tant que les officiers ministériels leur firent contrepoids. Quand les fonctions ministérielles passèrent aux seigneurs féodaux, c'est-à-dire à la classe des propriétaires, la constitution des Hohenstaufen, les institutions politiques de l'empire furent atteintes au coeur ⁵⁷ ; la société fit la loi à l'Etat, quand le contraire devait avoir lieu. Les classes possédantes s'installèrent paisiblement, commodément, dans l'Etat et dans les villes, en dépouillant de plus en plus l'autorité afin d'augmenter leur fortune, jusqu'à ce qu'enfin la royauté de Prusse et le despotisme éclairé avec ses fonctionnaires changea l'état des choses.

Même en Angleterre, où les propriétaires formés à l'école de l'administration autonome avaient été préservés de cet égoïsme sans bornes qu'on vit en France et en Allemagne, le parlementarisme du XVIII^e siècle, ainsi que l'ont montré Gneist, Noorden, Bucher, a très peu su résister aux abus qu'engendre l'égoïsme. Il a fallu des hommes tels que Pitt le jeune qui, après avoir gouverné le monde, ne laissa pas de quoi payer ses funérailles, des hommes d'un caractère pur et magnanime pour combattre les mesquins intérêts de classe, pour élever le parlementarisme tant vanté au-dessus du niveau d'un gouvernement de caste.

On ne peut donc soutenir que les gouvernants doivent nécessairement être les riches, ou même qu'il n'y a pas de bon gouvernement

⁵⁷ V. un plus complet développement de cette pensée dans mon discours rectoral : *Strassburgs erste Blüte und die volkswirtschaftliche Revolution des 13^{ten} Jahrhunderts*, Strasbourg, Trübner, 1875.

possible sans la plus grande inégalité dans la répartition des revenus. Il n'est pas plus nécessaire que les savants et les peintres soient riches, ou viennent de familles riches, du moins en Allemagne. Ce sont les hommes les plus capables et non les plus riches de la nation. Et c'est pourquoi nous avons réellement de grands peintres et de grands penseurs, tandis que dans d'autres pays, à constitution oligarchique, on trouve un certain nombre de gens riches qui peignent ou écrivent des livres en dilettante.

Aujourd'hui, au contraire, l'homme cultivé ne considère pas le travail même dur et répugnant comme indigne de lui. C'est là précisément le grand progrès de notre temps ; il honore le travail. Le gouvernement, la peinture et la méditation ne sont plus les seules occupations dignes de l'homme comme il faut, le travail manuel et la culture intellectuelle ne s'excluent plus l'un l'autre. Le dernier valet de ferme de la Prusse orientale, le riche paysan de Hanovre et le propriétaire domanial manient également la charrue, comme le rabot se trouve dans les mains de l'ouvrier de fabrique, du contremaître, du fils de fabricant, et de ces artisans wurtembergeois qui m'accostaient en latin dans la maison paternelle et dont les fils suivaient les classes de latin avec moi. Des centaines de chimistes et d'ingénieurs occupés dans les mines, des milliers de cultivateurs, de capitaines de vaisseaux, de pilotes, de matelots, de volontaires d'un an, de soldats et d'officiers appartenant à la classe cultivée, font des travaux durs et peu propres. Il s'agit seulement de savoir s'ils s'en occupent aussi exclusivement que les esclaves autrefois, si leur première éducation est meilleure, s'ils ont, malgré ces travaux pénibles, des loisirs, et comment ils les emploient. Vous contestez des loisirs à l'ouvrier des fabriques, parce que, dites-vous spirituellement ⁵⁸, il ne saurait se consacrer aux muses, mais les rapports des inspecteurs de fabrique en Angleterre vous contredisent à chaque page. « Les masses, dit un de ces rapports ⁵⁹, se sont montrées

⁵⁸ L'auteur fait un jeu de mot sur *Musse* = loisir et *Muse* = muse. (*Note du traducteur*).

⁵⁹ Ludlow et Jones, *Die arbeitenden Klassen in England*, traduction (1868), p. 83. Cf. Encore : *On the physical effects of diminished labour*. By Robert Baker, one of her Majesty's Inspectors of factories, dans les *Transactions of the national association for the promotion of social science*, 1859, p. 553. Comme 3^e argument en faveur des courtes journées de travail, Baker dit : «

dignes du présent qu'on leur a fait ; elles n'en ont point abusé. On pourrait en dire long sur l'emploi qu'ont fait les ouvriers de leurs heures de loisirs ; les cours du soir ont été suivis ; diverses sociétés d'encouragement ont pris de l'extension ; on se livra à des distractions plus intelligentes aux jours fériés de Pâques et de Pentecôte ; l'intelligence, la soumission aux lois, le ton, la tenue générale de l'ouvrier ont progressé avec le temps ». Dans un autre rapport nous lisons : « Les institutions d'éducation scientifique en pleine prospérité, les conférences, les sociétés musicales, et quantité d'autres sources de plaisirs ou de profits qui se trouvent non seulement dans les villes, mais presque dans tous les hameaux des districts industriels datent du moment où on accorda à l'ouvrier une journée de travail plus courte (l'auteur fait allusion, sans doute, à l'après-midi du samedi - un des plus grands bienfaits qu'il ait jamais reçus), du moment où l'ouvrier a su avec certitude, qu'à tel instant le travail pour le fabricant cessait, et qu'il pouvait disposer de son temps ». Ces progrès ne favorisaient nullement l'assiduité des ouvriers aux offices du culte ; le pieux Huber en témoigne à plusieurs reprises. A quoi bon alors dire aux ouvriers sur votre ton amer et blessant qu'il n'a pas besoin de loisirs, qu'un travail long et pénible et la religion doivent lui suffire, lorsque vous désirez en même temps que nous imitions cette législation anglaise si douce et qui n'a qu'une signification, transformer l'ouvrier en lui créant des loisirs.

Aujourd'hui, le laboureur, le menuisier et le forgeron se distinguent encore de l'esclave antique, parce qu'ils participent à l'administration de la commune et du canton et qu'ils le doivent ; parce que l'école et le service militaire obligatoire le relèvent, parce qu'il assiste aux réunions politiques et autres, qu'il exerce son droit d'électeur, parce qu'il doit, s'il ne le fait pas encore, apprendre à penser et à juger, qu'il lit les journaux, qu'il prend en ville sa part des jouissances artistiques sans devenir aussi malheureux que vous le croyez.. Vous ne voulez pas priver l'ouvrier de bonheur en l'excluant d'une culture supérieure ; vous dites que l'homme doit chercher le bonheur dans ce qui est accessible à tous, dans le sentiment, dans les consolations de la religion, dans la vie de famille. Je reviendrai sur la religion, mais parlons du reste. Certes, les joies du coeur, le bonheur de la vie de famille, sem-

because the people are neither less moral, nor less intellectual by the leisure, which it has afforded them. »

blent compatibles avec les situations les plus modestes. Je me suis appliqué à le montrer dans mes travaux de politique sociale, et dans la conférence que vous avez si violemment attaquée. Mais la condition préalable d'un tel bonheur est une certaine éducation, un certain avoir, un certain revenu, qui ne soit pas au-dessous du niveau moyen de l'époque. Il est simplement ridicule de vouloir consoler les ouvriers en leur apprenant que leurs ancêtres ont habité dans des cavernes et ont mangé des glands. C'est de l'égoïsme doublé d'hypocrisie de dire aux classes inférieures qu'on peut être heureux dans toutes les situations de fortune. A la fin de vos considérations vous renvoyez aux idylles de Fritz Reuter pour démontrer quelle est l'erreur de ceux qui demandent trop pour les classes inférieures. Comme si l'oncle Braesig et le brave Havermann étaient des prolétaires affamés, comme si toute la poésie de Reuter ne se jouait pas dans ces classes moyennes de la société, parmi ces paysans et fermiers aisés, parmi ces maires de village et ces petits bourgeois qui sont précisément menacés par l'évolution moderne.

Tout homme se compare et compare sa situation aux conditions moyennes de son temps. Il peut se sentir heureux, si, en faisant son devoir, à l'abri de circonstances trop défavorables, il a la garantie d'un petit avoir pour ses vieux jours, s'il voit la possibilité de progresser un peu, d'élever ses enfants de façon qu'ils aient plus de chances de conserver leur rang dans la société que d'en déchoir. Pouvons-nous dire cela aujourd'hui de la partie la moins favorisée de la classe moyenne et de nos classes laborieuses ? Est-ce que sous ce rapport, le paysan et l'artisan d'autrefois n'étaient pas mieux lotis, bien qu'ils ne connussent pas certaines jouissances, bien qu'ils fussent plus mal vêtus, par exemple, que nos ouvriers ?

Mais vous avouez vous-même que l'Etat et la société doivent veiller à ce que la classe inférieure ne tombe pas au-dessous d'un certain degré ; les cinq droits égalitaires formels, que vous concédez comme conséquences de l'égalité rationnelle, n'ont de sens que s'ils ont un résultat matériel, que s'ils ont certaines conséquences sur le moral et le physique des classes inférieures, et alors il ne peut pas y avoir de doute, si l'on considère la chose historiquement, que vous demandez plus qu'on n'espérait il y a cent ans ; et vos exigences ne peuvent être

l'expression définitive de ce que réclame le principe de l'égalité, de ce qu'on pourra faire pour le relèvement des classes inférieures.

Déjà maintenant l'Etat, sous certains rapports, fait plus que vous ne demandez. Le principe de l'égalité devant l'impôt, le service obligatoire pour tous, ne sont pas compris dans vos cinq propositions. Le devoir de relever les classes besogneuses qui contribuèrent particulièrement à la grandeur de la Prusse ne se laisse pas ranger sous la rubrique du droit des pauvres, que vous citez.

Deux de vos demandes sont absolument vagues : chacun doit pouvoir employer ses facultés pour s'élever autant que le lui permettent sa force et sa chance, et chacun doit avoir le degré d'éducation qui lui est indispensable dans l'état général de la civilisation. Cela comprend bien des choses, ou suivant les circonstances moins que ce qui est déjà acquis. La facilité qu'a l'homme de talent de s'élever dans la société dépend des institutions sociales et politiques les plus variées : il faut donc les examiner en détail, et voir si elles favorisent ou si elles entravent cette élévation du talent. Quel est, d'ailleurs, ce degré indispensable d'éducation ? Au siècle dernier on disait que les paysans, s'ils étaient instruits, refuseraient toute obéissance ; qu'il était dangereux d'apprendre à écrire aux jeunes filles « pour les *virginibus* (jeunes filles) -disait un vieux maître d'école en 1772 - l'écriture est un *vehiculum* (véhicule) de la débauche. » Justus Möser lui-même était d'avis que, s'il était homme du peuple, il ne voudrait pas épouser une jeune fille sachant lire et écrire. Vous protestez aujourd'hui de la même façon contre une trop grande instruction des classes inférieures. Vous soutenez qu'il est dangereux que la majorité des hommes dépasse un certain degré d'instruction, et vous vous attaquez aux écoles supérieures publiques. Et vous faites cela alors que de différents côtés la grande industrie absorbe l'ouvrier et le paysan, non pas parce que la grande exploitation donne de meilleurs résultats, mais parce que l'éducation commerciale et technique est arriérée dans la petite exploitation, où fabricants et patrons se plaignent de l'instruction insuffisante des ouvriers, où il est notoire qu'une très petite fraction seulement de nos ouvriers possède l'instruction générale et les connaissances techniques nécessaires soit à l'exploitation au moyen de machines, soit à la plus simple correspondance, soit à des rapports écrits. A Berlin, déclarait récemment une société qui s'occupait du travail des femmes, 9%

seulement des nombreuses postulantes possédaient les connaissances exigées en fait de lecture et d'écriture pour une certaine profession. C'est ce que me confirmaient souvent des fabricants saxons. Un de nos plus jeunes auteurs d'écrits sur la situation sociale actuelle, Louis Félix, qui d'ailleurs partage vos idées en bien des points, conclut par ces mots ses réflexions sur ce sujet : « Et pourtant des hommes au cœur étroit s'opposent à la diffusion de l'instruction, par la crainte qu'on en vienne à manquer de bras pour les travaux les plus pénibles. »

Vous voyez donc que les cinq droits que vous représentez comme conséquences de l'égalité rationnelle, n'ont rien de nettement déterminé ; on pourrait tout aussi bien parler de 6 ou de 7 postulats de l'égalité. Aucun de ces droits particuliers ne se rattache à un principe supérieur, comme cette proposition de Kant qui peut en somme passer pour la pierre angulaire de toute l'éthique moderne : « Aucun homme ne doit être rien qu'un instrument à l'usage des autres ; tout individu, tout en mettant son activité au service d'autrui, doit être considéré comme son propre but, comme sacré en lui-même. » Votre théorie qui met l'homme du commun au service de l'homme supérieur, qui ne lui accorde le droit de durer qu'à la condition de ce service, qui à côté d'une minorité qui gouverne, possède et jouit, place une majorité qui obéit, prie et travaille, votre principe, dis-je, ne détruit pas seulement celui de Kant, mais il laisse croire à toute aristocratie propriétaire qu'elle est la partie noble de la nation, et que les classes inférieures en sont l'élément vulgaire. Or, l'histoire nous apprend que, s'il y a eu beaucoup d'aristocraties capables, aux hautes aspirations, il y en a eu beaucoup de déchues, de corrompues. Elle nous apprend que toute aristocratie de la richesse, au lieu de rester la sage gouvernante du peuple en devint avec le temps le frelon parasite, qui prétendait encore à des droits, mais qui ne connaissait plus de devoirs. Je soutiens donc qu'on a vu aussi souvent les plus nobles au service des plus vulgaires que réciproquement. Et c'est la révolte contre ces abus qui a produit toutes les grandes réformes politiques et sociales, et surtout la royauté elle-même dont le seul titre légitime est la protection qu'elle accorde aux faibles, aux victimes maltraitées de la domination des classes.

En parlant ainsi de la royauté, je parle d'une façon générale de sa mission historique. Je ne prétends pas qu'elle ait en tout temps à dompter, à enchaîner les classes possédantes, comme le firent les Cé-

sars romains, les Tudors, Mazarin et Richelieu, les grands rois de France et les grands Hohenzollern de 1640 à 1840. Un Etat libre exige qu'il y ait équilibre entre la royauté et l'aristocratie, entre les différentes classes. Mais il exige encore plus que dans tout Etat normal, quelle qu'en soit la constitution, il y ait une certaine unité de vues et de moeurs.

Mais, cette unité de moeurs n'est possible que lorsqu'il n'y a pas une trop grande inégalité de fortune, quand les classes n'offrent pas de trop grands contrastes, quand l'éducation scientifique et morale des différentes classes ne diffère pas trop. Cette unité des moeurs, des idées dominantes, me semble d'une telle importance qu'en comparaison l'inégalité de revenu et de fortune est tout à fait indifférente. Je la déplore surtout, parce qu'à mon avis elle menace la base morale de toute constitution libre. Lorsque cette base vient à manquer, c'est le commencement de la fin ; les classes ne s'entendent plus et alors au lieu de l'entente c'est la lutte, au lieu de la réforme, la révolution.

Tout peuple, tout Etat, en tous cas tout Etat libre, forme une société morale qui, à l'heure du danger, réclame de l'individu tous les sacrifices, même celui de la vie. C'est là une exigence qui suppose chez le peuple, le sentiment de son unité morale, d'un idéal commun, qu'il estime plus que tous les biens personnels. Aux meilleurs temps de Rome, c'était le sentiment de l'Etat avec sa légère nuance religieuse, qui était le lien de tous les citoyens ; au moyen âge, c'était surtout la foi en l'Eglise ; chez les Musulmans, c'était l'espérance exaltée en un paradis dans l'au-delà ; Dans notre société, l'essentiel est d'affranchir de l'Eglise, l'Etat, et de profondes couches sociales, de rompre l'unité morale de la foi. On peut le regretter, mais c'est un fait avec lequel il faut compter, c'est un fait qui se rattache nécessairement au développement de l'esprit moderne. Notre philosophie moderne, notre tolérance de toutes les religions et de toutes les confessions, la meilleure partie de notre science ne peuvent se concevoir que dans un Etat affranchi de l'Eglise, dans une société où l'homme qui a reçu une bonne éducation, qui est capable et honorable, humainement parlant, a les mêmes droits à l'existence que le catholique et le protestant. Mais de là résulte que la masse du peuple et particulièrement les classes inférieures ne sont plus comme autrefois dominées par l'Eglise et la religion et ne peuvent plus l'être ; que la foi et l'espérance en un au-delà

meilleur, où les injustices de ce monde sont réparées, n'agissent plus comme autrefois sur les masses, ne font plus supporter les injustices et les duretés.

C'est sur ce point que porte votre critique. C'est avec une éloquence enflammée que vous demandez qu'on laisse au pauvre sa foi. Mais vous oubliez complètement que l'homme qui lui-même ne veut plus rien savoir de la foi, n'a pas le droit ⁶⁰ de la prêcher aux autres. Vous oubliez quelle offense on fait à la dignité humaine en demandant pour une minorité cultivée toutes les jouissances de la civilisation sous l'abri de la libre pensée, tandis qu'à la masse peinant au milieu des plus dures privations on offre la foi, l'espérance en un au delà, auquel de leur propre aveu ne croient plus la plupart des riches, surtout les jouisseurs pour qui vous réclamez les grosses fortunes. C'est là une conception par trop aristocratique, et notre époque la répudie tout simplement.

Ma conviction est celle-ci : ou bien nous marchons vers une grande réforme religieuse, une réforme plus radicale que celle de Luther, qui établira un dogme plus pur, que la majorité des hommes cultivés pourra admettre ⁶¹ et qui réunira catholiques et protestants dans une église

⁶⁰ Cf. l'article de la *Concordia : Treitschke über religion und sociale Frage*, n° 36, 5 septembre 1874. Vous ne dites pas dans vos Essais sur le socialisme que l'homme instruit ne croit plus à l'Eglise, mais vous l'avez fait auparavant. Si votre opinion sur ce point s'est modifiée, vous deviez franchement le publier, vous deviez rappeler à la foi et à l'Eglise non seulement l'ouvrier, mais encore les classes élevées, au moins aussi matérialistes que lui.

⁶¹ Loin de moi de vouloir refuser toute culture à ceux qui reconnaissent les dogmes de l'Eglise. Je soutiens seulement que, pour la plupart des hommes à l'esprit philosophique qui traitent ces questions sérieusement et sincèrement, certaines convictions qu'ils doivent à leur éducation scientifique, forment un écueil, qui, malgré l'ardeur de leurs sentiments religieux, les empêche de devenir des adhérents fervents d'une des Eglises constituées. Je suis tenu de m'exprimer ainsi, et de me ranger ouvertement dans cette catégorie pour ne pas paraître malhonnête à ces hommes de religion avec qui je coopère volontiers, leur christianisme pratique aboutissant aux mêmes résultats dans la question ouvrière que ma conviction philosophico-historique. Comme j'ai toujours été heureux de me trouver d'accord avec Huber et de me mettre à son école, je proclamerai toujours énergiquement que les missions à l'intérieur, que des hommes tels que Quistorp à Stettin, Metz à Fribourg, etc., font partie du petit

nationale. Alors nous aurons de nouveau comme base de notre moralité, cette unité et cette égalité qui nous font défaut aujourd'hui. Alors, nous, hommes cultivés, nous aurons des droits à exhorter le peuple à conserver la foi de nos pères. Ou bien cela ne réussira pas, comme cela me semble probable ; dans ce cas nous abandonnerons à ses propres forces le mouvement religieux et philosophique, et nous nous placerons au point de vue purement politique pour ce qui concerne la vie politique et sociale. Alors l'Etat moderne devra se charger plus que jamais de certaines fonctions qui incombait jadis à l'Eglise. Il doit assurer par ses écoles une éducation morale, humaine et homogène dans ses traits principaux ; les institutions et la répartition des biens doivent être telles que chacun, même le pauvre, l'ouvrier, puisse être content de son sort, à quelque croyance, à quelque sphère de la société qu'il appartienne. Le moyen âge pouvait se passer de ce sentiment vif de la chose publique, parce qu'il avait pour base morale l'Eglise. Il faut à la société moderne un patriotisme exalté, un sentiment national profond, mais ce sentiment à son tour n'est possible que si l'Etat réalise, une justice sociale plus grande, s'il s'intéresse activement à ceux sur qui pèsent toutes les charges, les impôts et le service militaire. Vous reconnaissez vous-même que des milliers d'hommes inoffensifs et misérables ont le sentiment hélas trop justifié que l'Etat et les classes riches se sont trop désintéressés de leur misère, et sans reprendre haleine, vous donnez libre cours à votre indignation contre les sentiments anti-patriotiques de la démocratie socialiste, et vous demandez que la religion réconcilie l'ouvrier avec son sort. Vous dites qu'il est impossible que les classes inférieures arrivent jamais à comprendre assez les lois de l'échange pour se faire une idée de ce qui leur est dû, de ce qui peut être fait pour elles. Je ne sais pas si cela est aussi difficile que vous le croyez. Il s'agit, en tout cas, simplement de rétablir, de maintenir là où elle existe, la foi en la bonne volonté qu'ont nos classes dirigeantes de réformer notre état social ; il s'agit de montrer aux classes inférieures que les classes riches ne leur opposent pas un orgueil borné, une présomption pharisaïque, qu'elles sont encore conscience de leurs devoirs et qu'elles sont prêtes à discuter toute réforme raisonnable.

nombre d'hommes qui ont une conception pratique exacte de la question ouvrière.

Pour cela une condition est indispensable : il ne suffit pas que les classes élevées se prévalent de leur science et de leur éducation ; il faut qu'elles conservent du sentiment et de la religion, il faut qu'elles soient humaines. Et c'est pourquoi je ne puis me rallier à votre théorie, qui fait une distinction très nette entre les plus hautes fonctions de l'âme, attribuée aux hautes classes l'éducation et la science, aux classes inférieures, le sentiment et la foi. C'est là qu'aboutit votre théorie, et je la tiens pour fautive dans sa tendance, et inexacte en fait.

Les sentiments affectifs ne sont pas particulièrement développés dans le peuple, ils ont besoin, comme la foi, d'une culture qui est plutôt l'apanage de l'homme instruit. Mais ici encore la culture et la fortune ne vont pas fréquemment la main dans la main. Il y a des riches à qui la vanité, le luxe et l'abus de tout ont enlevé tout sentiment. Les rejets de ces nombreux mariages d'argent ou de convenance deviennent facilement, ainsi que tous les médecins le constatent, des hommes froids, insignifiants, efféminés, la malédiction de leurs parents, la honte de l'humanité. En certains cas le sentiment est plus accentué dans le quatrième état que dans les classes supérieures, parce que l'affection s'y condense sur moins d'objets et qu'on y manifeste naïvement tout ce qu'on éprouve. Mais, en somme, c'est dans ces classes moyennes, bien supérieures par la fortune aux ouvriers de fabrique et aux paysans, que la vie du cœur, comme celle de l'intelligence, a sa plus haute expression. Ce n'est donc qu'une consolation trompeuse que vous offrez au pauvre, quand vous vantez tant la vie sentimentale et religieuse des humbles. C'est des chaumières de la classe moyenne, mais non des taudis du prolétariat que sont sortis nos réformateurs, nos professeurs, tant de fonctionnaires, tant d'industriels de grande valeur.

Et de même que les classes élevées doivent conserver du sentiment et de la piété, de même vous ne pouvez refuser la science aux classes inférieures, comme vous le faites, et vous ne le devez pas. Tout ce qui est clairement, sciemment voulu est un progrès sur la routine, sur la tradition. Vous vous exclamez fort contre l'impudence des demi-savants ; vous ne voulez pas voir qu'on ne peut arriver que graduellement à la science complète. Celui qui veut, comme vous, réserver toute culture exclusivement aux hautes classes, doit s'attaquer à toute notre instruction primaire. Un de nos meilleurs amis communs, un des

meilleurs patriotes prussiens, me disait un jour qu'il ne comprenait que deux sortes d'instituteurs : le vieux sous-officier prussien du siècle dernier, qui n'enseignait que l'ordre et la discipline, et le maître d'école qui a étudié à l'université, qui est par conséquent véritablement instruit et par suite capable de bien instruire le jeune paysan. Je suis tout à fait de son avis. Mais pour passer du sous-officier à l'instituteur sortant de l'université, il faut des siècles. Nous sommes en un temps de transition, et il faut en accepter les inconvénients, ou bien attaquer l'école primaire ouvertement, loyalement, la supprimer, et ramener les classes inférieures à leur ancienne docilité, soit en revenant aux principes politiques de Metternich, soit au moins aux règlements scolaires de Stiehl.

| la vérité, vous réclamez vous-même une amélioration de l'enseignement primaire ; vous ne voulez pas qu'on confonde votre conception des classes laborieuses avec le mépris cynique du XVIII^e siècle pour « les classes que la providence a destinées à servir », ni avec la haine venimeuse du français de nos jours contre les « classes dangereuses ». Celui qui vous connaît bien, vous rendra justice, mais celui qui a simplement lu vos Essais sur les patrons du socialisme, vous dira que votre protestation contre toute culture supérieure des classes inférieures, que votre théorie de la division du travail, que vous étendez même à l'esprit et au cœur, témoignent contre vous et sont en contradiction avec les plus belles conquêtes de notre temps.

La division du travail vous perd, nous crient Schiller, Hölderlin et tous les idéalistes du XVIII^e et du XIX^e siècle. L'homme doit être élevé au-dessus de son activité personnelle. Chaque savant devrait apprendre un métier, dit déjà Juste Möser. Nous introduisons le service militaire obligatoire à la place d'une armée professionnelle : c'est une défaite de la division du travail, mais la santé physique et morale du peuple s'en trouve bien. De toutes parts on procède de même ; à côté du conseil des ministres composé de techniciens et de spécialistes, une chambre de députés composée de profanes ; à côté du juge, les jurés ; à côté du prêtre, un conseil de fabrique ; partout des profanes à côté des hommes de métier : purs attentats à la division du travail, commis dans l'intérêt de l'humanité, dans l'intérêt d'une éducation plus complète, d'un équilibre des forces.

Et il ne serait pas juste, de nos jours, de protester contre une division du travail qui tend à faire de notre ouvrier de fabrique, une simple roue d'engrenage ! Il ne serait pas juste de réclamer pour lui une certaine part des biens de la civilisation, des jouissances de l'art, des bienfaits de la science, des droits politiques et ce serait pure folie de croire que le but de l'humanité est d'amener un nombre toujours croissant d'hommes à participer aux bienfaits de la civilisation !

Vous vous élevez contre le suffrage universel. Il a certainement ses inconvénients, mais ne sont-ils pas moindres que ceux d'autres systèmes électifs ? N'est-il pas plus conforme à toutes nos idées ? N'est-il pas plus favorable à notre développement qu'un cens électoral ? Ne renferme-t-il pas un moyen salubre d'éducation pour les classes inférieures, une menace salutaire pour l'égoïsme des classes élevées ? N'est-il pas un complément nécessaire du service militaire obligatoire, comme Gneist l'a toujours si énergiquement soutenu ?

Le service militaire obligatoire est bien plus démocratique que le suffrage universel et c'est pour cela qu'il est foncièrement détesté des aristocrates de vieille souche ⁶². Le plus grand savant, à l'éducation duquel des milliers de francs sont dépensés sera comme simple soldat de la chair à canon comme le dernier des rustres ; voilà la véritable démocratie dans l'Etat ; tout le reste le cède en importance à la vie, au sacrifice de l'existence individuelle. « L'Etat qui dit à l'individu : donne-moi ton sang, car je suis en danger, pourra-t-il lui dire à un autre moment : meurs de faim, je ne te connais pas ? L'Etat qui impose à l'enfant le livre scolaire, n'aidera-t-il pas le père à se procurer du pain ? Il y aurait un principe pour le lui interdire ? Folie, sottise, contradiction ! » C'est ce qu'écrivait Bamberger en 1868. Il était encore plus près de l'idéal de ses meilleures années qu'aujourd'hui. Mais il a absolument raison quand de l'impôt général du sang il conclut que l'Etat ne peut éviter les institutions démocratiques, et en général les mesures propres à relever les classes inférieures.

⁶² Je me rappelle encore très bien que mon vénéré protecteur et ami Ribbendrop, de Göttingue, voyait dans le service obligatoire le début d'une époque de pure barbarie. On était bien plus aristocratique dans le Hanovre que dans la Prusse démocratique.

Le but du développement social est donc à mes yeux plus démocratique qu'aux vôtres ; comme l'était aussi son point de départ. J'estime heureux les peuples qui ont une saine aristocratie, où, à côté des petites fortunes, il y en a de grandes et de moyennes. Mais je désire que l'inégalité aille plutôt en diminuant qu'en augmentant ; je crois que de nos jours elle a, une tendance naturelle à s'accroître, et que nous devons nous efforcer de contrarier cette tendance. La différence qu'il y a entre nous à cet égard est que vous vous placez au point de vue aristocratique, oligarchique à l'occasion, et que je me place au point de vue démocratique. On peut se demander qui de nous deux s'écarte ainsi le plus de l'état actuel du droit ? Car les tendances aristocratiques et oligarchiques sont à mon avis bien plus anti-monarchiques que les tendances démocratiques. Celui qui s'enthousiasme pour des ministres parlementaires, est déjà un républicain, et je le suis si peu que j'espère bien voir la monarchie s'introniser aux Etats-Unis, et l'empire se rétablir en France, car je vois la domination soit de la classe des propriétaires, soit de la classe inférieure, partout où il n'y a pas une monarchie soutenue par des fonctionnaires capables, et c'est pourquoi je suis un tory radical et non comme vous, un aristocrate teinté d'oligarchie.

LETTRE OUVERTE À M. HEINRICH VON TREITSCHKE,
1874-1875

VII

**Votre opinion sur le mouvement politico-social
et les événements actuels.**

[Retour à la table des matières](#)

Plus d'un lecteur pourra trouver que je ne suis trop étendu sur les questions de principes ; c'est qu'en effet j'y attache de l'importance. Dans les développements que j'ai donnés ici, se condense un travail scientifique de plusieurs années. Dans ces questions de principes, tout repose sur des convictions inébranlables. Aussi n'ai-je pu être bref, lorsque quelqu'un dont l'opinion compte, me déclare en toute amitié, que les idées maîtresses que j'expose sont fausses.

Il en est tout autrement de mon opinion sur les quelques questions pratiques de détail. Sur ces points d'actualité j'admets la discussion, car je sais bien que dans les cas particuliers je ne suis pas plus infailliable que mon adversaire, et j'entends volontiers raison. J'accorde à un adversaire tel que vous, à des adversaires tels que Böhmert, Oppenheim, Alexandre Mayer, que vos thèses, envisagées d'un certain point de vue, sont tout aussi soutenables que les miennes, envisagées de mon point de vue ; j'admets que des questions de tempérament, des expériences personnelles ont leur valeur à côté des arguments décisifs fondés sur les faits, et peuvent, quand il s'agit de décider sur une question de détail, faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Seuls, les esprits bornés tranchent *a priori* et sans réflexion les questions de détail.

C'est pourquoi, j'aimerais mieux ne pas vous répondre du tout sur ces questions particulières, car je ne pourrai pas les épuiser. Je ne puis qu'effleurer quelques points et indiquer en passant si mes conclusions s'écartent des vôtres, ou ne s'en écartent pas ; que c'est telle ou telle raison, qui, à mes yeux, est particulièrement décisive ; si malgré cela j'entre quelquefois dans les détails, c'est que, outre la théorie, cet écrit poursuit des buts pratiques, et que dans ce cas la seule constatation d'une contradiction, la simple indication d'arguments opposés prend de l'importance.

Nous ne différons pas excessivement dans notre opinion sur le caractère de nos classes élevées, de nos entrepreneurs, de nos ouvriers. Vous vous plaisez à faire ressortir d'abord tout ce qui semble favorable et à réserver pour un peu plus loin les restrictions que vous avez à faire. Vous avez une préférence marquée pour l'optimisme. Pour moi, quand il s'agit de questions sérieuses, il importe surtout d'en bien pénétrer tous les détails ; nous ne devons pas nous en tenir à l'impression générale que nous laissent les événements, à la vue superficielle des choses.

Je ne conteste pas que nos classes élevées, en partie du moins, avaient et peuvent encore avoir le sentiment du devoir, l'esprit public, le désintéressement à un degré relativement assez grand. Comme vous, j'ai toujours fait ressortir ⁶³ la supériorité de notre bourgeoisie sur la bourgeoisie française ; je ne doute pas non plus que nos fabricants n'aient plus d'humanité que les fabricants anglais d'il y a 30 à 40 ans, avec lesquels il faut les comparer. Je trouve autant d'exagération dans les invectives de la démocratie socialiste contre la dureté, la méchanceté et la rapacité de nos fabricants qu'il y en a dans celles qu'on lance contre les ouvriers.

Il est tout à fait vrai, que nos employeurs sont nos ouvriers les plus capables et les plus actifs, que beaucoup d'entre eux n'ont pas de grande fortune, qu'ils se sont mis dans les affaires avec un capital ne leur appartenant pas, n'apportant comme fonds que leurs connaisan-

⁶³ Cf. ma Conférence sur la question sociale, dans les *Preuss. Jahrb.*, XXXIII, p. 331 (*Zur Social-und Gewerbepolitik der Gegenwart*, p. 49), et mon livre, *Die Kleingewerbe*, p. 685.

ces variée, et qu'ils ne se sont tirés d'affaire qu'à force de peines et de soucis. Précisément ces hommes sont durs pour les autres, parce qu'ils ont eux-mêmes passé par de rudes épreuves ; ils traitent l'ouvrier selon les exigences de la concurrence, comme le permettent le droit, la coutume et les devoirs des patrons, tels qu'on les conçoit jusqu'à présent. C'est ce qui explique leur apathique indifférence pour le sort de l'ouvrier ; cela les excuse personnellement, mais cela ne prouve pas que la situation soit normale. Ni la concurrence, ni la tyrannie du capital ne doivent forcer l'employeur à maltraiter ses ouvriers ; s'il le fait, on doit chercher à y remédier. La coutume et le droit doivent tendre à donner à l'employeur en général une tout autre notion de ses devoirs et de sa responsabilité que celle qu'il a aujourd'hui. Les avocats des employeurs et des capitalistes reconnaissent eux-mêmes combien il reste à faire sous ce rapport. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans un livre ⁶⁴ qui se distingue par la modération de ses opinions : « Nous admettons que c'est avec raison que l'on reproche un égoïsme démesuré aux capitalistes modernes et qu'il n'y a pas trace chez eux du grand sens des marchands des villes libres d'Allemagne et d'Italie du XVI^e siècle, ni de la haute idée qu'ils avaient de leur profession et du monde en général ».

Je ne contesterai pas davantage qu'on commence à reconnaître dans tous les Etats que ce n'est pas une classe unique qui doit détenir exclusivement le pouvoir, et que l'Etat prussien peut surtout être fier sous ce rapport ; mais on peut se demander s'il faut en conclure, que tout est bien ordonné chez nous, que nous n'avons à nous plaindre de rien, et que nous pouvons soutenir, par exemple, que les paysans allemands doivent leur liberté à la coopération de la royauté et des hau-

⁶⁴ Ludwig Félix, *Die Arbeiter und die Gesellschaft*, 1874. Lorsque dernièrement le banquier berlinois Paul Mendelssohn-Bartholdy mourut, une de ses nécrologies se terminait ainsi :

« La société berlinoise perd en lui un de ses derniers représentants de la bonne tradition. Il n'avait absolument rien de ces tendances qui dominent de plus en plus parmi les hommes les plus cultivés de la bourgeoisie allemande. Il méprisait souverainement la fanfaronnade, le mauvais goût, la prodigalité effrénée du spéculateur et de l'agioteur modernes. » Contrairement à la plupart de ses contemporains et de ses confrères, cet homme qui avait porté sa maison au faite de la prospérité, a tenu à honneur à ce que son nom ne figurât dans aucune de ces entreprises dont s'enorgueillirent les années 1871-73, et qui épuisèrent les caisses qu'avait remplies l'indemnité des 5 milliards.

tes classes, ou que les lois de fabrique en Angleterre ont été amendées surtout par les chefs de l'école de Manchester.

La première proposition n'est vraie qu'à la condition de ranger dans la haute classe des éléments bien divers ; la seconde est une erreur tellement évidente que tout homme un peu au courant de l'histoire sociale de notre siècle sera amené à mettre fortement en doute votre sûreté d'information.

En Prusse, c'est la royauté et l'administration qui ont donné la liberté aux paysans ; les propriétaires atteints dans leurs intérêts ont immédiatement intrigué et créé une violente agitation ; ils ont même réussi à obtenir la déclaration du 27 mai 1816, l'ordonnance du

13 juillet 1827 (pour la Silésie), et autres édits analogues, qui firent perdre à des milliers de petits paysans le bénéfice de l'édit du 14 septembre 1811, bien plus, qui réduisirent à la triste situation de journaliers prolétaires des paysans qui avaient joui auparavant d'une demi-liberté ⁶⁵.

Les adversaires les plus acharnés des lois de fabrique en Angleterre furent les chefs du parti de Manchester : les Cobden, les Bright, les Hume, ainsi que les économistes libéraux, Senior, etc. Au moment où la question se débattait sérieusement, la majorité des whigs lui fut hostile ; Macaulay, seul a été une brillante exception, et a dû pour cela constamment se défendre auprès de ses amis. Ces lois sont l'oeuvre des tories et des radicaux, - surtout du tory Sadler, du tory Oastler, du tory lord Shaftesbury et enfin du fabricant radical Fielden. Si aujourd'hui ces lois sont au-dessus des querelles de parti, c'est une autre affaire ; et il est tout naturel que des démagogues peu scrupuleux de l'école de Manchester, spéculant sur l'ignorance des foules, affirment aujourd'hui audacieusement qu'on leur doit tout ce que les lois de fabrique ont de bon et d'utile. Mais il serait surprenant qu'ils le fissent accroire à des historiens de votre valeur.

⁶⁵ Cf. *Introduction au Landeskulturgesetzgebung* de Lette et Rönne, vol. I, et Knapp, *Bauernbefreiung*. 2 vol., 1887.

Vous êtes de bonne foi en rapportant ces faits, je le comprends parfaitement. Vous le montrez bien en d'autres passages où vous n'hésitez pas à reprocher à notre bourgeoisie quelques-uns de ses défauts ⁶⁶ - mais vous le faites toujours avec beaucoup de ménagements -, et vous n'en tirez aucune conclusion.

Or, c'est dans ces conclusions que je vois la question principale de notre avenir politique. Il importe surtout de savoir, si les éléments impurs qui se sont déjà glissés dans nos libertés constitutionnelles, se développeront ou non, si l'injustice économique qui s'y trouve va en augmentant ou en diminuant.

Depuis plus d'un demi-siècle, le libéralisme allemand s'efforce avec beaucoup de raison d'obtenir que le peuple participe à la confection des lois, à l'administration de la Commune et de la justice. Ce but est admirablement atteint aujourd'hui, nous avons poussé jusqu'à ses dernières limites cette conquête de l'intelligence. Mais c'est pourquoi je dis que le moment est venu où la science prévoyante doit rechercher si cette lutte qui nous a valu une constitution saine, n'a pas en même temps favorisé le développement d'éléments impurs au détriment de ce qui est bon et noble. Vous avez vous-même rappelé souvent et avec insistance qu'il faut enfin apprendre à connaître tout ce que nous devons à notre royauté, à notre armée, à notre administration. Mais, il faut aussi remarquer que l'égoïsme, sous la poussée des intérêts matériels, cherche partout à faire irruption dans notre vie politique ; je n'attaque, je ne suspecte personne, je veux seulement rappeler que la plupart des hommes ne peuvent faire preuve de caractère qu'en s'élevant au-dessus du niveau moral moyen de leur époque, que la majorité des hommes, fussent-ils jurés, délégués des villes, députés, n'ont pas, à moins d'une très haute culture morale et intellectuelle, la faculté d'oublier complètement leurs propres affaires quand ils s'occupent de

⁶⁶ P. 262 : « Notre bourgeoisie a beaucoup, beaucoup perdu dans ces dernières années, etc. ». P. 296 : « Mais le patron est parfois aussi ignorant des plus simples devoirs que l'ouvrier mécontent. » Etc. P. 297 : « Cette manière de voir est encore bien répandue même parmi les employeurs des villes. », etc. Vous parlez, page 298, de la colossale duperie des associations de capitaux. P. 299 : « La prodigalité insensée des spéculateurs provoque chez les ouvriers des exigences injustifiées. »

la chose publique, et il arrive ainsi que les raisons politiques, les convictions de parti de nos corps représentatifs sont toujours plus ou moins altérées par les intérêts de classes, et que ces intérêts tendent plutôt à y dominer qu'à s'effacer, et que même nos fonctionnaires sont entraînés vers de dangereuses tentations. Les maximes de morale chères aux masses sont d'ailleurs « vivre et laisser vivre », « une main lave l'autre » et autres semblables. Sous ce rapport, il n'y a pas encore de règle de conduite bien établie. Dans de nombreuses affaires, l'homme du métier ne sait pas lui-même si elles ne sont pas frauduleuses, si elles sont permises au marchand, si elles le sont au client. Dans d'autres pays, l'administration des affaires publiques n'est d'ailleurs qu'un moyen de s'enrichir. Et cela réagit sur nous. On peut se demander si nous ne sommes pas disposés à laisser dégénérer nos libertés constitutionnelles, notre autonomie et notre parlementarisme, comme, d'après l'histoire, toute constitution libre a dégénéré avec le temps en un simple moyen d'enrichissement pour ceux qui ont eu l'influence politique, et finalement en une domination de la classe des propriétaires. J'ai cru de mon devoir, dans ma conférence sur l'Etat prussien, d'attirer à temps l'attention sur ce point, parce que, d'accord avec vous, je voudrais qu'on ne se bornât pas à employer comme seul remède réellement efficace, celui auquel nous ne recourons que trop facilement, je veux dire la radicalisation plus complète de toutes nos institutions. C'est un moyen externe, il empêchera les classes élevées de tomber dans de plus grands abus, mais il conduira d'autant plus sûrement les classes inférieures à l'abus et à la tentation.

Vous dites vous-même : « Nous devons garantir soigneusement la justice de nos lois contre l'influence médiate partout sensible du capitalisme ⁶⁷. » Vous dites encore : « Dans quelques paragraphes de la législation industrielle on reconnaît bien que les intérêts des employeurs sont fortement représentés au Reichstag. » Vous admettez que notre opinion publique se fait en grande partie au moyen des bénéfices usuraires des spéculations de Bourse et du capitalisme ⁶⁸.

⁶⁷ Après ces mots, vous dites en guise de consolation : « Mais l'Allemagne ne verra pas de sitôt la domination des écus » ; pas de sitôt, mais un peu plus tard.

⁶⁸ Le livre de Wuttke, *Die deutschen Zeitschriften und die Entstehung der öffentlichen Meinung*, dont la seconde édition vient de paraître, est odieux par sa

Mais vous vous consolez des défauts de notre nouvelle féodalité financière, boursicotière et industrielle en disant qu'elle n'aspire pas au gouvernement.

C'est là, à mon avis, une erreur profonde ; elle ne veut pas se charger du soin des affaires, mais elle met tout en mouvement pour diriger la machine gouvernementale. Elle achète la presse, elle cherche à introduire ses agents secrets dans les corps électifs, à se ménager l'accès des ministères. Dans la période des spéculations, on voulait à tout prix les directeurs des ministères du commerce et des finances ou des députés pour présider des sociétés financières et pour en former le conseil d'administration. Quand ces gens se laissent corrompre, se laissent tenter par la forte somme, ils cherchent à tranquilliser leur conscience, ils se font des raisonnements spécieux : « La prospérité générale dépend de nous et de nos affaires, ce serait donc le devoir de la législation et de l'administration de nous soutenir ; on ne le fait pas, une bureaucratie aussi présomptueuse que bornée nous contrecarre sans cesse ⁶⁹ ; il faut donc que nous nous procurions par des voies détournées l'influence qui nous revient de droit, et le peuple doit nous en être reconnaissant. Il ne peut que gagner quand, grâce à nous, le capital se développe et que les affaires prospèrent ».

Aucune des personnes qui voient les affaires de près, ne contestera avoir souvent entendu de tels raisonnements, aucun de ceux qui ont pu approcher des types les plus nobles de ces gens d'affaires, ne niera que ceux-là mêmes sont indignés de bien des choses dont ils sont témoins, auxquelles la concurrence les force même de participer.

La situation sous ce rapport même, est certainement meilleure en Prusse que dans bien d'autres pays. Tous les sièges de notre Reichstag et de notre Chambre des députés ne sont pas encore occupés par des conseillers d'administration d'autant de sociétés financières, comme c'est à peu près le cas en Autriche. Mais *intra muros peccatur et extra*.

prussophobie et renferme d'ailleurs beaucoup d'exagérations ; mais l'auteur a malheureusement raison dans sa critique de notre presse et surtout quand il montre combien elle est sous la dépendance du grand capital.

⁶⁹ Tout ce qui les empêche de réaliser de gros bénéfices leur fait volontiers cet effet.

Les séances de nos conseils municipaux ne ressemblent pas encore à celles de New-York ; cependant Gneist seul jusqu'ici a éclairé l'opinion publique, a montré qu'il fallait enlever aux conseils municipaux la répartition des impôts, parce que les propriétaires rançonnaient les locataires et les pauvres gens, que les industriels rançonnaient les autres classes de la société, que la majorité, en un mot, molestait la minorité. Nos fonctionnaires sont encore en général purs et incorruptibles ; on ne soupçonne pas encore nos ministres de vouloir s'enrichir déloyalement, mais que de choses malpropres Lasker n'a-t-il pas dévoilées, et combien de fois n'entend-on pas dire que si l'on voulait procéder un peu sévèrement, bien des personnes de tous les partis seraient compromises ?

Les partis de gouvernement, qui sont aujourd'hui les libéraux et les conservateurs-libéraux, assureront naturellement qu'en général tout va bien ; les partis en minorité assurent le contraire. Et c'est là précisément l'avantage de la vie publique, de la discussion publique.

On y apporte bien des faits inexacts, mais il est toujours bon de rappeler les abus qui peuvent se produire. Ainsi la plupart des attaques des agrariens contre les personnages au pouvoir, particulièrement contre les nationaux-libéraux, me paraissent exagérées ⁷⁰. Mais il sied de rappeler que cela est suspect, si cela est vrai, de voir le Comptoir d'escompte mettre un bureau à la disposition du parti national-libéral, de voir les principaux établissements financiers dans les mains des frères et des cousins de nos plus hauts fonctionnaires, de voir parmi nos députés toute une série de financiers bien connus, de voir de hauts fonctionnaires figurer dans dix conseils d'administration ⁷¹.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'accuser sans preuves ; il faut lutter pour la convenance et l'honnêteté en s'appuyant sur des faits positifs, comme Lasker l'a fait, comme le fait depuis des années l'« Economiste » autrichien, qui malheureusement n'a pas son équivalent à Ber-

⁷⁰ Cf. par ex. *Landwirtschaftliche Zeitung*, XVII^e année, n° 134 : « Quelques mots sur la prétendue politique nationale-libérale et le libéralisme des banquiers. »

⁷¹ À l'avenir cela deviendra plus difficile, grâce à la loi du 11 mars 1873 sur les fonctionnaires de l'empire et à la loi prussienne du 10 juin 1874.

lin. Il s'agit de recherches minutieuses, comme sur la plupart des points que nous discutons.

Prenons, par exemple, la question de l'inégalité croissante de la répartition des revenus et des fortunes. Je sais bien, et tous les hommes compétents le savent, qu'entre le millionnaire et l'ouvrier sans le sou, il y a place pour un grand nombre de fortunes intermédiaires, et c'est ce qui vous console ; mais la question est de savoir si ces fortunes augmentent ou diminuent et avec quelle rapidité. Dans mon livre sur la petite industrie, j'ai essayé de fournir une étude spéciale de ce genre relative à une certaine industrie. D'autres ont puisé à d'autres sources d'informations, telles que les registres de l'impôt sur le revenu de certains Etats, de certaines villes à différentes époques. Pour juger de la chose avec compétence, il faut donc posséder tous ces matériaux, connaître les résultats, les accepter ou les réfuter : dire que l'assertion de Lassalle est fausse quand il prétend qu'en Prusse il y a 96,25% de gens sans moyens, cela ne suffit pas.

Parmi les faits qui m'ont enlevé toute foi dans l'optimisme, je n'en citerai que quelques-uns pris au hasard.

Dans un livre tendancieux d'un certain Ernest de Eynern, *Wider die Socialdemokratie*, où l'on veut prouver que la répartition des revenus est normale actuellement, la population de Barmen est divisée dans les quatre classes suivantes : a) 22,03% de la population vivent dans un bien-être plus ou moins grand : ce sont les fonctionnaires, les directeurs d'école, tous les industriels payant 5 thalers de patente, par conséquent tous ceux qui jouissent d'un revenu à peu près suffisant ; b) 19,17% ont une aisance moindre : ce sont tous les petits artisans, les petits patrons de l'industrie à domicile, les cochers, les garçons d'hôtel, c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessus du simple ouvrier quelle que soit d'ailleurs leur situation ; c) 56,56% se composent des manoeuvres et des ouvriers de fabrique et d) 2,24% vivent de charité. Ces nombres sont-ils en réalité si consolants ?

D'après les estimations de l'impôt sur le revenu, il y avait à Berlin en 1870 : 17496 personnes jouissant d'un revenu de plus de 1000 thalers ; 21940 ayant un revenu de 500 à 1000 thalers ; 49258 ayant un

revenu de 300 à 500 thalers et 175798 ou plus de 70% ayant un revenu au-dessous de 300 thalers.

Les résultats de l'impôt sur le revenu à Hambourg en 1872 sont les suivants :

Classes d'un revenu moyen en marcs 5 marcs = 2 th.	Nombre des contribuables	% du nombre total	% du revenu total
501 à 700	26382	45,56	10,78
800 à 1000	10516	18,16	6,49
1100 à 3000	14129	24,40	17,19
3100 à 5000	2871	4,96	7,93
5100 à 10000	2046	3,53	10,04
10100 à 25000	1250	2,16	13,77
25100 à 50000	431	0,74	10,53
50100 à 100000	188	0,32	8,80
100100 et plus	98	0,17	14,47

Ainsi bien, plus de la moitié des contribuables, presque 64%, ont moins de 400 thalers, de revenu et ne détiennent pas plus de 17% du revenu total, tandis que ceux qui ont plus de 10000 marcs ou 4000 thalers de revenus comprennent 3,39% des contribuables, mais disposent de 48,57% du revenu total.

On pourrait facilement multiplier ces chiffres, mais bornons-nous à ceux-là ⁷², puisque ce n'est pas le lieu ici de les examiner à fond, de les critiquer.

⁷² C'est avec intention que je ne mentionne pas les résultats de l'impôt sur le revenu et sur les classes en Prusse, puisqu'ils sont loin de répondre aux revenus réels, comme Nasse l'a surabondamment démontré (*Concordia*, 1873, p. 273, 282 et suiv.).

Je suis loin de prétendre qu'avec quelques séries de chiffres de cette nature on résolve la question de la croissance ou de la décroissance de notre classe moyenne ; pour cela il faudrait une étude des variations annuelles et décennales. Mais une telle étude est toujours très difficile : une première difficulté est de savoir si les changements produits dans les tableaux statistiques sont dus à des déplacements d'impôts ou à des changements réels des situations. Voici la seule chose que je soutienne : mes études de statistique sur l'industrie et la consommation, les observations que j'ai faites au cours de mes voyages et dans mes relations avec des industriels, la marche que suit en ce moment notre développement industriel, financier et économique, autant que je puis la suivre, les résultats fournis par les impôts sur le revenu et sur le capital, enfin certains faits particuliers, mais d'une certitude absolue, tels que celui-ci, par exemple, qu'en Prusse le 1/5 ⁷³ seulement des mineurs sont pourvus d'un tuteur, de tout cela résulte fort probablement que les grands revenus et les grandes fortunes croissent beaucoup plus rapidement que le bien-être général, et que la classe de la population qui, sans aucun avoir, vit au jour le jour, est absolument et relativement plus nombreuse aujourd'hui qu'il y a 10, 30, 40 ans. Je crois qu'il faut ne pas connaître ces faits, ou être pourvu d'une forte dose d'optimisme pour contester la vraisemblance de ce que j'avance, pour soutenir cette proposition de Boehmert, que c'est la classe moyenne qui gagne le plus aujourd'hui tant en nombre qu'en richesse ⁷⁴. Mais j'espère que cet état de choses peut changer sans un

⁷³ En 1870, il y avait 1047974 mineurs ; 208614 étaient pourvus d'un tuteur, c'est-à-dire avaient une certaine fortune (Ministère de. la Justice. Fascicule n. 6, 1872).

⁷⁴ Roscher dit : « On n'a malheureusement pas démontré et, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas même vraisemblable, ainsi que l'assurent si volontiers les chefs de l'école du libre-échange, que les grandes fortunes tendent à s'accroître plus lentement que les petites. » Lorsque ce qui précède était déjà livré à l'impression, le hasard m'a fait connaître quelques données qui méritent d'être citées ici. En Grande-Bretagne, grâce à l'impôt sur les successions, on constate en 25 ans, de 1831 à 1858, 12 cas où la succession dépassa un million ; de 1868 à 1871, dans l'espace de 4 ans il s'en présenta 6 (*Deutsches Handelsblatt*, 9 avril 1874). Le même journal donne le 20 août 1874 (n°34) un essai d'estimation approximative du revenu en Prusse dans les années 1852 et 1873. Cet essai prêle le flanc à bien des critiques fondées, mais, vu la tendance du journal, l'accroissement de l'inégalité n'y est certainement pas exagéré.

bouleversement complet de toute notre organisation économique, et c'est pourquoi j'entre en campagne. En relevant la condition des ouvriers, on en amène au moins l'élite à une situation fort voisine de la classe moyenne, et qui lui permet d'y prendre rang.

Une question tout à fait indépendante de la répartition des revenus est, à mon avis, celle-ci : tous les citoyens ont-ils leur part de certains progrès généraux ? Un grand nombre de biens, d'avantages sont échus à nos ouvriers, les institutions les plus variées que l'Etat crée pour l'éducation générale leur sont accessibles ; je suis loin de le nier ; mais pouvons-nous nous déclarer satisfaits, parce que l'ouvrier peut aussi voyager en chemin de fer, parce qu'en moyenne il peut avoir de meilleures étoffes pour se vêtir, qu'il peut de temps en temps aller au théâtre et qu'il peut plus facilement obtenir justice qu'auparavant, quand à côté de cela, il y a de grandes misères, comme le XIX^e siècle en a vu çà et là, que les 4/5 des orphelins en Prusse sont dans le dénuement ; quand, à côté de cela, l'instruction donnée par l'Etat est insuffisante pour soutenir la lutte de la concurrence, sans dommage pour l'existence, sans la ramener à un niveau plus bas. Nos classes inférieures sont aussi les enfants d'un siècle riche et en somme magnifique de grandeur, mais s'en suit-il qu'ils ne puissent plus être traités comme enfants d'un autre lit ? C'est dans ce sens que j'ai parlé, dans ma confé-

Le tableau suivant donne les résultats de ses recherches.

		Rapport du nombre des ménages		Rapport de leurs revenus	
		1852	1873	1852	1873
Petits revenus	Au-dessous de 600 th.	100	115	100	144
Revenus mé- diocres	De 800 à 900 th.	100	125	100	140
Revenus moyens	De 1500 à 6000 th.	100	220	100	223
Revenus im- portants	De 6000 à 24000 th.	100	296	100	289
Revenus très grands	Au-dessus de 24000 th.	100	576	100	665

D'après cela, le nombre des petits revenus n'a pas sensiblement augmenté ; mais ce qui est hors de doute, c'est que ce sont surtout les gros revenus qui ont eu le plus grand accroissement.

rence, de classes déshéritées, mais je reconnais volontiers que cette expression est discutable et peut donner lieu à des malentendus.

Pour démontrer que les ouvriers ne sont pas déshérités on parle en ce moment beaucoup de la hausse des salaires dans les dernières années, bien que le mouvement inverse ait déjà commencé. Même bon nombre de nos industriels parlent de cette hausse, comme si elle devait nous empêcher de soutenir la concurrence sur le marché du monde, tandis que cela nous met tout au plus dans l'impossibilité de battre nos concurrents par le seul moyen de salaires dérisoires. Cette hausse me semble au contraire être un grand bonheur, un moyen essentiel pour établir de meilleurs rapports entre les différentes classes sociales, dans le cadre de l'organisation économique actuelle.

Mais malgré cela je maintiens mon dire : l'augmentation des salaires n'est pas le moyen le plus important, n'est pas, en tout cas, le seul moyen, le moyen suffisant pour amener une situation meilleure. Je soutiens en outre que la hausse n'est pas assez générale. Chez nous, comme ailleurs, elle ne s'est étendue, en général, qu'aux grandes villes, et à des industries qui se trouvaient dans des circonstances particulièrement favorables. Pendant la grande grève agricole de cet été en Angleterre, on constata que les milliers d'ouvriers agricoles qui y participaient, gagnaient de 11 à 12 schillings par semaine, tandis qu'il leur en aurait fallu de 14 à 16 pour être à l'abri de la faim et de la misère.

La situation est la même en bien des endroits en Allemagne. Il y a quelques mois, le directeur de régence (Regierungsdirector) de Hoff a relevé les budgets d'un certain nombre d'ouvriers agricoles du Harz, après les avoir scrupuleusement discutés avec les paysans eux-mêmes. Il arrive à ce résultat que la famille a absolument besoin de 300 thalers pour être préservée de la faim, du froid, de la mendicité, mais qu'elle ne les gagne pas, et que le déficit ne peut être couvert que par des gains illicites.

Toutes les augmentations de salaire de ces derniers temps ne s'expliquent-elles pas par le renchérissement des vivres, et par suite la situation de l'ouvrier en est-elle améliorée ? Si oui, ne le sera-t-elle pas d'une manière très insignifiante ? Les journaux de Berlin nous ont

fourni, il y a quelques mois, un renseignement à ce sujet, auquel on ne trouva rien à objecter. « Un fonctionnaire d'ici, qui habite Berlin depuis plus de 20 ans et, chose très rare, dans le même appartement, a noté d'une façon exacte les dépenses de son ménage, et les siennes propres ; ses comptes prouvent que les augmentations successives de traitement des fonctionnaires ne les mettent pas encore à la hauteur de la situation actuelle. Le fonctionnaire en question dépensait, en 1860, 140 thalers pour son loyer, 545 pour son ménage, et 133 pour vêtements et autres frais ; en 1873 les dépenses respectives étaient de 300 thalers, 914 et 164 ; le loyer avait augmenté de 114,43 %, l'entretien du ménage de 67,70 %, les vêtements de 18,84 %, en somme une augmentation totale de 67,43 % pour les dépenses. Mais l'augmentation du traitement des inspecteurs de l'exploitation des chemins de fer royaux n'a été que de 55,55 % ; celle des premiers présidents n'a été que de 16,67 %. La situation des employés municipaux des grandes villes est un peu meilleure ; mais les augmentations de traitement sont loin d'être proportionnelles au renchérissement des choses indispensables à la vie. Chez les ouvriers mêmes, à quelques exceptions près, les augmentations de salaire, en dépit des nombreuses grèves, n'ont pas toujours répondu au renchérissement des vivres. Les ouvriers du bâtiment (maçons et charpentiers) sont les seuls qui aient obtenu depuis 1869 plus de 90 % d'augmentation de salaire. Les menuisiers ont, depuis 1871, obtenu 70 % d'augmentation. Tous les autres ouvriers - exceptons encore les peintres - n'ont eu que des augmentations peu en rapport avec le renchérissement. »

A propos de la hausse des salaires vous dites : « La transformation de notre situation économique a procuré à la classe ouvrière une grande hausse des salaires ; l'histoire de l'Allemagne n'en présente pas d'autre semblable ; cela leur a donné, comme aux ouvriers anglais, la possibilité d'améliorer leur existence d'une manière durable, de se rapprocher du confortable des classes moyennes, qui ont eu tant à souffrir de cette crise économique. Comment en ont-ils profité ? Très mal en général. Une bonne partie du gain fut simplement gaspillée ! »

Cela est malheureusement vrai, jusqu'à un certain point, mais il faut voir jusqu'à quel point. Les abus étaient-ils beaucoup plus grands qu'on ne devait s'y attendre après une hausse des salaires aussi subite, aussi inattendue ? N'y a-t-il pas eu des groupes nombreux qui ont su

mettre bien à profit cette hausse ? Quand d'un trait de plume, vous avez ainsi condamné tous les ouvriers, connaissiez-vous tous les faits qui étaient de nature à donner une telle certitude à votre jugement ? Je ne crois pas que vous auriez parlé ainsi, si vous aviez su, par exemple, qu'en 1872, les classes laborieuses ont déposé dans les caisses d'épargne de Prusse la somme énorme de 83,6 millions de thalers, tandis qu'en 1869, il n'y avait que 53 millions, que les dépôts de cette année égalaient ceux de l'Angleterre ⁷⁵, que le nombre des déposants en cette année (1872) s'est élevé de 1358392 à 1644480. S'il est vrai qu'à Paris, en 1848, on ne vit pas sur les barricades un seul ouvrier ayant un livret de caisse d'épargne, l'augmentation de 25 % du nombre des livrets en une année n'est pas chose à dédaigner. L'avoir de toutes les caisses d'épargne de Prusse se montait à la fin de l'année après déduction des sommes retirées :

En 1835 à 5,4 millions de thalers.
 En 1845 à 12,5 millions de thalers.
 En 1855 à 32,2 millions de thalers.
 En 1868 à 143,5 millions de thalers.
 En 1871 à 172 millions de thalers.
 En 1872 à 217 millions de thalers.

Pour Berlin seul le total se montait :

Fin 1871 à 2885681 thalers.
 1872 à 4517973 thalers.
 1873 à 4504434 thalers.

Le nombre des livrets dans cette seule ville a aussi augmenté de 7000 en 1872. Les dépôts des caisses d'épargne ont augmenté aussi en Saxe. Même encore pendant les 10 premiers mois de 1874 les versements dépassèrent les retraits de 300000 constituant un excédant de 8,5 millions de thalers, dont 91580 proviennent du district de Zwic-kau, le district le plus industriel de Saxe, formant un capital de 2,5 millions de thalers.

⁷⁵ Voir *Hamb. Korrespondent*, 1874, n°13.

Si l'on ajoute à cela que la consommation de la viande a augmenté en 1871 et 1872 à Berlin et dans d'autres grandes villes, on arrive certainement à ce résultat que si une partie de l'augmentation du salaire a été mal employée, il ne l'a pas été en général. Votre opinion se fonde sans doute sur les impressions subjectives à la mode aujourd'hui dans certains mondes de Berlin. On s'y indigne contre certains rôdeurs qui, une fois par hasard, se promènent en voiture, qui flânent quelques jours et font du tapage dans les rues. Ce sont ces vagabonds que l'on voit, c'est d'eux que l'on parle ; mais des milliers d'hommes qui peuvent enfin manger un peu de viande, au lieu de leurs simples pommes de terre, qui prennent des livrets de caisse d'épargne, qui envoient leurs enfants dans de meilleures écoles, qui se meublent un peu mieux, ceux-ci n'attirent pas l'attention publique ; le professeur de Berlin dans son quartier latin ne les voit pas, n'en entend pas parler. A part cela, on confond volontiers dans les grandes villes, avec les ouvriers, tous les criminels libérés, tous les filous, tous les autres individus de même acabit. Se passe-t-il quelque chose exclusivement dans ce milieu, aussitôt nombre de journaux déplorent la brutalité croissante des ouvriers. Cette brutalité a en effet augmenté dans certains rangs de la classe ouvrière ; mais il faut se demander dans quels rangs, dans quelle proportion, et quelles en sont les premières causes.

On voit dans vos Essais que vous, qui, d'ailleurs, vous occupez peu de ces questions, qui n'en faites pas l'objet de vos observations, vous vous adonnez depuis quelque temps à la lecture des organes les plus avancés de la démocratie socialiste, et que le rebut de ce parti vous inspire du dégoût, et qu'ensuite vous jugez tout le mouvement ouvrier d'après ces journaux extrêmes. Vous parlez à peine de la grande masse des ouvriers qui ne sont pas démocrates-socialistes, ou bien vous les jetez tous dans le même sac.

Le chef du plus grand syndicat ouvrier de l'Allemagne, Haertel, un ouvrier au sens rassis, s'il y en a, est rangé par vous parmi les socialistes, parce que, pour ne pas laisser passer dans le camp de la démocratie socialiste les éléments socialistes qui se trouvent parmi les 7000 membres, il montra un jour dans un discours que les démocrates-socialistes pouvaient être tolérés dans l'association. Parce qu'il a eu la sagesse de parler à Eisenach même des inconvénients des syndicats vous soutenez qu'il aurait dit, qu'ils n'avaient montré jusqu'ici que

leurs désavantages ; il avait dit textuellement, que pour le moment ils apparaissaient sous un jour défavorable, parce que la presse et les employeurs les confondaient avec la « Commune », les « Pétreoleuses » et « l'Internationale. » Le syndicat des imprimeurs ⁷⁶ fournit la meilleure

⁷⁶ Le *Hamb. Korrespondent* (18 janvier 1874) écrit ce qui suit au sujet de ce syndicat : « Parmi le petit nombre des syndicats ouvriers allemands dignes de ce nom, il n'en est point qui ait, dans l'année qui vient de s'écouler, autant retenu l'attention publique, que le syndicat des compositeurs et imprimeurs allemands. Grâce à la victoire décisive qu'il remporta au printemps dernier sur les employeurs qui s'étaient ligués contre lui, des gens se sont demandés en quoi résidait sa force, de quels moyens il disposait, des gens, dis-je, qui n'avaient pas l'habitude de s'informer des choses étrangères aux classes moyennes. Le syndicat a publié récemment le compte-rendu de sa gestion financière du 1^{er} juillet 1872 au 1^{er} juillet 1873. Ce document donne un aperçu de l'état des affaires du syndicat pendant la grève, qu'il éclaire d'un nouveau jour, en provoquant plus d'une surprise. Il faut remarquer surtout qu'au 1^{er} juillet 1873, donc vers la fin de la grève, la caisse présentait un excédent de 5254 thalers, 9 gr., 3 pf. ; sans qu'on ait pris un pfennig à la caisse des invalides, bien plus sans qu'on ait cessé un moment de la subventionner, et tout cela en dépit des sacrifices considérables nécessités par l'entretien de milliers d'ouvriers chômant des mois entiers. Les secours ordinaires que le syndicat reçut dans le courant de l'année des 37 syndicats régionaux s'élevèrent à 3231 thalers ; à quoi, il faut ajouter, à l'occasion de la grève, 21997 thalers de subventions ordinaires supplémentaires et 13636 thalers de secours volontaires provenant de ces mêmes syndicats ; 139 thalers furent encore versés plus tard. Les imprimeurs de l'étranger avaient envoyé 6383 thalers ; diverses sociétés ouvrières, 2239 thalers, plus 94 thalers d'avances remboursées. Le total des recettes se monta à 49582 thalers. La société envoya en subsides les sommes suivantes : aux camarades de Leipzig 20589 thalers, à ceux de Hanovre, 5995 thalers, à ceux de Brunswick, 2709 thalers, à ceux de Breslau-Waldenburg, 2488, aux Bavaois, 2108 thalers, aux Wurtembergeois, 1579 thalers, etc. : au total 41582 thalers. En égard à l'importance de ces sommes, provenant de cotisations assez minimes, dépassant rarement quelques thalers, les frais nécessités par l'administration très compliquée de la société sont insignifiants ; ils s'élèvent, tous les déboursés compris, à 2745 thalers par an. Le président Richard Haertel à Leipzig, l'âme de la société, touche annuellement 600 thalers seulement ; son adjoint et son caissier chacun 100 thalers. Les frais de déplacement alloués au président dans l'année se réduisent à 30 thalers. La rédaction du journal du syndicat, frais d'expédition compris, ne revient pas à 500 thalers. Le journal donne d'ailleurs un bénéfice net de 121 thalers 20 gr. Celui qui sait tout ce qu'on exige de l'activité d'un président, celui qui a une juste idée de l'influence et de la valeur d'un nomme tel que Richard Haertel se dira qu'en se chargeant d'un tel fardeau contre une si minime rétribution, il le fait

preuve que les syndicats ouvriers en Allemagne sont sortis de la période des essais. Roscher, un homme d'une si grande réserve dit en parlant des syndicats, qu'ils ne sont pas une simple importation anglaise. « Ils peuvent - ajoute le même savant - en émulation pacifique avec les associations rivales des employeurs, satisfaire l'un des plus grands besoins de notre époque centralisatrice, rétablir une puissance intermédiaire entre l'Etat et l'individu. » Vous, au contraire, vous n'hésitez pas un instant à les condamner en bloc, et le seul fait qui motive votre arrêt est inexact. Vous dites que les associations ouvrières anglaises ont combattu opiniâtrement la meilleure forme du travail salarié : le travail aux pièces. Or, Brentano ⁷⁷ a démontré en étudiant minutieusement les *livres bleus* que, dans la plupart des cas, les sociétés ouvrières n'ont combattu le travail aux pièces que lorsqu'on l'employait pour réduire les salaires, ou lorsqu'il entraînait des abus. Je puis aussi citer plusieurs exemples en Allemagne, où la répugnance des ouvriers pour le travail aux pièces tient aux mêmes causes. Il ne faut d'ailleurs pas oublier, que la question du travail aux pièces est indissolublement liée à celle de la durée de la journée de travail ; souvent on s'en est servi pour rendre illusoire la journée de 10 ou de 11 heures ; au point de vue de la santé, le travail aux pièces n'est compatible qu'avec une assez courte journée de travail ; il exige de bien plus grands efforts et use davantage les nerfs et les muscles. Les ouvriers intelligents le savent et le sentent très bien. Je ne contesterai d'ailleurs point que le travail aux pièces a été combattu çà et là par les niveleurs à outrance, dont la manie obscurcissait le jugement. Mais le reproche tel que vous le faites, d'une manière générale, sans preuve à l'appui, tombe à faux.

par dévouement à une idée, et que la force des coalitions ouvrières a pour source un idéalisme que beaucoup d'autres pourraient leur envier.

Nous nous dispensons de toutes remarques sur les résultats que nous révèle le rapport financier précité du 1er juillet 1873. Ils sont une preuve si éloquente de ce que peuvent des moyens très modestes mis au service d'une bonne organisation, d'un esprit d'association dévoué et d'une direction désintéressée, qu'en insistant davantage l'impression ne pourrait qu'en être affaiblie. Nous nous bornerons à rappeler le document qu'on vient d'analyser à ceux qui viendront encore nous parler des dangers et de l'inutilité du mouvement en faveur des syndicats ouvriers, ou de l'égoïsme de leurs « chefs oisifs ».

⁷⁷ *Arbeitergilden*, II, 80 et suiv.

Vous prétendez en outre que les syndicats ne sont que des instruments de la haine des classes ; là encore vous allez trop loin. Les grèves ont certes souvent eu pour cause la passion aveugle, mais la plupart des grèves ne sont pas l'oeuvre des syndicats, mais de masses ouvrières réunies par le hasard, qui deviennent bien plus facilement qu'une association organisée la proie de tout démagogue sans conscience. La surexcitation des passions est le danger de tout le mouvement ouvrier de nos jours, je ne l'ai jamais méconnu ; j'y ai toujours insisté ; mais pour apaiser les passions, il ne s'agit pas de les comprimer, il faut les diriger avec justice et modération, c'est ce que font les syndicats en présence des agissements de la démocratie socialiste. Nos syndicats sont naturellement encore bien imparfaits ; les passions y jouent encore un trop grand rôle, pas plus grand d'ailleurs que dans les autres organisations analogues, et elles ont de puissants contrepoids dans la stabilité de l'organisation et dans le but particulier de la société. Les syndicats sont le produit naturel de la liberté de l'industrie, ils sont le seul moyen sûr dont dispose l'ouvrier pour se défendre contre l'oppression du capital. Vous dites que l'idée fondamentale en est fautive, parce qu'ils ne comprennent pas en même temps les patrons et les ouvriers. Cette objection m'étonne. Elle siérait à un théoricien qui condamne la liberté de l'industrie, qui ne veut plus tolérer d'opposition entre le capital et le travail. Mais le partisan de la liberté en fait de contrat de travail, en fait de circulation des capitaux, en fait de concurrence entre le travail et le capital, qui sait combien est faible l'ouvrier isolé et quelle force lui donne l'association, ne peut raisonner ainsi. Votre objection n'est pas forte ; c'est comme si l'on soutenait que notre régime constitutionnel repose sur une idée fautive, parce que les députés et les ministres ne forment pas un seul corps, et qu'il organise la haine des classes contre la bureaucratie. On pourrait de même voir dans nos chambres de commerce l'organisation de la haine des classes contre les agriculteurs. Le point essentiel de toute organisation raisonnable est de créer une représentation inspirant assez de confiance pour pouvoir agir au nom de ceux qu'elle représente. Ce n'est qu'après, qu'on cherchera le mode équitable d'une coopération pacifique des mandataires des deux groupes d'intéressés. Ce mode, dans le cas qui nous occupe, consiste dans l'intervention des conseils de conciliation ; peu importe d'ailleurs le nom de la fonction.

Les syndicats aux tendances plus modérées finiront-ils par absorber les sociétés de résistance démocrates socialistes ? Je ne me charge pas de résoudre la question ; en tous cas, cela ne se fera que lentement. La démocratie socialiste se développera probablement encore assez longtemps, mais tombera certainement un jour à la suite de quelque crise, si elle ne s'engage auparavant dans les voies d'une sage réforme. Et il viendra un temps où un grand parti ouvrier national pourra naître, qui défendra les justes prétentions de la classe ouvrière avec un tout autre succès que ne peuvent le faire aujourd'hui quelques organisations fractionnées du parti. Cela ne sera pas du goût de tout le monde, et il est certain que toute organisation politique qui fait des distinctions de classes, a ses inconvénients ; mais tant que nos autres partis politiques se nuancent surtout par les classes sociales qui les soutiennent, on ne peut empêcher les ouvriers d'agir de même.

Notre démocratie socialiste allemande n'est pas, à vos yeux, le résultat d'une certaine situation économique, politique et sociale, qui la motiverait suffisamment ; elle serait l'expression d'une tendance que rien ne justifie, qui ne représenterait que le comble de l'absurdité ; elle aurait pour principales causes : les intrigues démagogiques et l'esprit particulariste.

Il est certain que l'absence de patriotisme favorise les menées d'un parti anarchique, tel que le parti démocrate socialiste, et cependant je ne puis dire avec vous que c'est surtout la faute de Beust et du prétendant d'Augustenbourg, si la démocratie socialiste triomphe surtout en Saxe et dans le Holstein. En Saxe vous avez une population industrielle, faible, mal payée et très dense (8000 hommes par mille carré) ; les tissages toujours si nuisibles à la santé y sont concentrés : grands établissements, travail des femmes et des enfants, travail à domicile languissant depuis des dizaines d'années, tout s'y trouve réuni ; dépendance des marchés extérieurs, crises et chômages comme presque nulle part ailleurs en Allemagne. Quant aux patrons, vous leur reprochez vous-même leur avarice, leur égoïsme, et de gros péchés d'omission, et tout cela ne contrebalancerait pas les 17 années de gouvernement de Beust ?

Il en est de même dans l'est du Holstein ⁷⁸. Là-bas, la situation des ouvriers de ferme est des plus misérables, et semble remonter au temps féodal : un rapport officiel du secrétaire général de la société d'économie politique nous la dépeint comme tout à fait attristante ; leur gain est insuffisant et partout plus ou moins précaire. Il faut ajouter que dans ces dernières années beaucoup de propriétaires gentilshommes ont donné congé à leurs ouvriers de ferme et les ont chassés pour leur enlever le bénéfice de la nouvelle loi qui leur accordait le droit à l'assistance après 2 ans de séjour. Jusqu'à présent il fallait 15 ans de séjour pour avoir droit à l'assistance. S'étonnera-t-on dès lors si le nombre des vagabonds augmente, si les démocrates-socialistes trouvent à s'y recruter ? Il y a donc ici aussi des causes trop profondes, qui remontent trop loin pour qu'on puisse dire que le prétendant d'Augustenbourg ait beaucoup contribué au développement de la démocratie socialiste dans le Holstein.

⁷⁸ Déjà en 1800, j'ai, en me fondant sur de nombreuses informations recueillies chez les propriétaires du Holstein, dépeint la situation sous les plus tristes couleurs (*Tübinger Zeitschrift*, XXII, p.189). Un correspondant expert dans la matière écrit dans la *Concordia* (14 février 1874) : « nos ouvriers ici, à leur insu ou non, ne sont pas encore complètement dégagés du servage et ils sont dans une situation des plus gênées. Sans doute, dans bien des fermes les salaires se sont un peu améliorés avec le temps, le salaire aux pièces avec ses gains plus grands a pris de l'extension, mais il n'en est pas moins incontestable que ces augmentations de salaire ne sont qu'un palliatif, et ne peuvent pas améliorer d'une manière durable la situation des ouvriers agricoles. Cela est évident ; quelques mots suffisent pour le montrer. Si nous remontons à 1830, si nous comparons la situation d'alors à celle d'aujourd'hui, nous arrivons aux constatations suivantes : dans cette période de temps, le produit net de l'exploitation fermière a augmenté successivement de 150 %, mais il s'en faut de beaucoup que les salaires aient suivi la même progression. A cela il faut ajouter, que toutes les choses indispensables, sans aucune exception, coûtent aujourd'hui trois fois plus cher qu'il y a quarante ans. Selon la saison, le salaire de l'ouvrier peut être évalué de 9 à 12 grosch (1 fr. 10 à 1 fr. 50). » Dans les districts agricoles, la famille peut arriver à gagner 140 thalers environ par an. « Un tel journalier ne peut généralement pas se mesurer avec d'autres ouvriers. »

Sur le rapport annuel de la société générale d'agriculture du Schleswig-Holstein, présenté au président du comité royal d'Economie politique à Berlin par le vice-président Bokelmann et le secrétaire-général Rach, voir la *Concordia*. 25 avril 1874.

Le changement de gouvernement a naturellement exercé une grande influence dans les duchés ; en général les grandes transformations du droit et de la politique font facilement naître de fausses idées dans les masses ignorantes, mais elles ne suffiraient nulle part à créer la démocratie socialiste, si d'autres causes, entre autre une situation économique défectueuse, ne venaient s'y joindre.

La démocratie socialiste est, à vrai dire, un produit de la demi-science, comme les projets imparfaitement compris, imparfaitement exécutés du gouvernement libéral moderne ; elle provient aussi en partie des fautes du libéralisme.

Pendant tout un siècle, le libéralisme s'est appliqué à exciter le peuple, à l'entretenir de ses droits, à le flatter de toute manière. Ce mouvement était en grande partie très juste, mais à la seule condition de lutter effectivement pour le peuple, et non pour une petite minorité ; à la condition de débarrasser les classes inférieures de toute tutelle économique et intellectuelle en même temps qu'on leur accordait le suffrage universel et qu'on leur imposait le service militaire obligatoire ; à la condition d'en faire de véritables citoyens possédant quelque bien, si minime soit-il, recevant quelque éducation ; à la condition d'être bien décidés à ne laisser à aucun prix les classes inférieures et moyennes devenir des prolétaires conscients de leur misère, tout en jouissant de tous leurs droits politiques.

Les choses ne se sont pas passées ainsi : on n'a pas fait cas de la connexité indissoluble qui existe entre la politique et l'état social. Les théoriciens ont espéré dans leur aveuglement, que certaines transformations formelles du droit feraient disparaître nécessairement et d'elles-mêmes toutes les difficultés sociales. Au lieu de cela, la situation matérielle s'est au contraire aggravée précisément là où la vie moderne, politique et économique, s'est le plus nettement manifestée. Les masses ont été réveillées de leur torpeur, et les voici sans instruction, sans réflexion en face de leur situation économique bien mauvaise (en partie du moins), avec la conscience de leur puissance sociale. Elles cherchent une ancre de salut ; elles ont le sentiment vague d'être par ci, par là, victimes d'injustices. Cent fois on leur a promis des temps meilleurs, quand enfin les candidats libéraux du Landtag auraient triomphé d'un gouvernement détestable, et cet âge d'or n'est jamais

arrivé. Au contraire, la situation empirait quelquefois. Quoi d'étonnant, si ces masses finissent par se jeter dans les bras des démagogues, qui font encore de plus belles promesses pour l'avenir, et qui s'entendent encore mieux à déblatérer contre le gouvernement et les employeurs que ne le faisaient les députés radicaux contre les fonctionnaires et l'autorité.

Voilà comment nous cherchons à comprendre la démocratie socialiste ; nous ne contestons pas ce que la situation a de grave, de dangereux ; le danger est précisément ce réveil des forces populaires, ce déchaînement de passions qui peut résulter de chacune de ces agitations. Mais nous ne désespérons cependant pas du triomphe du droit et de la vérité, du triomphe de la civilisation sur la barbarie, parce que nous croyons à l'empire allemand et à sa puissance, à la royauté et à son administration, à la force d'apaisement d'une discussion loyale, au grand jour. Nous prétendons qu'on triomphera plus facilement de la folie et de l'injustice, qui accompagnent une telle agitation, en cherchant à la comprendre, qu'en s'indignant, en s'exaspérant contre elle. Nous croyons que nous devons agir comme le fit Carlyle de son temps contre les chartistes, comme le fit récemment Held dans son livre sur la presse ouvrière, qui certes condamne tous les excès de la démocratie socialiste, mais montre qu'elle est l'aboutissement forcé d'un mouvement social maladivement exagéré ; elle peut se justifier, et des milliers d'ouvriers y participent sans être des démocrates-socialistes.

Certains employeurs allemands mêmes en jugent avec plus de modération que vous. Je rappellerai seulement qu'à Chemnitz, immédiatement après la publication des résultats des dernières élections, à la réunion des libéraux, dont font partie les employeurs les plus intelligents, des débats eurent lieu, dont le président de la réunion, employeur lui-même, résuma les points principaux ainsi qu'il suit : « Il y a de la faute de plus d'un employeur si une telle irritation s'est produite. Auparavant, on n'a pas voulu entendre parler de réformes, et nous voici au bord d'un abîme. On s'est moqué des avertissements, et, c'est ce qu'il y a de plus triste. Un peuple a le droit de faire la guerre à un autre peuple qui attente à ses biens les plus sacrés, de même une classe de la société qui peut démontrer qu'elle est opprimée, a le droit d'user de la force pour mettre un terme à sa misère. Il faut combattre avec la plus grande énergie les erreurs de la démocratie socialiste,

mais il faut appuyer ses justes revendications et veiller à ce que l'instruction se généralise de plus en plus. » Gustave Freytag écrit de même : « l'insolente opposition que font les chefs du parti ouvrier à l'Etat et à la bourgeoisie sera brisée par les excès même du socialisme, et se modérera insensiblement avec le temps, et la représentation des intérêts ouvriers formera un facteur utile et légitime dans le grand conseil de la nation. »

Ainsi s'expriment des employeurs éclairés, des publicistes modérés, tandis que vous opposez à la démocratie socialiste un flot d'injures et de violentes imprécations ; f 4 ; d'après vous, la démocratie socialiste ne peut vivre que sur les ruines de tout idéal, elle renie tout ce qui élève l'homme au-dessus de l'animal ; ce qui l'animerait, c'est l'envie, c'est l'avidité ; son idéal serait la sensualité, sa foi celle d'une prostituée ; ses moyens seraient une vulgarité sans bornes, une impertinence gouailleuse, une flatterie cynique, des menées impudentes, une démagogie vénale et la brutalité ; elle serait complice de toutes les ruines, de tous les coups de couteau qui se donnent. Vous en faites un parti de dépravation, d'indiscipline politique, de mécontentement social, qui n'aurait jamais rien produit de raisonnable, à qui on ne devrait pas une seule idée applicable à l'état actuel des choses.

Tout cela est-il vrai ? Et si cela est vrai, cela s'appelle-t-il clore le débat ? Est-ce sur ce ton qu'on s'adresse à « ces hommes s'étiolant sans défense », qui se comptent par centaines de mille, et qui ne font partie de la démocratie socialiste, que parce que dans leur abandon, dans leur désespoir, ils ne voient que les chefs de ce parti qui s'intéressent sérieusement à eux. Est-ce qu'on convainc un adversaire de ses torts en l'accablant d'injures ? De quel effet cela peut-il être, quand des journaux libéraux (*die Volkszeitung* par exemple), qu'on ne saurait accuser d'être sympathiques au socialisme, attestent que le *Volksstaat* n'a employé pas en vous réfutant une seule des injures dont la *Nationalliberale Korrespondenz* est émaillée ?

L'indignation contre nombre de brutalités de notre temps ne m'est pas du tout antipathique, et je concède volontiers le droit de sermonner à un homme de votre valeur, mais il faut que vous clamiez avec la même énergie toute la fange des classes élevées : leur luxe effréné, leurs ripailles, leurs débauches, leurs escroqueries, leur agiotage, leur

cupidité impitoyable, tous ces traits qui se manifestent dans l'histoire chaque fois que certains groupes de la société s'enrichissent trop et trop vite, ce dont je n'imputerai pas la faute à tel ou tel individu, pas plus que je ne condamne chaque démocrate-socialiste, comme vous le faites.

Le ton du sermon, à mon avis, ne doit pas être tel qu'il ferme la voie à toute entente ; il ne faut pas surexciter le mécontentement des classes inférieures. Tout le danger de la démocratie socialiste est conjuré, si l'on parvient à l'amener sur le terrain des faits, pour lutter en faveur de réformes pratiques déterminées ; alors le vague de ses utopies, ses aspirations idéales s'évanouissent et les passions tombent d'elles-mêmes. Votre opinion que la démocratie socialiste n'a jamais rien produit de fécond, me paraît surtout erroné. Toute une série de propositions qu'elle a faites sur la réglementation de l'apprentissage, du repos dominical, etc., sont déjà entrées en vigueur dans la législation d'autres pays, sont actuellement réclamées par d'autres partis ⁷⁹.

Mon opinion est que les accusations graves que vous portez contre la démocratie socialiste ne peuvent d'aucune façon atteindre tous les chefs du parti ; elles ne peuvent s'appliquer qu'à quelques-uns, que le parti lui-même réprouve, absolument comme d'autres partis politiques désapprouvent certains de leurs adeptes, hommes de talent mais sans caractère, dont on ne peut facilement se passer, qui sont initiés à tous les secrets, et qu'on aime encore mieux avoir comme alliés que comme ennemis. Vos accusations sont encore justes quand elles visent ces jeunes gens le plus souvent mineurs, amateurs de scandale, manifestants attirés des réunions démocrates-socialistes dans les grandes villes, et qu'on rencontre partout où l'on peut crier, boire et injurier. Une simple ordonnance devrait exclure tous les mineurs des réunions politiques ; peut-être ferait-on aussi bien de réglementer l'admission des mineurs dans les syndicats. Mais vous accusez à tort le noyau principal du parti. La majorité des ouvriers qui, aux dernières élections, ont donné leurs voix aux démocrates-socialistes, ne manquent pas d'idéal, ne sont pas adonnés à une grossière sensualité, et l'on n'a pas le droit de les accuser de n'obéir qu'aux bestiales suggestions de la

⁷⁹ Cf. mon opinion sur la rupture du contrat, *Schriften des Vereins für Socialpolitik*, V, p. 78.

haine et de l'envie ; il y a parmi eux des milliers d'honnêtes pères de famille, auxquels on ne peut pas reprocher d'avoir une foi de prostituée, sans paraître soi-même se laisser entraîner par l'esprit de parti.

Admettons enfin que la situation soit telle que vous le croyez. Votre indignation et vos sermons y remédieront-ils ? L'indignation est un moyen d'action qui sera efficace quand le coup qu'on veut frapper tombe juste. On peut s'indigner à juste titre contre la grossièreté de la classe ouvrière, contre les horribles logements des ouvriers, contre l'insalubrité des ateliers, contre le travail des femmes et des enfants, contre les dangers qu'employés, employeurs et grands propriétaires font si souvent courir à la vertu des femmes et des jeunes filles. Mais l'indignation ne suffit pas par la simple raison qu'elle ne modifie pas les causes profondes de ces maux. Et sur ce point il y a une différence essentielle dans nos opinions. Vous admettez que l'agitation sociale actuelle, ses inconvénients surtout ne proviennent que d'égarements individuels chez les ouvriers, auxquels on peut remédier en faisant appel à leur conscience ; vous admettez encore que tous les hommes ont une même conscience, que les uns comme les autres entendent Dieu dans leur chambrette, en quoi vous adoptez une égalité entre les hommes que je ne reconnais pas. Vous parlez en outre d'un libre arbitre, d'une responsabilité individuelle que je ne puis pas considérer comme exacts. Ce libre arbitre absolu de l'individu qui, chez tant d'hommes au caractère énergique et d'une haute moralité semble indispensable à la dignité et au mérite de l'homme, me semble en contradiction avec l'idée de causalité et me semble jurer avec les lois de la psychologie, avec les énigmes de la morale, comme je l'ai exposé ailleurs avec plus de détails, en m'appuyant surtout sur les développements de Lotze ⁸⁰. Schelling déjà ne l'a-t-il pas appelé, avec son exagération, la peste de toute morale, la banqueroute de la raison ?

C'est pourquoi je dis qu'il faut remonter aux causes premières de la démocratie socialiste, les approfondir pour les détruire. Le médecin, au lit du malade, ne veut et ne peut agir par de simples exhortations, par de pures impressions psychologiques ; il en est de même de

⁸⁰ Dans la conférence déjà citée sur les résultats de la statistique morale, maintenant dans : *Zur Litteraturgeschichte der Staats-und Socialwissenschaften*, 1888, p.172 et suivantes.

l'homme politique, de l'économiste, en présence des phénomènes morbides de la vie politique et sociale. Il doit, comme le médecin, se demander comment il fera disparaître un état dont l'individu n'est que très faiblement responsable. Que sera l'école, l'apprentissage ? Que seront les distractions populaires ? Que sera la presse, la littérature populaire, l'église, la Commune, l'association, le logement, la vie de famille, toute la politique enfin ? Quelles formes devront prendre nos mœurs, notre civilisation ? Comment combattons-nous le matérialisme, qui fait de nos ouvriers les plus incultes une caricature de l'homme qui, quoi que nous puissions dire, n'a que quelques traits généraux de notre civilisation ⁸¹, parce que les éléments les meilleurs de notre civilisation ne pénètrent pas dans ces milieux, parce que les établissements utiles à la science, à la vie sociale (logement, école, auberge, théâtre, atelier, division du travail) sont encore dans un état trop imparfait.

Vous n'êtes pas plus juste, à mon avis, envers le socialisme scientifique qu'envers la démocratie socialiste allemande de nos jours.

Vous ne le distinguez pas du communisme, vous le confondez avec le fanatisme égalitaire, Vos coups de massue les plus vigoureux ne portent qu'autant que vous identifiez ces deux tendances, si essentiellement différentes. Le communisme est de la folie pure, il n'a jamais produit une idée saine ; il anéantit l'individu et finit dans l'anarchie.

⁸¹ Je rappelle les paroles de P. L. (Paul de Lilienfeld, *die menschliche Gesellschaft als realer Organismus*, Mitau 1873) : « Si l'homme, au point de vue physique, est tout d'abord un produit de la nature, il est au point de vue de l'intelligence, avant tout un produit de la société. Les organes nerveux les plus importants se forment, se développent, se différencient, s'intègrent sous l'influence du milieu social, comme la partie purement physique de l'homme s'est formée et développée sous l'influence du milieu physique par la naturelle différenciation et intégration des forces. L'activité économique de la société, le travail, les coutumes, les habitudes, les lois, la liberté politique, l'autorité, la religion, la science, l'art, bref toute la vie sociale, forme et éduque l'homme, donne à ses efforts, à ses besoins intellectuels, moraux et esthétiques, telle ou telle direction, en poussant dans tel ou tel sens le complet développement des organes nerveux supérieurs.

Il n'en est pas ainsi du socialisme : vous-même êtes obligé de reconnaître que les plus nobles esprits en ont été partisans ; ses représentants les plus marquants respectent l'individu et la famille ; son erreur essentielle consiste à vouloir accorder à chacun ce qui lui est dû, le *suum cuique*, par des moyens violents et injustes. Le socialisme n'est au fond que l'opposé de l'individualisme ; l'un et l'autre sont un mélange de justice et d'injustice. Egoïsme et esprit public, liberté et droit, division et association, individu et Etat, individualisme et socialisme, tout cela ne sont que les noms différents des deux pôles autour desquels gravite toute la vie humaine, les deux points extrêmes auxquels se rapportent toutes les situations de l'homme.

Le rôle que le socialisme scientifique a joué depuis 50 ans, me semble tout autre qu'à vous, parce que je soumetts l'économie politique traditionnelle à un examen plus critique que vous. Moi aussi, je considère les plans d'organisation socialiste comme des romans politiques utopiques, qui ont leur poésie, mais qui sont privés de toute valeur, au point de vue d'une application immédiate. Croire que le plus modeste d'entre eux puisse être réalisable, c'est comme vous le dites, aller contre l'histoire, c'est méconnaître totalement l'essence du progrès évolutif s'accomplissant par transformations lentes et successives, c'est méconnaître l'essence du droit formel et les droits de la liberté individuelle moderne. Mais je m'explique psychologiquement que l'on ait fait des plans utopiques d'organisation, quand on se trouvait en présence d'une science qui se prévalait de son manque de plan, qui se prévalait de son manque de principes, ne reconnaissant que d'aveugles forces naturelles dans ce domaine le plus important de l'activité humaine. Ainsi toutes les idées incomplètes du socialisme ne sont que le contre-pied des idées incomplètes, exclusives de l'école de Manchester ; celle-ci exagérait l'importance de la nature dans l'organisation sociale ; le socialisme exagéra l'importance du droit : les forces naturelles sont tout, disaient les économistes ; les lois et le droit sont tout, répondaient les socialistes ; il s'agit surtout de la liberté de l'individu, disaient les uns ; non, répliquaient les autres, il s'agit surtout de la prospérité générale ; il faut produire le plus possible, disaient ceux-ci ; non, il faut la répartition la plus équitable, disaient ceux-là ; l'égoïsme seul est équitable, il est une force naturelle toujours la même, disaient les uns ; non, disaient les autres, il n'est pas seul légitime ; il y a un développement moral de l'humanité, qui produit de tout autres hom-

mes, des hommes qui finiront par introduire la vertu dans la vie économique même. L'important est que le capital gagne, que les entreprises réalisent des bénéfices, disent les premiers ; il s'agit exclusivement du bien de la classe la plus nombreuse, des véritables producteurs, des ouvriers, disent les autres.

On pourrait continuer cette série de pures antithèses ; elles sont toutes également vraies, également fausses ; la vérité est constamment entre les deux.

Quant à l'utilité pratique du socialisme, elle consiste dans l'active impulsion due à sa critique, comme vous le reconnaissez vous-même ; il a été le ferment qui a dissous la dogmatique creuse et stagnante de l'économie politique ; il a jeté un pont entre l'économie politique matérialiste et une politique éthique, entre une science purement naturelle de l'organisation économique et une histoire du droit basée sur la philosophie de l'histoire. Le mouvement, qui en Angleterre se rattache à Robert Owen, a provoqué toutes les institutions humanitaires des grandes fabriques, a provoqué les discussions sur le travail des femmes et des enfants, a provoqué toutes les formes d'association. Ne savez-vous pas, que toute l'ancienne économie politique, que toute la presse bourgeoise qui lui était affiliée, tournait en ridicule « la folie de ces tisserands socialistes » de Rochedale, qui d'après leurs statuts voulaient réaliser les plans d'Owen, et qui, dix ans plus tard, furent célèbres comme les pionniers de tout le mouvement coopératif ? Tout le système des associations, toutes les sociétés ouvrières, tous les syndicats ont pour base ce sentiment de la communauté qui se trouve dans le socialisme, cet esprit de sacrifice que Knies ⁸² avec raison faisait ressortir au premier congrès d'Eisenach en réponse aux injures dont

⁸² Knies qui, au milieu de tous les courants d'idées qui se rencontraient à Eisenach, partageait bien plus mes idées que celles de Gneist, y disait : Il faut une grande force morale à des gens qui ont de faibles revenus, pour payer avec persévérance des cotisations à une société. Cette même énergie se manifeste lors d'une grève. Car ce n'est pas peu de chose que de voir des milliers de familles ouvrières se résigner à faire maigre chère pendant des semaines et des semaines, et à supporter tant de désagréments sans se décourager. C'est là un indice remarquable de discipline morale, et nous avons été plus d'une fois en situation d'admirer le véritable héroïsme dont firent preuve de pauvres diables, qui supportaient volontairement les plus grandes privations.

les syndicats étaient assaillis. Cet élément d'idéalisme qui se trouve dans le socialisme, qui sert de base à tout sentiment corporatif, à tout esprit public, qui a rendu si puissantes les corporations du moyen âge, la Hanse, les fédérations de villes, vous échappe, vous n'en avez pas la moindre intelligence, vous ne le reconnaissez pas.

Vous accusez le socialisme de bien des choses qui en vérité ne lui sont pas imputables, du moins ne sont pas imputables à lui seul. Les insurrections des ouvriers en France, l'instabilité de la domination de classe sont tout autant la conséquence des abus inouïs des classes féodales d'avant 1789, des révolutions politiques, des nombreux coups d'état auxquels le pays s'est habitué, que de la littérature socialiste. Une grande partie de ce que le socialisme français et allemand a produit de plus fâcheux peut être attribuée à ce vain radicalisme politique et philosophique du sans-culottisme, qui forme l'extrême gauche du grand mouvement intellectuel qui commence avec Locke, Montesquieu et Rousseau, et finit avec le radicalisme de 1848.

La passion seule, mais non la justice de l'histoire, mettra à la charge du socialisme la morale matérialiste, qui ne cherche qu'à cultiver l'intelligence sans se soucier du caractère et du sentiment, un genre de raisonnement qui ne fait cas que des jouissances matérielles. C'est précisément le riche parvenu que Carlyle et Thackeray citent, avec raison, à mon avis, comme le véritable représentant de l'athéisme pratique : ces gens-là ne croient plus qu'à l'argent ; leur seule vertu est la respectabilité, autrement dit les coutumes fortuites de la vie extérieure dans la belle société ; ils n'estiment que la réussite dans les affaires, ils ne recherchent que les jouissances matérielles, le vin et les femmes.

L'envie, dont vous parlez tant, n'est pas non plus un produit exclusif de la littérature socialiste. C'est le revers de la liberté économique, de la doctrine qui justifie tous les égoïsmes, de la concurrence illimitée. Quand les forces individuelles dans leur activité économique ne sont pas contrebalancées par des forces morales, alors surtout naît l'envie ; notre démocratie socialiste s'est rendue bien coupable en attisant les passions, en prêchant la haine de classe et l'envie ; je l'ai énergiquement signalé, mais le socialisme scientifique a aussi bien prêché l'amour que la haine, et ses plus nobles représentants, s'ils ont réclamé

de plus grandes jouissances pour les classes inférieures, ont aussi ouvert la voie à une religion nouvelle, toute de dévouement et de sacrifice.

Voici comment Roscher résume son jugement sur le socialisme de nos jours. « Les socialistes peuvent être utiles en stimulant les bons sentiments de la haute société, en forçant les mauvais à se cacher ; ils peuvent nuire en démoralisant les classes inférieures. Seront-ils plus utiles que nuisibles ? Cela dépendra entièrement du bon sens, de la pitié, de l'amour du prochain, de la force de caractère du peuple »⁸³. C'est tout autre chose que votre anathème. C'est un jugement, qui comprend la nécessité historique du socialisme actuel, sans en approuver les errements. Il s'est placé, en général, au même point de vue que la « société de politique sociale », que les socialistes de la chaire.

Votre opinion sur cette société est sur plusieurs, points tout à fait juste. Vous admettez du moins dans le second de vos Essais, que le mouvement scientifique des idées, et les réformes pratiques du moment, devaient nécessairement produire cette tendance et justifier la société de politique sociale. Votre jugement cependant ne me semble pas définitif. Vous ne me semblez pas avoir suffisamment réfléchi au changement qui s'opère actuellement dans l'économie politique, ainsi que dans notre vie matérielle et sociale, et c'est pourquoi vous ne pouvez pas juger équitablement nos tendances.

Vous ne contestez pas que nous nous trouvons au moment de la plus mémorable transformation économique que l'histoire ait jamais vue et que, par suite, il doit s'établir partout de nouvelles coutumes, de nouveaux rapports juridiques. Nos idées sociales et politiques ont pris depuis cent ans un nouveau cours et nous ne pouvons prévoir où elles aboutiront. Les systèmes, les écoles, les essais pratiques, tout cela forme un chaos sans lien. En politique et en économie politique, les

⁸³ Ce sont presque les mêmes paroles dont je me suis servi dans la conférence que vous attaquez, p. 337 : « Le succès (des réformes sociales) comme celle de tout grand progrès qui fait époque, dépend d'une seule chose : il faut savoir si dans l'organisme du peuple et de l'Etat ce sont les forces centripètes ou les forces centrifuges qui l'emportent ; si l'égoïsme triomphe ou s'il est dompté par des puissances idéales, s'il y a encore dans le peuple allemand assez de force morale, d'esprit de sacrifice et d'équité. »

dogmes traditionnels sont en lutte avec les théories nouvelles, la méthode abstraite avec la méthode critique et historique ; les idées sociales et juridiques entrent en conflit avec les exigences techniques et économiques, les idées politiques et philosophiques avec les exigences pratiques des affaires. A côté des communistes, des socialistes et des démocrates-socialistes, nous voyons de grands théoriciens, tels que Rodbertus, F. A. Lange, Dühring, H. Rösler, qui se séparent de toute l'économie politique traditionnelle, sans être des socialistes, sans vouloir se rallier à la société de politique sociale.

Jusque dans ces derniers temps tout cela pouvait s'ignorer en Allemagne. Notre grande industrie, la situation de nos ouvriers étaient relativement embryonnaires ; nous avons une tâche plus pressante ; la science pure et la vie pratique se désintéressaient l'une de l'autre ; les questions économiques à l'ordre du jour réunissaient dans un effort commun les savants aux tendances pratiques et les économistes, la plupart journalistes sortis de l'agitation de la politique libérale, et qui dominaient dans la presse, dans les réunions populaires dans les congrès économiques. Ainsi il arriva qu'on n'entendait jamais que le groupe très restreint d'habiles libres-échangistes, qui dirigés habilement par Prince Smith avait plaidé depuis des années la cause de la liberté industrielle et de la réduction des tarifs ; le libre-échange était leur grand mot d'ordre fixe, qu'ils exposaient avec logique et clarté, et qui jouissait de la popularité qui s'attache à toute la lutte contre toute immixtion gouvernementale. Cette école, qui puisait son peu de science dans Bastiat et dans les livres anglais de l'école de Manchester, était, puissante par son organisation, puissante par ses bons orateurs, puissante par ces deux buts pratiques, alors l'objet de ses efforts. Mais plus elle approchait de son but, moins naturelle paraissait sa prétention de parler au nom de la science. De nouvelles questions occupaient le premier plan, surtout les questions sociales, dont on ne pouvait plus triompher avec des mots à effet démodés, et l'on se demandait si personne n'aurait le courage de montrer au public, que la science allemande, que même une partie de nos praticiens, de nos fonctionnaires, de nos employeurs et de nos propriétaires avait adopté d'autres principes que ceux de nos économistes de l'école de Manchester.

Or, on ne pouvait espérer qu'une impulsion en ce sens partit des praticiens. Les gouvernements constitutionnels sont toujours tenus à une certaine réserve en ces matières. Un haut fonctionnaire, un grand industriel fera quelque innovation, mais ce n'est pas son affaire de la formuler en principe nouveau. La science seule pouvait élever la voix et rappeler qu'il y avait une autre manière de concevoir le problème économique, que la justice et l'humanité conservent leurs droits dans l'économie politique, qu'il nous fallait des réformes pour combattre les fâcheux effets de la libre concurrence, qu'en laissant aller les choses, on créerait des classes sociales si opposées de moeurs et de fortune qu'elles menaceraient l'existence même de toute notre civilisation actuelle.

Une telle entrée en scène n'était pas très facile aux savants qui, jusqu'alors, avaient le plus souvent vécu dans la retraite, voués chacun à ses études. On se demandait si, dans le chaos des idées en fermentation, les efforts de la pratique créeraient, ou pourraient créer un courant qu'on reconnaîtrait en quelque sorte universellement. Mais si le cas se présentait, c'était un devoir, de marcher en avant, de rassembler sous une même bannière tous ceux qui, d'accord sur l'urgence des réformes sociales, et prêts à y travailler, étaient résolus à s'y mettre avec une entière conviction.

La société de politique sociale est ainsi due uniquement à des causes pratiques ; elle est fondée pour attirer l'attention publique sur un mouvement intellectuel très légitime, pour combattre une doctrine qui, jusqu'alors, avait régné exclusivement dans la presse et les débats quotidiens ; les chefs du mouvement considéraient, en effet, cette influence excessive comme nuisible, bien plus, comme fatale. Pour bien juger la Société, il faut avant tout établir ce qu'elle ne veut pas être.

Elle ne croit pas faire progresser la science par ses réunions, par ses discours, elle veut tout au plus le faire par ses publications. La science ne progresse réellement que grâce aux recherches individuelles. Elle ne croit pas avoir monopolisé la science pour elle et ses membres. Elle sait bien qu'elle ne représente que partiellement la grande transformation qui s'accomplit aujourd'hui dans l'économie politique, dans la science politique et dans le droit administratif ; elle sait que la science a d'illustres représentants parmi ses adversaires des

divers partis. Le travail scientifique de beaucoup de ses membres les plus fidèles et les plus actifs porte sur des sujets qui ne concernent nullement la société.

Elle n'entreprend pas une éducation scientifique de parti ; la science ne connaît point de partis. La Société n'impose à personne des théories générales. Son premier noyau, les fondateurs eux-mêmes, les plus jeunes professeurs du socialisme de la chaire, tout en ayant une tendance commune, tout en se rattachant à Engel, à Knies, à Hildebrand et à Roscher, ont cependant des vues assez différentes sur maintes questions de détail, sur l'avenir social ; ils motivent souvent très différemment le même résultat pratique. Leurs vues purement théoriques les rapprochent tantôt de Rodbertus ou de Lange, tantôt de Rau, tantôt de Roscher, qui appartient à une école plus ancienne. Ils ne sont d'accord que sur la banqueroute scientifique de l'ancienne économie politique aux abstractions dogmatiques, sur certaines questions fondamentales de méthode, sur certains buts généraux et surtout sur un certain nombre de réformes sociales urgentes.

La société de politique sociale ne veut pas davantage fonder un parti politique ; elle sait très bien que pour le moment d'autres questions sont au premier plan : la lutte contre l'Eglise catholique, la consolidation de l'empire d'Allemagne, la politique extérieure, l'achèvement de notre droit civil, de notre organisation judiciaire ; en Prusse, l'achèvement de l'organisme administratif et de la justice administrative ; elle sait que tout cela décide du groupement des partis politiques, du choix des ministres et des chefs de parti. Elle cherche à préparer le terrain dans tous les partis aux prochaines réformes sociales, elle désire se faire dans tous les camps le plus grand nombre possible de partisans.

La Société ne veut non plus s'appuyer sur une classe, spéciale de la société, elle ne fait rien pour en gagner une, elle ne veut pas lui servir de porte-voix, comme le font ses adversaires, à qui elle le reproche. Elle veut, contrairement à eux, n'examiner les problèmes qu'au point de vue général du droit, et de l'intérêt commun. Elle s'est vue s'adjoindre non seulement quelques chefs modérés de la classe ouvrière mais aussi des employeurs humains et des personnes de la Mission intérieure.

La Société se tient en dehors des partis politiques et des classes sociales, et c'est là ce qui fait sa faiblesse et sa force ; sa faiblesse parce qu'elle ne peut pas devenir populaire, parce qu'elle ne peut agir qu'indirectement ; sa force parce qu'elle ne court pas le danger de faire fausse route ; elle se meut entre la science et la pratique, elle veut vulgariser la science dans le meilleur sens du terme. Elle veut tenir compte des objections que des hommes pratiques, intelligents élèvent contre les résultats de ses théories nouvelles ; elle veut que les réformes arrivent à maturité, grâce à un échange d'idées ; elle veut conquérir l'opinion publique, comme cela n'arrive jamais à des oeuvres scientifiques. Elle veut combattre l'indolence, la paresse, l'indifférence dans le domaine social, elle veut éveiller le sentiment du devoir chez les propriétaires et les hommes cultivés ; elle réclame dans les affaires les convenances, la règle, l'honnêteté et la loyauté au lieu de la corruption, de la déloyauté, de l'égoïsme impitoyable. Mais elle veut aussi comme en Angleterre « *the Association for the promotion of social science* », tout en luttant pour des réformes pratiques, ne pas cesser d'être une société de savants et de philanthropes, qui jettent leurs délibérations dans l'un des plateaux de la balance, simplement parce qu'ils voient dans l'autre l'immense poids des intérêts égoïstes.

De cette exposition ressort combien il est injuste de rendre les socialistes de la chaire responsables, comme parti, de toute opinion scientifique, de toute parole dite ou écrite par un membre de la société de politique sociale. Vous nous faites le reproche d'avoir souvent manqué la note juste. Oui, cela est possible, vous vous élevez peut-être avec raison contre certaines expressions de certains membres de la Société, mais vous avez tort de le faire contre la Société elle-même. D'ailleurs qu'est-ce que le ton convenable ? C'est matière à discussion. Tel se sert volontiers de termes tranchants, tel autre préfère un langage prudent. D'après vous, nous ne devons jamais rompre avec l'état-major de l'industrie et de la propriété, nous devons tenir compte de leur état d'âme et de leurs préjugés. Dans ce cas, nous aurions pu mettre comme épigraphe à tous nos livres le vieux proverbe : « Lave-moi, mais ne me mouille pas ». Nous avons eu tous les égards compatibles avec nos convictions, mais sans obtenir le résultat que vous en espérez. Il y a six mois, deux de mes amis ont parcouru les districts de la Saxe ; l'un d'eux, d'un caractère doux et conciliant, publia dans la

Concordia une série d'articles ; l'autre, qui s'exprime plus énergiquement, plaisantait son ami en disant que son rapport avait été tellement affaibli par toutes ces considérations que vous demandez, qu'il ne répondait plus à la réalité. Malgré cela, on trouva en de certains milieux que ces lettres sur la démocratie socialiste en Saxe sont très exagérées. Ce que l'on peut équitablement exiger de nous, comme Société, est, à mon avis, que nos actes quasi officiels, que nos manifestations publiques soient modérés, et se maintiennent sur le terrain de réformes raisonnables et pratiques. Et n'est-ce pas le cas ? Nous avons combattu les abus des sociétés par actions, nous avons réclamé des enquêtes sérieuses sur les questions sociales, nous avons réclamé une meilleure application des lois de fabrique, et leur perfectionnement successif, la reconnaissance des associations ouvrières qui restent sur le terrain de la société actuelle, la création de bureaux de conciliation, de caisses de secours, une réglementation juste et légale du contrat de travail. N'est-ce pas là des prétentions modérées ? Nos statuts, nos proclamations, nos comités, nos rapporteurs et nos arbitres, nos votes, la note moyenne de nos discours et de nos avis, tout cela n'est-il pas très modéré ? Qui, en lisant nos manifestes oserait soutenir que le langage en est enfiévré, qu'il y est question d'aspirations vagues, analogues aux rêves fantastiques des socialistes ; qu'on y reconnaît le caractère du socialisme catholique, qui attache trop d'importance à l'apparat extérieur ? Certes, on ne peut pas exiger d'une école, si l'on veut nous désigner ainsi, qu'elle se confonde a priori avec le point de vue de ses adversaires, qu'elle abandonne la ligne qui seule lui donne droit à l'existence. Celui qui lutte loyalement et par conviction en faveur d'un nouveau principe, ne peut pas se jeter dans les bras de son adversaire et fraterniser avec lui, dès qu'il voit qu'on lui fait une petite concession. Le particularisme saxon ne parle plus aujourd'hui comme avant 1866 ; beaucoup de particularistes saxons sont aussi opposés à la démocratie socialiste que vous ; pourquoi donc ne renoncez-vous pas à lutter, contre le particularisme, lutte théorique et sans objet, puisqu'il s'agit de tout autre chose aujourd'hui ? Voilà la question que je vous poserais, si je voulais vous traiter comme vous nous traitez.

Il est certain que dans les questions les plus importantes touchant l'Etat et la société nous nous rapprochons plus des économistes allemands de l'école de Manchester que des démocrates socialistes auxquels nous ne faisons pas les yeux doux, comme vous nous le repro-

chez ; au contraire, nous les combattons ; mais nous laissons à d'autres le soin de les insulter, et on s'en acquitte si bien, qu'il ne nous reste plus rien à faire. Nous les combattons, et à notre avis très efficacement en reconnaissant publiquement tout ce qu'il y a de juste dans le mouvement ouvrier actuel, et ce faisant, nous donnons un démenti aux ouvriers qui prétendent que personne dans les classes riches et cultivées ne s'apitoie sur leur situation, ne comprend leurs réclamations. Nous avons été constamment partisans de la répression sévère de toute illégalité, de toute mesure efficace contre la grossièreté, la brutalité et l'ignorance. L'humanité, les idées de devoir et de justice, voilà ce qui nous rattache tous à la cause des ouvriers.

Vous dites que nos récriminations sont comme des auxiliaires au service des socialistes, ces ennemis jurés de tout sentiment noble ; ce reproche serait peut-être justifié, si nous formions un parti politique. Mais nous sommes une réunion de savants, qui luttent sans aucune tactique de parti pour la vérité, pour leurs convictions, et c'est pourquoi nous disons ce que nous reconnaissons vrai, que cela paraisse servir ou non à un adversaire. C'est de mode aujourd'hui de flétrir comme ennemi de l'empire quiconque rejette un paragraphe quelconque des lois de l'Eglise ; on en use de même sur le terrain du socialisme.

Je ne peux pas approuver qu'on restreigne la liberté de discussion par un tel terrorisme. D'un autre côté, ce qui aujourd'hui vous fait l'effet de troupes de couverture pour le socialisme, pourra demain être considéré sous un autre point de vue, et devenir le plus rude ennemi de la démocratie socialiste. L'élément révolutionnaire de la démocratie socialiste ne hait personne plus que ceux qui travaillent sérieusement aux réformes sociales, parce qu'il sait que ces réformes mettront certainement un terme à ses aveugles excitations, à ses agissements révolutionnaires ; c'est ce qui explique la haine fanatique de la démagogie pour les membres des syndicats. Ce n'est pas notre manière d'être, ce sont plutôt vos violentes sorties qui attisent le feu de la démocratie socialiste.

Nous pouvons nous entendre avec nos adversaires les plus modérés de l'école de Manchester, dès que nous nous trouvons sur le terrain pratique des questions du jour, quand il s'agit d'un point de détail ;

nous pouvons trouver la base d'un compromis, quand la délibération porte sur une loi de fabrique, de caisse de secours, etc. Mais comme le libéral ne cesse pas de combattre le conservateur parce qu'ils sont d'accord sur une loi d'organisation départementale, nous n'avons pas à interrompre notre lutte contre Oppenheim, Lammers, Bamberger ou Boehmert même, parce que nous nous entendons sur quelques points. L'opposition générale persiste. Nous croyons que leur parti attend tout trop exclusivement de l'égoïsme, de la libre concurrence, de l'harmonie des intérêts ; nous pensons tout autrement qu'eux sur les rapports de l'économie politique avec la morale, le droit et l'Etat ; nous sommes sur le terrain historique, ils se tiennent sur celui de l'abstraction dogmatique. Voilà les principes opposés toujours en lutte, et qui doivent l'être. Si Lammers écrit en philanthrope des lois sur l'hygiène, si quelques autres de son école sont trop humains, trop cultivés pour être conséquents avec eux-mêmes, cela ne peut nous suffire. Nous combattons un principe, dont les partisans sont actuellement un peu intimidés, mais qui est encore solidement établi dans la presse allemande et dans le monde des affaires, qui a encore des racines si profondes que, par moments, il est encore défendu par un homme tel que vous.

Nous combattons surtout énergiquement l'adversaire qui ne combat pas par principe, mais sert certains intérêts, les agents secrets ou publics des sociétés patronales, les organes de la presse qui se font payer secrètement ou ouvertement par les entreprises financières, cette sorte de gens qui croient combattre nos arguments scientifiques en les dénonçant au ministère public ou au ministre des cultes. Loin de moi la pensée de confondre ces comparses avec le parti qui, je le reconnais, renferme des hommes tout aussi respectables, tout aussi indépendants que le nôtre ; mais on ne peut nier que l'école de Manchester soit en partie absolument au service des gros capitaux, de la Bourse, des sociétés par actions, que toute la théorie de l'école, avec sa haine de toute réglementation officielle, avec sa tendance au laisser faire, s'identifie facilement avec l'exigence égoïste d'une classe sociale qui veut tout soumettre à l'influence de l'argent, qui veut convertir l'Etat et la société en une compagnie par actions en faveur de la grande richesse. Nous ne nous entendrons jamais avec ceux de nos adversaires qui se trouvent sur ce terrain. Nous considérons, au contraire, comme le premier de nos devoirs, de les combattre par tous les moyens.

Une lutte loyale, en plein jour, soutenue par des moyens honnêtes est indispensable dans un Etat libre, c'est l'instrument nécessaire du progrès. Pourquoi donc la déplorer ici et la critiquer, lorsqu'elle est permise et si bien admise dans toutes les autres questions ?

Vous déplorez que, tout en nous déclarant des hommes modérés, des partisans du juste milieu, nous attaquions bien des institutions, nous condamnions sans pitié notre organisation sociale. Nous n'avons jamais fait cela, mais ce qui est vrai, c'est que nous n'admettons pas les idées économiques qui dominent jusqu'à présent dans les partis du juste-milieu.

Enigme qui me semble très facile à expliquer : toute idée nouvelle, tout principe nouveau a besoin d'années, de dizaines d'années pour passer dans le fonds commun des partis du juste-milieu. Ces partis se composent de deux éléments : 1° de la grande masse des hommes ordinaires qui n'admettent comme vrai que ce qui a été reconnu comme certain depuis assez longtemps par une autorité quelconque ; 2° d'une très petite élite d'hommes bien doués, et de talents très variés, d'une instruction générale, qui envisagent les choses sous toutes leurs faces, en voient toujours l'envers, en pénètrent les causes secondaires, sont souvent plus habiles à mettre de grandes idées à exécution que leurs promoteurs mêmes, et peuvent en tous cas les seconder par leur intervention. D'un autre côté, on peut, il me semble, soutenir sans exagération, que la plupart des grandes idées dans le domaine politique ou social naissent en dehors des partis du juste-milieu, dans cette périphérie où l'on est plus partial, mais par cela même plus grand. Les mouvements politiques se produisent soit dans cette sphère où l'on ne songe qu'à la grandeur de l'Etat, où l'on est par conséquent plus conservateur, ou plutôt plus royaliste, plus centralisateur que dans les partis du juste-milieu ; soit dans la sphère où l'on songe exclusivement aux droits éternels de l'individu, où l'on est plus radical, plus libéral, plus assoiffé de liberté que dans le juste-milieu. Ce ne sont pas seulement les grands théoriciens, mais aussi la plupart des grands hommes d'Etat pratiques qui sont partis d'un point de vue extrême. Mais lorsqu'il s'est agi d'appliquer leurs idées, ils ont dû se concilier les hommes du juste-milieu, en les attirant vers eux, en leur faisant eux-mêmes des concessions.

La force du libéralisme national actuel dirigé par Bismarck réside précisément en ceci, qu'il exécute ce que revendiquait il y a dix ans l'homme d'Etat ultra-conservateur, ce que revendiquait il y a 20 ou 30 ans l'opposition ultra-libérale. Ni l'unité allemande, ni la nécessité d'une constitution, ni la réforme de l'armée, ni la guerre de 1866, ne sont des idées nées dans le juste-milieu.

Quant à la société de politique sociale, je soutiendrais volontiers qu'elle s'est en général plutôt trop avancée sur le terrain du juste-milieu. Toute une série de profonds penseurs, qui sont loin d'être des démocrates socialistes, l'accusent constamment de vouloir replâtrer par de misérables mesures de police les brèches qui se sont faites dans l'organisation d'autrefois, au lieu de rompre radicalement avec le passé. Ce reproche n'est pas fondé. On oublie complètement que la société de politique sociale ne se propose pas tant d'établir et d'enseigner une nouvelle théorie sociale et politique, que de triompher de l'hostilité que nourrit l'opinion publique à l'égard de réformes sociales réclamées depuis longtemps par la science, et prêtes à être livrées aux partis du juste-milieu pour être accomplies.

La société de politique sociale se compose donc nécessairement de deux fractions : la raison y amène les uns, le tempérament les autres ; les premiers, véritables représentants des partis du juste-milieu, ont reconnu, grâce à l'étendue de leur savoir, que c'est dans la Société que se trouve le germe des justes réformes qui figureront peu à peu dans le programme du juste-milieu ; ces gens veulent comme toujours agir avec prudence et mesure ; ils sont les freins modérateurs de la Société. A côté d'eux se trouvent les éléments promoteurs : des hommes dont les principales idées de politique sociale ne sont pas, ne peuvent pas être celles des partis du juste-milieu, bien que dans les questions de politique pure ils se rencontrent avec eux. Ce sont les hommes de caractère, qui donnent l'impulsion, qui veulent systématiser les réformes, les rattacher aux principes, et leur donner de l'unité. Ils luttent avec ardeur pour les idées nouvelles, lutte qui serait inutile, si les partis du juste-milieu étaient déjà gagnés à ces idées. Mais des hommes de cette trempe ne peuvent non plus devenir membres de la Société que lorsqu'ils ont reconnu que les réformes ne doivent se faire que successivement et lentement. Quiconque n'admet pas cela, est bien loin de la société de politique sociale, soit à droite, soit à gauche et l'accusera de

lâcheté, comme d'autres l'accusent de la manie des innovations. Il faut que nous en prenions notre parti. C'est dans la force des choses. Des mouvements intellectuels ne se développent pas autrement. Mais on comprend en même temps que ces éléments promoteurs veulent plutôt pousser la Société en avant que l'arrêter ; qu'ils pensent non seulement aux réformes immédiates, mais aussi à l'évolution future, et qu'il peut leur échapper parfois un mot trop hardi, trop radical, qui dépasse les tendances moyennes de la Société. Il ne serait pas naturel, il ne serait pas bon qu'il n'en fût pas ainsi. Il faut se passionner jusqu'à un certain point pour aboutir à quelque chose.

Vous en êtes vous-même la meilleure preuve. L'action forte et admirable que vous avez exercée comme prophète publiciste du nouvel empire allemand, réside dans l'inexorable partialité avec laquelle vous avez mis toute votre énergie exclusivement au service de cette idée, avec laquelle vous distribuiez vos coups à droite et à gauche à tous ceux que vous croyez capables de vouloir la combattre. La postérité ne se demandera pas, si vous n'avez pas parfois dépassé la note, si vous êtes toujours resté d'accord avec les partis du juste-milieu qui vous entouraient ; elle dira simplement : c'était un homme tout d'une pièce, qui a mis un grand coeur au service d'une grande cause ; c'est pourquoi nous devons lui être reconnaissants, être indulgents s'il a été partial et injuste dans d'autres questions, s'il a critiqué dans la société de politique sociale précisément ce qu'il a lui-même constamment fait, ce qui constitue son mérite : son intervention sérieuse et passionnée en faveur d'une grande idée neuve, mais bien fondée.

LA JUSTICE DANS L'ÉCONOMIE ⁸⁴

(1880)

[Retour à la table des matières](#)

Existe-t-il une répartition juste des biens économiques ? La répartition des biens économiques est-elle juste ? Doit-elle être juste ? Les hommes se le demandent encore, comme ils se le sont toujours demandés, depuis qu'il y a des sociétés humaines et des institutions sociales ; le plus grand penseur de l'antiquité se l'est demandé, et, après lui, des milliers de pauvres penseurs angoissés, de docteurs à turban ou à barrette, de grands hommes d'Etat, de prolétaires affamés, de philanthropes sagaces et d'idéalistes fanatiques.

Mais cette question ne semble plus permise aujourd'hui. Même ceux qui s'accordent un peu d'idéalisme, la trouvent sans utilité, parce que personne ne peut y répondre. Les idées d'Aristote sur la justice distributive paraissent aujourd'hui surannées et dépassées. Certains, comparant d'une façon superficielle les phénomènes de la vie animale avec les processus de la vie sociale, font appel à la théorie de la lutte pour l'existence formulée par Darwin, qui reconnaîtrait au plus fort le

⁸⁴ Ce chapitre a d'abord paru dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung, etc.*, V^e année, 1881, p, 19 et s. ; ensuite, dans *Zur Social und Gewerbepolitik der Gegenwart*, par G. Schmoller, 1890, p.204.246.

droit d'asservir le plus faible et écarterait ainsi toute idée de répartition équitable des biens de ce monde. Il existe également un grand nombre d'économistes qui ne veulent pas s'occuper de cette question, et cela d'autant moins qu'ils sont plus étrangers aux études philosophiques et qu'ils se sont confinés davantage dans des questions spéciales et que, malgré certaines concessions aux tendances nouvelles, ils se traînent toujours dans la vieille ornière de la dogmatique anglaise et allemande classique, qui ne connaît pas d'autres catégories que l'offre et la demande. A l'arrière-plan, flotte d'ailleurs presque toujours cette idée que le socialisme réclamant une répartition plus équitable des biens, les conservateurs et tous les membres du parti de l'ordre doivent forcément se prononcer contre cette manière de voir.

Assurément ceux qui pensent de la sorte sont en contradiction flagrante avec les grands fondateurs de l'économie politique moderne. Personne plus qu'Adam Smith, que Turgot, qu'une partie de leurs successeurs directs n'était persuadé que les réformes qu'ils préconisaient, amèneraient une répartition des biens plus juste ou même une répartition conforme à la justice absolue. La foi dans la justice de ces revendications faisait la force de l'économie politique fondée sur le droit naturel. C'est comme conséquence de la « liberté naturelle et de la justice » qu'Adam Smith demandait la liberté du domicile et la liberté de l'industrie. La libre concurrence individuelle, ainsi qu'on a récemment résumé avec exactitude la pensée du plus grand disciple d'Adam Smith, se présente chez Ricardo comme la justice la plus stricte à l'égard de tous les travailleurs. Ce n'est pas là d'ailleurs un accident. Aucune grande réforme économique ou sociale ne peut, en vertu de sa seule utilité, triompher de l'opposition aveugle qu'elle rencontre. Ce n'est que lorsqu'on parvient à présenter comme juste ce que l'on réclame que la réforme électrise et met les masses en mouvement. J'ai depuis des années recherché dans les discussions publiques et dans les travaux d'économie politique quand et comment intervient la question de justice dans cet ordre de questions ; et j'ai constaté qu'involontairement cela arrive presque toujours. Discute-t-on la question des banques, les adversaires des billets de banque émis à découvert déclarent qu'il y a là une injustice. S'agit-il de droits de douane, le libre-échangiste les repousse d'abord parce qu'ils sont injustes, ensuite parce qu'ils sont contraires à la morale, et en dernier lieu seulement

parce qu'ils sont dangereux au point de vue économique ⁸⁵. Dans toutes les discussions qui ont eu lieu sur la nouvelle orientation de notre politique douanière, chacun des deux partis en présence s'efforçait toujours de prouver que l'opinion défendue par le parti adverse ferait du tort aux petites gens, aux petits entrepreneurs, c'est-à-dire qu'elle aurait une répercussion fâcheuse sur la répartition des revenus. Un homme politique très en vue qui regardait comme inutiles et même comme absurdes toutes les discussions sur la justice dans la répartition des richesses, tombe, lui aussi dans la faute qu'il reprochait à ses adversaires, lorsqu'il discute les idées de Marx : il déclare que la répartition actuelle de la fortune en Allemagne est parfaitement légitime, parce que tout le bien-être actuel n'est pas le résultat de la possession de colonies, ou de l'exploitation d'esclaves, mais du travail honnête de la bourgeoisie allemande. C'est bien là le point essentiel qui s'impose aujourd'hui à la conscience publique dans cette question d'une juste répartition des richesses. Un des principaux orateurs du parti libre-échangiste actuel au Reichstag déclare qu'on ne peut plus aujourd'hui vanter les bas salaires : « De nos jours nous ne saurions considérer la situation comme économiquement satisfaisante si chacun des collaborateurs au travail commun ne peut pas compter sur une juste part dans les profits. »

Et il ajoute : « L'idéal économique sera réalisé lorsque on sera arrivé à la production la plus considérable et à la répartition la plus équitable des profits obtenus entre ceux qui auront collaboré à l'oeuvre commune. »

Ainsi donc, qu'il existe ou qu'il n'existe pas une répartition juste des richesses, ce dont je veux faire complètement abstraction en ce moment, le fait est qu'on en parle toujours, qu'on y croit, qu'on spéculé sur cette croyance, et que cette croyance a des conséquences pratiques.

Nous pouvons maintenant poser d'une façon nette la question qui va tout d'abord faire l'objet de nos recherches. Nous ne nous proposons pas de tirer d'un principe quelconque, comme sa conséquence

⁸⁵ On peut voir se dérouler cette série caractéristique dans les *Premiers éléments d'économie politique* de L. Cossa ; trad. franç. Paris, Giard et Brière, 1902.

logique, une formule dont l'application stricte aurait toujours et partout pour résultat la justice ; nous voulons tout simplement nous demander d'où vient que l'activité économique, les phénomènes économiques, provoquent des jugements tantôt favorables, tantôt défavorables, déclarant les uns justes et les autres injustes. Si nous pouvons donner à cette question une réponse satisfaisante, il nous sera facile ensuite de déterminer la portée et l'influence que ce jugement favorable ou défavorable peut avoir sur les phénomènes économiques et sociaux.

I

Même ceux qui ramènent toutes les impulsions de toute l'activité de l'homme au sentiment du plaisir ou de la douleur, doivent admettre que, autant du moins que l'on connaît les hommes, à côté des sentiments bas et vulgaires il en est de plus élevés, sentiments intellectuels, esthétiques et moraux, qui fournissent à la vie les buts idéaux auxquels elle tend et d'où procèdent toutes les idées qui donnent à la vie, à l'activité, aux institutions de l'homme l'idéal vers lequel il faut tendre. Si nous désignons par le « bien » la notion de ce qui doit être, le juste n'en est une partie. La justice est une vertu de l'homme ; on l'a aussi appelée la vertu des vertus ; elle est l'habitude constante de l'homme de conformer ses actes à l'idéal que nous nommons le juste.

Dans la réalité on ne rencontre pas plus le juste en soi, le juste absolu que le bien absolu ; le juste reste toujours un idéal, dont la réalité se rapproche, mais qu'elle n'atteindra jamais ; ce jugement moral qu'un acte, la façon d'agir d'un homme, est juste, ne signifie jamais que ceci : cet acte est conforme à un idéal de justice. Tel acte déterminé pourra peut-être y être absolument conforme, mais l'homme tout entier, la société tout entière et leur manière d'agir ne peuvent jamais qu'en approcher. Mais quels sont les actes que nous qualifions de justes ? Ce mot est employé dans des acceptions variées. On s'en sert souvent pour dire qu'il est conforme aux lois, que les actes de l'individu sont conformes au droit positif. On l'emploie aussi dans un sens beaucoup plus large pour dire que tel acte est moins conforme au droit

positif qu'à l'idéal de ce droit lui-même. Au droit positif on oppose le droit idéal – le juste ; on les compare, et le droit positif est déclaré injuste dans la mesure où il s'écarte de cet idéal. Les idées directrices d'où nous déduisons le juste ne sont nullement simples ; cet idéal est le produit de la nature propre des règles juridiques, en temps qu'elles constituent des règles formelles de la vie sociale, et des fins idéales de la vie sociale qui déterminent le contenu du droit. La notion de l'Etat parfait comme celle de l'individu parfait s'y rattachent. C'est seulement à l'une de ces idées ou peut-être plutôt à l'un de ces groupements d'idées concourants que nous pensons lorsque nous parlons de ce qui est juste au sens étroit du mot, lorsque nous employons ce mot non pas dans le sens de l'école, mais dans celui de la vie courante. Lorsque nous parlons d'un juge juste, d'une peine juste, d'une institution juste, nous avons toujours alors présente à l'esprit une société, un groupement d'individus, une comparaison qui est faite entre eux et une distribution correspondante de bien ou de mal, de ce qui cause du plaisir ou du déplaisir, d'après des règles objectives. La notion spécifique de la justice, celle qui nous intéresse surtout ici, c'est celle de la justice distributive : elle implique toujours qu'il y a proportionnalité entre deux groupes en présence, un groupe d'hommes et un groupe de biens positifs ou négatifs à partager. Nous ordonnons tout groupement d'individus, qui nous semblent à un point de vue quelconque former un tout, nécessairement en séries, d'après des caractéristiques objectives, et notre notion idéale de ce qui doit être veut alors que la distribution du bien et du mal soit telle ou telle ; c'est d'après cette règle que notre idéal mesure la réalité. Nous sommes toujours portés à avoir des appréciations morales sur les actions des hommes, leurs vices et leurs vertus, et en général sur tout ce qu'ils font, c'est-à-dire à comparer et à classer ; notre instinct social est toujours occupé à rapporter les individus et leurs actions à l'ensemble du groupe, de l'Etat, de l'humanité, afin de les apprécier et de les classer. Nous sommes constamment dominés par cette idée que c'est d'après cette classification que doivent être distribués les honneurs, l'influence politique, la situation, les revenus, les peines. Ce qui est égal doit être traité de façon égale ; ce qui est inégal, de façon inégale. Nous voulons qu'on respecte toujours l'idée de proportionnalité ; ce qui est conforme à la proportionnalité nous paraît juste ; ce qui s'en écarte, injuste. Sinon l'un aurait trop, et l'autre trop peu. L'homme injuste s'approprie une trop grande part des biens à répartir ; celui qui est victime de l'injustice en reçoit trop peu.

Un système électoral nous paraît juste s'il distribue l'influence politique suivant les aptitudes et les services rendus à l'Etat ou à la commune. Un code pénal sera juste si, malgré la multiplicité des délits et des crimes, malgré l'inégalité apparente des peines, il a trouvé un double système compensateur, dans lequel les mauvaises actions et les peines sont rangées en deux séries parallèles correspondant à l'idée que le peuple se fait du droit. Nous parlons d'une gradation juste des traitements, d'un système juste d'avancement des employés d'une société anonyme, des chemins de fer, du corps des officiers ou des fonctionnaires de l'Etat ; nous parlons d'une juste répartition des impôts, d'une juste gradation des salaires, des profits justes d'une entreprise, comme d'une rémunération juste du capital. L'idée qui se retrouve à la base de tous ces jugements est toujours la même : nous rangeons les hommes en groupes et en séries d'après certains points de vue, d'après leurs qualités, leurs actes, leurs travaux, leur origine, leur fortune ; et les charges et les avantages doivent correspondre à ces séries.

Le profit industriel, dit-on, est à juste raison plus élevé que le taux de l'intérêt, car les risques de perte sont pour lui plus considérables, et il doit comprendre aussi la rémunération d'un travail. L'intérêt du capital est juste, parce que le prêteur renonce à un gain ou à une jouissance possibles, et que l'emprunteur se trouverait dans une situation plus mauvaise sans l'aide de ce capital ; il semble donc juste qu'il paye le service qu'il reçoit. Les honoraires élevés de l'avocat ou du médecin en renom sont justes, ainsi s'exprime à peu près Adam

Smith, parce que parmi le grand nombre de ceux qui font les coûteuses dépenses de ces sortes d'études, beaucoup ne gagnent que fort peu, et les meilleurs reçoivent ainsi une espèce de compensation. La ménagère ou la servante a l'occasion chaque jour et presque à chaque heure, de décider que tel ou tel prix qu'on lui demande est juste, et elle le fait en s'appuyant sur des comparaisons, des arrangements en séries, des évaluations. Le jugement qu'on porte sur la justice ou l'injustice de la condition des classes sociales est toujours le plus important.

Pour Aristote l'esclavage est juste lorsque la nature du maître diffère de celle de l'esclave autant que l'âme du corps, autant que la volonté qui dirige de l'outil dont on se sert. Dans ce cas l'esclavage serait

naturel, justifié, le rapport juridique serait conforme à la nature des hommes.

On peut en dire autant de toutes les formations et de toutes les gradations des classes sociales ; nous les trouvons justes, en effet, en tant qu'elles concordent avec nos observations sur l'égalité ou l'inégalité des qualités propres, à ces classes sociales. Le sentiment populaire, si on néglige les époques où l'erreur et la passion dominant, n'a jamais envié les honneurs, les richesses, les situations de ceux dont, les actes, les capacités, la vertu et l'Instruction étaient supérieurs ; il a toujours condamné la situation des classes moyennes et supérieures, lorsqu'il voyait que des hommes de la même race, de la même religion, du même Etat, étaient maltraités par leurs égaux et qu'on les tenait dans un état d'oppression qui n'était conforme ni à leur instruction, ni aux travaux qu'ils accomplissaient. Toutes les luttes de classes du passé sont nées de ces sentiments. Les plus grands politiques et conducteurs d'hommes de tous les temps, les plus grands rois et Césars, se sont toujours mis à la tête des mouvements qui, partis des classes opprimées, exploitées et maltraitées, s'efforçaient, à travers des vicissitudes variées, de détruire les rapports sociaux injustes. Il ne s'agissait souvent dans ces luttes de classes que de droits politiques, souvent aussi de fonctions honorifiques, ou de droit matrimonial ; cependant ce sont toujours les questions économiques, la répartition du revenu et du patrimoine, ou les conditions d'accès à ceux-ci, les possibilités d'acquisition, qui en constituent le point fondamental. Dans la lutte sociale pour l'existence ce qu'il y a de plus important, c'est évidemment l'existence économique.

Aussi se demande-t-on toujours si l'organisation présente est juste. Est-ce que tel ou tel organe de la répartition des biens, est-ce que cette répartition des biens, est conforme à la justice ?

Certainement cette question ne se pose pas à toutes les époques avec la même force ; les sentiments qu'éveille la réponse qu'on y fait, n'exercent pas en tout temps la même influence, la même action sur les masses ou sur les partis. Certainement aussi on porte sur les conditions de formation des classes et sur la répartition des richesses des jugements divers. Et le jugement qu'on porte, alors même qu'il serait l'expression de l'opinion de milliers d'individus, ne pourrait pas à lui

seul exercer une influence décisive sur la répartition des richesses. Mais c'est ce jugement qui nous donne la seule base psychologique sur laquelle reposent toutes les revendications du droit à l'égalité. C'est la pierre angulaire de tout individualisme. Le point de vue auquel se place la collectivité peut souvent être tout autre ; elle peut avoir intérêt à imposer des sacrifices aux couches supérieures de la société comme aux couches inférieures. Ceux qui, politiquement, défendent ce point de vue, se trouveront ainsi nécessairement amenés à combattre ou à affaiblir tout au moins les conséquences qui découlent du principe de l'individualisme. Et de leur point de vue ils ont raison. Mais le point de vue individualiste est également justifié, et c'est en s'appuyant sur lui qu'on demandera la justice, la proportionnalité des devoirs et des droits, l'égalité en tant que les hommes sont égaux, l'inégalité en tant qu'ils sont inégaux. Il ne saurait y avoir ailleurs de base solide au principe de l'égalité civile, politique et sociale. Le principe de l'égalité trouve sa distinction dans les capacités et les services des hommes ; toute autre délimitation est arbitraire. La justice matérielle veut que les droits ne soient égaux que si les capacités sont égales, elle suppose la possibilité de faire le même travail, de remplir les mêmes devoirs.

II

Le jugement favorable ou défavorable que l'on porte sur la justice des actions et des institutions humaines, a toujours la même base psychologique, mais les conclusions en peuvent être très différentes. Comment pourrait-on autrement expliquer les différences profondes qu'il y a dans l'idée que se font de la justice les barbares, les païens, les chrétiens, les civilisés modernes ? Au sein d'un même peuple, et à la même époque, on discute sur ce qui est juste et sur ce qui ne l'est pas ; de temps à autre seulement il arrive à certaines opinions de prendre une place prépondérante ; alors certains résultats des discussions antérieures passent dans les faits et sont transmis comme un héritage durable à la postérité, où ils acquièrent une influence toujours plus grande, si la nuit de la barbarie ne vient pas de nouveau les faire disparaître.

Si on examine avec plus de soin les processus psychologiques dont nous venons de parler, on constate qu'on commence toujours par réunir en groupes un certain nombre d'hommes pour en former en quelque sorte des collectivités morales. On compare ensuite ces hommes, considérés comme une unité, d'après leurs qualités et leurs actes ; le jugement cherche et trouve ce qui est égal, ce qui est inégal, et apprécie par le sentiment qu'on a de la divergence ; c'est du plus profond de la conscience que provient le jugement qu'on porte sur ce point si important. Tous les sentiments ne font en définitive que reconnaître ou contester, apprécier, constater ce qui doit être favorisé, ce qui doit être entravé ; ce sont par conséquent des appréciations sur la valeur des hommes et des choses. On arrive ainsi à cette conclusion logique : les personnes que je dois considérer comme formant une communauté morale doivent être traitées, autant que l'intervention de l'homme est possible, de la même manière en tant qu'elles sont égales, d'une manière différente en tant qu'elles sont inégales.

Les groupes, dans lesquels nous rangeons les individus, peuvent être très divers. Les membres de la famille et de la tribu, les membres d'une association ou d'une commune, les citoyens d'un Etat ou d'une confédération d'Etats, les membres d'une église, et d'une race enfin, sous un certain rapport, l'humanité tout entière, peuvent constituer autant de groupes distincts, en tant qu'ils forment une collectivité morale, qu'ils poursuivent certaines fins communes. Tous ceux qui ne font pas partie du groupe, n'entrent pas en ligne de compte, ne sont pas compris dans le jugement qu'on porte sur ce qui est juste. Aussi les Barbares ne trouvent-ils pas contraire à la justice de tuer les étrangers ; c'est seulement lorsque s'est formée la notion d'une communauté morale entre tous les peuples et tous les hommes que ces idées se modifient. Mais il ne me semble pas injuste qu'un Anglais ayant le même revenu qu'un Allemand paye le double d'impôt. Suivant le but poursuivi et la communauté dont il fait partie, le même individu sera traité sur un pied d'égalité ou d'inégalité. Dans une association qui nous est à peu près indifférente et dans laquelle n'est engagée qu'une fraction minime de nos intérêts, la capitation nous semble juste, alors que c'est un impôt que nous considérons comme intolérable dans l'Etat ou dans la commune. Pour la défense de la patrie notre sentiment du droit veut que tous les jeunes hommes valides aient des devoirs égaux, alors qu'il y a entre eux les plus grandes différences pour d'autres actes de la vie

publique et sociale, et qu'ils sont, à ces points de vue, traités de façon inégale.

Le jugement que l'on porte sur l'égalité et l'inégalité est donc toujours très compliqué : on ne prend pas seulement en considération les qualités et l'action des individus, mais aussi leurs relations avec les buts de la communauté humaine. Dans ces formations de groupes et de séries nous ne tenons compte dans les unes que d'une qualité déterminée des hommes, dans d'autres nous prenons en considération toutes les qualités, le résultat moyen de l'homme tout entier. Un groupe de naufragés, qui se sont réfugiés sur une embarcation quelconque, qui ne peut les porter tous, traitera chacun de ses membres de la même manière pour tout ce qui concerne les questions de vie et de mort, mais pour les moyens de subsistance elle les partagera d'après les besoins, en donnant par exemple une double part aux matelots, comme aux enfants en bas âge. Dans une tribu de nomades belliqueux on accordera au plus vaillant, et, dans un club de jockeys, au meilleur cavalier, des prérogatives qui paraîtraient injustes dans un autre milieu. Dans la famille et dans l'Etat, pour porter un jugement on ne prendra souvent en considération qu'une seule catégorie de qualités et d'actions ; le juge criminel ne s'occupe que des actions contraires à la loi ; le père qui veut laisser à chacun de ses enfants une part égale, parce qu'il le trouve juste, n'a nullement l'intention de contester par là qu'il existe entre eux, sous d'autres rapports, des différences. L'Etat n'accorde de distinctions et d'honneurs que d'après la moyenne des qualités qu'il tient pour importantes. Tout choix, toute promotion a lieu d'après l'impression d'ensemble moyenne. Le jugement qu'on porte sur la justice dans la distribution de la richesse n'a pas une autre base.

Supposons maintenant qu'il s'agisse d'une qualité particulière, ou d'une action, ou d'une somme de quelques qualités ou de quelques actions qui se rattachent à tel ou tel but de la collectivité. Ce peuvent être naturellement les qualités les plus diverses, la force corporelle, par exemple, ou la beauté. Il sera conforme à la justice que, dans un concours de gymnastique, le prix soit donné au plus fort, et, dans un concours de beauté, à la femme la plus belle. Cependant dans les groupes sociaux plus élevés on s'attache plutôt aux qualités qui, comme la vertu et le talent, peuvent leur être le plus utile et qui se

manifestent par des actions utiles à la collectivité. Souvent aussi on doit comparer des qualités tout à fait hétérogènes, car les grandes collectivités morales, l'Etat principalement, poursuivent des buts très différents. Ainsi on peut se demander lequel vaut mieux, au point de vue de l'intérêt public, du général le plus courageux, du grand homme d'Etat, du peintre célèbre ou de l'artiste lyrique le plus renommé. Mais c'est la conscience nationale qui décide d'après les circonstances et suivant le but qui, à un moment donné, prime tous les autres ; l'opinion publique prononce, et approuve ou désapprouve le traitement accordé au général ou au ministre, les appointements de l'artiste lyrique, etc.

S'il est difficile de comparer entre elles les différentes qualités ou actions, il l'est tout autant de mesurer le degré d'inégalité des actions, même se rattachant à une même sphère. Tout le monde admettra sans peine que le traitement d'un ministre doit être plus élevé que celui de son secrétaire, que le directeur d'une grande maison doit gagner plus que son fondé de pouvoir, et celui-ci plus que le dernier commis ; que le dessinateur a, dans une fabrique, plus d'importance que le concierge. Mais s'il s'agit de déterminer les degrés de l'inégalité, et de les traduire en chiffres, comme il le faut faire dans toutes les questions pratiques, les opinions seront très divergentes. On pourrait même soutenir, non sans raison, que les jugements psychologiques sur lesquels reposent nos opinions sur ce qui est juste, ne sont qu'un chaos sans unité et sans clarté. Il semble même qu'on pourrait soutenir que, comme on le dit si souvent, en matière d'art, il n'y a pas d'opinion générale, tout dépend des goûts individuels ; il s'agirait simplement d'opinions individuelles qui se mêlent et se fondent, et ce serait folie de vouloir en faire la base des affaires et des institutions politiques.

Il en serait certainement ainsi si la vie sentimentale et la vie intellectuelle n'étaient que le produit d'individus isolés, indépendants. Mais chaque sentiment, chaque mot, chaque représentation, chaque idée est, si on les scrute de près, le produit non pas d'un processus individuel, mais d'un processus social. Même l'individu le plus intelligent et le mieux doué ne pense et ne sent que comme membre de la collectivité ; quatre-vingt-dix pour cent de ce qu'il possède, est un bien qui lui a été confié, transmis par ses parents, par ses maîtres, par son entourage, et qu'il doit cultiver et accroître. La plupart des hommes ne sont que des

vases indifférents dans lesquels pénètrent les sentiments et les idées des millions d'individus qui ont vécu avant eux et des millions de leurs contemporains. La langue est elle aussi un produit de la société : « C'est par l'intermédiaire des mots, de la parole, dit Herbart, que la pensée et le sentiment pénètrent dans l'esprit des hommes. Ils y éveillent de nouvelles idées et de nouveaux sentiments qui, à leur tour, de la même façon, vont enrichir ceux d'où ils sont venus. C'est ainsi qu'une partie infime de nos idées vient de nous-mêmes ; nous puisons tous pour ainsi dire au même réservoir public, en même temps que nous concourons à la production générale des idées, auxquelles chacun de nous ne contribue que pour une part relativement très faible. »

Les sentiments qui forment la base de nos jugements sur ce qui est juste, sont d'abord renfermés dans la sphère assez obscure de nos tendances morales, cependant même alors ils ne constituent pas un chaos psychologique ; dans leur ensemble ils suivent un mouvement rythmique. A mesure qu'ils deviennent des jugements et des mesures, à mesure qu'ils prennent la forme de jugements précis, grâce à la discussion publique, nous arrivons à avoir sinon des jugements unitaires, tout au moins des jugements qui, classés par grandes masses, groupés autour de certains centres et de certaines autorités, ont de la clarté, de la solidité, de la symétrie, et peuvent devenir des normes dominantes.

Chaque époque a des normes dominantes conventionnelles sur les qualités et les actes, sur les vertus et les vices des hommes ; certaines actions sont estimées plus que certaines autres, et on leur accorde en conséquence des rémunérations et des honneurs plus grands, à certaines autres des peines plus sévères et des revenus plus faibles. Ces normes conventionnelles servent plus ou moins de postulat à tous nos jugements sur la justice. Tout changement dans nos manières de voir se mesure surtout par l'écart qu'il présente avec ce qui est traditionnel. De même que le prix ne résulte pas à chaque fois de l'offre et de la demande, et que l'offre et la demande se bornent à modifier la valeur traditionnelle, de même pour le jugement que nous portons sur la justice et l'injustice. Le centre de gravité de nos jugements sur la justice et l'injustice nous vient toujours de la tradition. Un sentiment du droit plus raffiné peut exiger parfois quelque modification, mais dans l'ensemble de nos idées sur la justice, ce n'est jamais là qu'un point particulier, quelle qu'en soit l'importance.

Ces normes ont leur véritable rempart dans les moeurs et dans les règles juridiques existantes ; elles ont là une forme solide, s'étendant sur de vastes domaines ; sous cette forme elles passent plus sûrement de génération en génération. Mais il en est d'autres en dehors de ce terrain solide ; elles naissent partout par la répétition des mêmes faits et elles sont à la base de nos jugements sur la justice. Ces jugements naissent tous les jours et à chaque heure dans l'esprit des hommes qui pensent et qui sentent à propos de toutes les relations de la vie sociale ; elles ne se limitent pas au droit positif seulement. Dans la famille la petite soeur se ressent des faveurs qu'on accorde à son petit frère comme d'une injustice ; dans tous les milieux on échange journellement des visites, des invitations, des sourires, des regards et des signes qui nous laissent l'impression de préférences injustifiées. Les faits d'ordre psychique sont les mêmes, que nous nous placions sur ce terrain ou sur celui du droit positif ; partout ce sont les normes traditionnelles qui servent de base à nos jugements. Ces règles conventionnelles, traditionnelles constituent la base historique du sentiment qu'ont de la justice des millions et des millions d'individus qui nous ont précédés. C'est par elles que ce qui paraît chancelant et sans règle, individuel, prend une forme fixe et durable, malgré les transformations et les formations nouvelles qui se produisent.

À ce point de vue il ne nous sera pas difficile de réfuter cette objection enfantine, que l'idée de la justice n'a rien à voir dans le domaine économique, parce qu'on n'a à faire ici qu'à des quantités et à des qualités incommensurables ; les différentes espèces de travail, l'activité de l'entrepreneur et du salarié ne peuvent avoir aucune mesure commune. Comme si dans la formation des prix on ne comparait pas ce qui semble ne pas pouvoir être comparé, par exemple une édition de Goethe et une bouteille de champagne ; comme si dans le code pénal on ne comparait pas ce qui semble plus hétérogène encore, une amende de tant et tant de marks et un jour de prison, d'après une certaine règle conventionnelle. Partout, pour la formation des prix comme pour le droit, le jugement conventionnel traditionnel est le point de départ qui nous sert à décider si une chose est ou non égale. Ce n'est que si les hommes devaient à chaque moment former à nouveau leurs jugements que l'objection ci-dessus serait exacte. Mais, en fait, il est constant que le profit moyen des entrepreneurs par rapport

au salaire des ouvriers peut s'élever ou baisser par des changements qui se produisent dans l'offre et dans la demande sous le régime économique actuel ; mais, malgré cela, étant donné les normes traditionnelles et les sentiments et les idéaux qui dominent aujourd'hui, ces changements, dès qu'ils atteignent certaines proportions, seront considérés comme justes ou comme injustes.

Lorsqu'on discute ces questions ou des questions analogues, et que les opinions sont divergentes, ce n'est pas en général que les uns veulent appliquer les catégories morales à ces phénomènes et que les autres dénie la possibilité de cette application ; mais c'est que des normes anciennes, traditionnelles disputent le terrain à des normes nouvelles, ce sont les idéaux du XVIII^e siècle qui heurtent ceux du XIX^e, c'est un sentiment un peu rude du droit qui blesse un sentiment plus raffiné, ce sont des idéaux dont l'application est aujourd'hui impossible qui se trouvent en antagonisme avec ceux que les moeurs et le droit actuel rendent réalisables ; ce sont enfin des idéaux de la justice qui s'opposent à d'autres idéaux non moins fondés et qui prétendent eux aussi n'être qu'une manifestation de la justice.

Et c'est parce que cette lutte se poursuit toujours, qu'il n'y a pas, comme nous l'avons déjà fait remarquer, de formule simple de la justice, qui puisse être intelligible dans tous les temps et pour tous les hommes, et que l'on puisse appliquer uniformément à tous les domaines. Toutes ces idées partent de ce principe fondamental : à chacun ce qui lui est dû, *suum cuique* ; mais l'application de ce principe varie avec la masse des idées qu'on se fait de la valeur, des appréciations, des groupements et des sériations. A cette revendication abstraite par exemple, que le travail ou même le travail manuel doit être considéré comme la seule mesure de la justice, s'oppose immédiatement cette autre revendication tout aussi fondée, que l'on doit tenir compte du talent ou de la vertu ou même simplement de la possession d'un visage humain. Ce n'est que dans certains milieux et pour certains buts que l'une ou l'autre de ces formules sera la plus autorisée et qu'on cherchera à la faire triompher.

Qu'est-ce donc qui finalement décide quelle opinion doit l'emporter ? Des raisons logiques ? Il ne semble pas, du moins au premier abord. Bien que dans les discussions sur les institutions politiques et

sociales, on fasse appel à toutes les raisons logiques possibles pour en démontrer la justice, elles n'entraînent que rarement les convictions, elles paraissent toujours plus ou moins faibles. Tout au moins, elles n'entraînent pas la conviction des adversaires, alors qu'elles donnent à ses partisans la force de lutter avec la dernière énergie. Cela est d'ailleurs fort naturel. Il ne s'agit pas d'arriver à des solutions logiques. Que ce soient des normes traditionnelles qui s'imposent parce qu'elles remontent à une haute antiquité, ou qu'elles sont regardées comme d'origine divine, ou bien que ce soient des idées nouvelles qui se sont emparées, avec toute la puissance de la passion, des adeptes d'une école, d'un parti, des membres d'une classe, d'un peuple, ce sont les sentiments, c'est le centre le plus intime de la vie psychique qui finalement décident.

C'est ainsi que s'explique la possibilité de l'erreur, des illusions, des passions les plus violentes ; l'idéal de la justice peut revêtir les formes les plus bizarres ; en son nom, on préconise les choses les plus absurdes comme aussi ce qu'il y a de plus sublime et de plus saint. Il faut souvent des luttes longues et acharnées pour dissiper l'erreur, pour que l'idéal reparaisse dans toute sa pureté. C'est le lien intime qui existe entre notre idée du juste et ce qu'il y a de plus profond dans notre vie affective, qui explique la puissance magique de son action. Ce qui émeut profondément, s'impose toujours à la volonté, à l'égoïsme, et entraîne les individus comme les masses à l'action et au sacrifice. Voilà pourquoi les revendications politiques ou économiques n'enflamment et n'électrisent que si elles paraissent s'appuyer sur la justice ; c'est pourquoi on fait appel à la justice, même involontairement, dans toutes les discussions. C'est ainsi également que l'on peut expliquer comment une théorie qui donne une de ses revendications comme une application de la justice, bien qu'elle ne soit pendant longtemps acceptée que par quelques-uns et que l'opinion publique la repousse, s'empare subitement des masses avec une force irrésistible, les engage dans des voies nouvelles et imprime ainsi à des périodes tout entières son empreinte et son caractère.

III

Après cette incursion dans le domaine de la psychologie, revenons au coeur même de notre question, que nous n'avons fait qu'effleurer jusqu'ici. Il s'agit de rechercher maintenant sous quelles conditions et dans quelles circonstances la répartition du revenu et du patrimoine peut être regardée comme juste ou comme injuste.

Si nous nous référons aux théories philosophiques anciennes et modernes, il ne semble pas qu'il y ait de divergence sur cette question. Depuis la théorie d'Aristote sur la justice distributive jusqu'aux philosophes modernes, on a bien discuté sur les effets pratiques des théories dont nous parlons, mais non pas sur elles-mêmes. Parmi les modernes, pour n'en citer que quelques-uns, Herbart a essayé de montrer que le système pénal et l'économie politique ne formaient qu'un seul tout ; il désigne sous le nom d'équité ce que l'on appelle généralement la justice ; c'est sur l'équité qu'il construit son système de récompenses, qui embrasse à la fois l'économie politique et le droit pénal : l'idée du système des récompenses, dit Hartenstein, doit être appliquée également aux bonnes actions comme aux mauvaises. « On ne doit jamais perdre de vue ce principe fondamental que les institutions et les activités sociales doivent être en mesure de récompenser le mérite et de punir les méfaits. » Et Trendelenburg, à son tour, insiste sur ce qu'on doit se placer au même point de vue pour apprécier moralement les phénomènes d'ordre économique et politique. « En effet, dit-il, dans la structure de l'Etat, l'idée fondamentale de la justice doit être la proportion constante entre les devoirs et les droits, et on doit s'efforcer de réaliser cette même proportion entre le travail et sa rémunération dans les affaires privées ; mais le prix du marché en rend l'exposant si variable qu'il en résulte une inégalité constante ». La réalisation de ce *désideratum* est donc difficile ; mais il lui semble, à lui aussi, que l'idéal doit être de mesurer la rémunération au travail, comme le droit au devoir.

A cette manière de voir on en oppose une autre, celle qui résulte de l'examen d'une partie isolée de choses sociales, qui n'a de racines ni

dans l'instinct, ni dans le sentiment populaire, qui est souvent désavouée indirectement par ceux-là mêmes qui en sont les partisans, mais qui a toutefois une grande importance pratique, parce qu'elle s'appuie sur l'autorité de certaines théories scientifiques. Je fais allusion à ceux qui pensent que la distinction entre riches et pauvres est un fait d'ordre naturel. Dans leur recherche des causes immédiates de la répartition des richesses ils ne vont pas plus loin. Ils ne voient que l'offre et la demande, des rapports quantitatifs, des faits naturels, le climat et la lumière, les hasards de la vie et de la mort ; et ce sont la incontestablement des causes mécaniques qui influent sur la répartition des richesses. La part de chacun dépend de « la force et de la chance de chacun ». La libre concurrence est quelque chose d'analogue à la lutte pour la vie de Darwin. Le plus fort a raison ; il n'y a pas de fin à poursuivre, de jugement moral à porter, si ce n'est dans une mesure bien faible. C'est folie de vouloir une répartition plus équitable des revenus ; tout au plus, peut-on demander à l'Etat de faire régner la justice là où son action est directe ; mais quand il s'agit de la libre concurrence et de l'influence légitime de la chance, c'est une ingérence qui ne saurait se justifier. Est-ce qu'on peut faire reproche à Dieu de ce qu'il intervient souvent d'une façon si injuste ; pouvons-nous lui dire où la fronde peut viser, où la balle doit porter ? Allons-nous nous disputer avec la nature parce qu'elle a accordé à une nation les fruits savoureux du Midi et un sort presque divin, tandis qu'elle en laisse croupir d'autres dans des cahutes puantes ?

Nous ne repousserons pas cette manière de voir en lui reprochant son caractère matérialiste ; mais si elle est matérialiste, elle a cependant le mérite d'être réaliste, d'avoir poussé dans une certaine direction la recherche des causes particulières. Mais bien que ses mérites soient en cela incontestables, tous ces arguments n'effleurent même pas la question que nous nous sommes posée. Il se peut que pour le savant qui ne considère que les forces, les rapports de quantité, l'offre et la demande, et s'efforce de les comprendre, la question de la justice soit sans intérêt, mais le sentiment populaire s'en inquiète toujours, dès qu'il s'agit des actions des hommes.

Il ne s'agit que de cela, mais de cela cependant ; d'ailleurs, même le jeu aveugle de la fortune et la marche des processus naturels paraîtront conformes ou contraires à la justice, à celui qui croit que leur

cours est déterminé par une providence juste, dont les actes sont analogues à ceux de l'homme ; même si la compensation doit avoir lieu dans une autre vie, on ne l'en attend pas moins. Au contraire, là où on ne voit que des forces aveugles, on s'en console en pensant que ce n'est pas à l'homme à les maîtriser ; on n'attend la justice ni de l'éclair, ni de la balle, ni de l'ange exterminateur du choléra, ni de la trombe, mais seulement des actes conscients de l'homme.

Il n'y a donc pas antithèse, comme on l'a pensé entre l'Etat et le hasard, l'Etat et la libre concurrence, la répartition réglée par l'Etat et celle qui résulte de l'offre et de la demande. L'antithèse doit être formulée de la façon suivante : en tant que les actions de l'homme influent ou dominent la répartition des richesses, ces actions donnent naissance à des processus psychologiques, dont les résultats définitifs trouvent leur expression dans les jugements qu'on porte sur ces actions mêmes ; en tant que des causes aveugles et surhumaines interviennent, la raison veut que l'homme s'y soumette avec résignation.

Dès lors, quand on nous objecte que l'offre et la demande règlent la distribution des revenus, nous demanderons d'abord : l'offre et la demande sont-elles des forces aveugles sur lesquelles l'homme ne peut exercer aucune influence ? Il n'y a pas de doute que la récolte de cette année dépend principalement de la pluie et du soleil ; cependant la production moyenne de nos récoltes est un produit de notre civilisation. L'offre et la demande ne sont que l'expression finale de rapports quantitatifs, dans lesquels des groupes de volontés humaines se trouvent les uns en face des autres ; quelques-unes des causes qui déterminent ces rapports quantitatifs sont en partie naturels, mais pour la plus grande partie ce sont des relations et des rapports humains, des délibérations et des actions humaines.

Si on nous fait observer que c'est de la nature que dépend le bien-être des hommes, nous répondrons que cela est vrai en partie du moins, et que, en cela, personne ne trouve injuste qu'un peuple soit riche et un autre pauvre. Mais si un peuple en asservit un autre, s'il l'exploite et l'opprime, la richesse de l'un, tout comme la misère de l'autre, nous paraîtra injuste.

Si l'on nous objecte que tel individu est plus riche qu'un autre, parce qu'il n'a pas eu à partager l'héritage paternel avec des frères et des sœurs ; que tel individu a le bonheur d'avoir une femme bien portante, tandis que celle de tel autre individu est malade, nous répondrons que les caprices du hasard ne peuvent supprimer le sentiment que nous avons de la justice. La véritable question est de savoir si l'action des forces naturelles que nous ne pouvons maîtriser et que nous rangeons sous la dénomination générale de hasard, est la source véritable de la répartition de la richesse et des revenus. S'il en était ainsi, il n'y aurait ni science de l'économie politique, ni politique sociale, car les caprices de la fortune ou du hasard ne pourraient servir de fondement à des jugements d'ordre général.

Si l'on nous objecte que ce n'est pas l'Etat mais le travail qui partage le revenu, nous répondrons qu'on doit s'étonner de trouver une telle objection dans la bouche de ceux qui prétendent que la force et le hasard sont les causes de la répartition. Cette objection n'a de valeur que si l'on pense que le revenu doit varier avec les différences dans le travail, dans les prestations. A nos yeux c'est le travail qui crée les biens, il bâtit les maisons, fait cuire le pain, mais il ne préside pas directement à la répartition du revenu. Les différentes sortes de travail n'ont sur la répartition qu'une influence proportionnelle à la valeur qu'on leur reconnaît dans la société. La demande de tel ou tel travail agira sur son prix de marché, mais l'appréciation morale qu'on en fera, agira sur le jugement que l'on porte sur le caractère juste ou injuste de ce prix de marché. Ainsi le travail n'agit qu'indirectement sur la répartition du revenu, mais, dans cette mesure, il exclut le hasard.

Dans ces deux systèmes d'opinions, l'idée de la répartition individuelle du revenu joue un rôle trop prépondérant, tandis que ce qui importe au point de vue social c'est la répartition entre les classes. Au point de vue scientifique comme au point de vue pratique, ce qui importe, ce n'est pas de savoir si le journalier Hans gagne plus que Kunz ou si le boutiquier Müller gagne plus que son concurrent Schulze, ou si le banquier Bleichröder fait des affaires plus brillantes que le banquier Hansemann ; cela est en général indifférent et ce n'est que par exception qu'on en tirera des conclusions ayant un caractère général. Ce qu'on veut savoir, ce que l'on apprécie, ce sont les salaires moyens du journalier, la condition moyenne de telle ou telle catégorie d'ou-

vriers, les profits moyens de la classe des boutiquiers, de grands propriétaires, des cultivateurs. Et cette moyenne ne dépend ni de la fortune, ni du hasard ; elle est le résultat des qualités moyennes de la classe dont il s'agit, comparées à celles des autres classes de la société ; elle est surtout le résultat de certaines institutions humaines.

C'est le droit de propriété, le droit successoral et le droit contractuel qui constituent le centre des institutions qui règlent la distribution des revenus. La forme qu'elles revêtent a une influence prépondérante sur la répartition aristocratique ou démocratique des biens. Si l'on se demande, par exemple, comment est répartie la propriété foncière, qui a une si grande influence sur la répartition des fortunes et des revenus, si c'est la nature, le hasard, l'offre, la demande ; on verra que ce sont principalement les institutions agraires et sociales d'autrefois et d'aujourd'hui, là où la petite propriété domine, c'est là où florissait au Moyen Age le régime de la marche et de la commune rurale et le droit successoral des paysans ; au contraire, là où domine la grande propriété, c'est une suite du système féodal et seigneurial et de la constitution de la société en ordres ; actuellement le système du fermage et les hypothèques exercent une influence incontestable ; la législation sur le rachat des terres et sur les systèmes de culture était chez nous aussi importante que l'était dans les colonies le système colonial. Les qualités individuelles exercent sur la répartition de la richesse mobilière une influence plus grande que sur la propriété foncière ; cependant, à nos yeux, autrefois, comme maintenant, ce sont les institutions qui, jouent le rôle prépondérant ; les formes des entreprises et les formes du contrat de travail sont les facteurs les plus importants ; là où l'esclavage dominait, il régissait toute la vie économique, la formation des classes sociales et la répartition du revenu. Les jurandes et les maîtrises, au temps où elles fonctionnaient régulièrement, étaient aussi bien un système de répartition du revenu qu'un système d'organisation du travail ; on peut en dire autant de l'industrie au XVIIe et au XVIIIe siècle régie par des règlements d'Etat, alors même qu'on avait surtout en vue les besoins du commerce et de la technique d'une part, et la condition des ouvriers à domicile d'autre part. Et aujourd'hui, est-ce que ce ne sont pas la liberté du commerce et de l'industrie et la liberté de l'intérêt, la bourse et les dettes publiques, les formes des entreprises, les sociétés anonymes, les associations, les syndicats et les corporations d'entrepreneurs et d'ouvriers, la législation ouvrière, les caisses

de secours mutuels, etc., qui sont la base fondamentale et la cause déterminante de la répartition actuelle des revenus ? Les causes individuelles et le jeu du hasard ne produisent dans le cadre de ces institutions que les petites différences qui distinguent la destinée de chacun, le sort des classes est déterminé par les institutions.

Les institutions économiques ne sont en définitive, que le produit des sentiments et des pensées, des actions, des moeurs et du droit. C'est pour cela d'ailleurs qu'on leur applique, ainsi qu'à leurs effets, la règle de la justice ; c'est pour cela que nous nous demandons si elles sont justes et si elles fonctionnent conformément à la justice. Nous ne demandons pas que la répartition du revenu et de la fortune soit tout simplement juste ; nous ne le demandons pas pour les actions technico-économiques, qui n'intéressent pas les autres hommes ; mais nous l'exigeons de toutes les nombreuses actions d'ordre économique qui, basées sur l'échangé et sur la division du travail, intéressent les autres hommes et des collectivités entières.

Partout où l'on considère ces actions, nous sommes en présence de communautés morales, de buts communs, de qualités humaines en relation avec ces buts.

L'échange le plus simple n'est pas possible sans qu'il y ait une certaine communauté morale entre les coéchangistes ; on doit, d'une façon expresse ou tacite, convenir qu'on est en état de paix ; les coéchangistes doivent avoir des idées communes sur la valeur et admettre le même droit. Au moment de la formation du contrat le vendeur et l'acheteur forment pour ainsi dire une communauté morale fondée sur la confiance.

Aux époques de civilisation primitive nous trouvons dans la famille, dans la tribu, une communauté de sentiments extraordinairement forte, qui rend très exigeant le sentiment de la justice parmi les membres du groupe, mais qui émousse totalement ce sentiment à l'égard de ceux qui ne font pas partie de la communauté. Dans un état de civilisation plus avancé ces petites communautés perdent de leur importance tandis que l'individu et les communautés plus grandes voient leur influence grandir. Tantôt c'est l'individu, tantôt la communauté qui l'emporte. Aux époques où la vie économique technique de

l'individu ou de la famille, sans grandes relations d'échange, sans large division du travail, forme encore le centre de l'économie, la communauté de sentiment sera cantonnée sur le terrain économique ; mais à mesure que la division du travail se développe, que les relations d'échange font des individus une communauté sociale indissoluble, toute la production prend de plus en plus le caractère d'une affaire sociale, c'est-à-dire qu'elle cesse d'être une chose individuelle. Alors s'imposent aux communautés locales et nationales des devoirs généraux ; les individus disparaissent de plus en plus devant les collectivités. Chaque entreprise importante, dès qu'elle réunit, d'une façon durable et pour un but économique commun, un certain nombre d'hommes, représente une communauté morale. Elle régit la vie extérieure comme la vie intérieure de ceux qui en font partie, elle détermine le lieu d'habitation, l'école, la division du temps, la vie de famille et, jusqu'à un certain degré, l'horizon intellectuel et les plaisirs. Les relations de ceux qui en font partie, de purement économiques deviendront nécessairement morales. De là est née cette conception : partout où l'on produit en commun, il se forme une communauté morale, et alors se pose la question de savoir si les relations des membres entre eux, si le partage des produits sont justes ? On peut faire les mêmes observations pour toutes les industries, pour les classes sociales et cela d'autant plus si la totalité des entrepreneurs et des ouvriers se groupent en associations, en syndicats ; il en est de même pour les Etats et les unions d'Etats.

Les communautés morales qui jouent un rôle au point de vue économique, poursuivent tantôt des buts purement économiques, tantôt elles poursuivent d'autres buts, comme par exemple les groupements politiques locaux et l'Etat. Plus leur sphère d'action est étroite, plus leur but est simple et clair, mieux apparaissent les propriétés d'après lesquelles la règle morale compare les hommes et les classes. Au contraire, plus leur sphère d'action est grande, plus multiples sont les buts qu'elles poursuivent, plus il est difficile de savoir quelles sont leurs caractéristiques, d'autant plus incertain est le jugement qu'on porte sur leur plus ou moins de conformité à la justice, plus il devient nécessaire d'établir pour la morale et le droit des règles conventionnelles, afin d'avoir une base solide.

Dans les époques de civilisation primitive, dans les petites communautés morales et économiques, tous les hommes, du moins tous les hommes en état de porter les armes, sont considérés comme égaux et dès lors il paraît juste d'assigner à chacun le même lot de terre, la même part de butin. Même dans les corporations d'arts et métiers, on cherche à assurer à chacun des membres une part de profit égale. Dans un état de civilisation plus avancée, les distinctions commencent à s'établir ; de même qu'on attribuait autrefois aux plus braves, aux familles nobles des parts plus grandes, on fait maintenant aussi des distinctions d'ordre général. Tous les avantages héréditaires paraissent justes, parce que le sentiment populaire n'apprécie pas les qualités des individus considérés isolément, mais celles des familles ; cette manière de voir s'efface peu à peu, d'ailleurs, dans un état de civilisation plus avancée. La richesse qu'on acquiert par héritage, en tant et aussi longtemps du moins qu'elle semble se rattacher nécessairement à ceux qui la possèdent, paraît être, sous bien des rapports, une règle équitable de la répartition des biens. C'est ainsi que le partage des propriétés communales d'après le nombre de têtes de bétail ou l'étendue de terre possédée par les membres de la commune peut paraître tout à fait juste à la plupart des paysans des provinces orientales, tandis qu'il paraîtrait d'une injustice révoltante à d'autres qui connaîtraient les modes de répartition des terres communales en France ou dans le sud de l'Allemagne.

Pour toutes les communautés de production le travail paraît être la mesure la plus indiquée ; c'est pourquoi cette mesure est peut être la plus répandue, la plus accessible à la conscience. Mais dès qu'il s'agit de comparer plusieurs espèces de travaux, ce n'est qu'une abstraction qui n'a rien à voir avec le sentiment populaire, que de vouloir ramener tous ces travaux différents à des quantités de travail manuel ; le sentiment naturel et populaire estimera davantage le travail qui demande plus d'instruction, plus de talent.

Ce sont toujours les qualités qui peuvent être utilisées dans l'intérêt général qui sont les plus appréciées ; les qualités qui ne peuvent servir qu'aux intérêts individuels, égoïstes, sont rejetées à l'arrière-plan. Aussi est-ce une idée tout à fait absurde que de poser comme principe de répartition les besoins de chacun. Le socialisme ancien n'était pas tombé dans une pareille erreur. Et même le premier programme de la

démocratie socialiste allemande, le programme d'Eisenach de 1869, n'avait pas osé aller jusque-là. Ce n'est qu'avec le progrès croissant de l'ignorance et de la grossièreté que l'on arriva à demander dans le programme de Gotha de 1875 la répartition du profit du travail d'après les « besoins raisonnables » de chacun. Le mot raisonnable devait arrêter toutes les extravagances, mais il laisse entière l'idée fondamentale. Par ses besoins, l'homme n'est utile qu'à lui-même ; par son travail, ses vertus, ses services, il est utile à la collectivité ; et ce n'est que par ceux-ci qu'il tombe sous le jugement qui décide ce qu'il mérite.

Lorsqu'il s'agit des grandes collectivités sociales qui poursuivent les buts économiques les plus divers et d'autres fins, et de la justice qu'elles contiennent, on essaye toujours plus ou moins de peser les qualités et prestations différentes des hommes dans leur résultat d'ensemble et dans leur relation avec les buts de la collectivité. Ce sont les talents et les connaissances, les vertus et les actes, c'est-à-dire uniquement le « mérite » dont on tient compte. Les qualités morales sont souvent négligées, en apparence du moins ; les grands talents, dont les arts et les oeuvres sont frappants, sont apparemment trop estimées, mais seulement parce qu'on s'est arrêté plus exclusivement sur un côté que sur l'autre et que le jugement moral qui les apprécie par rapport à l'ensemble, ne peut se baser que sur ce qu'il a observé.

C'est en cela que réside la différence entre la valeur économique et la valeur morale. Au point de vue de l'estimation économique courante, les actes et les produits n'ont de valeur que dans la mesure où les individus les demandent pour la satisfaction de leurs besoins personnels. Au point de vue de l'estimation morale, qui est le point de départ du jugement qu'on porte sur ce qui est juste, les actes de l'individu n'ont de valeur que dans la relation qu'ils ont avec le but de la collectivité. La justice véritable, dit Ihering, est celle qui fait sa part à tous les citoyens, en mesurant de la même manière les actes d'après la valeur qu'ils ont pour la société. Ces deux estimations se rencontrent côte à côte dans la vie, elles se combattent et s'influencent : l'une régit le marché, l'autre les idées et les jugements moraux. Elles se rapprochent l'une de l'autre à mesure que les hommes deviennent plus parfaits. Nous allons examiner maintenant le mécanisme à l'aide duquel les conflits qui en résultent ont été atténués.

IV

S'il n'y avait dans le domaine de l'économie sociale que l'action de forces aveugles, d'intérêts égoïstes, de masses naturelles, de processus mécaniques, il y aurait une lutte perpétuelle, une anarchie chaotique ; ce serait le *bellum omnium contra omnes*. Ceux-là mêmes qui croient que l'égoïsme est la seule force agissante dans l'économie, reconnaissent qu'il n'en est pas ainsi ; et pour arriver à la conclusion inexplicable que de la lutte aveugle des individus égoïstes doit sortir la paix sociale, ils ont dû avoir recours à l'idée d'une harmonie préétablie des forces au sens de Leibniz. Et cependant si on considère d'un oeil impartial la vie sociale, on doit reconnaître que cette harmonie n'existe pas, et qu'on ne tend à y arriver que peu à peu et lentement.

Non, l'harmonie n'existe pas : les tendances égoïstes entrent en lutte, les masses naturelles exercent leur influence dévastatrice les unes sur les autres, la force mécanique des forces naturelles se fait sentir encore aujourd'hui d'une manière inflexible ; la lutte pour l'existence a pris la forme de la concurrence ; le ressort de l'activité individuelle a même chez les natures les plus nobles et les mieux douées un arrière goût d'égoïsme ; dans les masses, bien que retenu par les effets moraux de la vie sociale, l'égoïsme est la cause de la plupart des actions humaines. Mais si les luttes et les conflits ne semblent pas devoir cesser, cependant, dans le cours de l'histoire, ils changent de caractère. Ainsi les luttes qui se terminaient jadis par l'anéantissement et l'asservissement, prennent aujourd'hui la forme d'un conflit paisible qu'un tiers impartial est appelé à trancher. Les formes de la sujétion s'adoucissent et deviennent plus humaines ; la domination des classes est plus modérée. La force brutale, tout abus de la puissance est puni. L'offre et la demande, elles aussi, ont des effets différents dans les différents systèmes de morale et de droit. En un mot, toutes les manifestations de l'égoïsme, ont été adoucies, réglées, par le travail de la civilisation morale qui se fait depuis des siècles. S'il en est ainsi, on le doit uniquement à ces notions idéales, qui naissent de la vie sociale et qui forment la base de toute religion, de toute morale, de tout droit. Et

si l'idée de la justice n'est pas, de toutes ces notions idéales, la première et la seule, elle en est du moins une des plus importantes. Mais il en est d'autres. Même si l'on fait abstraction de l'idée de Dieu, et de l'idée de l'immortalité, de la perfectibilité et du progrès, l'idée de la justice, d'après laquelle on doit donner à chacun ce qui lui appartient, rencontre sur le terrain politico-social l'idée de la collectivité qui assure à celle-ci ce qui lui est dû et qui place le droit de la collectivité au-dessus de celui de ses parties, ensuite l'idée de la bienveillance qui donne aux pauvres plus que ce qu'ils peuvent demander en se fondant sur la justice, et enfin l'idée de la liberté, en vertu de laquelle chacun peut exercer librement son activité, ce qui impose forcément à la justice et à la collectivité des limites nombreuses. Nous ne pouvons qu'indiquer ici, sans le développer, que l'application pratique de la justice trouve des bornes multiples. Mais il reste vrai que les idées que l'on se fait de la justice se développent de plus en plus et exercent tous les jours et à toute heure leur influence sur la vie pratique, en disciplinant les forces brutales, les instincts égoïstes, par le sentiment du devoir moral et religieux, par les mœurs sociales, le droit positif. Le conflit entre les intérêts et les idées morales n'est naturellement pas supprimé, mais il est atténué ; la vie des hommes n'existe que sous la condition que cette lutte interne n'aura pas de fin. Il y a toujours des revendications de la justice économique qui semblent n'être que des rêveries téméraires ; mais il y a en même temps des revendications nombreuses qui ont triomphé grâce à l'appui des majorités, des forces dirigeantes. C'est à elles que la civilisation économique doit son caractère humain.

La forme pratique la plus importante sous laquelle ces idées triomphent, est celle de la coutume et du droit. Sans ces moyens extérieurs formels, les idées et les jugements que l'on porte sur ce qui est juste, ne pourraient être réalisés, ni être transmis de génération en génération. C'est la morale et le droit qui donnent aux idées morales la durée et la fixité nécessaires, et qui réalisent dans les masses une certaine communauté d'opinion sur ce qui doit être. C'est des tendances morales de l'homme que naissent les règles de la coutume ; grâce à elles s'établit un régime régulier de vie qui contient le jeu sauvage des passions et des appétits. La coutume, en effet, n'est pas autre chose que l'exercice régulier des passions et des appétits, résultat de l'expérience et du souvenir, de la conception des buts communs et de la réflexion.

Pour grossière que soit la coutume, la discipline est toujours un progrès sur la manifestation purement naturelle des tendances impulsives. Elle apparaît aux générations nouvelles comme convenable, nécessaire et juste, comme la condition évidente de tout commerce, de toute division du travail, de toute vie sociale ; elle se constitue comme une puissance indépendante à l'égard des individus et de leurs instincts et elle devient la base de toute morale, de toute religion, comme de tout droit et de toutes les institutions.

Même si à l'origine elle était rigide et inflexible, elle devient plus tard plus souple dans la morale individuelle, s'adaptant aux circonstances, tout en favorisant ce qui est plus élevé et plus noble ; dans le droit positif qui se sépare de la coutume avec le temps, elle prend le caractère d'une règle moins exigeante, mais d'observation plus rigoureuse. A mesure que la civilisation progresse, la coutume n'est respectée que dans la crainte du blâme, du mépris, de l'exclusion de la société ; le droit formel met en relief les règles les plus importantes de la vie sociale, et oblige à leur observation, s'il le faut par la contrainte physique, que la collectivité peut employer contre l'individu.

Tout en étant de la même nature que la morale et la coutume, c'est-à-dire tout en étant sorti comme celles-ci des idéals sociaux, surtout de l'idée de justice, le droit acquiert un caractère indépendant, par suite de sa nature formelle extérieure ; et c'est par suite de cette indépendance que le droit ne peut agir pour la justice que dans un certain sens, dans certaines limites.

Il est de l'essence du droit et de la loi, à mesure qu'ils se séparent, par une expérience de plusieurs milliers d'années, de la religion, de la morale et des moeurs, que l'application des règles établies pour tous soit uniforme, sinon le droit ne serait pas le droit. Mais ce but ne saurait être atteint qu'à travers les plus grandes difficultés, en raison de la variété et de la complexité que présente la vie sociale. Ce but ne peut être atteint que si l'on s'en tient à ce qui est le plus important, et après un long et pénible travail logique de l'esprit qui réunit les règles de droit et les formules dans quelques propositions claires, concises et d'intelligence facile ; c'est ainsi que les décisions de la justice s'élèvent au-dessus des sentiments personnels et de l'opinion changeante, et que l'application de la loi devient plus sûre et plus uniforme. L'application

générale et uniforme des règles de droit acquiert une telle importance qu'on se résigne plus facilement à un droit imparfait, insuffisant, mais dont il est fait une application juste, plutôt que d'avoir un droit plus parfait et matériellement plus juste, mais dont l'application est hésitante, incertaine et par conséquent injuste. C'est pour cela que le droit positif et surtout le droit écrit, qui est sorti de la machine législative, et qui n'est pas le produit de la coutume, est rigide et manque de caractéristiques extérieures bien nettes ; il ne peut s'adapter facilement aux cas individuels, forcé qu'il est de compter avec des moyennes grossières. En effet, au lieu d'examiner chacun en particulier, le droit distingue par exemple les majeurs et les mineurs par le nombre des années, ce qui est une mesure bonne pour l'ensemble, mais plus ou moins arbitraire pour les individus. Il appelle aux urnes tous les hommes adultes, non pas parce qu'ils ont la même valeur pour l'Etat, mais parce que l'application d'une règle plus compliquée entraînerait des injustices encore plus grandes. Le droit légal est souvent inique et matériellement injuste, non pas parce que la justice est quelque chose de plus élevé, mais parce que dans l'état de civilisation auquel on est arrivé, c'est encore ce que l'on peut le plus facilement réaliser. C'est ainsi que s'expliquent les milliers de conflits qui se produisent entre la justice matérielle et la justice formelle, et qui ont une influence si décisive sur les questions pratiques de répartition du revenu et de la fortune.

Lorsqu'il s'agit d'une revendication de la justice qui, d'après nos institutions, doit être le fait d'une réforme du droit positif, il n'est pas seulement nécessaire que cette revendication soit reconnue comme un droit et voulue par l'élite, qu'elle soit entrée déjà en partie dans les mœurs, qu'elle puisse triompher de l'opposition que lui feront les puissances égoïstes, et la force d'inertie qui s'attache à ce qui est, qu'elle puisse triompher de la résistance éventuelle des autres idées morales qui, poursuivant d'autres buts, pourraient bien souvent constituer autant d'entraves, et qu'elle devienne un dogme pour les classes dirigeantes et les hommes d'Etat ; il faut encore qu'elle puisse arriver à acquérir les caractères d'un droit formel applicable ; ses limites doivent être bien fixées, ses caractères bien nets, ses proportions bien établies ; elle doit avoir parcouru la longue route qui va du sentiment du droit aux règles juridiques claires et bien délimitées. Les jugements qu'on porte doivent se condenser dans une mesure conventionnelle fixe qui, comme expression moyenne de rapports multiples assez compliqués,

les résume d'une manière exacte. En un mot, la mécanique du droit positif limite l'application de la justice matérielle. Le droit formel ne peut exister qu'au péril d'une injustice matérielle, au moins partiellement.

S'agit-il des récompenses à attribuer aux inventeurs, la justice ne peut entrer dans le droit positif que sous la forme d'une loi sur les brevets, ou d'un système de primes, dont l'application est aussi importante que le principe lui-même. S'agit-il de l'impôt progressif, on ne pourra faire sa part à la justice que si l'on établit un taux qui réponde à l'idée moyenne qu'on se fait en général du droit. De même on pourrait réaliser cette revendication de la justice, que les employeurs doivent se préoccuper davantage de la situation de leurs ouvriers, si on demande d'une façon concrète que l'employeur soit responsable des accidents, qu'il verse certaines sommes dans des caisses de secours, qu'il accepte la décision d'arbitres s'il s'agit d'une question de salaires ; la participation aux bénéfices ne pourrait devenir une obligation légale que si l'expérience nous indiquait des moyens pratiques justes d'application. Sinon une telle loi ne ferait qu'ouvrir la porte à l'arbitraire, comme le feraient tant d'autres propositions faites en vue d'améliorer le sort des classes inférieures, tout en provoquant le mécontentement de ceux qui auraient à souffrir de la violation faite à la justice formelle. Les résultats qu'a donnés chez nous l'assistance publique ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet. Notre législation en matière d'assistance publique est la part de socialisme la plus importante que contienne notre organisation sociale ; et c'est une part de socialisme dont on ne peut pas se passer parce qu'on n'a rien à mettre à sa place pour satisfaire à ce devoir absolu de justice qui veut que l'on protège chacun contre la mort par inanition. Le côté faible de cette législation c'est l'impossibilité où l'on est d'en faire une application formellement et matériellement juste : l'arbitraire, le hasard, la routine dominant, de sorte que bien souvent les secondes exercent une action dominante, et poussent à la paresse et à des sentiments avilissants. Tant que notre régime administratif n'aura pas atteint un degré de perfection plus haut, tant que l'application de cette législation ne sera pas tout autre, la plupart des expériences socialistes ne pourront qu'amener, sur le domaine bien plus large de l'économie, les résultats que donne notre législation sur l'assistance publique.

Cependant il ne faut jamais oublier de distinguer le but et les moyens. La forme du droit c'est le moyen, mais la justice est le but du droit. Nous ne devons jamais cesser de lutter pour le triomphe de la justice, parce que nous savons que les lois n'écartent pas tout ce qui est contraire à la morale, et ne peuvent réaliser une répartition tout à fait juste de la richesse, que les ruses ingénieuses des hommes d'affaires égoïstes et sans scrupules trouvent le moyen de se glisser à travers les mailles des meilleures lois. Même si la vie est semée d'injustices, c'est l'idée de justice qui nous donne ce que nous avons de meilleur ; tout progrès social dépend des triomphes de cette idée. En réclamant une plus juste répartition des richesses le socialisme n'a rien formulé de nouveau, il n'a fait que revenir aux grandes traditions de toute philosophie sociale idéaliste, qu'avaient un instant obscurcies les erreurs des épigones matérialistes de la philosophie du XVIII^e siècle. Son erreur est de n'avoir pas distingué la justice formelle de la justice matérielle, et d'avoir négligé d'autres idéals sociaux tout aussi justifiés, d'avoir cru que les idées de quelques idéalistes sur la justice suffisaient pour écarter d'un coup des institutions qui existaient de temps immémorial, et d'être retournés à des aberrations qui pouvaient se comprendre à l'origine de la civilisation, mais qui ne répondent pas aux idées plus nobles d'une moralité plus haute.

Le socialisme peut nous apprendre à ne pas favoriser une fausse justice ; mais il ne nous empêchera jamais de combattre pour le triomphe de la vraie justice. L'histoire nous montre que le progrès a toujours été très lent ; mais elle nous montre aussi qu'on a pu finalement triompher des plus grosses difficultés de forme et que, surtout aux grandes époques de foi dans l'idéal, qui rajeunissait et élevait les peuples, un droit plus pur et une moralité plus haute ont fini par l'emporter sur la force de l'égoïsme, de la routine et de l'imbécillité, et qu'ainsi sont nées de nouvelles institutions meilleures et plus justes.

La revendication aujourd'hui générale d'un commerce d'échange juste paraissait autrefois idéaliste, utopique. On pillait, on volait, on trompait, on se battait sur les marchés, on arrachait des cadeaux, - c'étaient les anciennes formes de transmission de la propriété. Il a fallu un travail de civilisation de plusieurs centaines de siècles, dirigé par une idée plus pure de la justice, pour que se développent les formes

juridiques qui paraissent actuellement liées à tout commerce d'échange.

Les idées qui ont dirigé ce travail de civilisation et le dirigent encore aujourd'hui, ne se rapportent pas à la société tout entière et à tous les buts qu'elle poursuit, pas même à toutes les qualités des hommes dans le domaine de l'action. Dans le commerce d'échange ordinaire on voit en présence deux personnes, dont les qualités sont d'ailleurs indifférentes au point de vue de l'échange, dans le but de servir leurs intérêts respectifs par cet échange de biens ou de services. Le but est atteint si, d'une façon générale, les avantages qu'on en tire des deux côtés sont égaux. « Donner et recevoir, dit Herbart, suppose toujours qu'il y a rémunération, c'est-à-dire l'égalité de ce qu'on donne et de ce qu'on reçoit. » Il ne peut y avoir de discussion que sur la mesure de l'égalité ; pour le sauvage, l'égalité est tout extérieure, par exemple dans le fait que les peaux qu'il échange contre un chaudron en cuivre, remplissent exactement celui-ci. Le civilisé, au contraire, tient compte de l'égalité de valeur monétaire ; le formaliste cherche à éviter toute trace de violence, de fraude et d'erreur. Le principe, cependant, est toujours le même partout. Il faut qu'il y ait égalité, quelle qu'en soit la mesure. Dès qu'existe l'égalité que commande la mesure conventionnelle, la justice est assurée, parce que le jugement logique et l'examen moral ne font pas, pour chaque contrat, un rapprochement avec la répartition totale des revenus, ni avec le mérite de chacun. Un fou seul pourrait prétendre qu'il est juste que le boutiquier fixe le prix du café d'après la fortune de l'acheteur, ou que dans un contrat d'édition l'éditeur paye une forte somme à l'auteur parce que l'ouvrage a coûté à celui-ci beaucoup de travail. La justice dans l'échange c'est la justice commutative, que, dans son beau commentaire sur Aristote, Trendelenburg a montré être la véritable pensée du grand stagyrite. Cette justice commutative n'est l'as en opposition avec la justice distributive, elle n'en est qu'une des espèces, qui a pour objet non pas la société tout entière et tous les buts qu'elle poursuit, mais une partie de celle-là et un but particulier.

Tant que la valeur des biens ne sera pas la même pour chaque homme, une certaine inégalité dans le gain ne paraîtra pas injuste. Ce n'est que lorsque cette inégalité dépasse certaines limites, lorsqu'elle n'est pas le résultat de la libre volonté de l'homme, que le sentiment de

la justice, toujours vivace, protestera et s'efforcera d'y apporter un remède légal. Depuis des milliers d'années l'égoïsme de ceux qui sont les plus forts dans la concurrence sociale réclame la liberté illimitée des contrats, mais toujours et partout la conscience populaire et les faibles ont demandé la fixation d'un *justum pretium*, la tarification des prix, des lois sur l'usure, la reconnaissance de la *laesio enormis*, un contrôle public des abus du commerce, la diminution de l'exploitation. La liberté ne paraît possible que lorsque se trouvent en présence deux individus réellement égaux, qui retirent en général le même avantage.

L'économie politique d'Adam Smith avait placé, comme nous l'avons vu, l'idéal de la justice dans la liberté des contrats. Partant de cette idée que les hommes sont naturellement égaux, elle ne demandait que la liberté, croyant dès lors que tous les hommes étant égaux les contrats reposeraient sur des valeurs égales et procureraient à chaque partie un avantage égal. Elle ne connaissait ni les classes sociales, ni l'influence que les institutions sociales ont sur la vie économique ; le mouvement social résultait exclusivement à ses yeux de l'activité des individus et des contrats qu'ils passent entre eux. C'est pourquoi elle ne pouvait viser à aucune autre justice, mais elle ne poursuivait ainsi qu'une partie de la justice.

Nous voulons aujourd'hui que les échanges soient justes, et que les institutions le soient aussi, c'est-à-dire que nous voulons que l'ensemble des règles coutumières et légales, qui gouvernent les groupes humains travaillant et vivant en commun, coïncident dans leurs résultats avec l'idéal de justice, fondé sur nos conceptions morales et religieuses, qui domine de nos jours ou qui tend à prédominer. Nous n'admettons pas qu'aucune de ces institutions plane pour ainsi dire au-dessus de l'histoire, qu'elle ait toujours existé et qu'elle doive toujours exister. Nous examinons les résultats de chacune d'elles, et nous nous demandons quelle est son origine, quelle notion de la justice l'a fait naître, et si elle est aujourd'hui encore nécessaire.

Nous savons également apprécier la valeur des institutions traditionnelles. Nous savons que les traditions remplissent l'âme de respect, que la forme même du droit coutumier exerce une certaine influence sur les esprits vulgaires, qu'une paix sociale durable repose sur la limitation des violations formelles du droit. Nous admettons sans

peine que les institutions ne doivent pas être supprimées brusquement dans leur contenu et dans leur forme, que les peuples ne peuvent rien créer d'absolument nouveau, qu'ils doivent toujours prendre comme point de départ ce qui existe ; c'est cette continuité qui nous assure la garantie que la lutte pour le bien et pour la justice ne sera pas stérile, ce qui se produirait si chaque génération devait recommencer la lutte à son point de départ, sans pouvoir compter sur l'héritage de sagesse et de justice qui se trouve dans les institutions traditionnelles. Nous admettons aussi que l'état de paix au sein de la société, tel qu'il résulte du droit de propriété et de succession en vigueur et d'une série d'autres institutions, a beaucoup plus d'importance qu'une lutte dangereuse pour un droit de propriété et de succession plus juste, si le droit existant assure l'équilibre des forces en présence et correspond d'une façon générale à l'idéal qui règne dans les esprits. Dans ces conditions la lutte engagée pour arriver à un droit plus juste n'aurait aucune chance d'aboutir ; elle ne pourrait avoir que des conséquences fâcheuses. Les révolutions les plus violentes même ne peuvent pas remplacer la transformation interne des esprits, qui est la condition préliminaire de tout droit plus juste. Ce qui importe surtout c'est que les forces elles-mêmes et l'idée qu'on se fait de la justice changent ; alors seulement la lutte peut aboutir.

Bien qu'il puisse toujours en être ainsi, nous ne redoutons pas cependant, comme les obscurantistes et les esprits craintifs de tous les temps, toutes les luttes engagées pour aboutir à un droit plus juste. C'est pour cela que nous ne voyons pas dans l'accroissement du sentiment de leur dignité qui agite les classes inférieures un mouvement séditieux contre la structure naturellement aristocratique de la société. Mais nous ne devons pas non plus retomber dans l'erreur des anciens réformateurs qui s'imaginaient volontiers que l'histoire universelle devait s'arrêter à eux et que leurs triomphes mettaient fin à toutes les luttes. Nous savons aujourd'hui que l'histoire ne s'arrête pas, que tout progrès est le résultat de la lutte des peuples et des classes sociales, et qu'elle ne se poursuit pas toujours de façon amicale. Et ceux qui sont toujours à rêver à une « lutte joyeuse » et à ses heureuses conséquences morales, ne devraient pas oublier que les luttes sociales au sein de la société diffèrent des guerres entre peuples seulement par leur degré et non par leur nature. Les luttes sociales peuvent avoir elles aussi une influence heureuse sur les peuples ; il suffit de rappeler les luttes entre

patriciens et plébéiens dans l'ancienne Rome. Il n'y a pas de progrès des institutions sans certaines luttes sociales. Toutes les luttes dans la société ont pour objet des institutions ; si l'individu s'enthousiasme pour le progrès des institutions et s'il n'hésite pas dans ce but à sacrifier sa vie, si les classes et les partis luttent, c'est que la lutte est inévitable et salutaire, et il faut nous résigner à assister parfois dans ces luttes à des violations du droit formel.

Aucune opinion n'est plus fausse que celle des anciens économistes anglais qui pensaient qu'il y a un certain nombre d'institutions juridiques et économiques qui ont toujours existé et qui existeront toujours, et que tout progrès, qu'il s'agisse de civilisation ou de bien-être, se résout toujours en une augmentation de production ou de consommation, et peut se réaliser et se réalise en effet en conservant les mêmes institutions juridiques. Cette croyance dans la stabilité des institutions économiques était le résultat de cette confiance enfantine des anciens économistes anglais dans la toute puissance de l'individu et de la vie individuelle. Le socialisme, au contraire, a peut-être exagéré l'importance des institutions sociales. L'histoire économique et la philosophie moderne du droit leur ont assigné leur véritable place, en montrant que les grandes époques du progrès économique se relient étroitement aux réformes des institutions sociales. Les grands mouvements d'affranchissement de l'humanité étaient dirigés contre l'injustice d'institutions surannées ; c'est par des institutions meilleures que les hommes s'élèvent à des formes plus élevées de l'existence.

S'il est vrai que les institutions sociales de l'antiquité n'exercent plus aucune influence sur l'histoire moderne, si l'esclavage et le servage ont disparu, si tout le progrès des institutions a eu pour objet de distribuer la richesse et le revenu d'une façon plus équitable, en tenant de plus en plus compte des qualités et des prestations individuelles, de façon à stimuler toujours davantage l'activité de chacun, il est non moins certain que de nouveaux progrès seront réalisés dans l'avenir et que les institutions des siècles futurs seront plus justes que celles qui existent de nos jours. Les conceptions idéales qui les auront dirigées ne ressentiront pas l'influence exclusive de l'idée de la justice distributive, mais cette influence y aura une grande part encore. Les institutions qui régissent des groupes entiers et la répartition totale de la fortune et du revenu provoquent nécessairement une appréciation qui

doit porter sur l'ensemble. Lorsqu'il s'agit d'institutions qui ne concernent que quelques individus et ne se rapportent qu'à quelques-uns des côtés de la vie, on ne pourra par elle réaliser qu'une justice partielle, que l'on pourra d'ailleurs toujours plus facilement atteindre. Une répartition plus juste de l'impôt, du service militaire, une gradation juste des salaires est plus facile à atteindre qu'une répartition d'ensemble juste de la fortune et du revenu. On y tendra toujours cependant, car tous les arrangements partiels justes n'ont de sens que dans un système de distribution totale juste. Et ainsi nous arrivons enfin à cette question : que peut faire l'Etat ? Et que doit-il faire ?

A notre avis, ce serait une erreur que de croire que l'Etat n'est chargé que de rendre la justice, pénale et civile, et de s'occuper de la répartition de l'impôt, et qu'il ne doit pas se préoccuper d'assurer une juste répartition des biens. Il serait absurde de se passionner dans les assemblées législatives pour le centième de centime dont se trouvera augmenté le bock de bière ou le mètre de drap du prolétaire par suite d'un nouvel impôt, si l'on pense que son salaire est quelque chose d'indifférent et qu'on ne saurait intervenir en rien sur sa fixation. L'Etat de nos jours ne peut évidemment pas supprimer toutes les injustices parce qu'il ne peut agir et il ne doit agir que par l'intermédiaire du droit ; mais il ne saurait rester indifférent aux sentiments qui unissent ceux qui réclament plus de justice dans la répartition des richesses. L'Etat est le centre et le coeur de toutes les institutions, c'est à lui qu'elles viennent aboutir. Il a également une influence directe et puissante sur la répartition des richesses ; il est le plus grand employeur, le plus grand propriétaire foncier, l'administrateur des plus grandes entreprises. Comme législateur et comme administrateur, il exerce la plus grande influence sur les moeurs, sur le droit et sur toutes les institutions sociales, et c'est là le point décisif.

L'homme juste à sa véritable place, le grand homme d'Etat, le grand réformateur, le chef de parti et le législateur intelligent, tous peuvent avoir une grosse influence ; mais ils peuvent avoir, non pas directement, non pas immédiatement, mais par la transformation avisée et juste des institutions économiques, une action très importante sur la répartition des richesses. Sans doute la théorie qui ne voit dans la vie économique que des processus naturels l'admet aussi peu que ceux qui, se plaçant au point de vue de certains intérêts de classe, par

principe ou par une vue trop bornée, proclament l'impuissance de l'Etat. Même des hommes d'Etat de second ordre parlent avec une voix de soprano de l'impuissance de l'Etat ; ils confondent simplement leur propre impuissance avec celle de l'Etat. Tous ceux qui partagent cette manière de voir oublient que le centre de l'Etat est, ou doit être, l'intelligence dirigeante, le point culminant de toutes les forces agissantes, morales et intellectuelles, et que par conséquent il peut faire de grandes choses.

Nous ne voulons pas évidemment que quelques personnes placées à la tête de l'Etat, comme une toute puissance terrestre, surveillent, comparent, examinent, apprécient les qualités et les prestations de millions d'individus, et fassent ensuite une répartition juste du revenu. C'est là une illusion que les socialistes intelligents ont abandonnée. Ce n'est qu'en améliorant les institutions sociales que l'Etat pourra réaliser une répartition plus juste des biens. C'est par ce moyen seulement qu'il ne verra pas échouer ses meilleures intentions par des milliers d'injustices formelles. Les institutions économiques sont toujours plus importantes que l'intelligence et les intentions de ceux qui, momentanément, se trouvent à la tête de l'Etat, serait-ce même les plus grands hommes d'Etat. Leur sagesse et leur esprit de justice peuvent développer les institutions et les réformes, mais ils ne peuvent pas les remplacer. Ils ne seront des bienfaiteurs véritables de l'humanité que s'ils fixent toute leur activité dans des institutions durables, s'ils augmentent le gros capital de justice traditionnelle par des réformes qui assurent à leur intelligence et à leur volonté une vie éternelle.

Nous sommes arrivés à la fin de notre étude. A quels résultats sommes-nous parvenus ?

Au fait que l'idée de justice procède de processus psychiques nécessaires et qu'elle influe nécessairement sur la vie économique. L'idée de justice, tout comme les autres idées morales, n'a pas été révélée à l'homme ; elle n'est pas non plus un produit arbitraire ; elle est, au contraire, le produit nécessaire de nos dispositions morales et de notre pensée logique, et en cela elle est une vérité éternelle, toujours neuve, qui se manifeste sous des formes variées, mais toujours dans la même direction. Chez certains, elle n'agit que comme un sentiment obscur, mais, dans le cours de l'histoire, elle prend chez la plupart des

hommes des formes nettes, et elle aboutit à des conclusions précises. D'après les lois de son esprit, l'homme doit ramener le multiple à l'unité, et le soumettre à des règles uniformes. La communauté morale dans la société donne naissance à l'idée de la justice terrestre, l'unité de toutes les choses à celle de la justice divine. C'est par le même enchaînement de jugements et de conclusions que ceux que ne satisfait pas l'ordre imparfait des choses d'ici-bas, placent la clef de voûte des récompenses dans une autre vie meilleure et plus élevée. Ainsi l'idée de justice se rattache à ce que l'homme pense, aspire et croit le plus haut et le meilleur.

Mais comme ce but dernier ne se présentera jamais à l'homme dans tout son éclat, comme nous le chercherons toujours, que nous le poursuivons toujours et que nous nous en approchons toujours sans jamais l'atteindre, l'idée de la justice ne peut avoir sur terre une existence paisible et tranquille. De même qu'il n'y a pas de droit pénal et de juge absolument justes, de même il n'y a pas de système de répartition absolument juste. A toutes les époques, l'humanité a dû lutter pour arriver à plus de justice. Dans les mœurs et dans le droit, dans les institutions existantes qui régissent l'économie sociale, nous avons le résumé de luttes séculaires pour la justice.

Mais la valeur de notre vie, de notre temps dépend moins de ce que nous avons obtenu, que de la quantité de force et de volonté morale que nous pouvons dépenser pour avancer dans la voie du progrès moral. Les grands peuples civilisés, les grandes époques historiques, les grands hommes ne sont pas ceux qui, satisfaits de ce qui leur a été transmis, mangent, boivent et produisent davantage, mais ceux qui se mettent au service des grandes idées morales de l'humanité avec une énergie plus grande que les autres ; ce sont ceux qui arrivent à répandre les idées morales, à les approfondir et à les faire pénétrer plus avant dans l'engrenage des luttes égoïstes pour l'existence ; ce sont, sur le terrain économique, ceux qui savent lutter pour obtenir des institutions plus justes.

Théories changeantes & vérités stables

dans le domaine des sciences sociales et de l'économie politique allemande actuelle ⁸⁶

1897

Messieurs,

[Retour à la table des matières](#)

En prenant possession du rectorat de l'Université de Berlin, permettez-moi de choisir comme sujet de mon discours académique une grosse question de principe et de vous exposer sur ce point ma manière de voir. C'est une des questions qui m'a le plus préoccupé depuis les débuts de ma pensée scientifique ; elle ne joue pas, d'ailleurs, dans toutes les sciences, un rôle égal à celui qu'elle joue dans les sciences qui ont pour objet l'Etat, la société et l'économie sociale. Pratiquement elle a une grande influence sur la politique universitaire, sur les nominations notamment, et sur tout le développement de la science et de l'enseignement.

Je fais allusion au contraste qui existe entre les théories, les systèmes et les tendances scientifiques changeantes et les résultats solides

⁸⁶ Discours de rectorat, prononcé à l'Université royale de Frédéric-Guillaume, à Berlin, le 15 octobre 1897.

de la science, sur lesquels il ne peut plus y avoir de discussion, de divergences d'opinion.

Théories changeantes et vérités stables dans le domaine des sciences sociales et de l'économie politique alle-mande actuelle, 1897.

I

Le point de vue méthodologique.

[Retour à la table des matières](#)

Si nous considérons les théories sur l'origine de l'Etat qui ont dominé depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, si nous embrassons d'un coup d'œil les systèmes économiques depuis le XVIII^e siècle, les mercantilistes, les physiocrates, l'école anglaise, les théories socialistes, l'école historique allemande, l'école soi-disant autrichienne et tous les autres courants, si, enfin, nous considérons la lutte que les différentes tendances de réforme sociale et de réaction sociale soutiennent autour des chaires universitaires, nous sommes forcés de convenir qu'aujourd'hui encore il y a des théories divergentes sur les questions fondamentales. Et cela n'est pas vrai seulement des sciences d'Etat. Ne constatons-nous pas la même lutte autour des chaires d'enseignement religieux ? Les disciples et les adversaires de Hegel n'ont-ils pas disputé pendant longtemps ? N'y a-t-il pas eu récemment une lutte très vive entre ceux qui ne juraient que par Ranke et ceux qui croyaient l'avoir dépassé ? Les sciences naturelles ignorent-elles ces disputes ? La théorie de Darwin n'a-t-elle pas pendant longtemps divisé les naturalistes en deux camps ennemis ?

Partout donc nous voyons des tendances et des théories diverses qui ne diffèrent pas seulement par les résultats ou par la précision de la recherche, par l'appréciation différente qu'ils portent sur les éléments non mesurables, mais qui se distinguent par la divergence de leurs méthodes et de leurs points de vue, par l'explication absolument différente qu'ils donnent des phénomènes principaux ; les uns considèrent comme une vérité scientifique ce qui n'est pour d'autres que sim-

ple hypothèse ou même pure imagination, pure aberration. Les idées fondamentales et les principes sont diamétralement opposés.

Si nous nous demandons comment le langage courant distingue ces théories opposées de ce qui est accepté dans tous les enseignements, nous pouvons dire que, de préférence, on qualifie celle-là de « théories », et ceci du nom de « science ». Ce que l'on qualifie de « science » est tenu pour vrai par tous ; ce que l'on qualifie de « théories » n'est tenu pour vrai que par certains, alors même qu'ils espèrent pouvoir amener plus tard les hésitants à leur opinion. Toutes les tentatives faites pour connaître le monde et ses relations causales partent de cette hypothèse que l'esprit humain peut, dans certaines limites tout au moins, arriver à la vérité complète, à connaître la nature des choses, à découvrir leurs causes ; et lorsque le critérium de cette vérité complète est le même aujourd'hui qu'autrefois, lorsque tous les savants arrivent toujours au même résultat, lorsque des différentes théories ressort une même vérité admise par tous, c'est alors la science parfaite.

Mais devons-nous placer hors du temple de la science tous les domaines et toutes les questions sur lesquels il y a lutte entre les théories ? Déjà cette considération que cette lutte des tendances et des théories peut seule nous conduire à la vérité, devrait nous faire hésiter. Nous devons ajouter que les théories qui ont exercé une certaine influence, même partielle, contenaient très souvent des éléments importants de vérité ; nous savons aussi que, comme mouvement d'idées, comme point de concentration de grands courants intellectuels, elles ont occupé une place ou l'occupent encore, et qu'elles méritent pour cela d'être étudiées. Ces théories et ces tendances représentent la marche du savoir humain, sans laquelle nous ne pourrions :atteindre le but, la vérité entière.

Nous pourrions dire que ces théories diverses constituent les essais provisoires d'une science incomplète ; cet état de la science résulte de ce fait que nous sommes en présence de plusieurs systèmes d'explication, Avec les progrès de la recherche méthodique, de l'observation et d'une explication causale plus complètes, les erreurs diminuent et nous nous rapprochons de plus en plus de la vérité indiscutable, reconnue par tous. Cela est incontestable ; si une grande partie de la science actuelle est maintenant au-dessus de toute controverse, elle le doit au

progrès des méthodes qui ont pris la direction de la science, surtout depuis deux siècles.

Et cependant le problème ne se trouve pas ainsi complètement élucidé ; nous ne pouvons pas nous contenter de dire : les sciences dans lesquelles nous rencontrons des théories encore très divergentes, sont arriérées au point de vue de leur méthode et de leurs moyens de connaissance ; dès qu'elles auront progressé comme les autres, la discussion cessera. Nous ne pouvons pas penser non plus que les sciences anciennes ont moins de diversité dans leurs théories que les sciences plus jeunes. Au contraire, quelques-unes des sciences spéciales les plus récentes tirent quelque vanité de leur savoir exact indiscuté et croient pouvoir mépriser les sciences anciennes, la théologie, la philosophie, les sciences de l'Etat et de la société, parce que la discussion chez celles-ci n'a pas encore cessé. Il me semble que cette opposition entre les sciences générales anciennes et les sciences spéciales récentes jette quelque lumière sur les causes de cette opposition.

Plus notre désir de savoir nous apprenait à nous borner, plus il s'en tenait aux phénomènes élémentaires les plus simples, et se préoccupait d'isoler dans les questions les plus compliquées le fait le plus simple pour l'étudier à part, plus on était arrivé à des résultats certains, incontestables sur l'existence et les causes des phénomènes, et sur les relations des phénomènes entre eux. Plus était élevé le terrain sur lequel portaient la recherche et l'explication, plus étaient compliquées les questions et les relations qu'on voulait étudier, plus difficile était le problème, plus l'observation, la classification des phénomènes, la recherche des causes, rencontraient d'obstacles. Et cependant l'esprit humain ne pouvait pas négliger ces problèmes, les plus importants de tous. Il ne pouvait pas commencer historiquement par la simple description des données empiriques de la nature, et ajourner de siècle en siècle les grandes questions sur Dieu et l'univers, sur l'au delà, sur la fin de l'homme et la marche de l'histoire, sur la nature de l'Etat, du droit, de la coutume, de la morale, de la société et de l'économie, sur l'âme humaine et ses facultés. La première condition de toute civilisation humaine plus haute ce furent les systèmes religieux et moraux, dans lesquels se sont condensées des vues cosmogoniques sur le monde et la nature, des jugements et des préceptes moraux sur les actions individuelles et les institutions sociales. Si, dans ces systèmes, la

simplicité enfantine pouvait concevoir l'univers d'une façon grossière, se représenter les dieux sous une forme anthropomorphique ou même complètement imaginaire, les prophètes et les penseurs conçurent les forces fondamentales de l'âme, les conditions et les formes d'une société humainement plus civilisée, de sorte qu'on a pu dire que les anciens avaient atteint, dans le domaine psychologique, moral et politique, un certain degré de connaissance, - avant d'y être arrivé pour les phénomènes de la nature, - et un degré assez élevé, qui est plus près de l'état actuel de nos connaissances, que ne l'est leur connaissance de la nature de ce que nous savons aujourd'hui sur ce point.

Je veux simplement montrer que les grandes difficultés que soulèvent les problèmes religieux, moraux, juridiques et sociaux, ne peuvent pas empêcher l'esprit humain de chercher la clef qui ouvre ces portes sacrées. Il n'y a pas de problème plus impérieux pour l'homme que de se faire une opinion sur lui-même et sur sa destinée, sur le devoir et sur la religion, sur l'Etat et la société car il ne peut progresser sans avoir pour guide les éléments d'une telle connaissance. Mais toutes ces tentatives sont, par leur nature même, par leur méthode, dans une certaine opposition avec les procédés qui nous permettent d'arriver à une connaissance incontestée. Par leur nature même elles portent sur l'ensemble, le général, celle-ci a pour objet le détail, le particulier. Tous les progrès récents des sciences empiriquement exactes reposent sur la division du travail, sur la recherche patiente du détail, sur le travail microscopique. Toutes les tentatives pour assigner à l'homme sa place dans le monde et dans l'histoire, pour comprendre l'Etat et la société, pour connaître l'action d'ensemble des forces psychiques, pour comprendre l'évolution de la morale, du droit et des institutions, doivent, comme toutes les tentatives faites pour saisir dans son ensemble le développement de la nature, dépasser la connaissance particulière à laquelle on est arrivé et se faire une représentation du tout, chercher d'où nous venons et où nous allons, ramener tout le connu à l'unité. De même que tous nos sentiments, nos représentations, nos idées se réunissent au foyer de notre conscience personnelle, tout esprit clair tout professeur, doit arriver en lui-même à l'unité théorique et pratique, à une conception du monde harmonique et se suffisant à elle-même. Celle-ci doit comprendre, comme parties de l'ensemble, toutes ses connaissances empiriques et aussi ses hypothèses et ses conjectures. C'est là que prennent naissance son idéal de la vie pratique et toutes

ses idées générales, qui, comme des crochets, retiennent ses connaissances particulières et en font une construction achevée.

Il me semble que nous avons ainsi expliqué la marche de toutes les sciences qui s'occupent de l'homme et de la société tout entière, de la nature et du monde dans leur ensemble. Si elles voulaient se limiter au savoir incontestablement certain, elles ne pourraient donner aucune réponse à toutes les grandes questions qu'elles se posent. De plus, l'homme de science même doué de la plus grande puissance de travail et de la mémoire la plus sûre, peut de moins en moins se rendre maître de tout le savoir certain. Cependant il le devrait, s'il veut, conformément à une méthode exacte, reconstruire les grands phénomènes d'ensemble en partant des phénomènes particuliers. Pour l'esprit humain il y a donc impossibilité croissante d'embrasser scientifiquement l'ensemble, de se rendre maître des grandes questions. Ou bien il se confine dans les détails, et il perd ainsi la vue de l'ensemble, ou bien il s'élève dans les airs et s'élançait, nouvel Icare, vers le soleil, et alors il perd le terrain solide de sa mère, la terre, c'est-à-dire la connaissance des détails, et retombe sans avoir atteint son but. Et cependant il est incontestable que ce que l'individu ne peut faire, l'humanité, la science, le fait dans la succession des générations et des siècles, en partie du moins, et qu'on se rapproche toujours davantage du but. Ce mouvement procède de telle manière que le progrès se fait tantôt dans le sens de la recherche empirique, tantôt dans le sens des conceptions d'ensemble ; et que plus les disciplines particulières sont en retard, plus les conceptions d'ensemble ne sont que des généralisations aventureuses, hypothétiques ; longtemps les « théories » considèrent comme très simple ce qui est infiniment compliqué, et qu'elles croient pouvoir ramener à quelque formule simple ou réduire à quelque métaphore. Plus la connaissance des détails augmente, plus nous pouvons porter des jugements exacts sur les lois générales, sur les grandes questions, plus les hypothèses, les conjectures, prennent une forme arrêtée. Cependant les questions ultimes, les grandes questions resteront toujours soustraites à la vérification empirique, et aussi longtemps que les « théories » sur ces questions seront encore nécessaires et inévitables, elles seront différemment présentées par les différents auteurs, les différentes écoles. Tant que nous ne serons pas omniscients, et que tous les hommes n'auront pas la même culture, les hommes auront des conceptions différentes de l'univers, on ne sera

pas d'accord sur les grands problèmes. Ceux qui placent à l'origine de l'histoire un état idéal parfait, qui a été perdu par le péché, et ceux qui croient à l'origine animale de l'homme, parvenu seulement petit à petit à la civilisation, ne peuvent pas expliquer l'histoire de la même manière. Et de même, pour toutes les questions d'organisation de l'Etat et de la société, il y aura toujours des divergences entre ceux qui croient au caractère immuable de la nature humaine, et ceux qui croient au contraire à sa transformation et à son progrès continu.

Théories changeantes et vérités stables dans le domaine des sciences sociales et de l'économie politique alle-mande actuelle, 1897.

II

L'économie politique individuelle et l'économie politique socialiste

[Retour à la table des matières](#)

Si je voulais, de ce point de vue, essayer de caractériser en quelques mots le développement des théories économiques qui ont dominé dans les temps modernes, je dirais que du commencement du XV^e siècle au milieu du XVIII^e elles sont contenues dans les théories de droit naturel qui ont servi, de Bodin à Chr. Wolf, à la construction de l'Etat moderne ; elles demandaient à l'Etat de prendre la direction et le contrôle économique des individus et des corporations. Le mercantilisme s'appuie sur les idées de l'empire romain et la philosophie de la Renaissance ; les mesures sur la monnaie et le commerce que réclamaient les nécessités du moment, furent introduites dans ce système sans qu'on en déduisit toute une théorie de l'économie politique. Et lorsque, de 1650 à 1750, les connaissances particulières, les observations, les descriptions s'accumulèrent dans les livres, dans les recueils, dans les encyclopédies, il n'en sortit qu'un assemblage de faits, vide d'idées, et l'art de formuler des recettes pour la pratique : le caméralisme. Il y manquait l'élaboration rationnelle de tous ces matériaux sans vie.

C'est ce que fit la philosophie du XVIII^e siècle. L'économie politique devint une science autonome ; elle a donné dès lors naissance aux deux grandes théories ou écoles qui ont dominé la pensée et l'action de 1770 à nos jours : l'économie politique individualiste, et l'économie politique socialiste. Ce sont deux enfants de la même mère : l'ancienne théorie, la théorie individualiste abstraite de la nature des Physiocrates et d' Adam Smith à J. St. Mill et à K. H. Rau, et la théorie socialiste un peu plus moderne de la lutte de classe de William

Thompson à Karl Marx sont le produit du droit naturel, libéral et radical. Ces deux écoles croient pouvoir déduire de la nature humaine abstraite un système objectif complet de l'économie actuelle. Toutes deux exagèrent comme tout le XVIII^e siècle et la philosophie constructive de la première moitié du XIX^e siècle, notre possibilité actuelle de connaître ; toutes deux veulent arriver d'un bond, sans l'étude des détails, sans une base psychologique exacte, sans des études préalables complètes de droit et d'histoire économique, à la vérité économique ultime, et par elle dominer le monde, les hommes, les Etats ; toutes deux sont liées à la connaissance économique empirique de leur époque, elles cherchent à s'accommoder à ces données empiriques, mais toutes deux ne sont, chez leurs principaux représentants, que des idéologies, des systèmes fermés, qui posent directement un nouvel idéal de l'économie, de la vie sociale, de l'ensemble des institutions économiques et juridiques. Par leur méthode et leur contenu elles ne s'élèvent pas encore complètement au rang d'une véritable science. Toutes deux s'efforcent de se dégager de la psychologie, de l'éthique, des théories de l'Etat et de l'administration, pour arriver à se constituer en théorie indépendante ; mais elles abandonnent ainsi une bonne partie de leurs bases réalistes, que les mercantilistes et les caméralistes, fort peu théoriciens, avaient assez solidement établies. Le point faible des théories socialistes et des théories individualistes est dans leur conception d'une économie abstraite séparée de l'Etat et du droit, et dans ce fait qu'elles raisonnent sur elle. Toutes deux renferment une grande part d'idéalisme qui agissait sur la vie pratique et poussait à l'action les esprits les plus avancés ; mais c'était chez toutes deux un idéalisme qui dépassait le but, et qui conduisait directement à la révolution et au bouleversement.

Si ces deux écoles reposent sur les mêmes fondements philosophiques et méthodologiques, leurs buts et leurs moyens diffèrent. Les théories libérales sont optimistes ; les théories socialistes, pessimistes. La théorie libérale de l'économie voit dans la vie économique un système naturellement harmonique de forces individuelles, agissant sous des impulsions égoïstes, qui ont été organisées par un dieu bon et tout puissant, de telle sorte qu'on n'a qu'à les abandonner à elles-mêmes pour que les effets soient satisfaisants. De même qu'Adam Smith voit dans chaque homme d'Etat un animal sournois et rusé qui le plus souvent par son intervention maladroite détruit le mouvement harmonique de la société d'échange, de même pour toute l'école l'Etat et le droit sont inutiles, si ce n'est pour garantir la paix et la justice. Cependant la théorie d'Adam Smith a marqué un grand progrès, le plus grand progrès réalisé dans notre science jusqu'en 1860-1870. En étudiant l'influence économique du marché, la division du travail, l'interdépendance économique des grandes classes sociales, le travail humain et les mobiles psychiques les plus importantes de la vie économique, en ordonnant en système la masse des connaissances déjà acquises, en montrant la nécessité de la suppression de toutes les institutions du moyen âge, il a rendu à la vie pratique et à la science le plus grand service alors possible. Il n'aurait pas été un grand homme, s'il n'avait été qu'un simple savant, un simple homme de science ; s'il avait eu un système fermé, une théorie unitaire, il n'aurait pas donné ces formules et ces mots d'ordre auxquels se sont tenus pendant quelques générations les princes et les hommes d'Etat, les publicistes et les parlements. Jamais Adam Smith n'aurait eu une telle importance si ses idées n'avaient pas été en relation avec le grand mouvement libéral de son temps, et s'il ne les avait marquées de l'empreinte de l'idée qu'on se faisait du monde, de la croyance théiste en un monde harmonique.

La littérature socialiste n'a donné aucune oeuvre qui puisse être mise en parallèle avec sa *Richesse des Nations* ; les disciples de Karl Marx mettent sur le même rang son livre sur le *Capital*, mais bien à tort. Les théories socialistes ont toutes une teinte d'utopie et ressemblent toujours à des pamphlets, à des œuvres de propagande. Elles ont le mérite d'avoir attiré l'attention sur un côté important, souvent négligé par la théorie individualiste, de notre évolution économique, sur la condition des classes inférieures, sur les antagonismes et sur les luttes de classe, sur l'action pratique d'une organisation consciente des clas-

ses, sur les abus et les vices de l'économie moderne ; elles ont également contribué à la connaissance empirique de ces faits, et principalement des mauvais côtés de la vie sociale. Les socialistes ont introduit dans les sciences sociales, en conformité avec la philosophie de l'histoire du temps, la grande idée de l'évolution et ils ont commencé à avoir l'intelligence historique des époques économiques et de leurs différences ; mais dans l'exposé de ces différences, l'imagination et la passion les ont fait s'éloigner du terrain solide de la science. Ils ont avec raison mis en évidence, en l'opposant à une conception historique beaucoup trop idéaliste, les causes économique, et techniques du développement historique, mais, par insuffisance d'études psychologiques et historiques, et par suite de leur conception matérialiste de l'histoire, ils sont tombés dans l'exagération, la caricature, de sorte que seuls des fanatiques ou de simples rêveurs peuvent accepter la théorie telle qu'elle a été formulée par Engels, Mehring et les autres épigones de Marx.

Les trois grands socialistes allemands, Lassalle, Rodbertus et Marx ont été qualifiés par leurs disciples de scientifiques, parce qu'ils ont renoncé aux utopies auxquelles se complaisaient les socialistes anglais et français, tout entiers à la construction de sociétés idéales. Mais ils ne l'ont fait que dans le sens le plus étroit du mot, car ils n'ont pas renoncé à jouer le rôle de prophètes de la Révolution et du futur âge d'or communiste. Quant à leurs conceptions économiques, à leurs principes, ils n'ont rien inventé de nouveau ; ils acceptent sans critique les théories de l'école de Smith et de Ricardo ; ils considèrent comme indiscutable la théorie de la valeur de Ricardo et ils essaient de construire sur un château de cartes une théorie de l'économie, qui ne reçoit aucun appui du radicalisme politique et utilitaire et du matérialisme moral qu'ils professent. La théorie de la valeur de Marx notamment, qui ne repose sur aucun fait nouveau, aucune nouvelle recherche, mais sur l'interprétation de phénomènes bien connus, essaie de montrer que tous les phénomènes économiques et sociaux les plus importants de l'histoire universelle se ramènent à un processus objectif technico-naturel, à l'évolution du capital. Il n'étudie pas l'homme, ses actes et ses institutions, mais il expose la magie du procès de production technico-capitaliste au moyen des ressources merveilleuses de la dialectique et de formules mathématiques en apparence incontestables. Le capital est représenté comme le vampire qui suce le sang des ouvriers.

C'est, au point de vue de la méthode, un pas en arrière sur Hegel, un retour à la scholastique. C'est une tentative qui repose sur des moyens sans valeur, antiscientifiques.

Le but légitime de toute la littérature socialiste, c'est la lutte pour une organisation plus juste de l'économie, pour l'amélioration des classes ouvrières, de la grande masse du peuple. L'idéal utopique, que l'on retrouve même chez Marx, c'est, dans la société future, la disparition de tous les antagonismes de classes et de l'inégalité économique, de toute différence dans la répartition de la fortune et du revenu. Mais on ne recherche pas les véritables causes des différences que l'on constate entre les individus. Le vieux postulat du siècle des lumières, l'hypothèse de l'égalité naturelle de tous les hommes, l'inégalité étant le produit des institutions et de la répartition du capital, forme le point de départ caché de toute l'argumentation. Certains socialistes rattachent l'égalité socialiste future à une amélioration de l'homme et à un idéal de vertu à atteindre ; les autres, se refusant à croire à l'au-delà, et exagérant la valeur des biens extérieurs, espèrent que l'homme sera transformé par les institutions sociales. C'est toujours l'annonce de l'avenir prochain de la grande révolution communiste qui sert d'appui pour mouvoir les masses. Le seul fait que la plupart des socialistes se servent plutôt du sentiment que de la raison, et qu'ils se sentent des apôtres et des martyrs, nous explique que les véritables natures nobles parmi eux croient à cet avenir du millénium, dans lequel tous les hommes seront bons, parfaits et égaux.

Par ces espérances et ces rêves, les socialistes se rattachent aux enthousiastes individualistes du XVIII^e siècle, qui ne fondaient pas de moindres espérances sur la diffusion des lumières, la suppression des institutions du moyen âge, l'égalité de droit, la liberté personnelle, et l'introduction de la libre concurrence. Tout grand mouvement pratique de réforme commence, comme nous le savons aussi pour le christianisme primitif, par de semblables illusions, dans lesquelles il puise sa force. C'est l'expérience qu'ont dû faire les disciples d'Adam Smith, comme, plus tard, ceux qui ont parlé du relèvement des classes inférieures. Les deux mouvements étaient connexes et devaient se suivre. Il s'agissait dans les deux cas des plus grands changements dans l'organisation juridique de l'économie dans toutes les institutions économiques et sociales. Il s'agissait d'abord de conquérir à la bourgeoisie,

en s'appuyant sur l'économie monétaire et la liberté personnelle, sa place économique, puis de créer, en opposition au marché libre et à la concurrence illimitée, des institutions qui assureraient aux classes inférieures une condition meilleure et plus sûre et une vie plus digne. C'est ainsi que l'économie politique individualiste n'est que la philosophie de la bourgeoisie avec pour idéal la libre concurrence, et que l'économie socialiste est la philosophie de la classe ouvrière avec pour idéal une plus juste répartition des richesses ; mais ces deux systèmes, quoique opposés, ont entre eux des rapports très étroits. La différence des buts a imposé d'ailleurs à chacune des écoles une allure particulière, un autre genre de style, un procédé d'argumentation différent.

Les grands économistes de l'école libérale, tout comme les grands socialistes, ont moins en vue d'arriver à la connaissance scientifique que d'atteindre des fins pratiques ; ils veulent moins connaître ce qui est que ce qui doit être ; ils préconisent tous deux des idéals pratiques, politiques et sociaux. Mais les premiers s'adressent aux princes et aux hommes d'Etat, aux parlements et aux savants ; les derniers, à la masse des petites gens, aux ouvriers, aux non-possédants, aux illettrés. Nous rencontrons chez les uns la réflexion calme, le ton scientifique, que négligent les autres. Adam Smith et Ricardo sont des écrivains pleins de sens et de raison, Marx et Lassalle des écrivains révolutionnaires, haineux et sanguinaires, qui font appel à toutes les passions. Les premiers ont davantage le souci de la recherche sereine et sans préjugés de la vérité ; la méthode scientifique se rencontre d'autant moins chez les socialistes qu'ils se sentent des héros de la foi, des agitateurs politiques. Ils prêchent bien plus leur conception du monde et leurs croyances qu'ils n'exposent des propositions scientifiques, et ils espèrent gagner ainsi des adeptes, même s'ils se servent de formules inintelligibles. Les aveugles disciples de Marx n'ont pas répété le vieux credo *quia absurdum*, mais, en fait, ils le mettent en pratique.

Théories changeantes et vérités stables dans le domaine des sciences sociales et de l'économie politique allemande actuelle, 1897.

III

Le triomphe des méthodes exactes et l'économie politique actuelle.

[Retour à la table des matières](#)

Bien que l'économie politique libérale et l'économie socialiste diffèrent au point de vue de la méthode, il est exact qu'elles sont toutes deux bien plus le résultat de la politique pratique, des expressions de grands intérêts idéaux et réels, que de la recherche scientifique. Toute la riche littérature qui s'y rapporte, de 1750 à 1870, constitue plutôt le travail d'enfantement, les germes de la nouvelle science que cette science elle-même. On pourrait soutenir que la véritable science de l'Etat, de la société et de l'économie ne pouvait naître qu'en se mettant en opposition avec ces deux directions, dont la plus ancienne a atteint son point culminant avec

Ricardo, l'autre avec Marx, et qui ont toutes deux décliné depuis. Cette science nouvelle a laissé davantage dans l'ombre le caractère pratique, politique, propagandiste ; elle s'est consacrée à l'étude minutieuse, elle s'est proposé d'arriver à de solides vérités partielles plutôt qu'à de grandes théories ; mais elle devait évidemment tenir compte des tendances religieuses et morales du temps, des conceptions nouvelles sur la destinée de l'homme, sur l'Etat, sur l'harmonie de l'intérêt individuel et de l'intérêt général.

Les origines de cette nouvelle direction prise par notre science sont lointaines. Parmi les mercantilistes, il y a nombre d'écrivains, comme Galiani et James Stewart, qui peuvent être comptés parmi les précurseurs. Parmi les économistes de l'ancienne école libérale nous pou-

vons citer A. Smith lui-même dans un certain sens, et J.-G. Hoffmann, Thünen et d'autres encore. La création de la statistique par Süssmilch a apporté dans la science la précision, l'exactitude, les notions de grandeur. Elle a, avec sa théorie de la population et la base statistique solide qu'elle adonnée aux plus importantes théories économiques, écarté toute une série de généralisations hâtives et d'idées confuses. Elle constitue le meilleur procédé pour arriver à une description strictement scientifique. Les progrès de la philologie et de l'histoire, la constitution des méthodes critiques dans ces sciences devaient donner naissance à l'histoire économique et ils ont donné aux considérations théoriques une base solide de matériaux exacts. Les relations entre l'histoire économique et le droit, constatées autrefois, mais qui avaient été ensuite complètement négligées par le dogmatisme théorique des économistes, ont apparu de plus en plus comme les moyens de recherche les plus fructueux et comme un instrument excellent pour éviter les erreurs et les points de vue trop étroits. La disparition du dogmatisme, le retour à la philosophie critique et historique, la tendance des parties les plus importantes de celles-ci à chercher des fondements empiriques devaient réagir également sur les écoles économiques qui avaient été le produit de la philosophie dogmatique. Le développement considérable de notre savoir géographique, anthropologique et physique, que l'on doit aux méthodes empiriques, a montré à l'économie politique comment elle devait procéder, et en même temps combien était restreint son horizon et peu considérables les matériaux qu'elle avait jusque-là utilisés. Ce n'est pas trop dire que de prétendre que la théorie de l'évolution a renversé plus d'une des bases les plus solides de l'ancien dogmatisme de l'économie politique libérale comme de l'économie socialiste, et posé une foule de questions, provoqué des recherches que ces deux écoles avaient négligées. Le vieil édifice a donc été ébranlé de toutes parts. Frédéric List en Allemagne, Sismondi en France, avaient attaqué l'école individualiste. De 1845 à 1875, Roscher, Hildebrand et Knies avaient fondé l'école historique, qui se proposait d'ailleurs plus de corriger l'ancienne dogmatique que de construire un nouveau système. Les attaques contre l'ancienne école individualiste semblaient devoir servir plutôt les tendances socialistes que fonder une nouvelle construction scientifique. Il était naturel que la part de critique fondée dirigée par le socialisme contre la théorie individualiste passât dans la nouvelle école scientifique, que celle-ci préconisât des idéals politiques et pratiques, qui se

confondirent parfois avec ceux du socialisme. Mais le socialisme anglais de 1820-1840, le socialisme français de 1825-1848, le socialisme allemand de 1840-1870, avaient déjà donné tout ce qu'ils pouvaient et ils avaient fait leur temps. Ils ne pouvaient pas, comme la théorie individualiste, jouer un grand rôle dans les théories des différents partis et des classes, pas plus que dans le monde savant.

Celui-ci avait été fortement poussé par la politique pratique comme par le progrès interne de l'activité scientifique à soumettre tous les problèmes à un nouvel examen. Avec les énormes changements survenus dans la technique, le commerce mondial, les classes sociales, avec les tâches gigantesques qui s'imposaient à l'Etat et à la société, les anciennes théories du libéralisme économique et du socialisme se montraient insuffisantes, tout à fait incapables de diriger la société. L'optimisme naïf du *laissez-faire*, comme l'appel enfantin à la révolution, la croyance puérile que la dictature du prolétariat pourrait diriger de grands empires, apparurent de plus en plus ce qu'ils étaient en réalité, les produits jumeaux d'un rationalisme non historique, les derniers rejetons de la philosophie du XVIII^e siècle. Les anciennes théories du droit naturel individualiste passaient maintenant de l'idéalisme humain d'un Adam Smith au dur mammonisme de l'école de Manchester et ne savaient rien dire sur les grandes questions sociales, les nouvelles formes d'entreprise, les conséquences toutes nouvelles de la concurrence et le développement économique si différent des grands empires et des petits états. Et les théoriciens socialistes se trouvèrent déconcertés devant les nouvelles formes de l'économie nationale avec leur croyance à la disparition du profit, les espérances qu'ils fondaient sur les masses égoïstes et sur les conditions économiques non égoïstes, leur manque d'intelligence de la concentration de puissance des Etats et des luttes internationales. De 1870 à 1890 s'est produite la banqueroute théorique et pratique complète des deux anciennes écoles ; les épigones se sont bornés à délayer les anciens théorèmes, et ils ont été incapables de reconstruire sur les anciennes bases des théories véritablement scientifiques.

Les anciennes écoles ont bien encore, dans certains milieux, conservé un semblant de vie. En Angleterre, le dogmatisme libéral du libre-échange a longtemps survécu, quoique la politique étrangère de Disraeli l'ait frappé au coeur. En France, les milieux académiques de

Paris ont laissé l'impression qu'ils étaient les disciples fidèles de Smith, de Say et de Bastiat, mais les universités françaises ont montré depuis 1880 d'autres tendances. En Autriche, l'école de Menger a essayé de faire croire, par quelques bonnes études, à moitié psychologiques, à moitié économiques, sur la valeur, que l'école anglaise restait inébranlable. C'était peine perdue ! C'est en Allemagne que la révolution s'est produite avec le plus de force : en partie, parce que les économistes allemands étaient, depuis les caméralistes, restés plus réalistes que ceux des autres pays, en partie aussi, parce qu'ils avaient reçu de tous côtés de bonnes impulsions de toutes les autres disciplines universitaires ; enfin parce que, en Allemagne, la grande révolution nationale et la nécessité de nouvelles formations politiques et économiques, de réformes sociales, avaient secoué les esprits plus qu'ailleurs.

Le but dernier de tout savoir est toujours d'ordre pratique ; la volonté reste toujours le directeur et le maître de l'intelligence. Les grands progrès de la connaissance sont des faits de volonté, et ils sont dus en partie au génie des grands hommes, en partie aux aptitudes internes et externes des peuples ; les mouvements sociaux et les révolutions politiques ont toujours réagi sur la science de l'Etat et de l'économie politique. Et c'est pourquoi les nouvelles théories sur la société et sur l'Etat et les progrès de la science sur ce domaine ont toujours un caractère moitié politique, moitié purement théorique. On peut se demander si la première l'emporte sur la seconde, si la pure science est arrivée à dominer la politique quotidienne et les idéals pratiques. Et c'est là que résident, selon moi, les caractéristiques des théories économiques actuelles, et notamment des théories allemandes. Les économistes allemands ont compris, en se mettant à l'étude des grands problèmes de notre époque, qu'ils devaient travailler dégagés de tout préjugé ou du moins avec moins de préjugés qu'auparavant, et que plus leurs méthodes seraient sévères, plus ils s'appuieraient sur des vérités solidement assises.

Partout, mais principalement en Allemagne, a disparu le rationalisme abstrait, qui voulait expliquer tous les phénomènes au moyen de quelques prémisses hâtivement formulées et en déduire un idéal qui convint à tous les lieux et à tous les temps. On s'est mis alors à la recherche méthodique, à l'étude du détail, dans les recherches sur l'his-

toire économique, la psychologie économique, dans l'examen des questions qui se rattachent au marché, à l'argent, au crédit, aux rapports sociaux. On a finalement compris qu'une méthode rigoureuse et une longue spécialisation pourraient seules donner des résultats solides, que les travaux économiques des dilettantes compromettraient plutôt la science qu'ils ne la servaient. L'économie politique a cessé d'être un genre d'études ouvert à l'activité de chacun ; elle est devenue une science professionnelle comme les autres. On s'est convaincu qu'une longue série d'observations, des matériaux solidement acquis étaient nécessaires, qu'on ne pourrait arriver à établir des lois scientifiques et porter des jugements certains qu'après avoir au préalable constitué toute une vaste littérature descriptive. On savait bien, d'ailleurs, qu'on ne pourrait ainsi avancer que lentement, qu'il faudrait longtemps pour lever le voile qui cache la statue. On en venait ainsi simplement à cette vérité : que la moitié vaut mieux souvent que le tout. On vit de mieux en mieux qu'on fait plus avancer la science par des monographies que par des traités. On comprit que ce n'est que par la collaboration organisée de centaines et de milliers de personnes, comme cela se fait pour la statistique, pour les enquêtes, pour les publications des sociétés savantes, par exemple de la Société de politique sociale, que nous pourrions nous orienter un peu dans le dédale des faits sociaux. On est arrivé ainsi à ce qu'ont obtenu autrefois de la même manière d'autres sciences, par exemple l'histoire, par un long travail de bénédictin, à une large connaissance plus certaine de la réalité. On a souvent prétendu que par ce travail de détail, ces recueils, ce long temps consacré à des travaux préparatoires, la nouvelle science sociale a renoncé à prendre la direction de la vie pratique, à chercher la solution des grandes questions de notre temps. Mais en réalité elle n'a renoncé qu'aux générations hâtives, et ne quittant jamais le terrain solide de la réalité, elle s'est mise avec énergie à l'élaboration des conceptions et des résultats d'ensemble, de nouveaux fondements plus solides. Peut-être n'a-t-elle pas atteint son but sur ce point aussi complètement que dans les recherches particulières ; mais elle a pris l'initiative de grandes réformes économiques et sociales, et elle a été par suite l'objet de critiques nombreuses de la part des partis de droite comme des partis de gauche. On peut fort exactement, à ce point de vue, caractériser les tendances de la nouvelle école économique et sociale en disant qu'elle s'appuie sur la psychologie et sur l'éthique, mais tout autrement que ne le faisait l'ancienne école économique, qu'elle étudie de nouveau

l'économie dans les relations qu'elle a avec toutes les autres branches de la culture humaine, qu'elle a mieux déterminé la fonction et la place de la morale, de la coutume et du droit dans le mécanisme de la société, qu'elle a étudié et appris à comprendre dans ses mouvements et dans ses conséquences le grand processus de la différenciation sociale et de la formation des classes, mieux que ne l'a fait le socialisme. Elle a pu ainsi se rendre un compte plus exact du grand problème de notre temps : les luttes sociales et la réforme sociale, et elle a trouvé la voie qui permettra d'en résoudre les difficultés. La théorie économique actuelle en est venue à une conception historique et éthique de l'Etat et de la société, toute différente de celle qu'avaient formulée le rationalisme et le matérialisme. Elle n'est plus une simple théorie du marché et de l'échange, une espèce d'économie politique des affaires, qui menaçait de devenir une arme de classe pour les possédants ; elle est devenue une grande science politique et morale, qui étudie la production des biens, mais aussi leur répartition, les phénomènes de l'échange, mais aussi les institutions économiques, qui a fait à nouveau de l'homme le centre de la science, et non plus les biens et le capital.

Théories changeantes et vérités stables dans le domaine des sciences sociales
et de l'économie politique alle-mande actuelle, 1897.

IV

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Revenons maintenant à notre question de principe, afin de voir si, avec tout ce développement nouveau, l'économie politique a acquis en fait la position d'une science plus certaine, incontestée, reconnue par tous. La réponse n'est pas facile à première vue. Il pourrait sembler, en effet, que les divergences des opinions sont plus fortes qu'autrefois, que les théories sont plus diverses que jamais. Les énormes changements survenus dans la vie économique et sociale ont donné naissance à des intérêts de classe qui ne pouvaient pas autrefois, dans des Etats

absolus, occuper la première place dans les préoccupations du jour, et provoquer des essais théoriques. Avec la lutte des partis politiques et des classes sociales sont nées les théories, les points de vue, les projets de réforme les plus différents. Nous avons ainsi maintenant, tout comme il y a 50 ans, une économie politique conservatrice et une économie politique libérale, une économie politique agricole et une économie politique industrielle, une économie politique favorable aux ouvriers et une économie politique favorable aux entrepreneurs. Mais si nous regardons de près nous verrons que ces théories, ces projets, ces points de vue, qui occupent l'opinion dans les milieux industriels, dans les journaux de parti ou de classe, n'existent pas ou presque pas dans les chaires, dans les revues scientifiques, dans la littérature proprement savante. Là, l'étude scientifique a créé tout un milieu d'objectivité.

Là, tout l'effort de la recherche tend à dissiper les illusions subjectives, les intérêts, les idées favorites, les observations inexactes, de sorte que nous pouvons dire que la masse de ce qui est considéré par tous comme une vérité acquise a considérablement augmenté. Beaucoup de controverses, comme par exemple la question du libre échange et de la protection, ont disparu non pas de la discussion pratique, mais de la discussion scientifique. Sur beaucoup de points où il y a encore discussion, par exemple sur le bimétallisme, cela provient moins de ce que l'on part de principes différents, mais de ce que l'on doit combler les grandes lacunes de notre connaissance empirique par des évaluations qui restent subjectives et qui doivent, par conséquent, conduire à des conclusions différentes.

Certes notre savoir économique est encore aujourd'hui fort incomplet : l'objet de notre discipline est extrêmement compliqué, son progrès dépend presque sur tous les points des progrès de sciences voisines et de sciences fondamentales. Aussi devons-nous encore, aujourd'hui avoir recours à des estimations, à des présomptions incertaines, à des jugements précipités, à des hypothèses et à des probabilités. Et cela est d'autant plus vrai, comme je le répète toujours, que nous étudions des questions plus complexes, que nous voulons résoudre des questions plus importantes, Les plus graves questions de la science sociale sont encore aujourd'hui enveloppées dans la demi-obscurité du doute, de l'espérance et de la foi. Lorsque nous nous en occupons,

chacun les juge d'après les opinions qu'il s'est faites sur le monde, le développement historique, le sort des générations futures ; et c'est pour cela que nous sommes en présence encore aujourd'hui des conceptions du monde les plus différentes, qui donnent naturellement naissance à des systèmes différents et à des théories hétérogènes, qui toutes ont la prétention d'être traitées sur le même pied.

Cette prétention est-elle justifiée ? Les différentes théories ont-elles vraiment la même valeur ? Je crois que l'état actuel de l'histoire des sciences ne nous permet plus de l'admettre. Nous pensons plutôt qu'il faut affirmer que ces théories et ces points de vue doivent être classés en catégories différentes suivant que 1° ils reposent sur tout le savoir incontesté de notre époque dans sa forme la plus parfaite, ou sur une partie de celui-ci seulement ; 2° suivant que l'auteur du système a choisi son point de vue plus ou moins haut, qu'il a dépassé la sphère des intérêts particuliers pour s'occuper des intérêts les plus élevés. La première de ces conditions est affaire d'intelligence et d'étude ; la seconde ; de caractère et de sentiment comme aussi d'intuition générale. Mais nous devons toujours reconnaître que la question de savoir lequel de plusieurs points de vue est le plus élevé ne peut être tranchée définitivement que par l'avenir, par le développement ultérieur de la science et de la vie pratique. Et l'on pourra certainement admettre en pratique que lorsqu'il existera dans le domaine des sciences d'Etat et des disciplines voisines des points de vue différents extrêmement opposés, on doit donner à tous des moyens égaux pour s'affirmer, tant qu'ils s'appuieront entièrement sur le terrain du savoir acquis et des meilleures méthodes scientifiques et tant que leurs représentants offriront par leur caractère la garantie que leur conviction n'est pas le produit de leur passion, de leur intérêt de classe, de l'égoïsme et de leur besoin de parvenir, mais d'une conception honnête du bien-être général. Nous avons ainsi le critérium qui, selon moi, nous permettra de voir si cette opinion, si souvent exprimée de nos jours, que toutes les écoles doivent être représentées également dans les universités est justifiée. Ce serait aller contre le progrès que de mettre sur le même pied des écoles disparues et des méthodes surannées, et des écoles nouvelles et des méthodes plus parfaites : c'est ainsi qu'un pur disciple de Smith tout comme un pur disciple de Marx ne peuvent prétendre aujourd'hui être traités sur le même pied que d'autres. Ceux qui ne se tiennent pas sur le terrain de la recherche moderne, des méthodes sa-

vantes d'aujourd'hui, ne peuvent pas être des professeurs utiles. De même ceux qui sont des représentants des intérêts économiques de classe. Il est tout naturel qu'ils soient directeurs de journaux, qu'ils soient choisis comme chefs de parti des classes organisées et de leurs associations. Là on comprend, et personne ne saurait leur en faire un reproche, qu'ils défendent des intérêts de classe ; on comprend qu'aus-si longtemps qu'ils sont au service de ces intérêts, ils confondent si souvent ces intérêts avec le bien-être et l'intérêt général. Mais ils ne sauraient occuper une chaire.

On prétend parfois que chaque classe sociale devrait être appelée à avoir des professeurs particuliers qui représenteraient ses intérêts de classe ; mais il n'en résulterait que le chaos de propositions contradic-toires, une véritable tour de Babel, l'excitation des passions et de la haine. Le professeur de disciplines pratiques ne doit avoir qu'un guide : le bien-être général, l'intérêt de tous.

Mais les adversaires de l'ensemble des savants qui enseignent au-jourd'hui dans les universités allemandes les sciences d'Etat et no-tamment l'économie politique, pensent qu'ils sont trop favorables aux ouvriers, qu'ils se préoccupent plus des intérêts d'une classe que de l'intérêt général. On ne peut pas nier que l'économie politique aujour-d'hui dominante en Allemagne ne soit favorable aux ouvriers. Mais il s'agirait précisément de savoir si cela n'est pas conforme à la justice et à l'intérêt général. Les professeurs ainsi accusés appartiennent tous aux classes possédantes et instruites ; ils ne défendent aucun intérêt pécuniaire et économique égoïste, aucun intérêt de classe, comme c'est le cas pour les parlementaires et les publicistes qui les attaquent. Ces adversaires peuvent d'ailleurs être des hommes pleins de mérite, ils n'en vivent pas moins au milieu de la lutte des intérêts sociaux. Leur jugement ne peut être tout à fait. Indépendant. L'indépendance du professeur garantie par la constitution et le droit administratif, no-tre excellente organisation universitaire, permettent aux professeurs de science sociale de se sentir indépendants des partis de gauche comme de ceux de droite, des opinions d'en haut comme de celles d'en bas. Ils peuvent sans doute se tromper sur des points de détail ; tel ou tel pra-ticien peut leur être supérieur en connaissances spéciales dans telle ou telle partie de l'économie ; mais il est plus que vraisemblable que lors-qu'ils sont d'accord sur certaines tendances de la réforme sociale, mal-

gré leurs diversités personnelles, cela vient des progrès véritables de la science et non pas de leur parti pris en faveur d'une classe. Nous pouvons ajouter que s'il y a chez les professeurs d'université une certaine sympathie pour les classes ouvrières, il s'agit de savoir s'ils ne sont pas aussi d'accord avec les grandes tendances idéales et les tendances politico-sociales de notre temps. La façon dont ils entendent la réforme sociale ne correspond ni à l'intérêt exclusif des ouvriers, ni à l'intérêt des entrepreneurs ou du capital. C'est un point de vue qu'ont fait naître la renaissance des forces religieuses et morales de notre temps, la force croissante de l'opinion publique, des exigences croissantes du sentiment du droit et de la justice. Les questions sociales seront la caractéristique de notre temps et du siècle prochain, Cette vieille question frappe avec plus de force que jamais aux portes de la société : comment peuvent se concilier l'intérêt individuel et l'intérêt général, la liberté et la justice, la possession et le travail, la condition aristocratique des puissants et des riches et la condition démocratique des masses ? Qu'on se tienne également éloigné des idées de conservation réactionnaire de tout ce qui existe, et des plans de réforme utopiques, qu'on recherche avec un sens strictement scientifique les réformes partielles, qui ont maintenu l'Allemagne sur la route du progrès.

Tous les grands biens idéaux de l'humanité, le christianisme, le développement du droit depuis des milliers d'années, les devoirs moraux de l'Etat, comme ils ont été surtout reconnus en Allemagne et en Prusse, nous amènent sur le chemin des réformes que nous avaient montré les messages impériaux de 1880 et 1890. La science allemande n'a pas fait autre chose que de chercher à asseoir sur de solides bases ces vieux impératifs éthico-religieux et juridico-étatiques.

C'est pourquoi nous croyons qu'elle triomphera malgré tous les intérêts égoïstes qui luttent contre elle. | Même si elle peut être contestée encore sur des questions de détail, ses tendances ne peuvent plus l'être.

Économie nationale, Économie politique et méthode

1893

I

L'Économie nationale (*Volkswirtschaft*).

[Retour à la table des matières](#)

Demandons-nous d'abord ce qu'il faut entendre par économie (*Wirtschaft*) et par économie nationale (*Volkswirtschaft*) ? La première de ces notions est beaucoup plus ancienne que la seconde. Depuis que l'économie domestique (*Hauswirtschaft*) de la famille, le mouvement d'échange en nature et en monnaie qui s'y rattache et l'économie de la cité ont paru constituer aux yeux des philosophes grecs autant d'objets distincts qui méritaient d'être étudiés séparément, les peuples civilisés qui ont subi l'influence grecque ont réuni toutes ces questions sous le nom de questions économiques et les ont distinguées des autres. La gestion et les modes d'acquisition des biens de la famille et de la cité constituaient l'objet principal de ce que l'on désignait sous le nom d'économie. L'activité technique dépensée par l'homme pour se nour-

rir, se vêtir, se loger, s'y trouva comprise, mais le premier plan fut occupé par l'organisation sociale de ces actions mêmes dans la maison et dans la cité, par le marché et le commerce. Ce que la tradition de ces temps anciens nous a conservé de ces discussions économiques se rapporte à des considérations morales et politiques sur l'activité économique. Le sens premier des mots allemands *Wirt*, *Wirtschaft* eux-mêmes est « ménage », de même que le mot économie vient de ●●●●● = maison : le *Wirtr* c'est le chef du ménage (*Hauswirt*), l'agriculteur (*Landwirt*), l'hôte (*Gastwirt*). Nous pouvons définir une économie : l'ensemble ou le cercle fermé des arrangements et des relations qu'une personne ou plusieurs personnes vivant ensemble constituent, - par leur travail, leur action sur le monde matériel extérieur, leur mouvement d'échange pour se procurer leurs moyens d'existence, - d'abord et principalement entre eux et ensuite avec les tiers du dehors. Toute économie suppose d'autres économies à côté d'elle, séparées d'elle par des limites juridiques, mais composées d'individus de même race, faisant partie de la même cité, du même Etat, reconnaissant le même droit des gens, et en relation plus ou moins étroites par les travaux qu'elles font en commun ou par l'échange de leurs biens et de leurs services.

L'économie domestique des temps anciens se suffisait à elle-même : elle ne travaillait pas pour le marché, mais seulement pour ses besoins propres, et elle n'avait de relations avec les économies voisines qu'autant que les membres du village ou de la tribu se réunissaient pour organiser la défense en commun, pour entreprendre des travaux de construction en commun, pour mener une vie nomade, ou pour faire des *razzia*. L'économie paysanne postérieure, comme celle des anciens marchands et artisans des villes, comprenait de plus les relations qui résultent d'un mouvement d'échange local et de la constitution d'un marché local. Mais il n'y avait pas encore d'économie nationale. L'échange reste, en fait et par suite de son organisation politique et juridique, presque exclusivement local. Les grands empires de l'antiquité et l'empire romain lui-même ne furent que des fédérations de cités ou des dictatures militaires s'imposant à un grand nombre de cités. Au moyen âge on ne dépassa guère en somme l'économie de marché, de village, de ville, de province, c'est-à-dire de la réunion ou du groupement d'un certain nombre de ménages vivant côte à côte, unis par des liens de voisinage et commerçant entre eux, même là où la

langue, la constitution militaire, ecclésiastique et politique avaient déjà créé en quelque sorte des communautés plus grandes, où le commerce avait créé des relations plus étendues.

Ce sont seulement les grands Etats nationaux, nés à la fin du moyen âge et qui se sont définitivement constitués de nos jours, qui ont par leur formation même donné naissance à ce que nous appelons l'économie nationale (*Volkswirtschaft*). Tout comme les langues et les littératures modernes, les organisations militaires, financières, administratives et constitutionnelles sont à la fois causes et effets de la formation de l'Etat ; de même l'économie nationale. Ce sont les phénomènes économiques qui accompagnent la naissance de ces grands corps sociaux que l'on désigne sous le nom de *Volkswirtschaft*, de *political economy*, d'économie politique. Le génie de la langue a trouvé ici, comme à l'ordinaire, l'expression juste, beaucoup mieux que ne le font les subtilités des savants à la recherche d'idées nouvelles. En faisant précéder le mot *Wirtschaft* (ménage) du mot *Volk* (nation, peuple), il a créé avec le mot *Volkswirtschaft* un nom collectif qui est en même temps un nom individuel comprenant sous ce terme les économies particulières de tout un peuple, il montre par là même que toutes ces économies forment entre elles un groupement que l'on peut et que l'on doit considérer comme aussi réel que la famille, la commune, l'Etat. Le mot *Volk* (nation) signifie ici, d'une part, ce qui unit les membres d'une *natio*, d'un *populus*, et, d'autre part, tous les liens psychiques et moraux qui unissent les hommes. L'économie nationale dégage des phénomènes économiques leur côté social, qu'elle considère en lui-même, en rejetant à l'arrière plan tout ce qui dans ces phénomènes économiques appartient à la technique ou à l'économie domestique ; de même dans les phénomènes sociaux et politiques elle ne considèrera que ce qui a un caractère proprement économique. On s'est d'abord servi en Allemagne du mot *Staatswirtschaft* (économie publique) ; mais on l'a très justement remplacé par celui de *Volkswirtschaft* (économie nationale), car il aurait pu laisser supposer que la puissance publique doit prendre la direction de toute l'activité économique. L'interprétation littérale du mot *Volkswirtschaft*, à savoir que la nation dirige son économie tout comme un particulier la sienne, a conduit également à des opinions erronées, qu'il est facile d'éviter, pourvu que l'on prenne le mot dans son sens exact et que l'on s'attache à ce qu'il y a d'essentiel dans les idées qu'il éveille.

Une nation est un ensemble d'individus parlant la même langue, ayant une origine commune, mêmes moeurs et même morale, le plus souvent aussi soumis au même droit et reconnaissant la même Eglise, ayant la même histoire et la même constitution politique, et qui sont liés entre eux par des milliers et des millions de liens plus étroits que ceux qu'ils ont avec les membres d'autres nations. Ces liens ont été de nos jours considérablement multipliés par la langue, la littérature, l'éducation scolaire, la presse et l'opinion publique. Il n'y avait autrefois de forte cohésion psychique intime qu'entre les membres de la même famille, de la même commune, de la même tribu ; elle existe aujourd'hui entre tous les membres d'une même nation. Il y a dans chaque nation tout un ensemble de sentiments communs, d'idées communes, qui forment ce que nous appelons l'esprit national (*VolksgJeist*) ; il trouve son expression dans la communauté des moeurs, des aspirations, des volontés ; il préside à toute leur activité, et même à leur activité économique. Dans le grand nombre des cercles concentriques et excentriques d'harmonie psychique qui créent dans la vie morale de la société des forces centralisées et des centres de forces, le cercle que nous désignons sous le nom de nation (*Volk*) est le plus élevé et le plus puissant ; à côté de lui il en est d'autres plus vastes - la communauté internationale - et d'autres plus restreints, qu'il renferme et domine, et qui parfois sont en antagonisme avec lui. Mais il est le plus important, celui qui crée entre tous les membres de la nation une grande unité de pensée et de vouloir ; c'est à cette force centralisatrice, dont l'action est en partie consciente et en partie inconsciente, que l'on pense quand on parle de la nation au sens le plus élevé de ce mot. Dans ce sens l'économie nationale constitue une unité qui repose sur des forces psychiques, sur leur concentration et sur leur harmonie.

Mais ce n'est pas tout encore. Les économies individuelles d'une commune ou d'une province étaient autrefois, déjà reliées entre elles par des rapports d'échange et la division du travail ; il en est de même actuellement des économies individuelles de tout un peuple, de tout un Etat : la liberté du marché intérieur pour les marchandises et les services, la liberté du domicile, la division nationale du travail, les moyens de transport actuels, ont de nos jours relié entre elles les économies individuelles du même Etat comme l'étaient seules autrefois les économies voisines. Si des liens analogues dépassent déjà mainte-

nant les limites de l'Etat et créent une économie mondiale, ils sont cependant beaucoup plus faibles que ceux qui existent à l'intérieur de l'Etat ; l'économie nationale est encore le fait essentiel ; il n'est pas certain que dans les siècles futurs il y aura une économie mondiale.

A cette union qui résulte de la division du travail et du commerce vient s'ajouter une union juridique et organisatrice par le fait de la communauté du droit économique et des institutions économiques publiques : même politique commerciale, industrielle, agricole, même système d'impôts, de tarifs, de douanes, de finances, même système monétaire et même système de crédit public, une dette publique nationale et commerciale, une armée, une école, une assistance publique d'Etat, une organisation publique des transports au moyen des chemins de fer, des canaux, des lignes de navigation, des colonies et des traités internationaux - toutes ces institutions dominant actuellement toutes les économies individuelles beaucoup plus qu'autrefois, et font de chacune un membre dépendant de l' « économie nationale ».

Nous pouvons donc définir l'économie nationale : l'ensemble organisé unitairement des économies individuelles et corporatives qui existent dans un Etat, tantôt juxtaposées, tantôt superposées, y compris l'économie financière de l'Etat ; nous considérons cet ensemble comme le système unitaire des institutions et des arrangements économiques et sociaux de la nation ; nous voyons dans ce système un tout réel unitaire, malgré l'indépendance des parties, en ce qu'il est dominé par des causes psychiques et matérielles unitaires, en ce que toutes ses parties dépendent d'une façon étroite les unes des autres, et que ses organes centraux exercent des effets manifestes sur toutes les parties, en ce que chaque économie nationale prise dans son ensemble, comme tout autre être individuel, demeure tel malgré le changement permanent de ses parties, en ce que tous les changements de la même économie nationale sont comme des moments du développement du même être.

Dans le cours des deux derniers siècles l'économie nationale est devenue un système d'institutions et d'arrangements relativement autonome ; elle a créé parfois des organes ayant des intérêts indépendants, et ainsi elle est arrivée à constituer un système autonome d'activité individuelle et sociale, qui se distingue de l'Etat, de l'Eglise, et des

autres groupements sociaux et des autres champs d'activité humaine, quoiqu'il ne faille jamais oublier que cette séparation est vraie d'une façon abstraite bien plus qu'en réalité. Les forces qui agissent dans l'économie nationale sont les mêmes que celles qui concourent au mouvement général de la civilisation, qui constituent l'Etat, l'Eglise, qui forment les groupements sociaux, qui sont les agents, les « porteurs » de la morale, de la coutume, du droit ; un grand nombre d'organes, comme la famille, la commune, la puissance publique, servent aussi à d'autres fins qu'à des fins économiques. L'économie nationale reste toujours une partie intégrante de l'ensemble de la vie sociale. L'Etat et l'administration publique sont toujours au nombre de ses organes. Sans les institutions publiques modernes il n'y aurait pas d'économie nationale. Et si nous pouvons concevoir l'économie nationale, en opposant à l'Etat et à son organisation, comme un système plus libre de forces individuelles concourantes, si elle n'a pas autant que l'Etat besoin d'une direction centralisée, on ne doit pas méconnaître qu'il y a aussi actuellement dans l'économie nationale, par l'effet de la politique économique, par la puissance des grands organes du crédit et du commerce, des associations économiques, une direction étendue, consciente, unitaire. Il faut ajouter encore que, pour l'Etat comme pour l'économie nationale, l'unité interne, purement psychique, qui dérive de l'organisation commune, des forces collectives, des buts communs, est beaucoup plus importante que celle qui lui vient des organes centraux de direction.

Que l'on qualifie l'économie nationale du nom d'organisme, à l'image du corps humain, c'est là une question secondaire, dès lors qu'il ne s'agit que d'une analogie, d'une image, qui parfois rend nos idées plus claires, mais qui ne peut pas remplacer l'explication même des choses. On peut insister avec raison sur ce fait que, dans le corps humain comme dans l'économie nationale, la plupart des phénomènes internes se produisent sans que l'organe central en ait conscience, mais que cependant il y a toujours unité et, aussitôt que cela est nécessaire, intervention de la direction centrale consciente ; mais il n'y a là rien de plus qu'une comparaison. Le point difficile est toujours, lorsqu'on considère l'économie nationale comme un tout, de découvrir les causes réelles de l'unité. Il s'agit toujours, en somme, de comprendre comment il se fait que les hommes, pour la satisfaction de leurs besoins et de leurs instincts, tout d'abord et en apparence purement indi-

viduels, se réunissent en groupes plus ou moins étendus, travaillent en partie directement, en partie indirectement en commun sous la forme de l'échange. Ainsi la question sociale et politique fondamentale de savoir ce, qui unit et ce qui sépare les hommes, quelles causes dominent la formation des groupes sociaux, est au centre même des études économiques, tout comme elle est le point de départ de toutes les sciences politiques et sociales.

Économie nationale, économie politique et méthode

II

La science de l'Économie politique (Volkswirtschaftslehre).

[Retour à la table des matières](#)

En même temps que la langue arrivait à la notion de l'économie nationale, naissait dans le système des connaissances humaines la science spéciale de l'économie politique.

Dans le courant des siècles, certains faits d'économie privée et d'économie sociale avaient été observés et décrits ; certaines vérités économiques, reconnues ; des questions économiques, discutées dans les systèmes de morale et de droit. Mais tous ces divers fragments ne purent se réunir en une science indépendante que lorsque les questions économiques acquirent, du XVII^e au XIX^e siècle, pour la direction et l'administration de l'Etat, une importance dont on ne se serait Jamais douté auparavant ; que de nombreux écrivains y consacèrent leurs travaux ; qu'il parut nécessaire de les faire entrer dans le cadre de l'enseignement, et que, en même temps, l'élan de la pensée scientifique en général conduisit à réunir les principes et les vérités économiques accumulées en un système indépendant, organisé autour de certaines idées fondamentales - l'argent, le commerce, la politique économique,

le travail, la division du travail, - comme l'ont essayé les grands écrivains du XVIII^e siècle. De ce moment, l'économie politique existe comme science indépendante. Elle a été appelée de nos jours *Volkswirtschaftslehre*, *Nationalökonomik*, *Politische Oekonomie* (économie politique) ; cette dernière expression embrasse aussi certaines disciplines indépendantes, qui sont nées de la théorie de l'économie politique, comme la science des finances, ou des sciences auxiliaires, comme la statistique.

J. St. Mill la définit : « la science qui étudie la nature de la richesse et les lois de sa production et de sa répartition ». Mais la nature de la richesse est essentiellement aussi d'ordre technique, et les lois de la production et de la répartition de la richesse n'épuisent pas le problème, abstraction faite de la question de savoir si nous connaissons déjà de telles lois. Rau la définit : « la science qui expose la nature de l'économie nationale, ou qui montre comment un peuple se procure les biens matériels grâce aux efforts économiques de ses membres ». Roscher la définit : « la théorie des lois de développement de l'économie nationale », ce qui ne comprend que les changements dynamiques, et non les formes statiques de l'organisation, les manifestations uniformes et permanentes. Mangoldt s'exprime ainsi : elle est « l'exposé scientifique des forces fondamentales de l'économie, des directions dans lesquelles elles se manifestent, des lois de leur fonctionnement et des conditions de leur succès ». Fr. J. Neumann a insisté le premier sur le côté social, en faisant de notre science « la théorie des rapports des économies individuelles entre elles et avec l'Etat tout entier ». Ces exemples suffisent. Je dirai : c'est la science qui se propose de décrire les phénomènes économiques, qui les définit et les explique par leurs causes, et qui les considère comme un tout fortement cohérent, ce qui suppose qu'on a préalablement défini l'économie nationale. L'objet propre de la science ce sont les phénomènes typiques que l'on constate chez les peuples civilisés actuels : division et organisation du travail, commerce, répartition des revenus, institutions économiques et sociales ; soutenus par certaines formes déterminées du droit public et du droit privé, déterminés par des forces psychiques analogues ou semblables, ils donnent naissance à des arrangements et à des mouvements analogues ou semblables, et ils constituent dans leur ensemble la statique du monde économique civilisé actuel, une sorte de constitution moyenne de celui-ci. La science doit ensuite re-

chercher en quoi les différentes économies nationales diffèrent les unes des autres, et elle étudie les différentes formes d'organisation ; elle se demande comment ces différentes formes se rattachent les unes aux autres et se succèdent ; elle est ainsi arrivée à la notion du développement causal des formes, et de la succession historique des états économiques ; à l'étude statique elle a joint ainsi l'étude dynamique. Et comme dès ses premiers débuts elle est arrivée, comme suite à ses appréciations historico-morales, à formuler des idéals, elle a toujours conservé jusqu'à un certain point cette fonction pratique. Elle a toujours formulé, à côté de la théorie, des préceptes pour la vie pratique.

Comme toutes les autres sciences l'économie politique n'a de propre que ses phénomènes fondamentaux ; à sa périphérie elle se confond avec de nombreuses sciences voisines, qui s'occupent de la même matière ou suivent la même méthode, dont elle dépend par ce qu'elles lui fournissent et qu'elle féconde par ses découvertes. On peut donc discuter avec raison sur ce qui est l'objet propre, fondamental, de cette science, mais non sur ce qui se trouve à la périphérie, sur ce domaine qui, surtout dans les sciences morales, a des limites toujours vagues et toujours variables, et qui sert de domaine commun à des sciences différentes.

L'économie politique tient le milieu entre les sciences naturelles pratiques, la technologie, la théorie des machines, la science' agronomique et la sylviculture, l'anthropologie, l'ethnographie, la climatologie, la géographie générale et l'étude géographique spéciale de la flore et de la faune, d'une part, et, d'autre part, les sciences morales les plus importantes, la psychologie, l'éthique, la science de l'Etat, le droit, la science sociale. En effet, l'économie nationale est à la fois, pour partie, une formation naturelle, parce qu'elle s'occupe de l'action des hommes sur la nature et, pour partie, une formation artificielle, un produit de la civilisation, parce qu'elle dépend des sentiments, des idées, des actions, de l'organisation de la société.

Les limites et le caractère systématique de toute science dépendent de l'état auquel elle est parvenue, et des buts qu'elle poursuit dans la vie pratique et dans l'enseignement.

Ce que Adam Smith et ses successeurs immédiats enseignèrent sous le titre général de théorie du bien-être social, fut séparé en Allemagne en trois parties, qui correspondaient aux différentes matières d'enseignement des sciences camérales de l'Allemagne du Sud. Rau fait des finances une partie spéciale, parce qu'elles s'occupent de l'économie individuelle la plus vaste et la plus autonome, qu'elles comprennent tout une série de questions qui lui sont propres ; et il se proposait d'ailleurs de donner à ses caméralistes non seulement des notions sur les impôts et sur les dettes publiques, mais il se proposait de décrire tout le système financier d'un Etat allemand. Du reste, il divisa plus tard son enseignement en deux parties, l'une de théorie purement abstraite, l'autre d'application pratique. Cette dernière division correspondait d'une part à l'idée courante alors, empruntée aux Anglais, qu'il y a une économie nationale naturelle, absolument indépendante de l'Etat et de l'administration, et qui permettait de formuler d'une façon logique, et plus ou moins abstraite, les principes de la valeur, des prix, de la répartition des richesses ; elle répondait, d'autre part, au besoin de puiser dans les anciennes sciences camérales et d'enseigner en corps de doctrine ce qu'il était indispensable aux étudiants de savoir sur l'agriculture, l'industrie et la pratique administrative. La séparation de la science des finances et de l'économie politique fut bientôt également admise dans la littérature des autres Etats ; la distinction en économie politique théorique et économie politique pratique, entre la théorie économique et la politique économique, est plutôt une particularité allemande. Elle s'est conservée jusqu'à nos jours, mais d'autres raisons essentielles sont venues petit à petit justifier et fortifier cette distinction. Nous opposons actuellement l'économie politique générale à l'économie politique spéciale ; nous étudions dans chacune d'elles les rapports de l'Etat, du droit, des moeurs, de la morale et de l'économie nationale ; mais dans l'une nous cherchons à nous représenter une économie nationale moyenne, abstraite, ou à construire théoriquement nos connaissances économiques ; et, dans l'autre, nous décrivons une certaine période ou plutôt un certain peuple, un groupe de peuples, par le côté économique, d'une manière concrète.

L'économie politique générale actuelle a un caractère philosophique et sociologique. Elle part de la nature de la société et des causes générales de la vie et de l'activité économiques, elle décrit d'une façon

statique et d'une façon dynamique les organes et les mouvements typiques, les institutions les plus importantes. Elle s'efforce de réunir en un tout systématique les matériaux imparfaits de nos connaissances : elle va du général au particulier, elle ne s'occupe du particulier que pour illustrer les vérités qu'elle croit pouvoir enseigner. Elle permet de donner une esquisse de la science à ceux qui en commencent l'étude ; elle constitue pour les savants un essai pour passer du particulier aux vérités générales. Elle peut prendre une forme d'autant plus nette qu'elle se limite davantage, d'une manière abstraite et théorique, aux questions de la valeur, et du revenu ; elle se rapproche de la nature des études de morale et de philosophie historique, quand elle veut ramener tout l'ensemble des phénomènes économiques à leurs causes sociales dernières.

Inversement l'économie politique spéciale est historique et juridico-administrative ; elle décrit le développement économique récent de l'Est de l'Europe, par exemple, ou d'un pays déterminé dans ses diverses périodes ou dans les principales parties de son économie nationale. Elle part du concret, du particulier et expose en détailles causes et les institutions ; elle permet d'initier les débutants à l'étude méthodique des différents problèmes ; elle est essentiellement descriptive, elle doit toujours dans ses recherches étudier tous les domaines voisins possibles .et les conséquences prochaines ; elle cherche à se tenir sur le terrain solide des faits, mais elle a naturellement toujours recours aux vérités générales, que lui fournit l'économie politique générale, comme aussi l'éthique ou les sciences sociologiques. Comme elle cherche à expliquer le particulier par ses causes et que, du développement antérieur des événements, elle conclut à l'avenir, il se mêle toujours dans ses conclusions, comme principes directeurs, des idées morales et des conceptions téléologiques générales sur l'ensemble de l'histoire humaine et l'avenir de l'Etat qu'elle considère en particulier.

Cette division, courante en Allemagne, de l'économie politique présente donc dans ses deux parties des contrastes certains ; mais leurs objets et leurs méthodes se complètent et leur juxtaposition dans l'enseignement et dans les traités d'économie politique a fait ses preuves.

Il ne semble pas qu'elle doive disparaître et être remplacée par une autre division des matières. Ces deux parties atteignent d'autant mieux

leur but que l'une repose sur une base philosophique plus étendue et l'autre sur une base historique, juridique, administrative, plus approfondie et sur une meilleure connaissance pratique du monde. Elles répondent aux différents modes d'acquisition des connaissances humaines, qui doivent toujours se compléter l'un l'autre.

Comme nous ne parlerons, dans la suite de cette étude, que de la méthode de l'économie politique, on pourrait croire qu'il faut, à ce point de vue, distinguer entre ces deux parties. Il n'en est pas ainsi cependant, car les différents procédés pour arriver à la vérité se retrouvent dans les deux. Le lecteur intelligent verra lui-même quelles parties de nos développements se rapportent plutôt à l'économie générale, quelles parties à l'économie spéciale.

Économie nationale, économie politique et méthode

III

De la méthode.

[Retour à la table des matières](#)

Nous entendons par méthode un procédé qui s'inspire de certains principes et que l'on emploie en vue d'atteindre un but déterminé. La méthode de l'économie politique est le procédé, fondé sur des principes scientifiques, qui doit servir à arriver à une connaissance toujours plus parfaite de l'économie nationale, à présenter un tableau achevé de l'économie nationale dans le temps et l'espace, et dans son développement historique, à comparer et à distinguer entre eux les phénomènes économiques, à les ordonner en système de définitions, à les classer et à les saisir sous la forme d'un ensemble ordonné.

La méthode de chaque science est déterminée : 1° Par l'horizon qu'embrasse à ce moment la connaissance en général, c'est-à-dire par la théorie de la connaissance et par les théories méthodologiques, qui

ne peuvent qu'être les mêmes dans leurs traits fondamentaux pour tout le savoir humain ; l'emploi de l'observation empirique, par exemple, que Bacon a le premier fortement préconisée, a exercé une influence considérable dans presque toutes les sciences. La dialectique de Hegel a étendu son action sur presque toutes les sciences, en tout cas sur les sciences politiques et sur l'économie politique.

2°) La méthode est déterminée par le caractère particulier de l'objet que l'on étudie : de même que les mathématiques emploient d'autres procédés que la physique et celle-ci que la physiologie, de même les sciences morales se servent en général d'autres méthodes que les sciences naturelles, et à son tour la psychologie se sert de méthodes différentes de celles des sciences politiques et des sciences sociales. Plus l'objet d'une science est complexe, plus il suppose des phénomènes plus simples, plus souvent il arrive que les méthodes qui servent à l'étude de ces phénomènes plus simples, mais qui sont ici englobés dans d'autres phénomènes, servent aussi comme méthodes partielles dans cette science. Cela est vrai jusqu'à un certain point. Les méthodes des sciences naturelles et des sciences mathématiques sont, par exemple, des moyens auxiliaires nécessaires pour beaucoup de questions économiques ; la méthode psychologique est indispensable à toutes les sciences morales. Mais comme il est impossible, à l'esprit humain de se rendre également maître de toutes les sciences et de toutes les méthodes, l'important sera toujours de se familiariser avec les méthodes propres à la science que l'on étudie. Et, notamment pour les sciences politiques et les sciences sociales, on n'a éprouvé que des mécomptes dans l'emploi des méthodes propres aux sciences naturelles. Les relations sont naturellement beaucoup plus étroites entre les sciences morales. Et, par exemple, l'économie politique emploiera les mêmes méthodes que d'autres sciences morales ou des méthodes analogues, car elle étudie le même objet ou un objet semblable, et elle doit en trouver l'explication dans les mêmes causes.

3°) La méthode employée dans une science déterminée dépend du degré d'avancement auquel cette science est arrivée à ce moment. La connaissance brute commence toujours par des demi-vérités et des généralisations hâtives ; ce n'est que petit à petit que les procédés se perfectionnent ; à certains moments c'est l'observation et la description qui occupent le premier plan, à d'autres c'est la classification, à d'au-

tres la recherche des causes. On pourrait dire également que dans le long développement historique du savoir humain il y a toujours eu lutte entre ces deux tendances : l'empirisme et la domination rationnelle de celui-ci (le rationalisme) ; une époque d'empirisme perfectionné doit toujours être suivie d'une période de domination rationnelle plus haute de l'empirisme. Et ainsi les procédés qui sont au service de chacune de ces méthodes passent successivement au second plan. Le triomphe du rationalisme serait définitif si on arrivait à une connaissance complète du monde.

La méthode de chaque science est étudiée et enseignée en partie dans la théorie générale de la connaissance et des théories méthodologiques, comme cela a été fait par J. St. Mill, Sigwart, Wundt, en partie comme un chapitre préliminaire des traités de cette science, comme par exemple dans l'ouvrage d'A. Wagner ; elle est souvent le sujet d'articles, de discours, de monographies, comme les autres parties spéciales de la science, et nous avons ainsi des études de Cairnes, Menger, Rümelin, Keynes, etc.

Économie nationale, économie politique et méthode

IV

Les recueils de règles et les systèmes religieux comme origines de toutes les sciences sociales.

[Retour à la table des matières](#)

Dans l'enchaînement des générations, et de bonne heure, le père a inculqué à son fils les règles d'action qui lui avaient été en partie transmises à lui-même, et qu'en partie il avait apprises par sa propre expérience. Plus les connaissances techniques s'accumulaient, plus les moeurs et les usages se formaient, plus l'observation des formules rituelles et des principes juridiques devenait nécessaire, plus toutes ces règles se sont fixées sous forme de maximes et d'hymnes, rimés ou non rimés, et consignés par écrit enfin, lorsque l'écriture fut connue.

C'est ainsi qu'ont été réunies d'abord par les prêtres, plus tard par des laïques, ces collections de règles de différentes sortes : collections de formules médicales, de prescriptions techniques, de préceptes rituels, juridiques et moraux, comme le décalogue et autres collections anti-ques, les « *leges barbarorum* » au moyen âge, les livres de pénitence, les maximes et brocards juridiques, les collections de règles techniques des couvents et des corporations, plus tard les livres de jardinage et les manuels de l'agriculteur, et en un certain sens la plus grande partie de toute l'ancienne littérature caméraliste. Tout cela a pour but la conservation et la transmission des règles de l'activité technique, comme aussi de la vie sociale et morale. Il en est sorti des recueils et des codes religieux, juridiques et moraux, et aussi des recueils pratico-techniques, qui furent constamment révisés, modifiés, et parfois aussi expliqués et interprétés. Ce n'était pas encore là de la science, mais c'en était le germe ; ces recueils avaient pour but exclusif de prescrire ce qu'on devait faire d'après les règles traditionnelles. Ils reposent sur l'expérience pratique, mais non pas certainement seulement sur elle. Toute action humaine est le produit des sentiments de plaisir et de douleur et des impulsions qu'elle provoque ; mais c'est sous l'action de la réflexion, de l'empire sur soi-même, des sentiments plus élevés d'une part, et du milieu social et de ses buts d'autre part, que naissent les institutions cérémonielles et que s'élaborent les motifs, les moeurs, l'idée du devoir, la force de la conscience, la notion des actions dignes d'approbation et des actions blâmables ; il y a là tout un processus interne dont les résultats trouvent un appui extérieur dans la crainte des esprits et des dieux, dans la crainte du blâme ou de l'exclusion que peut prononcer la société, de la vengeance et des pénalités, en même temps que dans tout un appareil de contrainte sociale. Et ainsi ces très anciennes règles qui veulent être utiles à l'individu comme à la société, contiennent déjà un élément empirique et un élément rationnel ; elles reposent sur la notion grossière de la causalité de l'intervention des esprits et des dieux, de la nature et du ciel, de la vie et de la mort, de la mort et du sommeil qui lui ressemble, comme aussi sur les jugements qui se rattachent à ces idées. Le vrai s'y mêle au faux, mais elles tendent toutes à établir les mêmes vues théoriques et à assurer les mêmes pratiques.

C'est là une donnée de la conscience humaine. Dans le flux changeant des sentiments, des idées, des pensées et des mobiles, l'unité est

donnée dans le rapport de toutes ces choses au moi. Tous les faits de la vie psychique se réunissent et se concentrent en lui, se groupent en un tout ; chaque chose vient prendre sa place dans ce tout. De même que c'est un besoin pratique inéluctable de mettre en harmonie toutes les règles pratiques de notre activité, pour ne pas avoir le sentiment pénible d'être en contradiction avec nous-mêmes, de même la conscience que nous avons de notre unité donne naissance à ce besoin théorique irrésistible qui veut ramener tout ce que nous observons et tout ce que nous faisons à certaines idées supérieures, à les concevoir comme les parties d'un tout. Notre pensée et notre conscience ne sont satisfaites que lorsque nous sommes arrivés à cette unité, de nature à la fois théorique et pratique, et qui nous donne une idée du monde et de sa nature et des buts de notre être. Du fait de l'unité de notre conscience il résulte que tout homme aspire à avoir une conception unitaire du monde, qui, avec les jugements qu'il en déduit, lui fournit un idéal de vie. Dans les temps anciens cela se produit exclusivement sous la forme d'idées cosmogoniques, auxquelles est liée la croyance aux esprits et aux dieux, c'est-à-dire sous forme de croyance religieuse, qui permet de saisir dans la même unité la nature humaine et la nature extérieure, et qui voit dans toutes les règles de conduite des prescriptions des dieux. La pluralité des dieux à son tour aspire à l'unité ; finalement naît la croyance à un être supérieur tout puissant et omniscient, qui est considéré comme la cause du monde et la substance même de tout bien et de tout idéal. Même les règles de la vie pratique sont considérées comme des prescriptions divines ou comme des conséquences de ces prescriptions. Les institutions religieuses et ecclésiastiques de ces anciens temps sont en même temps les instruments les plus importants de l'organisation sociale, politique et économique. Dans une communauté relativement petite il ne pouvait y avoir qu'une seule religion, qui dominait tous les domaines de l'activité humaine.

La doctrine religieuse explique tout et gouverne tout ; elle est un premier essai d'explication rationnelle de ce qui est et de gouvernement pratique de tout ce qui se fait. Elle n'a aucun des caractères de ce qui sera plus tard le savoir et la connaissance ; mais elle donne à l'homme une compréhension unitaire des choses, une croyance qui satisfait la réflexion naïve, qui domine le sentiment, qui apprend à connaître le bien, qui prescrit des devoirs précis. Elle repose sur des

idées obscures sur le monde, mais sur une conception de plus en plus claire de l'âme humaine, de ses forces, de ses penchants. Cette expérience interne est la plus ancienne et la plus sûre assise de la connaissance humaine.

Économie nationale, économie politique et méthode

V

Les systèmes de morale.

[Retour à la table des matières](#)

Les peuples vivent dans cet état pendant de longs siècles : les promoteurs du progrès sont ceux qui construisent les systèmes religieux les plus élevés, avec lesquels et par lesquels naissent une meilleure organisation sociale et une réglementation plus juste de la vie instinctive de l'homme, et du sein desquels se développe une connaissance progressive de la nature et de l'homme. Cette connaissance consiste à prendre chaque chose en elle-même et à expliquer par ses causes. Mais la marche à suivre différait dans son principe suivant qu'il s'agissait de connaître l'homme ou la nature. La nature est pour l'homme quelque chose d'étranger ; il ne peut en observer, rechercher, comprendre les causes, pour lui inconcevables, que par un progrès très lent. La vie psychologique, l'homme, la famille, l'Etat sont pour l'intelligence humaine quelque chose d'analogue à elle ; l'homme en comprend les manifestations par sa vie même, il en domine plus ou moins l'ensemble, tandis que l'analyse lui en fait connaître les détails. De là ce fait historique bien connu, souligné avec raison par Dilthey, qu'on est arrivé à un certain degré de connaissance en psychologie, en morale, en politique bien avant d'arriver à une certaine connaissance de la nature. Ce que les Grecs enseignaient sur la vie morale se rapproche beaucoup plus de nos connaissances actuelles que notre connaissance de la nature ne se rapproche de la leur.

Les premiers grands progrès de la connaissance empirique datent de l'époque où les systèmes religieux traditionnels commencent à chanceler. Le changement des conditions de vie ébranle les anciennes règles consacrées de la vie sociale. Lorsqu'on vient à douter des anciennes idées cosmogoniques, on ressent le besoin d'une explication plus profonde ou tout au moins différente du monde et on recherche un fondement nouveau ; au devoir ; on ne voit plus dans les prescriptions de la coutume, du droit, de la morale simplement des commandements de Dieu, et on cherche à en découvrir les fins et les causes. Alors naissent les systèmes physico-philosophiques d'explication du monde et les systèmes de morale ; ceux-ci constituent les premiers essais proprement dits de la science de l'homme social. Mais les systèmes métaphysiques d'explication du monde et les systèmes de morale - mêlés ensemble d'ordinaire - sont loin encore d'être débarrassés des caractéristiques des anciens systèmes religieux. Le petit nombre de connaissances sur lesquelles ils reposent ne le permet pas, et c'est ce que permet moins encore le but pratique qu'ils poursuivent. La morale grecque et la plupart des systèmes de morale postérieurs se sont proposés jusqu'aux temps modernes bien plutôt de nous instruire de nos devoirs, de nous fournir un idéal que de rechercher les causes de nos actes. Alors même qu'ils s'enrichissaient, avec une abondance croissante, de données empiriques empruntées aux faits psychologiques, sociaux et autres, leur préoccupation première était de chercher le point de départ commun de toutes les obligations, une explication du devoir. Ils ne pouvaient le faire qu'en ayant recours à un procédé qui tient le milieu entre la foi et la connaissance. C'est par intuition et par synthèse qu'ils conçurent le monde et les lois qui le gouvernent, les principes et les idées qui le dirigent, son histoire et les relations de la destinée humaine et du monde, le but de la vie de l'homme et son avenir. Ils utilisèrent pour cela leur connaissance empirique du monde, et là où elle leur faisait défaut, la téléologie leur vint en aide, c'est-à-dire ils cherchèrent à saisir le particulier d'après l'idée qu'ils se faisaient de l'ensemble, et en supposant qu'il concourrait à constituer cet ensemble, et à ordonner le tout sous des points de vue généraux, comme Kant l'a fait en détail dans sa critique du jugement. Tous les grands philosophes ont admis depuis que la téléologie pouvait et devait être employée comme principe directeur, comme moyen auxiliaire heuristique et qu'elle devait avoir sa place comme un moyen

pour étendre d'une façon symbolique la science empirique. C'est un essai d'explication du tout et de ses fins. Cette idée que l'univers constitue un tout, qu'il y a une série de degrés dans la nature et dans l'histoire, un progrès et un perfectionnement, un développement, ne peut se constituer en grande partie que de cette manière.

La conception téléologique est la manière la plus importante pour arriver à considérer comme un tout un groupe de phénomènes dont nous ne connaissons pas le lien causal intime. Elle a ceci de commun avec toute conception systématique que toutes deux se proposent d'ordonner et de saisir dans un ensemble un groupe de phénomènes et de vérités ; mais il n'est pas nécessaire que l'idée qui préside à cet arrangement ait une fin, et que cet arrangement systématique ait aussi pour but de ranger toutes les parties de l'ensemble dans l'ordre de succession qui résulte des rapports intimes de dépendance.

Les conceptions éthiques ne peuvent se passer de la téléologie parce que tous les jugements moraux ont leur point de départ dans des sentiments et des idées qui se rapportent à notre conception de l'objet et de la fin de la vie de l'homme.

Les conceptions téléologiques et les systèmes de morale ont une histoire, ils se sont épurés et perfectionnés ; mais leurs principes, du moins une grande partie d'entre eux, ne sont pas des vérités qui peuvent avoir une égale action sur tous les hommes. Il y a différentes manières de concevoir le monde, assez semblables, qui diffèrent l'une de l'autre comme les divers tempéraments ; l'optimiste et le pessimiste arriveront toujours à des résultats différents. Le réalisme et l'idéalisme, les idées anciennes et les idées chrétiennes, les principes aristocratiques et les principes démocratiques donneront toujours naissance à des conceptions différentes du monde et par suite à des idéals différents. Les différentes conceptions possibles de Dieu et de l'au delà, du progrès ou du regrès dans le cours de l'histoire, conduiront toujours à des jugements différents sur tous les devoirs et sur tous les actes. C'est ainsi que ces possibilités différentes de comprendre le monde dans son ensemble ont créé une série de systèmes philosophiques et moraux différents, en lutte entre eux, qui continuent même aujourd'hui à vivre les uns à côté des autres, et qui subsisteront dans l'avenir. Ils ne se sont rapprochés les uns des autres que comme l'ont fait les systèmes

religieux ; les progrès de la connaissance psychologique de l'homme, de la nature et de l'histoire ont fait disparaître les systèmes extrêmes, ils ont fait de l'éthique une science expérimentale de ce qui est, d'où ont pu se détacher comme sciences indépendantes la science de l'Etat, la science du droit et la science économique.

Dans leur caractère fondamental les systèmes de morale conservent quelque chose d'analogue aux systèmes religieux ; ils reposent également sur une croyance : ils tiennent pour vrais certains principes derniers. Ces idées que l'on tient pour vraies naissent chez des hommes égaux ou semblables, placés dans certaines conditions matérielles et psychologiques déterminées, avec une nécessité égale à celle de la connaissance du monde extérieur ; elles sont communes au matérialiste comme au théiste et au chrétien. Et comme il s'agit ici des choses ultimes, des principes derniers, cette croyance donne à la volonté une force d'expansion que ne donne pas la connaissance empirique. C'est une certitude qui dispose à l'action, qui pousse l'individu à tout sacrifier à ses principes, et, dans certaines circonstances, sa vie même. La certitude que l'individu ou des groupes entiers acquièrent sur les systèmes de croyance religieuse ou morale est, il est vrai, subjective mais par cela même elle est capable de soulever le monde, de l'ébranler, de le détruire, ou de le reconstruire. Les principes qui servent de fondement à ces croyances ne sont jamais, au moment où ils naissent ou alors qu'ils ont la plus grande efficacité, comparés ni à d'autres principes aussi légitimes, ni à la réalité. Ils agissent d'une façon révolutionnaire ; on les pousse naturellement à l'extrême, et ils deviennent pourtant le point de départ de temps nouveaux et de nouvelles formes sociales.

Qu'il nous soit permis de faire ici deux observations, qui ont une valeur méthodologique.

Ce que l'on qualifie de principe suprême dans les systèmes de morale, leur idéal dernier, ce sont des conceptions sur les directions dans lesquelles la bonne volonté, le devoir doivent agir. Le plus souvent plusieurs de ces idées se présentent en même temps, dans une coordination, une subordination et une limitation réciproques. Mais l'une d'elles devient facilement prédominante et ses conséquences paraissent alors devoir s'étendre à tout le reste. C'est par exemple l'idée de la

liberté personnelle, de l'organisation sociale, de la justice, du perfectionnement progressif de l'individu et de la société, de l'égalité, du sacrifice de l'individu à la collectivité. Ce sont là des buts abstraits, dont aucun ne peut être dans la vie pratique considéré d'une manière exclusive, sans conduire à l'abus et à l'exagération. Toute liberté suppose une organisation ; toute égalité, une différence dans l'intérêt de la collectivité et du progrès. Celui qui, comme cela arrive maintenant trop souvent dans les discussions politiques ou économiques, pose la liberté, ou la justice, ou l'égalité, comme principe supérieur unique, d'où l'on peut faire dériver déductivement par une logique inexorable la conduite droite, celui-là méconnaît complètement la véritable nature de ces postulats moraux ; ce sont des étoiles conductrices, des buts qui planent dans une région supérieure ; ils prescrivent ce qu'il y a de mieux à faire, ils donnent la force et la passion pour bien se conduire, et devenus des habitudes, ils donnent à l'âme de chacun dignité et caractère, mais ils ne constituent pas des vérités empiriques que l'on pourrait prendre comme point de départ de syllogismes sans fin.

Si l'on doit se garder de cet abus fréquent que l'on fait des systèmes de morale, on doit remarquer d'autre part que si ces systèmes sont le produit d'une synthèse, d'une conception qui relie en un tout les éléments de notre connaissance et de notre croyance, tout groupement unitaire de portions de notre connaissance n'est pas et ne demeure pas problématique. Certainement, une synthèse qui veut expliquer le monde et son histoire dans son ensemble reste toujours discutable. Mais une synthèse qui saisit dans son ensemble un peuple, une époque, une génération, qui s'appuie sur de multiples expériences, dans laquelle la connaissance complète de la réalité s'allie à une intuition d'artiste, peut se rapprocher assez de la connaissance véritable pour coïncider avec elle. Comme dans toutes les sciences morales, ce procédé est indispensable, et il est également légitime dans la science économique.

Économie nationale, économie politique et méthode

VI

Les systèmes ou théories générales sur l'État, le droit et l'économie.

[Retour à la table des matières](#)

À mesure que la vie sociale est devenue plus complexe, que la division du travail a donné naissance à des professions spéciales, que, dans chacune de ces branches d'activité, s'est constitué un savoir spécial que des spécialistes ont réuni en système, sont nées les différentes sciences particulières de l'État, du droit, de l'économie. Ces sciences eurent dès leur origine une matière concrète à étudier, elles disposèrent d'une masse d'observations, de jugements et de vérités particulières, mais elles cherchèrent, surtout au début et tant qu'elles restèrent aux mains des philosophes, des moralistes, des philanthropes, en même temps et principalement, à prendre une forme systématique et à connaître les principes derniers, d'où l'on pourrait déduire les règles particulières de l'action. Elles furent, même après s'être séparées de la morale, comme des parties des systèmes de morale, et reposèrent sur une conception particulière du monde. C'est ainsi que se sont formées les différentes théories de l'État et du droit, les différentes théories de l'économie, qui sont tantôt nées au même moment et se sont combattues, et qui se sont tantôt substituées les unes aux autres dans leurs vicissitudes historiques, suivant que leur influence croissait ou diminuait. Elles ressemblent à tous les systèmes de croyance et de morale, en ce qu'aucun de ces systèmes ne contient toute la vérité et que leurs principes suprêmes ne constituent pas des vérités indiscutables. Elles ne se rapprochent de la vérité que si on les considère dans leur ensemble. Ce sont des essais préliminaires pour réunir en un tout les diverses fractions de nos connaissances, afin d'arriver ainsi à nous fournir des idéals et à servir de régulateur à la vie pratique.

C'est ainsi que des théories opposées ont dominé la vie politique et juridique depuis le temps des sophistes et des grandes querelles du moyen âge entre le pape et l'empereur ; les unes font dériver l'Etat du contrat, les autres de la volonté divine et de forces extérieures. C'est ainsi que, depuis qu'il existe une littérature économique de quelque importance, nous avons des théories conservatrices, libérales, ultramontaines et socialistes, qui correspondent à des points de vues différents sur la conception de l'Etat, de la morale, de la philosophie ; elles posent notamment des idéals différents soit pour la morale économique, soit pour la politique économique et sociale, et elles sont devenues grâce à leur prédominance temporaire, à leur influence périodique, à leur domination même, des éléments importants et des causes de l'évolution ; elles ont eu une action d'autant plus importante qu'elles ont mieux su se mettre au service de grands courants, de grands intérêts, et qu'elles se sont assimilées en même temps les progrès de la connaissance réelle, fournie par l'expérience, des phénomènes économiques.

Les théories économiques du moyen âge ont leur racine dans le christianisme et dans la morale chrétienne, dans la théorie du *justum pretium* et de l'usure. Les théories économiques des XVI^e et XVII^e siècles, connues sous le nom de mercantilisme, sont principalement le produit d'une conception du monde qui avait ses racines dans les idées qui dominaient à la fin de l'empire romain et dans le droit romain ; les idées absolutistes de Machiavel, Bodin, Hobbes, Puffendorf et Christian Wolf, en forment le noyau central. La formation de l'Etat moderne semble en être le but le plus élevé : de même que les différentes seigneuries, villes, territoires, sont soumises à un maître, à une loi, à une administration, de même, les économies particulières doivent dépendre d'un même marché, être reliées par le commerce, la division du travail et une circulation monétaire unique ; une bonne circulation monétaire, une circulation monétaire active, semblent la chose la plus importante ; les industries d'exportation, les colonies, le commerce extérieur, l'exploitation des mines provoquent un afflux d'argent et une riche circulation monétaire ; la monnaie qui se trouve dans le pays ne doit pas en sortir ; l'économie nationale doit influencer et diriger indirectement par les barrières douanières le commerce et l'industrie, et être considérée comme un tout ; l'étranger est considéré comme un

ennemi, on lutte avec lui pour conquérir le marché, les colonies, la domination commerciale ; le peuple apparaît comme une masse inerte qui, dirigée par l'homme d'Etat, doit être poussée sur la voie du progrès. Ces propositions contiennent beaucoup d'observations et de jugements exacts, et aussi beaucoup d'observations et de jugements faux ; mais nous voyons principalement dans cette théorie de grands courants d'idées pratiquement et historiquement légitimes ; la conception qu'on avait du monde et de l'Etat donna naissance à des idéals qui correspondaient aux besoins du temps.

La théorie de l'économie nationale, telle qu'elle a été construite par les Physiocrates et par Adam Smith, a pour point de départ des idées empruntées aux sciences naturelles et au droit naturel ; elle voit dans l'économie nationale un système naturellement harmonique de forces individuelles, égoïstes, d'où l'optimisme déiste ne pouvait espérer que des conséquences, heureuses. C'était une théorie qui préconisait les idéals de l'individualisme et du libéralisme, qui tenait l'Etat pour à peu près inutile, et qui ne voyait dans l'homme d'Etat qu'un personnage dangereux, et qui écrivit sur son drapeau la suppression de toutes les institutions du moyen âge. C'est à de grands besoins de réforme que répondait cette théorie, tout comme autrefois le mercantilisme et de nos jours le socialisme.

Celui-ci repose sur une estimation trop matérialiste des biens extérieurs et du bonheur, sur la négation de l'au delà, sur la méconnaissance de la nature intime de l'homme. Mais il répond aux besoins pratiques de notre temps, à la poussée vers la démocratie, vers l'égalité, le progrès technique, la centralisation administrative. La conception socialiste du monde a des points de contact avec le siècle des lumières - par le radicalisme politique, la glorification de la république, la prétention de construire la société d'après des catégories logiques - en d'autres termes avec la philosophie du XIX^e siècle ; sa philosophie de l'histoire est empruntée à Hegel et à Feuerbach. Toute son économie politique est empruntée aux abstractions unilatérales de Ricardo. Son idéal, c'est la suppression de l'inégalité des biens et des revenus, la suppression de toute domination de classe, si possible de tout antagonisme de classe ; le relèvement et le progrès des classes ouvrières, tel est le but fort légitime qu'il poursuit ; il est déjà arrivé sur ce point à de grands résultats. Ces théories sont une réaction naturelle contre

l'exclusivisme des théories de la libre concurrence ; elles servent les intérêts du quatrième état, de même que celles-là étaient favorables au tiers-état. Mais, en somme, elles ne sont pas moins exclusives ; elles ont provoqué beaucoup de recherches, mais elles sont au fond au moins aussi éloignées du vrai savoir que l'était l'école de Manchester, qui les a précédées. On pourrait même dire qu'elles ont poussé à l'extrême les erreurs rationalistes de celle-ci.

Mais même les théories et les systèmes moins extrêmes d'économie politique et de politique sociale actuels sont toujours, jusqu'à un certain point, en tant qu'ils forment une unité fermée et qu'ils en tirent des idéals pour l'avenir, nécessairement construits sur une certaine conception du monde, sur une certaine représentation Individuelle du développement du monde et de l'histoire. Celui-là seul qui se fait une image concrète des institutions fondamentales de l'Etat, du droit privé, de l'organisation économique, peut dire où doit tendre l'avenir. Et cette représentation reste toujours, dans un certain sens, subjective, en tout cas élargie par l'imagination constructive, et elle repose le plus souvent sur des considérations téléologiques. Quelle que soit la hauteur à laquelle chaque théoricien se place, même s'il se croit dégagé de tout intérêt de classe et de parti, intérêt qui oriente cependant sa propre théorie économique, dans la mesure où il s'occupe de politique pratique, où il propose des idéals pratiques d'action, il part d'une croyance, d'une conception individuelle du monde, et ses thèses, quelque part de véritable science qu'elles puissent contenir, ne sont pas capables de convaincre également tous les hommes de leur vérité. Cela est vrai du socialisme d'Etat de M. Ad. Wagner, comme des conceptions syndicalistes de M. Brentano, des plans modérés de réforme de la Société de politique sociale, comme des plans de réforme radicaux de la Société Fabienne.

Et il n'en est pas seulement ainsi pour les idéals d'avenir et les systèmes ; tous les jugements que l'on porte sur les grands phénomènes historiques, sur la formation et la disparition des Etats, sur les révolutions sociales, sur le progrès ou le regrès économique, alors même qu'ils reposent sur une certaine connaissance exacte des choses, sont le fruit de déductions qui s'appuient sur des prémisses téléologiques, sur l'idée qu'on s'est faite du monde et de l'histoire, et qui diffère avec chaque individu et ses manières de voir. Ce ne sont jamais que des

approximations, des essais provisoires ; ils n'ont rien de cette évidence de vérité qui caractérise la science, et qui force chacun à aboutir aux mêmes conclusions.

La science rigoureuse tend à ce grand but, elle cherche à arriver à des vérités irréfutables ; elle y est déjà arrivée pour les phénomènes les plus simples. Elle le peut lorsqu'elle se limite à la recherche du particulier ; mais plus elle comprend ainsi son rôle, plus elle doit renoncer à proposer des idéals, à enseigner ce qui doit être, car ceci ne peut ressortir que de la considération de l'ensemble. Cependant si la science rigoureuse exige de nous quelque résignation, s'il faut se contenter d'expliquer comment les choses sont devenues, il n'est pas nécessaire de renoncer à l'espoir de contribuer à l'établissement d'une organisation future meilleure de la vie humaine, de préparer la voie à une conception plus haute des devoirs et de ce qui doit être ; elle exige simplement que provisoirement nous limitions nos efforts, par application d'une sage division du travail, à la connaissance, d'autant plus que, surtout dans les sciences sociales, l'espoir d'appuyer sur des recherches déterminées nos conceptions subjectives de ce qui doit être, a toujours troublé l'objectivité de la recherche scientifique. On peut donc admettre en principe que le but dernier de tout savoir est d'ordre pratique, que la volonté l'emporte sur l'intelligence, qu'elle la domine ; que tout progrès du savoir lui-même est un acte de la volonté ; on peut encore admettre que, dans l'enseignement, surtout en matière d'économie politique et de science financière appliquées, à l'explication de ce qui est, on ajoute quelques indications sur le développement futur probable et sur les avantages de tel ou tel mode particulier de développement. Cependant, on peut tenir pour préférable, dans l'intérêt même du progrès purement scientifique, de limiter d'abord les recherches scientifiques : 1 à observer exactement ; 2 à définir et à classer les phénomènes ; 3 à les expliquer par leurs causes.

Si nous étudions brièvement, dans ce qui suit, ces trois opérations intellectuelles l'une après l'autre, ce n'est pas qu'elles puissent être nettement séparées et qu'elles se suivent toujours dans l'ordre indiqué ; elles chevauchent toujours l'une sur l'autre ; le premier pas de toute observation suppose déjà des dénominations et des classifications exactes ; toute bonne observation donne déjà des explications causa-

les. Mais la simple observation est toujours le point de départ ; l'explication complète des causes, la fin de la recherche scientifique.

Économie nationale, économie politique et méthode

VII

L'observation et la description.

[Retour à la table des matières](#)

Observer des phénomènes économiques c'est rechercher les motifs des actions économiques qui s'y rapportent, et leurs résultats, leur marche et leur effet. Nous connaissons les motifs de nos actes directement par l'observation de notre propre vie psychique) ; et de nous-mêmes nous concluons aux autres. Ce qui se passe dans le monde nous le connaissons par les impressions de nos sens, et nous le tenons pour quelque chose d'extérieur à nous. Toute notre expérience découle de ces deux sources. Mais pour arriver à nous observer et à observer le monde avec exactitude, il a fallu une expérience de plusieurs milliers d'années. Et aujourd'hui encore nous devons être très circonspects pour chacune de nos observations, et rechercher si elle est exacte, si quelque illusion subjective, une vue incomplète, un jugement précipité, l'inexpérience, les préjugés, l'intérêt ne nous en ont pas donné une idée fautive. Nous ne devons croire avoir observé avec exactitude et d'une façon scientifique que si, par des observations répétées, nous constatons les mêmes résultats, si des observateurs différents arrivent aux mêmes conclusions, si nous avons éliminé toutes les influences subjectives.

Toute observation isole du chaos des phénomènes un fait particulier, pour le considérer à part. Elle repose toujours sur une abstraction ; elle analyse une partie d'un tout. Plus elle est petite, mieux elle est isolée, plus la chose est facile. L'observation doit être exacte, com-

plète, épuiser le sujet, découvrir tous les rapports perceptibles de l'objet, arriver à une détermination exacte de grandeur, de temps et de lieu ; elle doit préciser, rechercher ce qu'il y a d'égal, d'analogue, de différent avec les phénomènes analogues ou opposés. La simplicité relative des procédés élémentaires de la nature facilite l'observation dans les sciences de la nature ; il en résulte que ceux qui les étudient peuvent modifier à volonté le milieu, les causes agissantes, c'est-à-dire expérimenter et saisir ainsi plus facilement le phénomène par tous ses côtés. Non seulement cela n'est pas souvent possible pour les phénomènes économiques, mais ceux-ci sont toujours - même dans leur forme la plus simple - des objets très complexes, qui dépendent des causes les plus diverses, et qui sont influencés par toute une série de conditions. Soit, par exemple, une hausse du prix du blé, du salaire, un changement dans les cours, une crise commerciale, un progrès de la division du travail ; presque chacun de ces phénomènes dépend des sentiments, des motifs, des actions de certains groupes d'hommes, puis de tout un ensemble de faits de la nature (par exemple d'une récolte), ou de la technique (par exemple l'introduction d'une machine) ; il est influencé par les moeurs et les institutions dont les causes sont souvent fort divergentes. Il s'agit donc toujours, ou le plus souvent, de faits séparés par le temps et par l'espace, mais qui se rattachent les uns aux autres et que nous devons soumettre à une même observation. Et enfin quand il s'agit des formes de la vie économique, comme l'économie domestique, l'entreprise, les sociétés par actions, les associations professionnelles, le marché, la bourse, les difficultés de toute observation exacte croissent à l'infini.

Cependant, depuis qu'il y a une culture intellectuelle plus haute, une instruction scolaire, une presse et des livres, beaucoup d'hommes d'affaires et de fonctionnaires acquièrent, par une longue expérience pratique de la vie et par l'emploi de leurs facultés, l'art d'observer les phénomènes économiques d'une façon fort exacte. Et, d'autre part, la science et l'enseignement ont préparé de nombreux praticiens et de nombreux théoriciens à l'emploi des méthodes exactes, à l'observation scientifique, à écarter les illusions et les erreurs ; aussi l'observation critique est-elle beaucoup plus répandue aujourd'hui qu'autrefois. Cette discipline a fait également que là où nous ne pouvons pas observer nous-mêmes, et où nous nous appuyons sur les renseignements et les observations des autres, nous avons appris à séparer ce qui est uti-

lisible et ce qui ne l'est pas, à faire un choix exact dans la masse énorme d'observations que la presse, les recueils de renseignements, d'autres sciences nous fournissent. Mais l'observation des faits économiques reste toujours une opération difficile, d'autant plus facilement entachée d'erreur que le phénomène est plus vaste, plus ramifié, plus complexe. Ce précepte, légitime en soi, qu'il faut séparer chaque phénomène que l'on étudie dans ses parties les plus petites, observer celles-ci en elles-mêmes, puis faire de toutes ces observations séparées un tableau d'ensemble, on ne peut le suivre exactement que lorsque les circonstances sont tout à fait favorables. En général, il s'agit de conclure de certaines données exactes à d'autres qui n'ont pas été observées ou qui l'ont été insuffisamment, et de se faire ainsi une image de l'ensemble ; nous le pouvons, en utilisant certaines impressions d'ensemble et grâce à notre imagination créatrice, qui peut se tromper si des dons heureux et un bon apprentissage ne l'ont pas disciplinée. Ensuite, il ne faut jamais oublier, lorsqu'il s'agit d'utiliser ultérieurement des observations, combien différente est sur nous l'impression de celles que nous avons nous-mêmes prises sur le vif, et de celles que nous ne connaissons que par les autres. Les premières ont toujours de la couleur de la vie, la pleine clarté de la vue directe ; elles paraissent toujours plus fortes, plus importantes, et cependant elles forment en général la moindre partie des matériaux dont on se sert. Pour toutes celles qui ont été empruntées à des livres, à des récits, moins l'imagination de celui qui les utilise est vive, plus elles ne seront que des images effacées, des schèmes, de simples mots. Ce n'est que par des efforts méthodiques et suivis qu'on peut arriver à grouper dans un tableau d'ensemble qui corresponde à la réalité ces matériaux vivants et ces matériaux sans vie.

Tous ceux qui ont l'habitude de lire avec soin des études économiques verront immédiatement si les observations sont exactes ou fausses, si ce sont des observations personnelles, ou si on n'a fait qu'utiliser des observations faites par d'autres, si on a construit sur une connaissance personnelle des hommes et des choses, ou sur ce qu'on a appris dans les livres. A. Smith a bien observé en détail la vie économique ; il était d'ailleurs un savant de cabinet, mais qui savait prendre ce qu'il y avait d'important dans les matériaux qui lui étaient fournis. Ricardo était un homme ingénieux, sans l'instruction d'un savant, mais qui avait une très grande expérience des affaires. Lorsque des hommes

d'Etat et des hommes d'affaires instruits par la vie pratique ont acquis en même temps une forte instruction scientifique, alors ils arrivent à écrire des choses achevées, quoiqu'ils n'écrivent le plus souvent que sur des points particuliers, parce qu'ils unissent d'une façon parfaite les deux espèces de matériaux d'observation ; je citerai l'abbé Galiani, Necker, J. G. Hoffmann, Thünen, G. Rümelin. Parmi les savants proprement dits, ceux qui ont compris qu'ils devaient acquérir une riche expérience de la vie pratique sont arrivés aux mêmes résultats, par exemple F. B. W. Hermann, G. Hanssen, Hildebrand. Le type du savant de cabinet qui n'a fait aucune observation personnelle, qui ne connaît ni les hommes ni le monde, c'est Karl Marx ; les divertissements mathématiques étaient ses occupations préférées ; cela s'alliait chez lui à des notions tout à fait abstraites et à des idées générales sur la philosophie de l'histoire. Et, par là, malgré tout le temps consacré à l'étude des Livres bleus, il est peut-être plus éloigné des conditions qu'exige l'étude empirique positive, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, que n'importe quel autre économiste important.

Décrire, c'est fixer son observation de façon que d'autres puissent l'utiliser. La description considère comme un objet distinct ce qu'elle a séparé de l'ensemble ; elle lui donne le nom qui lui convient d'après la définition scientifique, elle le classe d'après le genre et l'espèce des phénomènes analogues, elle établit les égalités, les inégalités, les coexistences, les conséquences, les rapports. La description donne déjà par cela même beaucoup plus que l'observation, parce qu'elle consigne les conséquences, qui résultent de ce qui a été observé et d'autres vérités déjà connues ; elle réunit les différentes observations en un résumé sommaire ; même lorsqu'elle ne va pas jusque là, elle contribue à l'explication cherchée en ajoutant l'observation nouvelle à l'observation ancienne, le renseignement d'hier à celui d'aujourd'hui ; toute bonne description est comparative, comme elles le sont dans la plupart des traités d'économie politique, où l'on cite et rapproche tout au moins les faits tirés de la vie anglaise, française et allemande. Lorsqu'on groupe un certain nombre d'observations, qu'on les compare, et qu'on s'efforce d'arriver ainsi à des vues d'ensemble, on emploie le meilleur moyen pour apporter quelque unité dans le chaos des particularités. C'est la description qui fournit le point de départ des conclusions inductives, car toute description a pour objet principal de préparer l'induction ; mais elle n'est pas encore, comme Mill l'a tou-

jours répété, une induction, et elle sert tout aussi bien à la déduction et à la vérification.

Lorsqu'il s'agit de décrire l'état économique de tout un pays, le développement de toute une industrie, des banques ou de la monnaie d'un Etat, de la condition des ouvriers d'une industrie, il faut, pour des objets aussi complexes, savoir saisir dans leur ensemble des milliers de renseignements particuliers, les réduire, afin d'arriver à une description suffisamment complète et qui nous fasse connaître l'objet avec ses proportions, ses causes et ses effets ; il faut pouvoir ramasser dans une synthèse ce que l'analyse avait séparé. Une description complète suppose chez son auteur une connaissance parfaite de la matière, et aussi la capacité, tout comme un artiste, de décrire l'objet en quelques traits avec une évidence plastique, tout en restant toujours fidèle à la vérité.

Plus les objets d'étude d'une discipline sont simples, plus modeste est le rôle que joue dans cette science la description ; si les phénomènes sont typiques, ils se répètent d'une façon égale, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire une description de chacun des exemplaires de la même espèce. Cela est vrai aussi des faits économiques élémentaires, comme les fluctuations des prix ; un seul exemple peut ici suffire. Tout ce qui est plus compliqué a son individualité propre ; la description d'une industrie domestique ne dispense pas de décrire les autres. Dans les domaines plus complexes, plus le point de vue scientifique a prévalu, plus la partie descriptive a pris une large place ; certains des moyens auxiliaires de l'observation, du recueil des faits et de la description, comme par exemple la microscopie et la statistique, se sont constitués en sciences indépendantes.

Dans le domaine des sciences politiques, et notamment en économie politique, nous constatons, depuis quelles ont atteint un certain degré de perfection, deux courants sur ce point. D'abord les caméralistes et les mercantilistes firent de longs et laborieux recueils de faits, souvent tout à fait superficiels, des descriptions de la Hollande, de l'Angleterre et d'autres Etats ; cela fit la matière d'encyclopédies et de recueils sans fin ; les matériaux paraissaient toujours insuffisants et on n'eut bientôt plus qu'une compilation historique sans idées. Les théories de droit naturel de l'économie politique furent à ce point de vue

une délivrance : elles furent un essai provisoire pour se rendre maître d'une façon rationnelle de tous ces matériaux sans vie ; pendant quelques générations l'observation et la description restèrent à l'arrière-plan ; tenant les choses pour trop simples, on croyait avoir trouvé dans la nature humaine générale une clef qui conduisait au sanctuaire de la connaissance sans effort et plus directement qu'un long et ennuyeux empirisme. Notre époque est une réaction contre ces idées trop exclusives. On n'a plus eu en Angleterre une confiance absolue dans le laisser faire, laisser passer, mais on s'est efforcé de préciser par de longues enquêtes les jugements qu'on portait sur les choses ; les français ont eu dans Le Play un nouvel apôtre de l'empirisme ; mais c'est surtout la science économique allemande, qui avait toujours gardé de l'époque des sciences camérales un sentiment très vif de la réalité, qui a pris pour mot d'ordre, depuis deux générations, le réalisme. Les meilleurs esprits des autres Etats l'ont suivie ; rappelons simplement la masse de documents réunis par Herbert Spencer et les travaux de sir H. S. Maine. Et même parmi les économistes allemands qui ont le plus défendu la méthode déductive, certains se sont livrés parfois avec le plus grand succès à des travaux descriptifs, par exemple Ad. Wagner. La différence entre la méthode descriptive actuelle et celle du XVIII^e siècle consiste en ceci, qu'aujourd'hui, on ne se propose plus de réunir des renseignements au hasard, mais on s'efforce d'obtenir, par une méthode rigoureuse, des observations et des descriptions scientifiquement parfaites.

Si la science allemande s'est principalement engagée dans cette direction, elle n'a jamais pensé cependant que l'observation et la description constituaient toute la science, qu'elles étaient plus que la préparation pour arriver à des vérités générales. Elle a simplement soutenu, et avec raison, que sans cette base empirique et sans un apprentissage rigoureux et une longue habitude dans cette voie, il n'y avait ni induction ni déduction solides ; elle a cru avant tout qu'un enseignement était ici possible et utile, que des débutants ainsi préparés pourraient encore rendre des services, tandis que les spéculations des élèves sur les questions dernières de la science étaient presque toujours sans valeur. La science allemande et les directeurs des séminaires des sciences sociales, d'où sont sortis depuis 30 ans un nombre considérable de travaux descriptifs, ont eu conscience d'être ainsi en harmonie avec la marche suivie en général par la théorie de la connaissance et les théo-

ries scientifiques. Ils pourraient en appeler au mot de Lassalle : « La matière même sans idées a toujours une valeur relative ; l'idée sans la matière n'a que la valeur d'une chimère » ; ou à Lotze « connaître les faits n'est pas tout, mais c'est beaucoup ; ne pas les estimer assez parce qu'on demande davantage, ne convient qu'à ces fous d'Hésiode qui ne comprenaient pas que la moitié vaut mieux souvent que le tout ».

Etant donnés les aspects divers des phénomènes économiques, l'observation et la description doivent naturellement se servir de procédés différents ; ceux-ci sont parfois empruntés à d'autres sciences, le plus souvent ils se sont constitués d'une façon indépendante au sein des sciences politiques. Il ne nous est pas possible de traiter ici de chacune de ces méthodes en particulier. Cependant nous devons tout au moins montrer comment la statistique et l'histoire sont devenues récemment des sciences auxiliaires de la science économique.

Économie nationale, économie politique et méthode

VIII

La méthode statistique et les enquêtes.

[Retour à la table des matières](#)

Si nous nous demandons sur quel terrain l'observation pourrait se dégager le plus facilement des illusions subjectives, et arriver à des vérités générales, nous verrons que c'est évidemment là où elle peut soumettre les phénomènes au nombre et à la mesure. Pour la bonne gestion des intérêts administratifs on a compté depuis des siècles les propriétés, les hommes, le bétail, les maisons ; les tyrans italiens de la Renaissance, et plus encore les despotes éclairés du XVII^e et du XVIII^e siècle se sont servis de plus en plus de semblables dénombrements pour leurs finances, leur armée, etc. La science, en se dévelop-

pant, s'est emparée de ces matériaux. Petty et Davenant ont fait de l'arithmétique politique, lorsqu'ils groupaient et comparaient des données économiques numériques. G. Achenwall et ses successeurs ont ajouté des dénombrements à leurs descriptions des Etats et ils ont inventé le mot de statistique. Peter

Süssmilch a créé, avec les données numériques des livres de paroisses, la théorie de la population. Et comme il était très difficile à des particuliers de faire des dénombrements méthodiques, et que ce n'est qu'accessoirement que les fonctionnaires publics établissent ces données numériques, on institua, à partir de 1800, des bureaux de statistique de l'Etat d'abord, et ensuite des corps politiques locaux, chargés de compter et de mesurer les faits sociaux, de réunir et de mettre en œuvre ces matériaux. C'est à eux qu'est confiée aujourd'hui la statistique, bien que des particuliers et d'autres fonctionnaires puissent faire parfois des relevés statistiques, et, mieux encore, mettre en œuvre ces matériaux statistiques.

Nous n'avons à nous occuper ici de la statistique que comme méthode d'observation systématique de phénomènes de masse. Elle sépare les groupes d'individus ou de faits et d'évènements économiques, elle les compte et elle distingue ces groupes d'après certaines caractéristiques ; elle note les concordances, les divergences, les modifications, les changements et elle nous permet, en nous servant de ce que nous savons par ailleurs sur ces phénomènes, de les connaître d'une façon plus complète. On ne peut s'en servir que là où l'on peut former des groupes distincts (Etat, province, commune, profession, classe, sexe, âge, certaines actions particulières, crime, fréquentation de l'école et de l'église, impôts, etc.), se poser une question à propos de chaque habitant du pays, une question nette et précise, et prendre des précautions pour qu'il y soit répondu, et avec exactitude. Les dépenses croissantes qu'entraînent les statistiques, en restreignent nécessairement l'emploi ; des questions mal posées, des réponses insuffisantes ou inexactes font qu'une partie considérable des matériaux réunis est inutilisable. L'art du dénombrement et des enquêtes ne s'est perfectionné que lentement ; les dénombrements de la population, l'établissement du poids et de la valeur des marchandises importées et exportées et certaines autres parties de la statistique ont atteint actuellement

un haut degré de certitude, tandis que d'autres parties sont encore très imparfaites.

L'importance que la méthode statistique a eue sur le progrès de la connaissance, pour tout ce qui concerne l'Etat, la société et l'économie nationale, a été cependant considérable. Son perfectionnement a marqué un des progrès les plus importants des sciences sociales depuis 150 ans. La statistique a remplacé à bien des égards l'expérimentation, qui nous fait ici défaut ; elle a peut-être la première créé dans ce domaine scientifique le sens de l'exactitude et de la précision ; elle a mis de solides idées de grandeur à la place de notions vagues ; elle a, la première, permis de soumettre à l'observation les phénomènes de masse, qui ne pouvaient jusqu'ici être caractérisés que par de vagues évaluations, et de mesurer exactement les caractéristiques commensurables ; elle a, par ses tableaux, ses diagrammes et d'autres moyens auxiliaires de comparaison, consigné les modifications qui se produisent dans le développement des faits, conduit à la connaissance des choses et permis de mesurer l'influence de certaines causes principales et accessoires. En coordonnant dans des tableaux les données statistiques dans le temps et dans l'espace, elle a pu saisir les phénomènes de masse en fonction du temps et de l'espace, et on est ainsi arrivé à déterminer dans une certaine mesure l'influence variée des différentes causes. La statistique a créé la théorie de la population, donné à l'ethnologie et aux finances une base solide ; elle a débarrassé la théorie de la monnaie et des prix de grossières erreurs, et découvert la fausseté d'un grand nombre de généralisations hâtives ; elle est devenue l'instrument principal de l'économie descriptive. Les progrès actuels, en matière de statistique des salaires, des professions, des ménages, prouvent qu'elle est tout à fait propre à améliorer et à transformer encore dans l'avenir certaines parties importantes de la science.

Il ne peut guère y avoir de doutes sur les limites de son action. Presque tous ses matériaux appartiennent à une courte période des temps modernes et à un petit nombre de pays civilisés. Elle n'arrive à des vérités qu'en ayant recours à d'autres sciences spéciales, et jamais seule : l'économiste, l'anthropologue, le criminaliste, le médecin, en pleine possession de leur science, peuvent seuls se servir correctement de cet instrument de mesure dans leurs recherches. Il ne peut fournir que des rapports quantitatifs ; les qualités, qui sont au delà de ces limi-

tes, par conséquent les faits moraux et intellectuels les plus importants, lui sont inaccessibles s'ils ne se traduisent pas par des manifestations mesurables, comme les suicides ou les peines. Alors même qu'il s'agit de choses qu'on peut compter, nous ne pouvons souvent rien connaître d'intéressant parce que les questions seraient trop compliquées, les réponses trop inexactes, les totaux trop difficiles. Nous comptons combien il y a de vaches à lait, mais non pas quel est leur poids, combien elles fournissent de lait ; nous pouvons connaître quel est le nombre des entreprises et des ouvriers qu'elles emploient ; mais nous n'avons pas obtenu de relevé utile de leurs machines, de leur capital, de leur production annuelle. Lexis déclare que là où nous connaissons déjà les causes de faits qui se répètent d'une façon typique, les recherches statistiques sont inutiles, ou tout au plus servent-elles de moyen de vérification, et que là où il s'agit de phénomènes de masse historiquement individualisés, la statistique est d'autant moins une science auxiliaire que les faits sont plus individuels. S'il reste entre ces deux groupes un grand et important domaine pour la statistique, elle ne peut cependant jamais découvrir directement les causes complexes et les complexus de causes, elle permet seulement au spécialiste de conjecturer, par la comparaison des nombres, les liaisons et dépendances.

A côté de la statistique, il nous faut mentionner les enquêtes, c'est-à-dire les études et les descriptions entreprises par des commissions parlementaires, des fonctionnaires du gouvernement, ou par des sociétés savantes ; elles ont pour objet le plus souvent des questions économiques, et elles servent de travaux préparatoires pour le législateur. Des personnes officiellement désignées ou librement réunies préparent d'abord un plan de travail, décident ce qui doit être relevé par la statistique ; elles complètent ensuite les données statistiques par des questions écrites ou orales, adressées à un nombre aussi grand que possible de personnes compétentes. Les questions orales, lorsqu'il y a obligation légale de répondre et qu'on peut recueillir sous serment les dépositions des personnes intéressées et qu'on accorde à tous les membres de la commission le droit de poser des questions, ont fourni des renseignements très utiles et conformes à la vérité ; on publie d'ordinaire les procès-verbaux en même temps qu'un rapport d'ensemble. Nous n'avons pas à nous en occuper ici plus longuement : il nous suffisait de mentionner les enquêtes comme un moyen important, une

manière particulière de procéder pour réunir méthodiquement et avec exactitude une grande quantité de matériaux. Lorsque certains savants appellent leurs études des enquêtes, ils veulent simplement indiquer par là qu'ils ont, comme les commissions d'enquête, envoyé des questionnaires et recueilli des renseignements.

Économie nationale, économie politique et méthode

IX

L'histoire et la méthode historique.

[Retour à la table des matières](#)

La statistique est aussi récente que l'histoire est une science ancienne. La statistique est une science auxiliaire spécialisée. L'histoire est, avec la philosophie, la plus universelle de toutes les sciences. Et pourtant toutes deux ont avec l'économie politique des rapports analogues, toutes deux sont pour elle en première ligne des sciences auxiliaires, qui lui fournissent des matériaux d'observation sûrs, éprouvés et coordonnés. Mais nous n'avons pas ainsi indiqué toute l'influence que l'histoire exerce sur l'économie politique.

Que se propose l'histoire ? Sybel dit qu'elle se propose de saisir la vie de l'humanité, telle qu'elle nous est donnée dans les formations et les dislocations de ces individualités que sont les peuples, dans son évolution, Bernheim l'a définie récemment la science du développement des hommes en tant qu'ils agissent comme êtres sociaux. Je préférerais dire qu'elle se propose de réunir, d'examiner et de grouper dans un tout intelligible et cohérent tout ce que nous savons du développement politique des peuples et de leur civilisation. Elle se propose deux choses : critiquer et coordonner ces matériaux, et s'en servir pour en faire une narration et une exposition. La première lui est particulièrement propre ; sur ce terrain, avec la philologie, notamment dans ces

cent dernières années, elle a constitué une méthode si rigoureuse et elle est arrivée à des résultats si sûrs, qu'ils répondent aux exigences les plus hautes de la connaissance, qu'ils sont au niveau des résultats de tout autre savoir ; ses résultats peuvent être considérés comme exacts à l'égal de ceux des sciences naturelles ; c'est là qu'elle a le mieux perfectionné ses procédés particuliers, et qu'elle a obtenu les plus grands triomphes. Mais sa valeur idéale, le but de son activité est dans les jugements, dans les conclusions et dans les vérités générales qui découlent de sa narration et de son exposition. D'abord simplement narrative, l'histoire est devenue ensuite pragmatique et enfin génétique, c'est-à-dire qu'elle s'est proposé d'expliquer les relations internes et causales des événements, l'influence de la nature et de la race, des idées traditionnelles et des connaissances nouvelles, des grands hommes et des institutions, et pour cela elle a dû mettre à contribution tout le savoir humain, la philosophie et toutes les sciences spéciales directement ou indirectement, et elle n'a pas pu naturellement atteindre pleinement ce but dernier et si élevé ; elle doit, le plus souvent, se contenter d'indiquer quelles sont les énigmes dernières de l'histoire universelle, et faire appel à la téléologie, sans pouvoir les expliquer avec une rigueur scientifique. Il en résulte que ses résultats, d'origine méthodologique si diverse, ont une valeur très différente pour les autres sciences qui veulent les utiliser.

Dans son sein se sont développées, avec le progrès de la division du travail, les sciences spéciales de l'histoire des langues, des littératures, des églises, de l'art, des moeurs, du droit et de l'économie, que l'on oppose souvent, sous le nom général d'histoire de la civilisation, à l'histoire générale ou politique. A mesure qu'elles se formaient, elles sont devenues, de simples parties de la science historique, des branches indépendantes entre l'histoire et les sciences spéciales correspondantes : littérature, droit, etc. Elles ont combiné d'une façon particulière les objets et les méthodes de l'histoire avec celles de la philologie, de la science du droit, de l'économie politique et elles ont ainsi été utiles à l'histoire comme aux sciences spéciales.

C'est en Allemagne que l'histoire générale, tout comme les sciences voisines devenues indépendantes, ont reçu, dans ces cent dernières années, l'impulsion la plus forte. Niebuhr et Ranke sont considérés universellement aujourd'hui comme les fondateurs de l'histoire mo-

derne ; Savigny, Eichhorn et Waitz, comme les fondateurs de l'histoire du droit ; Böckh, Arnold, Mauter, et Nitzsch, de l'histoire économique, tandis que List, Roscher, Hildebrand et Knies sont les premiers économistes qui ont reconnu l'importance extraordinairement croissante de l'histoire pour l'économie politique. Dans les autres états civilisés, cette action n'a pu se faire sentir que lentement, parce que l'histoire ne s'est perfectionnée que plus tard, et aussi parce que les sciences spéculatives y étaient dans un certain état de stagnation. Cela est vrai surtout de l'Angleterre, qui a eu sa grande époque scientifique de Hobbes et Locke à Hume et Ad. Smith, et qui n'a eu depuis 1780 que des épigones stériles (Cf. Jodl, *Geschichte der Ethik*, II, p. 397, etc.), et dont on étudiait à l'étranger les ouvrages d'économie politique postérieurs, parfois sans valeur, non pas parce que la science florissait en Angleterre, mais parce que sa vie pratique était plus avancée au point de vue économique que celle des autres pays. En France, Auguste Comte a insisté avec force pour faire de l'histoire la base de toutes les études sociales, mais il est resté longtemps isolé.

Si nous nous demandons ce que l'histoire générale et ses parties spéciales, notamment l'histoire économique, l'histoire du droit et l'histoire des moeurs, fournissent aux sciences de l'Etat et de l'économie la réponse, déjà esquissée ci-dessus, est simple : elles leur fournissent des documents d'un prix inestimable, qui font de l'homme de science un homme riche, de mendiant qu'il était, pour tout ce qui concerne la connaissance de la réalité. Et ces documents historiques, comme toute bonne observation et description, servent à illustrer et à vérifier les propositions théoriques, à marquer les limites dans lesquelles certaines vérités sont exactes, et plus encore à arriver par induction à des vérités nouvelles. C'est surtout sur les domaines les plus compliqués des théories économiques que l'on ne peut avancer qu'en s'appuyant sur des recherches historiques ; par exemple, s'il s'agit de déterminer l'influence de l'introduction des machines sur les salaires, de la production des métaux précieux sur la valeur de la monnaie, toute argumentation purement abstraite serait sans valeur. Cela est plus vrai encore du développement des institutions et des théories économiques, comme aussi de la question du progrès économique général. Aussi Knies a-t-il raison lorsqu'il dit qu'il est de l'essence même de l'économie politique de faire appel à l'histoire. L'adversaire le plus distingué de l'économie politique historique, K. Menger, reconnaît lui-même

que les phénomènes les plus importants de l'économie, comme la propriété, la monnaie, le crédit, se présentent à nous sous une forme très individualisée, mais qu'il y a une évolution de ces formes, et que « celui qui ne connaît la nature de ces formes que dans une phase déterminée de leur existence, ne les connaît pour ainsi dire pas ». Si cela est vrai de la monnaie et du crédit, cela est plus vrai encore de l'économie familiale, de la division du travail, de la formation des classes sociales, des formes des entreprises, du marché, des différentes institutions commerciales, des corporations, de la liberté industrielle, des formes de la vie agricole, en un mot de toutes les formes typiques et des organisations que l'on peut considérer comme des institutions économiques, et qui, après avoir reçu elles-mêmes l'empreinte des mœurs et du droit, dominent parfois pendant des siècles le développement de la vie économique.

S'il était vrai que l'histoire s'en tient toujours au concret et à l'individuel, que tout ce qui est général est au-delà de son horizon, son influence ne pourrait être que très limitée. Mais si elle s'occupe des individus, des événements, des peuples dans leur évolution, elle s'occupe tout autant des causes psychiques, de l'influence des institutions, de toutes les causes générales de la vie sociale, dont le groupement théorique est l'objet des sciences sociales. Et si beaucoup de choses, dans l'histoire ne concernent ni l'Etat ni l'économie, si beaucoup de ses résultats, surtout de ses jugements, de ses essais d'explication, appartiennent plutôt à la spéculation philosophique qu'à la connaissance exacte et ne peuvent par conséquent pas être utilisés par les autres sciences ou ne le peuvent qu'avec la plus grande circonspection, il reste vrai qu'une grande partie de la matière historique est de nature économique et sociale, et que, présentée par l'histoire chronologiquement et sous une forme narrative, elle est présentée d'une façon théorique et condensée par les sciences politiques. Si ce que nous savons est plein de lacunes, si nous ne connaissons qu'une partie extrêmement faible de ce qui est réellement arrivé, cependant ce qu'il y a de plus important a été consigné dans le courant des siècles et les données sont d'autant plus nombreuses que nous nous rapprochons davantage des temps modernes. Ce que l'histoire nous fournit est, en tout cas, des millions de fois plus considérable que ce que le savant peut voir et observer lui-même aujourd'hui. Tout ce qui, dans le présent, est soumis indirectement à son observation, est aussi quelque chose qui peut

être tout aussi plein de lacunes, qui doit être examiné avec soin avant d'être accepté. Certes, nous possédons actuellement bien des moyens auxiliaires d'observation qui manquent pour le passé ; certainement nous les utiliserons et nous en tirerons tout le profit possible, et nous nous en contenterons pleinement, partout où nous pouvons admettre avec certitude que, même dans le passé, les choses se sont passées comme de nos jours ; cela est vrai, par exemple, de certains faits élémentaires concernant le marché. Mais il faut toujours nous demander si, en fait, les motifs, les actes, les événements étaient autrefois les mêmes qu'aujourd'hui. Et pour nous en assurer, nous ne pouvons avoir recours qu'aux documents historiques, aux monuments linguistiques ou littéraires, aux moeurs et aux institutions économiques dont ils nous ont laissé les traces. Les processus économiques les plus importants ont leurs racines dans un passé éloigné, qui ne peut être découvert que par l'histoire.

Que les documents historiques ne soient qu'une partie de ce que l'économie doit utiliser, qu'il lui faille encore s'occuper de géographie, d'ethnologie, de statistique, de psychologie et de la technique, c'est ce qu'aucun homme raisonnable n'a jamais nié. Et lorsque Karl Menger a soutenu dernièrement qu'il en est « certains » qui prétendaient « que l'histoire de l'économie était la seule base empirique légitime de la recherche théorique dans le domaine de l'économie humaine », il n'a pu fournir aucun semblant de preuve. Les économistes de l'école historique ont toujours insisté avec force sur la nécessité des connaissances psychologiques et statistiques.

Si Ad, Wagner a soutenu récemment la supériorité de la méthode statistique sur la méthode historique, et s'il a revendiqué pour la première l'observation des phénomènes de masse, la recherche systématique, la recherche des rapports de causalité, il va de soi qu'il faut admettre que c'est la statistique qui a plus d'importance pour la connaissance des quantités ; mais pour la description détaillée des phénomènes de masse l'histoire est encore plus utile, comme aussi pour connaître les formes typiques de la vie sociale, pour déterminer les rapports de causalité plus délicats, et, notamment lorsqu'il s'agit des rapports de causalité psychique et morale, Wagner vante les avantages de la statistique, qui ne lui appartient pas en propre d'ailleurs, mais qu'elle doit à ce fait qu'elle utilise les conclusions obtenues par d'autres pro-

cédés et par d'autres sciences. Et si l'on peut en dire autant de l'histoire, il ne faut cependant pas oublier que son contenu d'idées et son caractère universel peuvent donner beaucoup plus de fruits et découvrir des causes d'un ordre plus général, et que si l'histoire générale se propose principalement de soumettre à la critique les matériaux historiques et à en faire la narration, l'histoire des langues, du droit, de l'économie vont nécessairement beaucoup plus loin, construisent des classifications et des groupements en séries, et recherchent les uniformités et les causes.

Nous avons ainsi déjà dépassé la discussion de l'utilité première que l'histoire a pour notre science ; nous devrions parler de ses autres fonctions dans d'autres chapitres. Mais comme nous ne voulons pas revenir d'une façon spéciale sur l'histoire et ses méthodes, qu'il nous soit permis d'ajouter ici quelques mots sur ce que nous pensons de l'histoire, suivant qu'on la considère comme une simple méthode ou comme une science.

La méthode historique dans son sens étroit comprend la connaissance des sources et les procédés de critique pour étudier les documents, les établir et les ordonner ; cette méthode est indispensable à l'histoire économique ; elle peut également être nécessaire pour certaines parties des théories économiques ; mais d'une façon générale elle n'est qu'une science auxiliaire qui sert à mettre en ordre les documents historiques. Les descriptions de l'histoire économique comme celles de l'histoire générale, en tant qu'elles s'occupent d'économie, ne sont pas des théories économiques, mais les matériaux qui servent à les construire. Certes, plus une description est complète, plus le développement même des choses se trouve expliqué, plus les données de la description historique peuvent servir pour élaborer la théorie et conduire à des vérités générales. L'ancienne économie politique historique a souvent voulu trop rapidement construire des théories avec les données de l'histoire générale ; nous reconnaissons aujourd'hui que seuls des travaux spéciaux d'histoire économique peuvent nous donner la première assise pour comprendre l'histoire au point de vue économique comme au point de vue de la politique sociale, pour construire d'une façon suffisamment empirique la théorie économique. Aussi est-ce plutôt du moment où l'on s'est appliqué à faire des monographies d'histoire économique, que du moment où Roscher et Hildebrand ont

exprimé le désir d'étudier d'une façon historique l'économie politique, que date la période nouvelle de la science économique.

En Angleterre, Tooke, Newmarch, Rogers, Ashley ; en France, Depping, Bourquelot, Levasseur, Pigeoneau ; en Belgique, de Laveleye y ont autant contribué qu'en Allemagne Brentano, Bücher, Gothein, Held, Inama, Knapp, Lamprecht, Lexis, Meitzen, Miaskowski, Schanz, Schönberg, Schmoller, Schnapper-Arndt, Thun, etc.

À côté de cette influence des études d'histoire économique, il en est une autre beaucoup plus générale, que la discipline historique a exercée à mesure qu'elle pénétrait dans tous les domaines des sciences spéculatives. C'est elle qui tout d'abord a renversé la théorie de droit naturel qui voyait dans la société un groupement égoïste fondé sur l'échange ; elle a montré que les hommes ne sont pas tous égaux, qu'ils ne se meuvent pas toujours dans des formes économiques et des institutions sociales typiques, toujours les mêmes ; elle a donné naissance à l'idée d'un développement historique des peuples et de l'humanité, comme aussi des institutions économiques ; elle a de nouveau rattaché l'économie politique à l'étude des coutumes, du droit, de l'Etat, des causes générales de la civilisation ; elle a appris à comparer l'étude des phénomènes collectifs aux conclusions qui résultent de l'étude de l'individu et de ses intérêts égoïstes ; elle a appris à ajouter à l'analyse la synthèse ; elle a donné à l'abstraction son complément nécessaire en nous apprenant à considérer ses résultats comme des parties d'un tout cohérent ; et de cette façon ce qui n'était qu'une abstraction vide et un schéma sans vie, a repris une forme vivante. L'influence des études historiques a ainsi transformé les bases générales de la théorie économique, de même qu'elle nous a souvent conduits en matière de politique économique à des conclusions plus utiles. Avant tout, elle a favorisé ce sentiment du réalisme sans lequel toutes les déductions sont si facilement erronées dans le domaine politique et social, ce sens du réel et du possible, qui est aussi éloigné de l'attitude de ceux qui tiennent tout progrès audacieux pour impossible, parce que les hommes ne peuvent pas changer, comme de celle de ceux qui acceptent les plans chimériques d'avenir, avec cette croyance qu'une organisation socialiste rendrait immédiatement les hommes vertueux et désintéressés.

La méthode comparative n'est pas par elle-même particulière aux études historiques. Toute recherche psychologique, toute recherche économique, repose sur des comparaisons, tout comme toute observation sérieuse conduit à comparer le phénomène étudié avec les phénomènes analogues, à établir les caractères d'identité, de différence, d'analogie, tout comme toute expérience repose sur la comparaison. Cependant l'accumulation des documents d'observation historique a fourni tout particulièrement l'occasion de comparer les coutumes, les institutions juridiques et économiques, la marche des phénomènes économiques et sociaux analogues dans différents temps, chez différents peuples et à en tirer des conclusions. Il s'est ainsi constitué des disciplines presque indépendantes : l'histoire comparée des mœurs, du droit, de l'économie. Leur importance va croissant, bien que des écrivains trop pressés les aient en partie discréditées parce qu'ils ont rapproché des faits qui n'étaient pas comparables et qui n'avaient pas été suffisamment étudiés. Mais tout comme la comparaison dans le domaine de la psychologie, des langues, des mythes, des religions, malgré les erreurs du début, rend des services de plus en plus grands, il en sera de même pour le droit et l'économie. La comparaison croissante de phénomènes analogues ou identiques remplace l'expérimentation qui nous fait ici défaut, elle nous permet de rechercher l'influence variée de certains facteurs, elle constate la vraisemblance de causes semblables, nous donne seule le moyen de prévoir avec quelque vraisemblance les mouvements et les transformations économiques. Il peut certes toujours se glisser des conclusions précipitées ; mais plus on procèdera avec critique et circonspection, plus on pourra utiliser de matériaux, plus grande sera la récolte scientifique de cette recherche guidée par l'histoire.

Économie nationale, économie politique et méthode

X

Les noms et les notions, la classification.

[Retour à la table des matières](#)

Un des principaux moyens pour arriver à des descriptions exactes, c'est de se servir de mots et de notions exactes. Il importe beaucoup à chaque science de se créer une bonne terminologie.

La théorie économique emprunte, comme toutes les sciences, les noms et les mots dont elle a besoin, au riche trésor linguistique des peuples civilisés. Elle doit se faire une idée exacte de la nature de la formation ordinaire des mots : celle-ci part toujours d'images concrètes, elle donne le même nom à un groupe de phénomènes semblables ou analogues ; elle réunit autour d'une idée dominante un grand nombre d'idées voisines et accessoires ; le mot est emprunté à cette idée principale et par sa répétition il rappelle à celui qui s'en sert comme à ceux qui l'entendent toutes les images qui ont conduit à la formation du mot et qui sont en quelque sorte disposées autour de l'image principale. Prenons un exemple déjà cité ci-dessus : le « *Wirt* » est à l'origine le « *Hauswirt* » (chef du ménage). Le « *Landwirt* » (agriculteur), le « *Gastwirt* » (hôte), c'est-à-dire celui qui, à la tête du ménage, s'occupe de la nourriture, du vêtement, du logement. Le mot s'applique toujours facilement à des idées voisines et prend des significations voisines ; l'idée principale est refoulée par une autre. La « *Wirtschaft* », qui signifie d'abord la production domestique, signifie plus tard l'activité en vue de l'échange et de la fortune à acquérir ; on dit qu'agit « *wirtschaftlich* » (économiquement) celui qui obtient les résultats les plus importants avec les moyens les plus faibles. Les images et les idées croissent toujours beaucoup plus rapidement et s'enrichissent beaucoup plus que les mots dont on se sert. C'est ainsi que des notions

collectives très étendues et des mots abstraits comme travail, bien, capital, valeur ont un contenu flottant et ambigu. La science doit, si elle veut en dériver des caractéristiques, des conséquences, essayer de leur donner un sens uniforme et général. C'est l'objet de la définition ; elle transforme les mots et les noms en notions. La définition est un jugement, scientifiquement fondé, sur la signification des mots que nous employons ; elle se propose de fixer les limites du contenu flottant qui est emprunté aux idées courantes, de débarrasser le langage courant de son ambiguïté et de son vague. La science atteint ainsi ce grand but : établir pour tous ceux qui prennent part à son élaboration l'uniformité dans le contenu des mots, et arriver ainsi à classer d'une façon uniforme les mêmes phénomènes en leur donnant les mêmes limites.

Toute définition se sert de mots qu'elle suppose avoir été définis ; sa tâche est des plus simples lorsqu'elle caractérise un phénomène comme appartenant à une sous-classe d'une classe déterminée par ses caractéristiques spécifiques, par exemple le crédit personnel comme le genre de crédit dans lequel la garantie personnelle du débiteur donne naissance à la confiance du créancier. Si cela n'est pas possible, elle décompose l'idée en ses éléments et tâche d'en fixer la notion dans la définition qui en réunit les caractéristiques essentielles. Dans l'un comme dans l'autre cas on suppose qu'il y a une terminologie scientifique achevée, dont on se sert. Comme cela n'est jamais tout à fait vrai toute définition est provisoire, et dépend de l'état de la science et de la formation de ses notions. Il est évident également que toute définition établit une délimitation, qui peut être différente suivant les différents buts scientifiques qu'on se propose. Elle doit tout d'abord correspondre à la nature des choses et des objets ; mais la nature des choses veut que dans tel cas je compte la terre parmi les capitaux par exemple, et que je l'en exclue dans tel autre. La formation des notions dépend donc en première ligne du but scientifique qu'on se propose ; on ne doit pas demander si les notions sont absolument exactes, mais si elles ont été élaborées en conformité plus ou moins parfaite avec le but scientifique qu'on se proposait.

Toute notion implique une classification des phénomènes. Si je définis l'économie sociale, je forme avec tous les phénomènes économiques une classe, avec tous les phénomènes non économiques une autre

classe, sans me soucier davantage de celle-ci. La classification a une importance beaucoup plus grande si je veux répartir d'après un certain point de vue déterminé toute une masse de phénomènes qui dépendent les uns des autres, de sorte que chaque classe forme un chaînon égal d'une série et que leur ensemble épuise la matière. On s'efforcera de trouver un arrangement et une distribution qui fournissent la meilleure classification d'un groupe de phénomènes ; il s'agit d'un artifice qui doit augmenter notre puissance sur notre savoir, afin d'arriver à une activité scientifique qui ne peut résulter que d'une connaissance très exacte de tous les détails, d'une vue générale de l'ensemble. Mais comme il n'est pas facile que cette supposition se réalise complètement, la classification est toujours hypothétique et provisoire, et susceptible de nouvelles améliorations ; souvent de nouvelles divisions doivent remplacer les anciennes. Lorsqu'on considérait la nature, le travail et le capital comme les facteurs de la production, cela supposait qu'ils étaient des sources de causes d'égale puissance, ce qui ne pouvait guère se soutenir, ce qui fait que cette classification sera abandonnée dans l'avenir. Si l'on répartit les formes d'entreprise, on peut le faire en se plaçant à plusieurs points de vue, comme Bücher et moi-même avons essayé de le faire. On peut distinguer deux sortes de classifications : les classifications analytiques et les classifications synthétiques. Lorsque Ad. Wagner répartit tout l'ensemble des phénomènes économiques en trois groupes : l'économie privée, l'économie collective et l'économie charitable, il fait une classification analytique ; lorsque Hildebrand distingue l'économie naturelle, l'économie monétaire et l'économie fiduciaire, comme lorsque moi-même je considère l'économie villageoise, urbaine, territoriale, nationale comme des séries historiques, ce sont là des classifications génétiques. Les phénomènes homogènes forment par la nature des choses, des membres d'une série, qui ne sont séparés que par des différences successives et insensibles ; entre chacun des membres il n'y a souvent que de petites différences quantitatives, qui ne deviennent des différences qualitatives que lorsqu'elles ont acquis une certaine importance ; c'est pour cela que la délimitation est souvent difficile et arbitraire. Et Whewell n'a pas aussi tort que le croit Mill lorsqu'il dit que l'on doit établir les différentes classes d'après des types très nets, faire rentrer dans chacun de ces types tout ce qui s'y rattache, mais reconnaître que les limites entre deux types voisins sont très incertaines.

Toute science rigoureuse actuelle part de cette idée que les notions sont des produits de nos représentations et de leur arrangement, qu'elles n'ont rien de réel, qu'elles ne constituent pas des êtres indépendants, comme le pensaient les anciens, comme le croyaient au moyen âge les réalistes en opposition aux nominalistes, et comme le croient encore aujourd'hui certains idéologues pour les définitions réelles (opposées aux définitions nominales), qui s'imaginent qu'elles leur permettent de pénétrer jusqu'à l'essence des choses. C'est par l'effet de cette erreur qu'on s'imagine avoir bien compris la psychologie lorsqu'on a une notion exacte de l'âme, l'économie politique lorsqu'on a une notion exacte de l'essence économique, et que l'on peut tout déduire ensuite de cette notion ; Lorenz v. Stein et d'autres élèves de Hegel croyaient pouvoir procéder ainsi. Les penseurs à l'imagination puissante peuvent certainement déduire beaucoup de choses de ces idées fondamentales ; mais en vérité ce n'est pas la notion qui est active, mais la puissance de leur imagination. Les idées les plus abstraites, dit Herbart, sont les plus vides ; on peut dire plus exactement les plus ambiguës, et, plus une science est complexe, moins elles peuvent être facilement établies.

Nous en arrivons ainsi à porter un jugement sur la formation des concepts. Quiconque se rappelle comment Ihering a raillé les notions de droit, ou quiconque s'est demandé si dans la science médicale de grands services ont été rendus par celui qui a défini exactement la notion de maladie, celui-là a immédiatement le sentiment net que la formation des concepts n'a pas partout la même importance et qu'il y a à cela quelque raison. Je crois qu'on pourrait dire simplement : plus les objets dont une science s'occupe sont simples, plus ses notions seront complètes, ses conquêtes nombreuses, plus facilement elle pourra ramener ses lois et ses vérités les plus hautes à ses notions et à ses définitions, et en déduire tout le reste. Plus l'objet d'une science est complexe, plus elle reste éloignée de cet idéal. Elle doit naturellement toujours se servir de notions et de classifications ; elle peut sur le terrain des faits arriver à une certaine unanimité de vues, et elle doit alors mettre une, certaine concordance entre ses vérités et ses notions ; mais plus générales et plus abstraites sont les notions dont elle se sert, moins on peut en déduire des conséquences réelles, exactement limitées, plus la définition n'a d'autre objet que de caractériser et de séparer certains groupes de phénomènes, et non pas de renfermer dans la

définition toutes les vérités essentielles. C'est à ce stade que se trouve l'économie politique. La discussion de ses notions concrètes et les essais de classification sont toujours importants et méritent de retenir l'attention. La révision de ses idées générales est à certains moments importante afin de fixer le but et le domaine de la science ; elle fut indispensable lorsqu'on dut traduire en Allemagne la terminologie anglaise et française en terminologie allemande ; Hufeland, Lotz, Hermann, se sont occupés de cette question. Aujourd'hui il est nécessaire d'examiner les notions qui viennent des sciences naturelles (comme par exemple : organisme, lutte pour la vie, cellule sociale au lieu de famille, etc.), et de se demander si nous pouvons les employer dans les sciences sociales et dans quelle mesure, si elles contribuent à enrichir nos notions ou si elles sont nuisibles ; en tout cas nous devons les délimiter nettement. C'est une acquisition heureuse lorsque Bücher distingue le métier (*Handwerksunternehmung*) suivant que l'ouvrier vend son travail (*Lohnwerk*) ou le produit de son travail (*Preiswerk*). Il faut nous féliciter qu'un esprit puissant comme F. J. Neumann recherche en quoi les notions économiques générales s'écartent de celles du droit privé et du droit administratif. Mais cet examen des notions n'aura jamais dans notre science la même importance qu'en matière de droit ; car il s'agit ici de l'application de principes de droit construits sur des définitions ; en économie politique il s'agit d'arriver à la connaissance des phénomènes réels, et de rechercher leurs causes. Il nous faut rejeter entièrement tout ce qui se rapproche du mysticisme de la définition réelle, et tout ce qui essaye de déduire de vides définitions de concepts les vérités que l'expérience seule peut nous fournir. Il est, en effet, bien inutile de définir avec grande érudition des mots et des idées qui ne servent à rien dans l'élaboration de la science. Et c'est une erreur funeste enfin que de penser que l'économie politique est une science qui n'a que la fonction logique de distinguer des notions ou de déduire des conclusions d'axiomes posés, comme l'ont cru Senior, Faucher et Lindwurm ; certains théoriciens récents, Sax par exemple, se rapprochent de ce point de vue.

Qu'il soit possible, en économie politique, de rendre de grands services scientifiques sans que l'auteur s'occupe beaucoup des définitions, A. Smith nous en est une excellente preuve. Et d'autre part, que beaucoup de ceux qui s'adonnent avec prédilection aux définitions et aux recherches abstraites, n'arrivent qu'à des résultats médiocres, cela

dépend moins du peu d'importance de ce genre de travaux que de ce fait que ce sont des personnes sans grande connaissance du monde et sans intuition - ce qui est, d'après Schopenhauer, le nerf de tout savoir - qui se livrent avec prédilection à ces travaux et même avec une grande puissance logique, et elles n'arrivent à rien de remarquable, parce que la meule la meilleure et la plus puissante ne peut avec de la paille obtenir de la bonne farine.

Économie nationale, économie politique et méthode

XI

Les causes

[Retour à la table des matières](#)

L'observation et la description, la définition et la classification, c'est le travail préparatoire. Ce que nous voulons obtenir c'est une connaissance des relations qui existent entre les phénomènes économiques ; nous voulons savoir quels phénomènes toujours se présentent en même temps, quels phénomènes toujours se suivent, nous voulons connaître ce qu'il y a de commun entre certains phénomènes, comment ils sont nécessaires.

Cette connaissance ne peut pas être complète. Tout ensemble complexe dépend de combinaisons antérieures, remonte à des causes dernières qui échappent à notre recherche ; et même la succession des phénomènes particuliers qui se passent sous nos yeux, n'est pas toujours explicable. Mais plus nous nous bornons à rapporter chaque phénomène à ce qui le précède immédiatement, plus nous y arrivons. Cependant la recherche des causes est l'idéal de la connaissance. Les sciences naturelles nous ont habitué à considérer tout ce qui est comme déterminé par des causes que nous nous représentons comme des forces. Le monde des phénomènes est devenu pour nous un pro-

cessus qui ne laisse aucune place au hasard, à l'arbitraire, qui nous montre partout des causes suffisantes. Plus les phénomènes sont complexes, plus fréquemment nous serons en présence non pas d'une seule cause, mais d'un groupe d'états et de conditions qui par leur présence ont telle conséquence déterminée ; si l'une de ces conditions est absente, la conséquence ne suit pas ; la langue courante appelle l'événement instantané qui se produit le dernier la cause ; et les états antérieurs qui concourent à ce phénomène et qui ont une durée plus longue des conditions. La conséquence est bien matériellement mais non pas logiquement contenue dans la cause ; on ne peut pas l'en déduire, elle est souvent quelque chose de tout à fait nouveau ; nous ne pouvons établir la liaison que par l'expérience. De plus, tout événement qui en précède régulièrement un autre n'en est pas nécessairement la cause, tout comme la nuit n'est pas la cause du jour, comme les droits de douanes de tel ou tel pays ne sont pas nécessairement la cause de son état de prospérité. On ne peut considérer comme cause que l'état antérieur qui agit nécessairement sur la production d'une conséquence déterminée.

Dans l'étude des causes des phénomènes économiques nous nous trouvons en présence de deux groupes indépendants de causes : d'une part, les causes physiques et organiques, et, d'autre part, les causes psychiques. Quelle que soit l'opinion que l'on ait actuellement sur les relations de la vie psychique et de la vie physique, alors même que l'on soutient énergiquement que notre vie intellectuelle dépend de notre système nerveux, et quoiqu'on puisse très légitimement considérer tous nos sentiments comme liés à des états physiologiques, il est non moins certain que nous ne pouvons expliquer par l'état nerveux la coexistence et la succession des états psychiques, que le dernier élément matériel connaissable et les premières manifestations de la vie psychique se présenteront à nous probablement toujours, comme ils l'ont été jusqu'ici, comme des phénomènes indépendants. Aussi tous les essais d'explication qui veulent déduire directement des éléments purement physiques ou biologiques l'activité de l'homme, avorteront-ils ou resteront-ils insuffisants ; mais il n'en est naturellement pas de même de ceux qui, par exemple, se proposent de déduire du climat une certaine manière de vivre, de celle-ci un certain habitus corporel et intellectuel, et de celui-ci la prédominance de certains sentiments, de certaines manières de voir et de certaines manières d'agir. Mais

dans ces actions et réactions des causes naturelles et des causes intellectuelles les unes sur les autres, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit là de deux systèmes indépendants de causes, dont chacun suit ses lois propres et doit être l'objet d'une étude spéciale. L'économie nationale repose sur tout un système de causes matérielles : le climat et le sol, l'état des richesses minérales, la situation du pays, le régime des eaux et le système des montagnes, la flore et la faune ; la vie des animaux et des hommes a des causes organiques, sans lesquelles les événements les plus simples de l'état de la population restent inintelligibles. Presque toute l'activité économique a en vue des biens matériels ; toute formation de capitaux, toute augmentation de bien-être se réalise sous forme de maisons, fabriques, machines, bestiaux, outils, argent, monnaie, en un mot en objets qui obéissent aux lois naturelles, qui existent le plus souvent en quantité limitée, qui peuvent être comptés et mesurés, et qui, par leurs rapports quantitatifs et leurs propriétés technico-physiques, ont des effets déterminés. L'état de la technique, qui dépend des progrès intellectuels, domine également toute la vie économique par ses effets matériels, par ses arrangements. On peut, à ce sujet, soutenir que la théorie économique n'a qu'à reconnaître et à apprécier les données des sciences naturelles pures et appliquées ; mais, en tout cas, elle doit étudier ces causes, elle doit étudier fréquemment tel ou tel de ces domaines, ne serait-ce que pour mesurer les limites du développement économique, par exemple, pour établir dans quelle mesure une production du sol doit augmenter sans que les coûts augmentent trop, sans que le surplus de produit brut diminue trop, quel est le stock de charbon, etc. A ces facteurs naturels se rattache la conception qui voit dans l'économie nationale un système de forces et de causalité naturelles, conception qui est moins fautive qu'à demi vraie, parce qu'elle ne tient compte que d'une moitié des forces agissantes.

Le monde de la civilisation économique qui s'est établi sur le monde de la nature, doit cependant sa naissance en première ligne aux forces intellectuelles des hommes, qui se manifestent à nous sous la forme de sentiments et d'instincts, de représentations et de buts, puis sous la forme d'actes et d'habitudes de la volonté. En tant que la psychologie et l'éthique étudient tout l'ensemble de ces forces, on a récemment très souvent appelé l'économie politique une science psychologique ou même une science éthique. J. St. Mill l'a même définie la

science relating to the moral and psychological laws or the production and distribution of wealth ; dans un autre passage il l'en a appelé à une science de la formation du caractère de l'homme, c'est-à-dire à un système de déductions de la psychologie comme base des sciences sociales. Et partout nous voyons se reproduire ces idées. En Allemagne, l'école historique a insisté sur le caractère éthique de l'économie politique. En France, les socialistes se sont construits toute une psychologie. En Angleterre, Jevons a essayé de donner à l'économie politique une base psychologique ; parfois un peu étroite d'ailleurs et conforme aux idées de Bentham sur le jeu alternatif des sentiments de plaisir et de peine. Et les Autrichiens l'ont suivi dans la construction de leur théorie de la valeur subjective ; mais quelque opinion que l'on ait sur les propositions qu'ils ont établies, à savoir que toute satisfaction d'un besoin fait disparaître ce besoin pendant un certain temps, que l'on peut avec le même bien satisfaire des besoins de différente nature, ainsi par exemple on peut avec du blé nourrir des hommes ou des perroquets, quoique l'on puisse penser de toute la théorie de l'utilité-limite, ce n'est pas là néanmoins une base psychologique suffisante pour l'économie politique, Elle ne l'est pas non plus, alors même que l'on tient compte, à côté de l'égoïsme, du sentiment de l'amour du bien public, ou du droit, ou de l'altruisme, pour parler comme Comte.

Il faudra bien qu'on institue une série de recherches psychologico-économiques spéciales, pour essayer ensuite de reconstruire la théorie des motifs économiques sur la base de la psychologie et de l'éthique. On s'en est d'ailleurs déjà souvent occupé. Schaeffle a essayé de se servir de la psychologie de Herbart ; Brentano a étudié l'état psychique des ouvriers d'autrefois et de ceux d'aujourd'hui, Neumann a soumis à une analyse féconde l'action de la justice distributive et commutative sur la formation des prix, et le mode d'action de l'égoïsme dans le grand commerce. Je crois pouvoir citer aussi mon étude sur la justice dans l'économie nationale, où j'ai déjà essayé d'établir et de prouver tant au point de vue psychologique qu'au point de vue social, comment les sentiments de justice se fixent en formules et parviennent ainsi à s'imposer, agissent de plus en plus sur les institutions économiques et en transforment la portée et le sens. Mes études récentes sur les sociétés commerciales ont pour objet non seulement l'étude de certaines formes d'organisation, mais aussi de rechercher la base psychologique de ces phénomènes. Grâce à de nombreuses études

spéciales on arrivera à établir d'une façon scientifique la base psychologique de l'économie nationale.

Il faut ajouter à cela quelque chose de plus général encore ; on doit comparer le désir d'acquérir aux autres instincts, rechercher l'essence des instincts inférieurs et des instincts plus relevés ; on doit assigner sa place au pur instinct de conservation dans le système des causes psychologiques, montrer comment les instincts sont maîtrisés par l'intelligence et les sentiments plus nobles. On doit déterminer le rapport des instincts aux vertus et notamment aux vertus économiques. On ne peut répondre à ces questions que lorsqu'on s'est fait une opinion sur la nature de la moralité et de ses normes, sur la coutume et le droit. Et ici encore il est nécessaire d'avoir une idée claire sur les processus psychiques dans la société, la naissance des sentiments sympathiques, des idées, des tendances dans des milieux déterminés, l'action de la langue, de l'écriture et d'autres moyens physico-psychiques, d'où naissent les forces intellectuelles collectives. L'étude de ces forces collectives nous conduit à l'intelligence des phénomènes sociaux collectifs : de l'accord des sentiments, des instincts, des opinions et des aspirations dans les différents peuples, races, classes, naissent les institutions sociales et publiques. Nous arrivons ainsi à une sorte de groupement en série de causes psycho-éthiques d'abord simplement individuelles, puis beaucoup plus compliquées, qui expliquent toute la vie sociale, et qui sont aussi importantes pour la vie économique que pour la vie juridique, politique, religieuse, sociale. Leurs effets sont en grande partie de telle nature qu'ils appartiennent, par exemple la famille, la commune, l'association, le groupement corporatif, en même temps à la vie économique et à d'autres domaines. Même le fait de la formation des classes qui est le plus important au point de vue économique comme au point de vue de la politique sociale, appartient à cette catégorie ; on ne peut jamais l'expliquer en se plaçant au point de vue purement économique ; on ne peut l'expliquer complètement qu'en ayant recours à la psychologie et en le mettant en relation avec tous les autres phénomènes sociaux. Et ainsi on peut comprendre que plus l'étude psychologique et éthique de ces questions s'appuie sur l'observation empirique, plus elle se rapproche de ce qu'on appelle aujourd'hui la sociologie ou la science sociale. Par conséquent lorsqu'on a récemment soutenu que l'économie politique est une partie de la science sociale générale, on n'a fait au fond que demander qu'elle

repose sur des études psychologiques, éthiques, de philosophie du droit. En fait, c'est ce qu'on a souvent reconnu.

De même qu'Auguste Comte et Herbert Spencer n'ont vu dans la vie économique qu'une partie de la vie sociale, de même la plupart des économistes modernes - A. Marshall, par exemple - ont introduit des éléments et des idées sociologiques dans leurs exposés, ou bien ils ont, comme L. v. Stein, Schaeffle, Wagner, essayé de construire l'économie politique sur des « fondements » éthiques, sociologiques ou de philosophie du droit. Et si j'ai dit autrefois que l'économie politique, en tant que conception collective d'une série de sciences, devait se transformer en science sociale, je ne voulais pas dire autre chose que ceci : toutes les sciences sociales et les sciences d'Etat ont certaines bases communes et des causes communes d'ordre sociologique et psycho-éthique. Ce n'est donc que par un inconcevable malentendu que l'on pourrait, en s'appuyant sur ce que nous venons de dire ou sur des assertions analogues, faire à ceux-là mêmes qui, dans leurs leçons et dans leurs ouvrages, ont toujours préconisé une spécialisation toujours plus grande, le reproche de vouloir constituer une science universelle avec toutes les disciplines économiques ou sociales, un pêle-mêle de toutes les sciences sociales par la suppression de toutes les sciences spéciales. Ils voulaient si peu cela que Mill voulait confondre la psychologie et l'éthique avec l'économie politique, lorsqu'il parlait de celle-ci comme d'une science psychologique et éthique. Ma solution fut toujours : séparer la science en domaines spéciaux, d'après l'objet et la méthode, rechercher minutieusement chaque problème particulier, isoler chacun des sujets, mais les aborder avec des connaissances universelles, historico-philosophiques et sociologiques, qui permettent de saisir chaque détail comme la partie intégrante du tout. Et l'on doit d'autant plus se conformer à cette manière de voir dans notre science que, comme H. Spencer l'a démontré d'une façon si concluante, toutes les causes psychiques s'entrelacent d'une façon indissoluble et parce que tous les phénomènes sociaux, depuis les instincts sociaux jusqu'aux institutions économiques et politiques, ont des causes communes, tandis que les phénomènes de la nature peuvent facilement être séparés en classes, qui peuvent être chacune l'objet de recherches spéciales.

Après les développements qui précèdent nous pouvons, nous aussi, prendre parti dans la controverse sur le point de savoir si les recherches économiques doivent partir de l'individu ou des phénomènes collectifs. La première opinion a été celle de l'ancienne économie politique anglaise, et elle a été soutenue récemment avec force par John, qui a déclaré que le « particulier » seul est accessible à l'observation. La deuxième opinion a été fréquemment soutenue par les fondateurs de l'école historique, Mais la question, réduite à ce dilemme, est mal posée. De même qu'il n'y a pas de règle générale qui nous oblige à toujours partir de la cause ou de l'effet, de même on ne peut pas soutenir qu'il faut toujours partir de l'individu ou toujours des phénomènes collectifs. Nous devons toujours aller du connu à l'inconnu et ce sont tantôt les propriétés psychiques et les actes des individus, tantôt ceux de certains groupes, tantôt ce sont les prix, les changements de l'état économique de l'organisation, tantôt d'autres phénomènes sociaux généraux qui forment ce que l'on peut soumettre à une observation rigoureuse d'où l'on part à la recherche des causes, d'où l'on déduit les effets prochains. Même si nous accordons que c'est le particulier qui doit tout d'abord être observé, on pourrait se demander si les individus rentrent bien toujours dans ce cadre ; l'homme, lui aussi, est un tout complexe et des groupes d'hommes, agissant de concert, se présentent à nous sur un champ de bataille, sur le marché, dans les luttes sociales et politiques comme autant de choses « particulières ». Tout ce qui est particulier est infiniment complexe si on le soumet à une observation attentive, et le particulier c'est toujours ce que notre observation analytique conçoit comme un tout.

Il nous faut ajouter quelques explications à ce que nous avons dit en parlant de la présence régulière d'un grand nombre de causes, afin d'éviter des malentendus. Quelqu'avantage qu'il y ait pour l'homme d'études à connaître et à embrasser autant que possible toutes les causes concourantes, il n'a pas, dans chacune de ses recherches particulières, à en faire un examen détaillé. Nous pouvons pour beaucoup de questions spéciales d'ordre économique supposer sans plus, un certain complexus naturel de forces, une organisation juridique et un état des classes déterminé, et aussi certains types psychologiques déterminés, et rechercher ensuite comment ces derniers agissent, toutes ces circonstances étant données, dans certaines circonstances déterminées. On peut par exemple, s'il s'agit de l'Europe occidentale et de ses

grands commerçants, supposer sans plus que ces individus agissent en moyenne, à la bourse et sur le marché en tant que classe, sous la poussée exclusive du désir de s'enrichir, tel qu'il est défini et décrit dans telle ou telle description concrète. On ne suppose pas ainsi, comme le croit Mill, que les actions de tous les hommes ne découlent que de leur désir de s'enrichir.

Cela ne suppose pas, comme le croit Rau, que le rapport des hommes aux biens matériels est immuable. On pourra même discuter sur le point de savoir s'il est légitime de faire rentrer dans l'hypothèse du système économique privé que (comme A. Wagner l'écrivait en 1896) : « incontestablement on doit considérer l'intérêt personnel, le désir de s'enrichir comme une constante toujours égale à elle-même et agissant constamment chez tout individu qui est dans les affaires ». Je crois qu'on arrive ainsi facilement à des conclusions fausses ; certaines personnes déterminées ont seules en général, dans certaines circonstances de temps, un certain désir de s'enrichir, qui n'est pas le même chez les commerçants et les boutiquiers, chez ceux-ci et chez les paysans, les artisans et les ouvriers ; il y a de grandes différences dans le sein d'une même classe ; dans le grand nombre de directeurs de banque, de marchands, de spéculateurs qui ont été entendus par la commission allemande sur les Bourses en 1892, on a pu voir, à côté d'un accord incontestable sur un certain nombre de points fondamentaux, des différences importantes sur ce que les différents groupes des délicats et des sans scrupules entendaient par le désir naturel et légitime de s'enrichir, la raison naturelle de leur activité économique. Chaque degré et chaque nuance de cet instinct doivent être expliqués comme résultant du concours de certains sentiments, de certaines moeurs, de certaines habitudes juridiques, que l'on doit connaître et décrire, et qui sont la caractéristique de certaines classes, de certaines races, de certains peuples. Toutes les conclusions tirées de cette caractéristique ne sont exactes que si les hommes sont égaux ou presque égaux et semblables. Mais comme cela peut en général être prouvé, les conclusions sont légitimes, alors même qu'elles font abstraction de ce que, dans certains cas, d'autres motifs agissent, que le type psychologique décrit subit de petites modifications. On ne peut étudier des phénomènes considérables, compliqués, qu'en laissant de côté les causes secondaires et les conditions accessoires ; on doit nécessairement concentrer son attention sur les causes principales.

Nous devons ajouter quelques mots sur les différences qu'il y a dans l'action des causes naturelles et des causes psychiques des faits économiques. Les premières agissent d'une façon mécanique, les dernières d'après les lois de motivation psychique. Dans l'un comme dans l'autre cas nous supposons que nous sommes en présence d'une causalité rigide, car s'il en était autrement, on ne pourrait concevoir aucune science de la société et de l'économie, de même qu'aucune éducation et aucun progrès ne seraient possibles si l'on ne suppose pas que certains facteurs psychiques déterminés produisent toujours certains effets. Mais la complexité indéfinie des actes de la vie psychique, notre ignorance du mode d'action des grands hommes, le sentiment de la liberté, qui est inséparable de chacun de nos actes, l'obscurité qui règne encore sur nos actes spontanés, qui nous paraissent si souvent comme le prolongement du passé, et souvent aussi comme de nouveaux centres de force et des points de départ d'un développement supérieur, ont eu pour conséquence nécessaire que, même aujourd'hui, la querelle des déterministes et des partisans du libre arbitre n'est pas terminée, et qu'il y a même entre eux d'infinies variétés. L'espace nous manque pour discuter ici cette question. Nous pouvons simplement dire qu'en dehors de la loi générale des causes suffisantes il n'y a pas de science, même pour ce qui concerne la vie intellectuelle. Mais les causes des faits psychiques sont essentiellement autres que celles des faits mécaniques ; leurs derniers principes sont encore si peu expliqués que les sciences pratiques comme l'économie politique doivent laisser cette controverse à l'éthique et à la psychologie et continuer leurs études psychologiques et leurs travaux de détail, étudier l'homme moyen comme l'homme exceptionnel, leur nature, les conditions de leur activité et leur activité même.

Il est bien évident que suivant l'objet de la recherche, ce seront tantôt les causes physiques et biologiques, tantôt les causes psychiques qui apparaîtront au premier plan. C'est d'une façon peut-être un peu schématique et exclusive que Mill a formulé l'opposition qui existe entre la production et la distribution de la richesse, la première dépendant, selon lui, de causes naturelles, et la seconde de causes morales ; cependant la production dépend des facteurs éthiques de l'application, de l'activité, de l'esprit d'entreprise, du progrès de nos connaissances, etc. Je pourrais donc dire que plus la civilisation est élevée, plus im-

portantes sont les causes psycho-éthiques, et que l'imperfection de l'ancienne économie politique résulte de la méconnaissance :de cette moitié si importante de causes. Wundt estime, là où il parle de l'influence croissante de la morale sociale sur les sciences sociales et l'état de la société, que cette influence est pleinement admise dans les théories du droit et de l'Etat, que le changement ne se fait que petit à petit dans l'économie politique, mais qu'il sera d'autant plus puissant dans ses effets. Il pense visiblement que la science et la vie seront soumises dans l'avenir à des influences éthiques plus puissantes. C'est l'inverse de cette manière de voir que nous rencontrons chez ceux qui pensent avec Marx que toute civilisation intellectuelle plus élevée, toute vie politique, religieuse, dérive du processus technico-économique de la production, et par exemple que le christianisme ou la Réforme doivent être expliqués par certaines circonstances économiques déterminées. On ne peut pas nier qu'il n'y ait entre les différents domaines de la vie des liaisons et des interdépendances, mais on ne peut ainsi arriver à une explication causale suffisante. Il est étonnant de voir combien cette conception grossièrement matérialiste, que déjà Stuart Mill avait combattue par des raisons décisives dans sa *Logique*, a trouvé de partisans parmi les écrivains socialistes. Au point de vue de la méthode elle n'est pas beaucoup au-dessus des erreurs de Buckle et de ses successeurs, qui croyaient pouvoir déduire directement du mode d'alimentation, de l'état du soleil et de facteurs analogues, les qualités psychiques des hommes et l'organisation sociale.

C'est encore une autre erreur que de penser que ce n'est pas la recherche des causes des phénomènes, mais celle des axiomes et des éléments derniers qui doit former le point de départ de la discussion scientifique. L'analogie avec les mathématiques et la géométrie a fait qu'on a voulu, comme pour ces sciences, posséder certaines prémisses simples et en déduire tout le reste. En Angleterre, Senior, Cairnes et d'autres ont établi quelques-unes de ces « propositions » ; le premier, comme on sait, en a posé quatre qu'il tirait de l'expérience et de la conscience, qui du moins contiennent des jugements généraux sur les rapports de causalité, sur l'activité économique, sur l'augmentation de la population, sur l'action du capital et les restrictions à la production agricole. Leurs successeurs allemands, notamment Karl Menger et Sax, s'expriment d'une façon beaucoup plus obscure : le premier pense que ces éléments simples et ultimes lui ont été fournis en partie par

l'analyse empirique et réaliste, ils doivent donc être pour le reste *a priori* ; il emploie le mot « axiome *a priori* », mais il ne nous dit pas clairement s'ils sont identiques à ses éléments et à ses facteurs ultimes. Il considère comme tels les besoins et la tendance à leur complète satisfaction. Sax cite comme tels, dans un passage, l'égoïsme, le mutualisme, l'altruisme, dans un autre, le sentiment du besoin, les biens, le travail. Il s'agit donc ici de concepts aussi abstraits que possibles, dont on ne nous dit rien de concret sur le mode d'action. Ce sont tout plutôt que des axiomes, c'est-à-dire des vérités évidentes pour tous. Ce ne sont pas là en tout cas des jugements de causalité, qui pourraient seuls former la base d'une science de choses réelles. Les autres économistes allemands (Leser, Neumann, et moi-même) ont entièrement repoussé ces idées et même un admirateur de Menger, comme A. Wagner, n'a jamais accepté cette thèse fondamentale.

L'essai le plus heureux pour faire tout dériver d'un principe unitaire, d'une force unique est peut-être celui de A. Dietzel, qui s'est proposé de déduire de la poursuite économique des biens matériels, qui se confond en pratique avec le principe économique, une théorie d'économie sociale abstraite - en opposition, avec la théorie économique concrète - mais il ne l'a pas en réalité menée à bonne fin. Si l'on pense simplement qu'on peut dans certaines recherches sur les prix faire abstractions de certaines causes qui ne viennent qu'en seconde ligne, et que l'on peut supposer données un certain mode de formation des classes sociales, une certaine organisation juridique, une certaine société d'échange, il n'y a là alors qu'un artifice méthodologique contre lequel on ne peut rien objecter, pourvu qu'on s'en serve avec art et que négligeant l'essentiel on ne s'en tienne pas à une caricature de la réalité. Ou bien on pense que la notion ambiguë du principe économique, qui n'est pas autre chose au fond que l'activité rationnelle, est la cause évidente, unique, de toute l'activité économique, d'où l'on peut déduire la formation des classes et l'organisation juridique, comme aussi toute la production et tous les phénomènes d'échange. Ce ne serait pas autre chose alors qu'un essai pour sauver les anciennes théories abstraites ; il y aurait confusion entre la notion d'axiome et celle de cause ; on méconnaîtrait les causes véritables de l'activité économique, il n'y aurait plus qu'une fausse conclusion tirée par analogie des mathématiques et du droit. Ces sciences procèdent par déduction en partant d'un petit nombre de prémisses logiques ; la théorie écono-

mique se propose, comme toutes les sciences de choses réelles, d'expliquer par des causes ; elle peut parfois s'en tenir aux causes principales, et négliger les causes secondaires, mais elle ne doit jamais confondre les causes et les raisons logiques.

Les tentatives faites par H. G. Gossen, Walras, Launhardt, Jevons., et récemment par R. Auspitz et R. Lieben pour fonder une théorie économique mathématique, sont analogues aux essais tentés pour déduire les lois des prix d'axiomes ou d'éléments derniers ; il s'agit toujours, à l'aide de représentations graphiques, de formules algébriques et de déductions, d'exposer d'une façon précise les rapports de grandeur de l'offre et de la demande, et de tirer des prémisses les plus simples, des conclusions sous une forme mathématique. On ne peut pas nier que l'on puisse ainsi donner une forme nette et précise à la théorie abstraite, que ce procédé de déduction ne soit ainsi plus sûr que dans les exposés courants, qu'on rende plus manifeste la marche de certains processus, tout au moins pour des esprits mathématiques. Mais toute cette méthode n'a pas jusqu'ici donné des vérités nouvelles. Elle repose, si elle veut être plus qu'un mode particulier d'exposition de ce que l'on connaît déjà, sur une méconnaissance de la nature des phénomènes économiques et de leurs causes. Les constructions et les formules se servent d'éléments qui, en fait, ne peuvent pas être précisés, qui ne sont pas susceptibles de mesure, et elles donnent, par la substitution de grandeurs fictives aux causes psychiques et aux circonstances du marché, qui échappent à la mesure, l'apparence d'une exactitude qu'on n'atteint pas en réalité.

Économie nationale, économie politique et méthode

XII

Méthode inductive et méthode déductive.

[Retour à la table des matières](#)

Mais comment arrivons-nous à la connaissance des différentes causes ? Si B suit régulièrement A dans la marche des phénomènes, A et B forment dans notre esprit la chaîne d'une association d'idées ; dès que je constate quelque chose d'égal ou de semblable à B, je pense à A, et je recherche s'il a été présent. Et si j'ai constaté avec exactitude une série de telles séquences, « un instinct puissant, toujours agissant, de généralisation », comme dit Sigwart, m'oblige à tenir la liaison pour constante ; et si je suis arrivé à cette conviction ferme que les phénomènes ont une marche uniforme, je dis que A est la cause de B, dès que je considère A, et A seul, comme l'antécédent inconditionné et nécessaire de B. Evidemment l'association d'idées n'est que l'expression de la connexion interne, du fait que, comme le dit Höffding, A et B sont des membres d'un même processus, des parties du même tout. Le principe de causalité se ramène ainsi, d'après Höffding, au principe d'identité. Nous considérons comme cause et l'effet ce qui est toujours et nécessairement uni dans la succession. Notre esprit est satisfait quand il peut voir dans une expérience particulière une application d'une règle générale ; il doit toujours se construire de telles règles, qui sont d'autant plus vraies qu'elles reposent sur une observation plus parfaite et que, dans les applications qu'on en peut faire, elles sont toujours reconnues pour vraies dans la forme et les limites posées.

C'est là ce que nous appelons la méthode inductive ; elle part du particulier, de l'observation et elle recherche ensuite la règle qui explique ce qu'on a observé, qui déclare vrai pour toute une classe de phénomènes ce qui est vrai des différents cas observés. Plus un phé-

nomène est complexe et plus incomplète est notre observation de semblables phénomènes, qui dépendent d'une somme de causes extrêmement diverses, plus il est difficile de trouver la règle exacte, d'autant plus fréquemment nous n'arrivons qu'à des hypothèses, à des conjectures provisoires sur la régularité des séquences. Mais nous les employons cependant pour arriver à des conclusions ultérieures.

C'est dans l'emploi ultérieur des règles obtenues par induction sur les rapports de causalité que consiste la déduction, qui repose sur le même instinct, sur la même croyance, sur le même besoin de notre esprit, que l'induction. Ce qui a été vrai dans des cas exactement observés, doit être vrai dans tous les cas semblables ; on ne recherche la règle que pour pouvoir l'appliquer ensuite ; chaque règle affirme sur chaque classe de sujets un prédicat, un acte, une qualité ; par l'analyse du sujet et du prédicat nous obtenons ce qui est contenu dans la règle en question, à quoi elle s'applique, quels cas elle régit, ce qu'elle peut expliquer.

Il est évident que le but de toute science est d'arriver à de telles règles ; plus elle en possède, mieux cela vaut. Chaque pas, même le plus petit, de notre pensée est contrôlé par les vérités et les règles déjà acquises, et se relie aux conséquences que nous en tirons. Toute observation et toute description et toute nouvelle induction reposent sur l'emploi du savoir acquis, et, pour toute observation nouvelle non expliquée, notre premier soin est de rechercher si les règles, les principes, les vérités que nous possédons déjà, ne nous en donnent pas l'explication. C'est ainsi que les grands progrès se font dans chaque science. De même la preuve dernière de toute proposition qui repose sur l'induction, résulte de ce fait qu'elle est démontrée vraie par l'emploi déductif que nous en pouvons faire.

On voit par là combien l'induction et la déduction sont étroitement unies. L'inférence qui est à la base de l'induction n'est, comme Jevons, Sigwart, et Wundt l'ont montré, que l'inverse du syllogisme qu'emploie la déduction. Depuis longtemps j'ai l'habitude de dire à mes auditeurs que, de même que la jambe droite et la jambe gauche servent également dans la marche, de même l'induction et la déduction appartiennent au même titre à la pensée scientifique. J'ai toujours soutenu que si nous possédions déjà toute la vérité, nous ne nous servirions

que de la déduction, que tout progrès de l'induction met à notre disposition des propositions dont on peut se servir déductivement, que les sciences les plus parfaites sont les sciences déductives. Donc, lorsqu'on prétend que ceux qui, contrairement à Mill, Cairnes et Menger, demandent un plus large emploi de l'induction, veulent exclure toute déduction, cela n'est vrai ni de moi, ni de tous ceux qui ont une idée claire des méthodes de la logique. Cette discussion, qui a pris dans les livres une importance exagérée, ne porte au fond que sur la question de savoir dans quelle mesure la déduction suffit à la science économique, quel est l'état de notre science, quel trésor de véritables jugements de causalité elle possède déjà ou peut emprunter à d'autres sciences, et principalement à la psychologie. Pour ceux qui estiment que l'économie politique est une science à peu près achevée, comme par exemple pour les épigones anglais de A. Smith, elle est naturellement une science purement déductive. Dans sa suffisance Buckle affirmait que « l'économie politique est une science déductive aussi essentiellement que la géométrie ». Il est surprenant que des gens qui reconnaissent que notre science en est encore à ses débuts, s'expriment de la même manière. Ils ne pensent donc exclusivement qu'aux problèmes les plus simples et aux parties les plus avancées de notre science, aux théories de l'échange, de la valeur et de la monnaie, dans lesquelles la déduction peut expliquer les principaux phénomènes en partant de telle ou telle prémisses psychique. Celui qui étudie des phénomènes plus complexes, par exemple la question sociale, reconnaît combien souvent il a besoin de l'induction. La discussion qui existe aujourd'hui entre les prétendus partisans de la déduction ou de l'induction s'explique par l'histoire de notre science. Il était naturel qu'on essayât au XVIII^e siècle d'abord d'aller déductivement aussi loin que possible, en partant d'un petit nombre d'expériences et en se servant des faits psychiques déjà connus ; toute science jeune procède ainsi ; ce n'est que petit à petit que l'on pouvait reconnaître que les suppositions admises étaient insuffisantes ; et ce n'est que lorsqu'on reconnut la fausseté ou l'inexactitude des généralisations prématurées, qu'a pu naître le besoin d'un emploi plus large de l'induction, ou plus exactement le besoin d'une observation et d'une description plus complètes, plus rigoureuses, qui sont également nécessaires à l'induction et à la déduction.

C'est d'après ses dispositions naturelles et ses études, selon les problèmes et les questions étudiées, selon l'étendue plus ou moins grande du domaine sur lequel s'étendent les questions à résoudre, que chaque auteur se range dans l'un ou l'autre de ces deux courants, dans l'école nouvelle, ou bien entre les deux. C'est cette dernière position qu'a prise Stuart Mill par ses propositions contradictoires et, par suite, confuses, de sorte que les deux partis peuvent invoquer son autorité. Cet esprit distingué, d'une si rare perspicacité et d'un si vaste savoir, mais en même temps si changeant et indécis, qui a fait le tour entier de la rose des vents : de 20 à 23 ans encore tout imprégné des idées abstraites et radicales du XVIII^e siècle et de Bentham (cet esprit anti-historique), ignorant du monde et des affaires, il déclare que l'économie politique est une science purement déductive, que l'expérimentation lui est interdite, et qu'elle peut tirer du désir de s'enrichir ses principes essentiels comme autant de vérités hypothétiques. Peu d'années après, il apprenait de A. Comte qu'il ne peut y avoir place que pour la recherche historique et inductive. C'est alors que les idées du XIX^e siècle, comme il le dit lui-même, s'emparèrent de plus en plus de lui et modifièrent petit à petit toutes ses idées malgré lui, et, dans ses principaux ouvrages, principalement dans sa *Logique*, il y a un mélange extraordinaire de thèses absolument inconciliables sur la méthode en économie politique et dans les sciences sociales. Jevons est à peine trop sévère quand il dit qu'il a recueilli sur chacune des questions essentielles de trois à six opinions incompatibles entre elles. Ses conceptions primitives sont cependant encore aujourd'hui très fréquemment admises, et c'est à elles que s'en tiennent en Allemagne ceux qui croient devoir défendre la déduction contre l'induction.

Après avoir polémisé contre la philosophie utilitaire de Bentham en déclarant qu'il n'est pas philosophique de construire une science en s'en tenant à quelques-uns seulement des agents qui déterminent un phénomène, que l'on doit essayer de faire rentrer dans le domaine de la science toutes les influences, il déclare quelques pages plus loin que les actes qui se rapportent à la production et à la répartition des biens économiques sont principalement déterminés par la poursuite de la richesse, et que c'est sur cette thèse que s'édifie la science spéciale de l'économie politique. Sans doute il ajoute immédiatement que l'on doit faire entrer en ligne de compte, en bonne place, précisément dans quelques-unes des questions les plus importantes, une série d'autres

causes, comme l'horreur du travail, le désir de jouissances coûteuses, les causes du mouvement de la population ; que pour des raisons d'utilité pratique on doit en général se départir de la rigueur scientifique en économie politique. Dans un autre endroit il déclare que ce qui est vrai d'un Anglais ne l'est pas nécessairement d'un Français, et là où il parle des différents caractères nationaux des différents peuples, il déclare que dans la mesure où ces caractères interviennent, on n'est plus sur le terrain d'une science spéciale (comme l'économie politique), mais qu'on est alors sur le terrain de la science sociale générale, qui s'occupe de toutes les circonstances qui influent sur un peuple ; cela est vrai notamment pour les formes de gouvernement. Mais ne devrait-il pas en être de même lorsqu'il s'agit de l'organisation économique ?

Il répète à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de véritable induction là où, comme pour l'économie politique, on est en présence de causes et d'effets complexes ; il essaye de le prouver par cet exemple grossier, que la question de savoir si un système protecteur enrichit un pays, n'est pas susceptible de réponse ; il oublie que sa question est mal posée, c'est-à-dire qu'elle est trop générale ; des études spéciales comme celles de Sering sur l'influence des droits de douane sur le fer, de Sombart sur la politique commerciale de l'Italie et beaucoup d'autres travaux récents, montrent que des études correctement conduites sur des questions de détail nous apprennent d'une façon assez certaine là où les droits de douane exercent une influence bienfaisante. Il est évidemment vrai que plus la question que l'on étudie est complexe, plus l'induction est difficile, et qu'il est fort désavantageux de ne pouvoir recourir à l'expérimentation. Mais Keynes a récemment montré avec raison que même dans la vie économique l'administration et le gouvernement font parfois directement des expériences, et que parfois, indirectement, des événements différents se produisant dans des conditions identiques, on a quelque chose qui ressemble à une expérimentation. D'ailleurs Mill méconnaît, quand il conteste la possibilité de l'induction, que l'observation très spécialisée d'un nombre toujours plus grand de cas et leur comparaison ou la comparaison de phénomènes analogues, est toujours un substitut de l'expérimentation, qui conduit au but, mais plus lentement et avec plus de complication. Dans d'autres passages il l'admet d'ailleurs. Il répète avec insistance que la méthode déductive repose sur une induction préalable et doit

être suivie d'une induction qui la vérifie. Quand il prétend que dans les sciences sociales les généralisations approximatives suffisent (par exemple « la plupart des hommes de tel pays, de telle classe, de tel âge ont telles ou telles qualités », elles ont été obtenues, d'après lui-même « par des inductions suffisantes ». Dans la discussion de la méthode de déduction inverse ou méthode historique, qu'il emprunte à Comte, et qui n'est pas autre chose au fond que l'induction, il reconnaît que de l'observation et de la description de tout l'ensemble des conditions d'un peuple, on peut tirer des règles de coexistence et de succession, dont on doit rechercher ensuite l'explication dernière dans la psychologie. Ses exposés de la fausse induction, de la fausse analogie, etc. méritent d'être pris en considération pour apprendre comment on ne doit pas se servir de l'induction, mais ils ne prouvent pas que les très nombreuses citations de ses ouvrages de jeunesse qu'il a conservées dans sa Logique pour justifier l'emploi exclusif de la déduction, en tirent leur justification.

Une des raisons principales de sa prédilection pour la déduction, - cette proposition que tous les phénomènes psychiques découlent, même dans leurs effets de masse, de la psychologie individuelle, - n'est vraie qu'en partie. Il est certainement vrai que l'individu est toujours le point de départ de la recherche psychologique. Mais l'action concourante et l'interdépendance des tendances psychiques d'individus égaux et différents sont quelque chose de particulier, une chose en soi, qui ne peut pas résulter de l'addition et de la soustraction des forces. Rümelin dit avec raison : « L'effet total d'un grand nombre de forces individuelles n'est pas comme en mécanique une somme ou un produit ». Tout le monde sait que les forces psychiques, lorsqu'on a la conviction d'être en communauté d'idées croissent plus que proportionnellement au nombre des individus, de même que 20 assemblées de 50 personnes raisonnables, qui séparément prendront des décisions intelligentes, réunies en une seule assemblée, arrivent si facilement à des décisions déraisonnables. En un mot, si vraie que soit cette proposition, qu'une psychologie individuelle et une psychologie collective déjà achevée donneraient à l'économie politique la possibilité de se servir principalement de la déduction, les vérités acquises dans l'état actuel de la psychologie ne peuvent pas suffire ; c'est par l'induction qu'il faut se les procurer, et souvent à l'aide d'inductions économique-psychologiques.

La théorie de Mill sur ces questions résulte, en fin de compte, de l'idée fautive qu'il se fit dans sa jeunesse lorsque son père et Macaulay discutaient sur les questions politiques et que, angoissé par ce conflit, il chercha à en sortir. Il arriva à cette conclusion que son père, en radical doctrinaire, voulait résoudre les questions sociales géométriquement, et que Macaulay, qui invoquait l'expérience historique, voulait les résoudre chimiquement, c'est-à-dire qu'il estimait que de la combinaison de deux causes il résulte des conséquences sociales tout à fait nouvelles, de même qu'en chimie, de la combinaison de deux éléments, résulte une substance dont les propriétés n'ont rien de commun avec celles des composants. Ces deux points de vue sont faux d'après lui ; on ne doit procéder ni géométriquement, ni chimiquement, mais physiquement. Et il ne s'en est pas seulement tenu toute sa vie à cette idée fautive de la méthode chimique et physique des sciences sociales, il a ajouté cette proposition téméraire que les gens qui s'occupent de politique ne se tromperaient pas si souvent s'ils étaient plus au courant des méthodes des sciences physiques. Que l'étude exclusive des mathématiques et des sciences naturelles rende en général incapable de porter des jugements exacts sur la politique et l'économie, c'est, pour moi du moins, un fait acquis, hors de doute, qui résulte de la différence des objets à observer, des méthodes et des habitudes d'esprit dominantes .

Économie nationale, économie politique et méthode

XIII

Les régularités et les lois.

[Retour à la table des matières](#)

Le cours uniformément régulier de la nature en général, le retour du jour et de la nuit, de l'été et de l'hiver, de la lune et des étoiles, comme le retour de la faim et de la soif, de la veille et du sommeil, de la jeunesse et de la vieillesse, c'est là sans contexte ce qui a contribué à donner à l'esprit humain la puissance de se souvenir, qui l'a poussé à

comparer et à distinguer et enfin à chercher les causes de ces régularités, de même aussi que le cours régulier et rythmique des phénomènes naturels a amené les hommes à faire toujours au même moment les mêmes choses, à construire une certaine division des heures du jour et des jours de l'année et à y conformer leur vie systématiquement.

La science de l'économie politique s'attacha également d'abord à constater le retour des phénomènes semblables. On constata la même économie domestique, le même échange de biens, la même institution de la monnaie, la même division du travail, les mêmes classes économiques, la même coopération des entrepreneurs et des ouvriers, on découvrit la même répétition des mouvements des prix, les mêmes effets de la bonne ou de la mauvaise monnaie, des bonnes et des mauvaises récoltes, les mêmes régularités dans le nombre de naissances, de décès, de mariages. Et comme une intelligence encore peu exercée tient pour égal ce qui est semblable, on fut amené alors à prendre surtout en considérations ces régularités, à les enregistrer, et à voir l'essence de la science dans l'ensemble restreint des phénomènes qui se succédaient ou coexistaient régulièrement. L'ancienne économie politique s'est proposée de dégager quelques unes des formes typiques de l'organisation sociale et de l'activité sociale, et les modifications et les mouvements réguliers qui s'opèrent au sein de ces formes ; de les dégager de l'état social de l'Ouest de l'Europe et principalement des conditions sociales de l'Angleterre et de la France de 1750 à 1850. On ne chercha pas à expliquer plus complètement ces formes, mais on les supposa données et s'expliquant d'elles-mêmes ; on s'imagina qu'elles étaient une conséquence directe de la nature humaine, qu'elles avaient toujours existé et qu'on les retrouvait chez tous les peuples. Ce qu'on voulait expliquer par des causes, c'était surtout la formation des prix et la répartition du revenu entre les propriétaires fonciers, les capitalistes (on comprenait sous ce mot surtout la classe des entrepreneurs) et les ouvriers. Et les règles que l'on tirait de la nature humaine générale pour la formation des prix et la répartition du revenu, on les appelait des lois ; on parlait de la loi de l'offre et de la demande, de la loi d'après laquelle, sous un régime de liberté industrielle, les prix gravitent autour du coût de production, de la loi de la rente foncière, de la loi d'airain des salaires, des « lois naturelles innombrables » de l'économie ; et on qualifiait de loi statistique toute régularité numérique que la statistique fournissait, par exemple le fait qu'il naît proportion-

nellement 16 filles pour 17 garçons, que sur 100 naissances la répartition des décès aux différents âges est régulière. De la constatation de l'augmentation actuellement croissante de dettes publiques A. Wagner a déduit « la loi de l'extension croissante de l'activité de l'Etat » et Hertzka a qualifié les descriptions utopiques du futur Etat socialiste dans lequel le crédit sera gratuit, de « lois du développement social ».

Il est évident que ce que l'on voulait par l'emploi de ces termes vagues, c'était marquer fortement ainsi la nécessité de l'apparition et de la répétition de certains événements et de certaines conséquences ; parfois on s'imagina également, par exemple Roscher, Knies, qu'il s'agissait d'événements indépendants de la volonté de l'homme, par conséquent de lois naturelles au sens étroit du mot, s'opposant aux causalités psychiques ou au libre arbitre ; parfois dominait cette idée qu'on devait qualifier de lois spécialement les régularités ramenées à leurs causes, lorsqu'on pouvait en mesurer ou en compter les effets. Quoiqu'il en soit, la plupart de ceux qui parlaient de « lois naturelles innombrables » ne connaissaient pas le sens exact des mots dont il aurait fallu logiquement se servir ; on se réjouissait de pouvoir compter les lois par douzaines, et on ne voyait pas que, même aujourd'hui, dans les sciences les plus avancées, on n'a découvert qu'un nombre très restreint de véritables lois, que toute loi nouvelle fait époque.

Sans doute, en un certain sens, c'est affaire de pure convention, et l'on peut qualifier de lois la constatation des propriétés et des caractéristiques toujours analogues, la répétition de certaines régularités et de certaines formes, comme on peut appeler ainsi tout rapport de causalité, ou ne donner ce nom qu'aux causes qu'on peut mesurer ou nombrer. Mais dans l'intérêt d'un langage précis et pour s'en tenir à la logique et aux théories scientifiques actuelles, dans l'intérêt aussi d'une connaissance claire de la nature, de la causalité et de la nécessité économiques, il vaut mieux renoncer à cette terminologie vague et indéfinie. On donne ainsi, en les qualifiant de « lois », à certaines opinions une apparence de nécessité qu'elles ne possèdent pas, ou bien on donne à des vérités d'ordre secondaire un rang plus élevé, et on trompe ainsi celui qui s'en sert ensuite.

Il est vrai qu'il n'y a pas actuellement unanimité sur la question de savoir ce qu'est une loi au sens étroit de ce mot. Mais il y a unanimité

sur bien des points que notre science a souvent ignorés. Nous savons aujourd'hui que, à l'origine, chez les Grecs, la notion de loi a été empruntée aux actions de l'homme et aux principes qui les règlent, que sous l'influence des idées religieuses on parla de lois divines, et qu'enfin, comme on voyait dans la nature un tout vivant, le nom de loi fut donné à ses régularités. Et lorsque, à notre époque, on a commencé à penser que tout ce qui arrive, dans l'ordre de la nature ou dans l'ordre moral, forme un grand ensemble unitaire, qui est dominé rigoureusement par des causes, on est arrivé à la conception actuellement dominante de la notion de loi : nous n'appelons plus ainsi les régularités connues empiriquement, mais uniquement celles dont nous avons déterminé les causes d'une façon exacte ; et cette exactitude nous paraît entièrement assurée quand nous pouvons mesurer numériquement le mode d'action de ces causes. En général nous appelons lois empiriques, par opposition aux lois véritables, les régularités de succession, dont nous ne pouvons qu'en partie seulement donner l'explication, de sorte que les limites entre ces deux dénominations restent vagues, car la connaissance du lien de causalité passe par différents stades. Dans les sciences de la nature on a commencé par qualifier de lois exactes celles dont l'action peut recevoir une expression numérique. Le but qu'on se propose dans la recherche de nouvelles lois, c'est de ramener le complexe au simple ; plus on peut déduire tous les phénomènes d'un petit nombre de lois supérieures, plus l'intelligence humaine est fière d'elle-même. Le but pratique, c'est qu'on arrive ainsi à prévoir les événements et à s'en rendre maître. Mais même là où nous possédons des lois parfaites et exactes, comme en astronomie et en physique, la prévision n'est jamais absolue, car nous ne sommes pas souvent en mesure de nous procurer toutes les données nécessaires, car nous ne pouvons pas remonter très haut dans la chaîne des causes, car nous ne connaissons pas l'arrangement primitif des éléments. Les régularités observées ne sont jamais absolues, du moins lorsqu'il s'agit de phénomènes compliqués, surtout quand il s'agit de phénomènes biologiques. Aucun animal, aucun arbre ne se répète sous une forme absolument semblable ; comment les événements humains se répéteraient-ils avec une exactitude parfaite ? Mais cela n'exclut pas les régularités dans la forme type, dans les traits essentiels ; ce sont précisément ces traits essentiels que nous cherchons à connaître et à expliquer par des lois. Et cela exclut moins encore ceci : que les mêmes causes ont les mêmes effets. Donc lorsque Knies déclare que quand on compare des

relations économiques dans différents temps et différents lieux, on n'obtient pas des lois de causalité absolument égales, mais des lois d'analogie, c'est là une expression vague pour cette idée simple, que les causes psychiques, si on les étudie dans leur développement et leur modification en différents temps et lieux, doivent produire des formes et des phénomènes économiques différents en tant qu'elles ont elles-mêmes subi des modifications. Ce n'est pas la proposition que Knies voulait exprimer qui est fautive, mais l'emploi qu'il fait du mot « loi ».

On s'est demandé s'il ne valait pas mieux, en économie politique et dans les sciences sociales, surtout pour les événements historiques, ne pas se servir de la notion de loi, telle qu'elle est employée dans les sciences de la nature. Et cela est fort juste ; si l'on ne veut voir de lois que là où l'on connaît des causes mesurables, il n'y a guère de lois économiques et sociales. Même là où des causes physiques relativement très constantes et simples concourent avec des faits naturels nettement délimités et nous présentent des faits que l'on peut exprimer numériquement, comme par exemple dans les prix, nous ne pouvons cependant pas dire que les instincts qui déterminent la vie sociale sont mesurés dans leurs effets ; car beaucoup plus souvent ce sont des conditions tenant aux modifications survenues dans la récolte, dans la production qui sont les causes des changements de prix et non des modifications dans les causes psychiques. De même celui qui ne veut pas voir de lois là où on ne peut pas remonter jusqu'aux éléments derniers simples, arrivera facilement aux mêmes conclusions. Mais il est évident que celui qui n'admet pas qu'il y ait des lois véritables, peut cependant admettre qu'il y a des lois empiriques ; et que, celui qui évite l'expression, ne peut pas méconnaître que nous sommes en présence d'un vaste ensemble de régularités, de causes connues, qu'il y a là possibilité d'arriver à une masse de vérités générales et de jugements, de théories ; il admettra également que beaucoup de ces théories sont plus que des lois empiriques, et se rapprochent des véritables lois, et que par conséquent le langage courant ; pourvu qu'on n'appelle pas trop facilement toute série régulière de faits une loi, se justifie pleinement.

Nous avons déjà montré ci-dessus qu'on se plaint à qualifier de lois des prix les théories sur la formation des prix et que l'usage en est courant. Bohm Bawerk se plaint sur un ton élégiaque que certains aient

abandonné cet usage. Fr. J. Neumann a essayé de montrer d'une façon spirituelle et pleine de sagacité que certaines causes psychiques - surtout l'égoïsme - aux époques où l'économie monétaire et commerciale est très développée, et pour d'importantes classes de la société, dominent d'une façon si régulière et si mécanique les événements économiques et agissent comme une véritable puissance sociale, que l'on pourrait voir là de véritables lois économiques, « l'expression d'un retour régulier de phénomènes économiques dérivant de la puissance des rapports économiques. » Les lois qui en résultent, dit-il, resteraient longtemps, selon toute attente, la base sur laquelle on pourrait arriver à prévoir l'avenir et à éviter les dangers menaçants. Il a certainement raison ; et si ce qu'il appelle ainsi, ne constitue pas des lois exactes, ce sont cependant plus que des lois empiriques, au sens de simples régularités. Ce sont des généralisations qui donnent en même temps une explication du pourquoi, et qui, déduites d'un certain état de civilisation, pour certaines classes, ont une valeur absolue pour elles et pour leur époque. Cela suffit pour le moment et leur importance est ainsi considérable.

Plus on borne ses études à un état de civilisation déterminé, et si on considère cet état comme stable, ce qui est un artifice méthodologique permis, plus on arrivera facilement à saisir les causes les plus importantes, les causes prédominantes de nature psychique ou autre, à en déduire les formes typiques de l'organisation et à expliquer les mouvements élémentaires du processus économique, qui se reproduisent d'une façon typique. On n'arrivera ainsi qu'à des généralisations approximatives plus ou moins grossières, qui ne tiennent pas compte des circonstances accessoires et des modifications secondaires. Qu'on les appelle des lois ou des vérités hypothétiques, ce sont, si on en fait un usage sagace, d'importants instruments de connaissance, et c'est sur elles que doit s'appuyer toute bonne politique comme toute bonne administration.

Mais ce ne sont pas des vérités ultimes et elles reposent sur la fiction de la stabilité de l'état de civilisation. Il y a lieu, à côté d'elles, de rechercher, par une étude approfondie, les causes changeantes et les modifications de toutes les formes et faits économiques. A cela se rattachent trois sortes de recherches : 1° On étudie la transformation des causes psychiques dans leur relation avec les différences ethnologi-

ques et de classe ; on cherche à fixer comment l'activité économique de l'homme s'en trouve modifiée ; ce que l'on obtiendra ainsi, il vaudra mieux ne pas l'appeler des lois psychologiques, et réserver cette appellation pour les vérités psychologiques élémentaires, d'où l'on déduit les changements historico-psychologiques ci-dessus mentionnés. 2° On cherche à fixer d'une façon détaillée quelles sont les formes primitives de l'organisation économique et comment elles naissent les unes des autres ; on constate comment les formes de la division du travail, les formes d'entreprise, les formes d'échange, les formes des finances, des impôts se succèdent, comment elles se modifient régulièrement, parallèlement à certaines autres formations déterminées de la vie politique et sociale ; on obtient ainsi d'abord des lois empiriques ; elles deviennent plus que cela à mesure que l'on découvre en partie ou en totalité les causes de la transformation. On les a jusqu'ici fréquemment appelées des « lois de développement ». L'ancienne économie politique historique a vu le but à atteindre, l'histoire économique moderne a commencé à retenir et à interpréter les matériaux ; plus on arrivera à les mettre en relation avec les vérités psychologiques et économiques que nous possédons, plus importantes seront les propositions et les généralisations ainsi obtenues. 3° On peut enfin chercher la formule générale du progrès économique ou même du progrès humain ; on arrive ainsi sur le terrain de la philosophie de l'histoire, de la téléologie, des espérances et des prophéties ; plus sera solide la base sur laquelle ces tentatives reposent, plus elles auront de valeur. Ces synthèses hardies seront toujours nécessaires pour : la vie pratique et on ne pourra pas empêcher les véritables prophètes du moment de croire qu'ils ont trouvé la « loi du développement ». Herbert Spencer et les théoriciens de l'évolution, Mill et Auguste Comte, ont essayé de formuler quelques-unes de ces lois, tout comme les socialistes et les manchestériens. Tout cela ne ressemblera jamais beaucoup à ce qu'on appelle des lois dans les sciences de la nature. Et même on ne pourra guère y voir des lois empiriques. Ce que l'on a un peu trop à la légère appelé des lois de l'histoire, n'en étaient pas ; ce n'étaient souvent que des généralisations douteuses, ou bien de bien vieilles vérités psychologiques fort simples, d'où l'on croyait pouvoir tirer l'explication d'une masse considérable de faits historiques. Aussi peut-on se demander fort justement si nous pouvons et si nous devons déjà aujourd'hui parler de lois historiques.

En terminant cette courte étude sur la méthode en économie politique, je veux résumer en quelques mots ma manière de voir et m'excuser encore de ce que l'espace dont je puis disposer m'a obligé à être très bref sur les questions secondaires, et à me limiter à des indications et à des affirmations que je n'ai pu prouver avec plus de détail.

La pensée humaine cherche à comprendre le monde par deux voies qui, toutes deux, sont également nécessaires et salutaires pour nous ; elle se fait - naturellement en s'appuyant sur les observations et les perceptions dont elle dispose - une image de l'ensemble - de l'ensemble du monde, de l'histoire, de l'Etat, de l'économie, de la société, de l'âme humaine ; c'est de là que naissent nos idéals ; c'est là que notre activité puise ses impulsions et ses buts ; c'est là que se trouvent les racines de tous les systèmes religieux, éthiques, politiques, économiques ; c'est de là que sortent la conception du monde et l'idéal de vie qui dominant la vie intérieure de chacun, qui déterminent ses relations avec l'ensemble et avec la divinité. Ce sont ces vues téléologiques et synthétiques qui, dans les différents temps et chez les différents individus, conduisent à des résultats qui varient avec l'image changeante et toujours plus parfaite que l'on se fait du monde. Si là est le point faible de ce moyen, sa force consiste en ce que l'esprit humain peut, de cette manière, saisir l'ensemble et les rapports généraux des choses ; il le peut, parce que vivant lui-même toute sa vie intérieure, il la conçoit déjà dès l'origine comme un tout, même si ce n'est d'abord que sous la forme d'images obscures et de pressentiments.

Dans les linéaments de ce qui est ainsi devenu intelligible l'analyse arrive à dégager la connaissance du particulier. En séparant les phénomènes dans leurs parties les plus petites, en les observant et en les décrivant, en les nommant et en les classant, l'homme arrive, à l'aide de l'induction et de la déduction, à la conception des causes d'où dérive chaque chose particulière. Les résultats de cette connaissance méthodique, empirique, sont les mêmes pour tous ceux qui procèdent avec exactitude ; sur ce terrain il n'y a plus de doute et d'hésitation. Plus l'esprit humain s'avance sur cette voie, plus il peut arriver à des résultats solides, même dans la connaissance de l'ensemble, plus sa conception du monde se rectifie, plus ses idéals s'épurent, mieux il pourra diriger sa conduite, mieux il verra avec exactitude dans l'avenir. Il doit toujours faire marcher de pair les deux procédés de l'ana-

lyse et de la synthèse. Ils répondent à sa nature intime, à sa volonté, et à son désir de connaître « l'analyse progressive d'un tout saisi d'abord par nous par une intuition immédiate, dit Dilthey, tel est le caractère de l'histoire des sciences morales ».

Tel est aussi le chemin qu'a parcouru l'économie politique : elle a pris son point de départ dans l'image qu'elle avait de l'économie domestique, communale et publique, et de leurs buts, et elle est arrivée par l'analyse du commerce et de l'homme qui travaille, de la vie et des causes de la richesse, à la notion de l'économie nationale. Elle est devenue une science au sens propre du mot ; elle est séparée de l'éthique au moment où la connaissance progressive du particulier a contrebalancé les images provisoires de l'ensemble, les revendications idéales et les théories pratiques. Elle est tombée ensuite dans l'exclusivisme, lorsqu'elle a cru voir dans ce qui n'était que des revendications du moment, les principes derniers, dans des idées partielles abstraites une conception d'ensemble ; elle a cru pouvoir se contenter de tirer des déductions logiques d'abstractions incomplètes, alors que ses prémisses étaient encore aussi incomplètes que sa connaissance de la réalité. Elle est maintenant sur le bon chemin, depuis que l'histoire et la philosophie l'ont ramenée à l'étude des phénomènes collectifs et de l'ensemble, depuis que la statistique et l'histoire économique lui ont montré le chemin d'un empirisme méthodiquement parfait, et que la psychologie lui a assigné pour but essentiel indispensable la recherche des causes véritablement déterminantes de tout événement humain.

Bibliographie.

OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA. METHODE.

[Retour à la table des matières](#)

J.-ST. MILL, *System of Logic* ; la première édition anglaise est de 1843 ; traduction allemande par J. Schiel, d'après la 5e édit., 2 vol., 1862 ; [trad. franç. par Louis Peisse, d'après la 6e édit., 2 vol., 3e édit., 1889.]

H. LOTZE, *Logik. Drei Bücher vom Denken, vom Untersuchen und Erkennen*, 1874.

CHR. SIGWART, *Logik*, 2 vol., 1873 et 1878.

R. EUKEN, *Die Grundbegriffe der Gegenwart*, 1878 ; 2. édit., 1893.

W. WUNDT, *Erkenntnislehre*, 1880. *Methodenlehre*, 1883 (2. édit. de ces deux ouvrages sous le titre de *Logik*, 1893).

W. DILTHEY, *Einleitung in die Geisteswissenschaften*, I, 1883.

H. HÖFFDING, *Psychologie in Umrissen auf Grundlage der Erfahrung*, trad. all. Par Benedixen. 1887 ; [trad. Franç., Paris, 1900].

HISTOIRE DES SYSTÈMES & DES THÉORIES.

J. KANT. *Kritik der Urteilskraft*, 1793.

FR. JODL, *Geschichte der Ethik in der neueren Philosophie*. I, 1882 ; II, 1889.

J. KAUTZ, *Die geschichtliche Entwicklung der Nationalökonomik und ihrer Litteratur*, 1860.

E. DÜHRING, *Kritische Geschichte der Nationalökonomie und des Socialismus*, 1871 ; 3e édit. , 1819.

W. ROSCHER, *Geschichte der Nationalökonomie in Deutschland*, 1874.

H. EISENHART, *Geschichte der Nationalökonomik*, 1881 ; 2. édit., 1891.

G. SCHMOLLER. *Zur Litteraturgeschichte der Staats und socialwissenschaften*, 1888.

J. K. INGRAM, *A history of political economy*, 1888 ; trad. all. de E. Roschlau, 1890 ; [trad. franç. de H. de Varigny et E. Bonnemaison ; 1893.]

LES ÉCOLES RÉCENTES EN ÉCONOMIE POLITIQUE.

G. COHN, *Die heutige Nationalökonomie in England und Amerika* (Jahrb. f. Ges. u. Verw. XIII. 1889, N° 1 et 3).

H. C. FOXWELL, *The economic movement in England* (Quart. Journ. Of Econ., 2^e vol., 1887).

M. BLOCK, *Progrès de la science économique depuis A. Smith*, 2 vol., 1890.

CH. GIDE, *The economic schools and the teaching of political economic in France* (Polit. Science Quaterly, v, 4, 1890). *Quatre écoles d'économie sociale*, 1890.

H. SCHULLERN-SCHRATTENHOFEN, *Die theoretische Nationalökonomie italiens in newster Zeit*, 1891.

HENRI ST-MARC, *Etude sur l'enseignement de l'économie politique dans les universités d'Allemagne et d'Autriche*, 1892.

LUIGI COSSA, *Introduzione allo studio dell' economia politica*, 3e édit., 1892 [trad. franç. sous le titre : *Histoire des doctrines économiques*, Paris, 1898]. Cf. aussi le *Jahrb. f. Ges. u. Verw.*, XVII, 1893, pag. 922 et suiv.

CH. GIDE, *Die neuere volkswirtschaftliche Litteratur Frankreichs* (*Jahrb. für Ges. u. Verw.*, 1895, page 699).

HISTOIRE DES THÉORIES SOCIALISTES.

V° *Socialismus*, dans l'*Handwörterbuch der Socialwissenschaften* de CONRAD, etc., IV. vol., pages 769 et s.

FR. MEHRING, *Die deutsche Sozialdemokratie, ihre Geschichte und ihre Lehre*, 1877 ; 3^e édit., 1879.

R. MEYER, *Der Emanzpatjonskampf des vierten Standes*, 2 vol., 1875 (1er vol., 2^e édit., 1882)..

E. DE LAVELEYE, *Le socialisme contemporain*, 1881, 5e édit., 1892 ; trad. all. sous le titre : *Die sozialen Parteien der Gegenwart*, 1884).

J. RAE, *Contemporary socialism*, 1884 ; 2^e édit., 1891.

PAUL LEROY-BEAULIEU, *Le collectivisme. Examen critique du nouveau socialisme*, 1884 ; 2^e édit., 1885.

A. MENGER, *Das Recht auf den vollen Arbeitsertrag*, 1886 ; 2. édit., 1891 [trad. franç., Paris, 1900].

MALON, *Histoire du socialisme depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 5 vol., 1880-85.

H. P. C. QUACK, *De Socialisten*, Amsterdam ; 3 vol. parus, 1875-91.

STAMMHAMMER, *Bibliographie des socialismus und Kommunismus*, 1896.

WARSCHAUER, *Geschichte des Sozialismus und Kommunismus*, 1892 et suiv.

SOMBART, *Sozialismus und soziale Bewegung im 19. Jahrhundert*. 1896, trad. franç., Paris, 1898].

MEHRING, *Geschichte der deutschen Sozialdemokratie*, 2 vol., 1897-1898.

G. ADLER, *Geschichte des Sozialismus und Kommunismus von Plato bis zur Gegenwart*, I, 1899.

LA MÉTHODE STATISTIQUE.

KNIES, *Die Statistik als selbständige Wissenschaft*, 1850.

G. RÜMELIN, *Zur Theorie der Statistik* {Zeitschf. f. Staatsw. 19^e vol., 1863 ; et aussi dans ses *Reden und Aufsätze*, I, 1875, avec un appendice).

A. WAGNER, *Die Gesetzmässigkeit in den scheinbar willkürlichen menschlichen Handlungen*, 1864. V^o *Statistik* dans le St. W. B. de BLUNTSCHLI et BRATER, 1867.

DROBISCH, *Die moralische Statistik und die Willensfreiheit*, 1867.

E. ENGEL, *Das statistische Seminar und das Studium der Statistik* (Zeitschr. d. preuss. stat. Bureaus, XI, 1870) .

G. SCHMOLLER, *Ueber die Resultate der Bevölkerungs und Moralstatistik*, 1871 ; et aussi dans *Zur Littérature der Staats- und socialw.*, 1888.

- A. v. OETTINGEN, *Die Moralstatistik*, 1871 ; 3^e édit., 1892.
- J. G. KNAPP, *Die neueren Ansichten über Moralstatistik* (Jahr. f. Nat..16^e vol., 1871). *Quetelet als Theoretiker* (Ibid., 18^e vol.,1872).
- LEXIS, *Zur Theorie der Massenerscheinungen in der menschlichen Gesellschaft*, 1877.
- G. v. MAYR, *Gesetzmässigkeit im Gesellschaftsleben*, 1877.
- A. MEITZEN, *Geschichte, Theorie und technik der Statistik*, 1886,
- RICHMOND MAYO SMITH, *Statistics and Economics*, publ. of the Americ. Econ. Association, vol. III, N^o 4 et 5, 1888.
- G. MAYR, *Statistik und Gesellschaftslehre*, 1^{ère} Part., 1895 ; 2^e Part., 1897.
- J. CONRAD, *Grundriss zum Studium der politischen Oekonomie* , 4^e Part., *Statistik, I, Geschichte und Theorie der Statistik, Bevölkerungstatistik*, 1900.

LA MÉTHODE HISTORIQUE.

- GERVINUS, *Grundzüge der Historik*, 1837.
- GIESEBRECHT, *Die Entwicklung der modernen deutschen Geschichtswissenschaft* (Hist. Zeitschr. De Sybel, I, 1839).
- H. v. SYBEL, *Gesetze des historischen Wissens*,1864 (reproduit dans *Vorträge und Aufsätze*, 1874).
- J. G. DROYSEN, *Grundriss der Historik*, 1868 ; 3^e édit.,1882.
- G. RÜMELIN, *Ueber Gesetze des Geschichte*, 1878 (reproduit dans *Reden und Aufsätze*, II, 1881).
- Lord ACTON, *German schools of history* (English hist. review, I, 1886).
- O. LORENZ, *Die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben*, 1886.
- E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode*, 1889.
- E. GOTHEIN, *Die Aufgaben der Kulturgeschichte*,1889.
- D. SCHÄFER, *Geschichte und Kulturgeschichte*, 1891.
- W. ROSCHER, *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirtschaft nach geschichtlicher methode*, 1843.
- B. HILDEBRAND, *Die Nationalökonomie der Gegenwart und der Zukunft*, 1848.
- W. ROSCHER, *Der gegenwärtige Zustand der wissenschaftlichen Nationalökonomie und die nothwendige Rerorm desselben* (Deutsche Vierteljarschrift, 1849, N^o 1).

K. KNIES, *Die politische Oekonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*, 1853. 2^e édit., 1883, sous le titre *Die pol. Oek. vom geschichtlichen Standpunkte*.

B. HILDEBRAND, *Die gegenwärtige Aufgabe der Wissenschaft der Nationalökonomie* (Jahrb. f. Nat., I, 1862).

W. J. ASHLEY, *On the study of economic history* (Quarterly Journal of Economics, vol. VII, 1893).

L'ÉCONOMIE POLITIQUE MATHÉMATIQUE.

W. BÖHMERT, *W. Stanley Jevons und seine Bedeutung für die Theorie der Volkswirtschaftslehre in England* (Jahrb. f. Ges. u. Verw., XV, 3, pages 77 et suiv.)

W. LEXIS, Ueber R. Auspitz und R. Lieben, Untersuchungen über die Theorie des Preises (Ibid., XIV, 1, pages 292 à 295).

LES DISCUSSIONS RÉCENTES SUR LA MÉTHODE EN ALLEMAGNE & EN AUTRICHE.

GERSTNER, *Die Nationalökonomik als Gesellschaftswissenschaft* (Tüb. Zeitster. f. Staatsw., vol. XVII, I, 1861).

J. FAUSCHER, *Geschichte ; Statistik und Volkswirtschaft* (Vierteljahrsschrift f. V. W. u. Kulturg., vol. IV, 1863).

G. RÜMELIN, *Über den Begriff eines socialen Gesetzes* (Zeitschr. f. Staatsw., vol. XXIV, 1868 ; et dans *Reden und Aufsätze*, 1, 1875).

B. WEISS, *Die Nationalökonomie und ihre Methode über und gegen J. St. Mill* (Jahrb. f. Nat. vol. XVIII, 1872).

G. SCHMOLLER, *Ueber einige Grundfragen rhes Rechts und der Volkswirtschaft* (Jahr. f. Nat. vol. XXIII et XXIV, 1874-75, et aussi en brochure 1^{ère} et 2^e édit., dans le présent volume, pp. 1 et s.).

H. DIETZEL, *Ueber das Verhältniss der Volkswirtschaftslehre zur Socialwirtschaftslehre* (Berl. Diss., 1882). *Der Ausgangspunkt der Socialwirtschaftslehre und ihr Grundbegriff* (Zeitschr. Sta. astw, vol. XXXIX, 1883).

K. MENGER, *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der politischen Oekonomie insbesondere*, 1883.

G. SCHMOLLER, *Zur Methodologie der Staats und Socialwissenschaften* (Jahrb. f. Ges., u. Verw., VII, 1883, N° 3, et aussi dans *Gesch. u. Litt. D. Staats u. Socialw.*, 1888).

E. SAX, *Das Wesen und die Aufgaben der Nationalökonomie*, 1884.

H. DIETZEL, *Beiträge zur Methodik der Wirtschaftswissenschaft* (Jahrb.f. Nat. N. F. IX, 1884).

W. HASBACH, Ein Beitrag zur Methodologie der Nationalökonomie (Jahrb, f. Ges. u. Verw., 1885, IX, N°2).

A. WAGNER, *Systematische Nationalökonomie* (Jahrb. F. Nat. N. F. XII, 1886).

E. v. PHILIPPOVICH, *Ueber. Aufgabe und Methode de politischen Oekonomie*, 1886. (Cf. Hasbach, Jahrb. f. Ges. u. Verw. X, 1886. p. 990).

L. BRENTANO, *Die klassische Nationalökonomie*, 1888.

E. SAX, *Die neuesten Fortschritte der nationalökonomischen Theorie*, 1889.

F. KLEINWÄCHTER, *Wesen, Aufgabe und System der Nationalökonomie* (Jahrb. f. Nat. N. F. 18, 1889).

K. MENGER, *Grundzüge einer Klassifikation del. Wirtschaftswissenschaften* (Ibid., 19,1889).

FR. J. NEUMANN, *Naturgesetz und Wirtschaftsgesetz* (Zeitschr. f. Staatsw. vol. 48, 1892, N° 3).

A. WAGNER, *Grundlegung der politischen Oekonomie*, 3^e édit., 1^{ère} Part, §§ 54-107, 1892.

V. JOHN, *Zur Methode der heutigen Socialwissenschaft* (Zeitschr. f. Volksw. Socialpol. und Verw., Wien, I. N° 2. 1892). *Zur Genesis der realistischen Wissenschaft* (ibid., II. N° 1 et 2,1893).

J. v. GANS-LUDASSY, *System der ökonomistischen Methodologie*, 1893.

W. HASBACH, *Zur Geschichte des Methodenstreites in der politischen Oekonomie*(Jahrb.f. Ges.. etc., XXI, N° 2 et 3). *Die klassische Nationalökonomie und ihre Gegner* (ibid., XX. N° 3).

G. SCHMOLLER, *Grundriss der allgemeinen Volkswirtschaftslehre*, 1^{er} vol., 1900.

OUVRAGES ANGLAIS SUR LA METHODE.

H. JEVONS, *Theory of political economy*, 1871. *The principles of sciences*, 2 vol., 1874. *Studies in deductive logic*, 1880.

CA. IRNES, *The character and logical method of political economy*, 1875, trad. Franç. Paris, 1902} Cf. B. Weiss, *Zur Logik der Nationalökonomie* (Zeitschr. I : Staatsw., vol. 31, 1875).

DAYID SYME, *Outlines of an industrial science*, 1876.

TH. E. CLIFFE LESLIE, *On the philosophical method or political economy* (Hermathena, vol. II, 1876).

JOHN INGRAM, *Present position and prospects of political economy* 1878 ; trad. all. par v. Scheel sous le titre *Die notwendige Reform der Volkswirtschaftslehre.* 1879 ; [trad. franç. dans le *Journal des Economistes.*]

TH. E. CLIFFE LESLIE, *Essays in moral and political philosophy*, 1879 ; nouvelle édition sous le titre *Essays on polit. etc.*, 1888.

W. J. ASHLEY, *What is political science ?*, 1888.

J. N. KEYNES, *The scope and method of political economy*, 1891.

RAPPORTS DE L'ECONOMIE POLITIQUE AVEC LES SCIENCES FONDAMENTALES & NOTAMMENT AVEC LES SCIENCES SOCIALES & LA SOCIOLOGIE.

Bibliographie sommaire.

Parmi les ouvrages parus en Allemagne au moment où on a distingué entre les sciences d'état et la science sociale proprement dite :

H. W. RIEHL, *Die bürgerliche Gesellschaft*, 1851. *Land und Leute*, 1854.

R. v. MOHL, *Die Staatswissenschaften und die gesellschaftswissenschaft in Gesch. U, Litt. der Staatswissenschaften*, I, 1855, pages 6 et suiv.

L. STEIN, *Die Gesellschaftslehre*, 2^e vol. du *System der Staatswiss*, 1856.

H. v. TREITSCHKE, *Die Gesellschaftswissenschaft*, 1859.

Les études scientifiques sur la philosophie, la psychologie, l'éthique, la philosophie du droit, l'histoire des moeurs et l'histoire du droit,

maintenant si nombreuses, ont une importance philosophique considérable pour toutes les sciences spéciales de l'Etat et de la société. Je citerai notamment :

Psychologie ; Herbart et son école, Die Zeitschrift für Volkerpsychologie : G. A. Lindner, *Ideen zur Psychologie der Gesellschaft* (1871) ; les psychologies de Lotze et de Wundt (1852 et 1874) ; A. Horwicz, *Psychologische Analysen auf physiologischer Grundlage* (2 vol., 1878)

Morale, Philosophie du droit (notamment les auteurs qui se placent au point de vue réaliste) : Bentham, Benecke, Feuerbach, et aussi Schleiermacher, Hegel, Lotze, Wundt, Paulsen, Höffding, etc., Ihering, Arnold, Merkel, Sumner Maine (*Ancient law*, 1866 ; *Early history of institutions*, 1872), et les ouvrages sur les sociétés animales, sur les civilisations et les institutions juridiques anciennes (par exemple Lewis H. Morgan (*Ancient society*, 1877) Post, Kohler, Leist, la *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*).

Comme bibliographie sociologique proprement dite, nous citerons comme les plus importants :

A. COMTE, Cours de philosophie positive, 6 vol. 1842, 4^e édit., 1876 (Cf. J. St. Mill, *A. Comte and the positivism* 1865 ; trad. franç., Paris. Jodl, *Geschichte der Ethik*, vol. II, ch. XI).

H. SPENCER, Introduction à la science sociale, 1875. Principes de sociologie, 1877 et suiv. Les bases de la morale, 1879.

A. E. FR. SCHÄFFLE, *Bau und Leben des sozialen Körpers*, 4 vol., 1875-1881.

KROHN, *Beiträge zur Kenntniss und Würdigung der Sociologie* (Jahrb. f. Nat., nouvelle série, 1 et 3, 1880-81)

FR. v. BÄRENBACH, *Die Socialwissenschaften*, 1882.

GUMFLOWICZ, *Grundriss der Sociologie*, 1885 ; trad. franç., Paris, 1896.

F. TÖNNIES, *Gemeinschaft und Gesellschaft*, 1887.

G. SIMMEL, *Ueber soziale Differenzierung, .sociologische und psychologische Untersuchungen* (*Forschungen de Schmoller*, N° 42, 1890).

F. TÖNNIES, *Werke zur Philosophie des sozialen Lebens und der Geschichte* (Philos., Monatshefte, vol. 28, N° 1-2). .

A. DURKHEIM, *De la division du travail social*, 1893.

TARDE, *Les lois de l'imitation*, 1895.

SIMMEL, *Philosophie des Geldes*, 1900.

1er avril 1901⁸⁷.

⁸⁷ Nous avons cru devoir reproduire la bibliographie plus complète que M. Schmoller a publiée dans la 2^e édit. du Handwörterbuch de Conrad (Note de l'éditeur).